Digitized by Google

7. 5. 73

7.5 73 B I

LES CABINETS

ET

LES PEUPLES.

Digitized by Google

Cet Ouvrage se trouve chez les Libraires des principales villes de France.

A Bordeaux, chez Lawale jeune et neveu; — Gayet aîné, libraires.
— *Lyon*, chez Bohaire; — Faverio, libraires.
— *Toulouse*, chez Viensseux aîné; — Gallon, libraires.
— *Nîmes*, chez Melquiond; — Ponchon, libraires.
— *Marseille*, chez Camoin frères, libraires.
— *Lille*, chez Leleux, libraire.
— *Rennes*, chez Dekerpen; — Molliex, libraires.
— *Colmar*, chez Pannetier; — Petit, libraires.
— *Metz*, chez Devilly; — Husson frères, libraires.
— *Strasbourg*, chez Levrault; — Treuttel et Wurtz, libraires.

Et à l'étranger.

A Aix-la-Chapelle, chez La Ruelle, libraire.
— *Amsterdam*, chez Delachaux; — Dufour, libraires.
— *Bologne* (Italie), chez B. Guidotti; — D. Gnudi, libraires.
— *Breslau*, chez T. Korn, libraire.
— *Bruxelles*, chez Lechevalier; — De-Mat, libraires.
— *Florence*, chez Viensseux, libraire.
— *Gand*, chez Van de Kerckhove fils; — Dehuscher, libraires.
— *Genève*, chez Paschoud, libraire.
— *Leipsick*, et pour toute l'Allemagne, chez Zirgès, libraire.
— *Liége*, chez madame Collardin, libraire.
— *Livourne*, chez G. Mazi, libraire.
— *Londres*, chez Bossange et Ce; — Duleau et Ce, libraires.
— *Manheim*, chez Artaria et Fontaine, libraires.
— *Mons*, chez Leroux, libraire.
— *Madrid*, chez Delance; — Denné; — A. Perez, libraires.
— *Milan*, chez Giegler; — Bocca, libraires.
— *Naples*, chez Marotta et Vanspandoch; — Borel, libraires.
— *Varsovie*, chez Glaksberg, libraire.

DE L'IMPRIMERIE DE HUZARD-COURCIER.

7. 5. 3
II

LES CABINETS

ET

LES PEUPLES,

DEPUIS 1815 JUSQU'A LA FIN DE 1822;

PAR M. BIGNON.

TROISIÈME ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE.

A PARIS,
CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 55.
A ROUEN, MÊME MAISON, RUE GRAND-PONT, N° 73.

JANVIER 1823.

111

INTRODUCTION.

PLAN DE L'OUVRAGE.

Le période historique dont je me propose d'examiner le caractère et les actes, a été non-seulement rempli, mais dominé par un fait capital qui l'a marqué de son empreinte. Ce fait est l'existence septennaire d'un pacte formé à Paris, le 26 septembre 1815, par les cabinets de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, et fortifié ensuite par l'accession de divers autres États; pacte d'une nature toute nouvelle, que, par l'un de ses articles, les premiers signataires ont eux-mêmes qualifié du titre de Sainte-Alliance. La conclusion de ce traité est mon point de départ: le terme de ma course sera le congrès de Vérone.

L'objet principal de mon travail n'est point de pénétrer dans l'avenir, mais de chercher dans le passé des leçons utiles, de suivre, dans l'espace que j'ai à parcourir, d'une part, le

mouvement de l'esprit des peuples et les évènemens que ce mouvement a produits; de l'autre, la marche de la politique des cabinets les plus influens et le développement ou la variation de leurs systèmes, de manière à bien établir, pour les uns et pour les autres, le point exact de leur situation relative. Pour atteindre ce but, je dois embrasser presque en même temps une foule d'objets qui se heurtent et se croisent sans cesse. J'aurais besoin, pour ainsi dire, de présenter sur deux colonnes parallèles une Europe morale et une Europe politique; j'aurais besoin en outre de séparer la politique elle-même en plusieurs grandes divisions, de la considérer dans les rapports domestiques de chaque gouvernement avec sa nation, dans les rapports extérieurs de cabinet à cabinet, et, de plus, dans les rapports mixtes résultant du droit interventionnel, nouvellement imaginé au profit de quelques cabinets, à l'égard de l'organisation intérieure de nations étrangères et indépendantes.

Une lutte animée occupe l'Europe. Les forces intellectuelles des peuples sont dirigées vers le perfectionnement de l'ordre social. En opposition à cette tendance, les cabinets déploient

toute l'activité de leurs forces, tant intellectuelles que matérielles, pour arrêter cette marche des peuples, et même pour leur faire rebrousser chemin. Le combat est vif et opiniâtre. Des chocs violens ont eu lieu ; chaque parti compte des victoires et des défaites ; mais un trait caractéristique distingue le triomphe des deux partis rivaux : les victoires des nations, là où quelques-unes d'elles l'ont emporté, appartiennent à chacune séparément ; les victoires des Cabinets appartiennent à la réunion de plusieurs d'entre eux contre chacune de ces nations. Par ce fait seul, la question n'est-elle pas résolue ?

Une autre remarque non moins grave appelle aussi l'attention. L'action des peuples avait été resserrée dans le cercle de leurs frontières ; l'action des cabinets franchit toutes les limites, et, par des invasions armées, anéantit l'indépendance des États. La politique extérieure vient ainsi se jeter à travers la politique de famille, et troubler, par l'intrusion d'une volonté étrangère, les rapports paternels des princes avec les peuples.

Il est encore un autre point à constater. Dans la nouvelle route tracée au genre humain, ce

ne sont plus les peuples avancés dans la civilisation, ce sont les peuples retardataires qui sont proposés pour modèles. Enfant de la barbarie et né seulement pour elle, le pouvoir absolu se porte juge des institutions qui conviennent à des nations éclairées. Jadis la capitale des Scythes eût envié Athènes; maintenant Athènes doit rétrograder pour se trouver au même point que la capitale des Scythes. De nos jours, Anacharsis n'entreprendrait plus son voyage.

Un dernier trait demande surtout à être noté. Le conflit n'est point entre les peuples et les princes, mais entre les peuples et les cabinets. Les monarques, les dynasties, sont essentiellement en dehors de la contestation.

En général, la guerre est plus dans les choses que dans les hommes. Les cabinets eux-mêmes obéissent à une double impulsion, à l'impulsion ordinaire de la politique d'Etat qui tend toujours à augmenter son pouvoir au dedans comme son influence au dehors, et à l'impulsion de l'intérêt commun de tous les ministres, celle de l'esprit aristocratique.

Je ne renferme pas l'esprit aristocratique dans le cercle où l'on est accoutumé à le voir

d'une manière spéciale, dans l'oligarchie compacte, qui, jusqu'à présent, avait formé, suivant elle, la garde, selon nous, l'entourage des trônes dans les monarchies européennes. Cette vieille oligarchie, qui n'était pas autrefois sans illustration, puisqu'elle rassemblait tout ce qu'il y avait de considérable dans chaque pays, soit par le souvenir des services réels, soit par l'occupation privilégiée des emplois et surtout des dignités honorifiques, soit par la possession héréditaire de la grande propriété territoriale, cette vieille oligarchie a essuyé presque partout une dégénération plus ou moins profonde. Les avantages dont elle jouissait, tenaient à une consistance d'opinion qui reposait elle-même sur l'ignorance des peuples. Depuis que cette consistance s'est évanouie par la retraite de l'opinion, il s'est formé de ses débris une aristocratie d'un autre genre, une aristocratie conventionnelle, qui cherche à justifier son existence par le raisonnement, et prétend être une nécessité sociale. C'est depuis un siècle surtout que cette révolution s'est opérée. Comme, dans l'ordre nouveau des sociétés, il a fallu autre chose que des hommes d'armes pour diriger les États, il s'est élancé dans l'arène

des gouvernemens une foule de champions de tout rang, de toute origine, dont le plus grand nombre était étranger à l'ancienne oligarchie. L'oligarchie de position absorbe ainsi en grande partie l'oligarchie de naissance. Tel plébéien, arrivé à un rang supérieur, soit par une habileté réelle, soit par l'intrigue, devient une des colonnes de cette oligarchie, qui naguère encore le repoussait avec dédain. En lui se montre la ferveur de l'adepte, le dévouement du néophyte; ces nouveaux initiés sont les Séides du parti. L'ancienne oligarchie, qui, de son côté, ne pouvait plus se faire illusion sur sa décrépitude, s'est empressée d'adopter ces greffes étrangères, et c'est de ce mélange que s'est composé l'esprit aristocratique tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire n'aspirant plus principalement, comme autrefois l'ancienne oligarchie, aux titres de cour, aux honneurs de salon, aux dignités de la couronne, mais visant à la possession exclusive du positif du pouvoir, la dispensation des places et l'exploitation du trésor. Cet esprit a pour auxiliaire l'assemblage, la ligue de tous les intérêts antinationaux dont l'interposition divise partout les intérêts des peuples et ceux des princes. Sous prétexte de fortifier le pouvoir, il tra-

vaille à fortifier des intérêts qui ne sont ni ceux des peuples ni ceux des princes, qui souvent au contraire sont opposés aux uns et aux autres. Du reste, chacun des partis a ses argumens. Les peuples se soulèvent contre ce qu'ils appellent une usurpation; l'esprit aristocratique voit dans la possession une légitimité (1). D'un côté on veut reprendre, de l'autre conserver. Aux droits éternels du genre humain on oppose le droit social de la prescription. Ce dernier, sans contredit, est aussi un droit respectable; mais ce qui est vrai, ce qui est juste appliqué au droit civil, peut-il l'être ici appliqué au droit naturel?

Cette grave question, il y a trente ans, n'agitait que la France; c'est aujourd'hui la question de l'Europe. Les cabinets eux-mêmes ont contribué à sa généralisation. Ils ont voulu combattre la révolution française; leur science a été impuissante, leurs glaives fragiles se sont brisés dans leurs mains. Lorsqu'attaquée de toutes parts, la France s'est vengée des coalitions par

---

(1) D'après l'axiome léonin: *Qui tenet, teneat: possessio valet.*

la conquête du continent, les cabinets ont reconnu que ce n'était pas avec des armées d'automates, avec des forces mécaniques, que l'on pouvait vaincre des forces nationales, des nations et des passions armées. Contre la France debout tout entière, il a fallu mettre l'Europe sur pied pour que les armes fussent égales. Dans cet ébranlement de l'Europe, il s'est établi des rapports, des rapprochemens inconnus entre les peuples et les cabinets. Il s'est, pour ainsi dire, ouvert entre eux un compte nouveau dans lequel figurent, d'une part, les services réels, les secours prodigués, le sang répandu à grands flots par les peuples pour sauver les gouvernemens; de l'autre, les assurances d'une bienveillance paternelle, les protestations de la reconnaissance, les promesses du plus heureux avenir. Nous verrons plus tard si les promesses ont été remplies, si les engagemens ont été acquittés.

Quoique, dans la carrière où je vais entrer, je date mon point de départ de l'alliance du 26 septembre 1815, comme les deux principaux gouvernemens d'Allemagne en ont été avec la Russie les fondateurs, il n'est pas inutile de constater préalablement quelle était, à l'époque

de sa conclusion, la situation des esprits et les vœux presque unanimes de la population allemande; cet exposé même est indispensable pour que l'on puisse apprécier l'action de l'alliance sur les évènemens que depuis nous avons vus se développer. Les États d'Allemagne ont, pendant plusieurs années surtout, occupé la scène comme acteurs principaux; et si pour le moment ils semblent être en dehors de ce qui se prépare, certes, à Vérone, l'état moral et peut-être à un plus haut degré encore l'état politique de cette vaste région sont des poids importans dans les balances du congrès.

Il n'est personne d'assez insensé pour méconnaître ce qu'ont dû produire vingt-cinq années de contact entre les Français et les Allemands, soit comme amis, soit comme ennemis. Vaincus dans une longue suite de guerres par une nation qui combattait pour sa liberté, les cabinets eux-mêmes avaient senti que promettre la liberté aux peuples, c'était doubler leur énergie, et s'assurer de leur dévouement. Ce mot, qui d'abord avait été pour eux un épouvantail, devint l'auxiliaire de leur faiblesse; ils lui demandèrent la victoire, que ne leur donnait plus le bâton de la discipline, et ce fut avec une vive allégresse,

mais non sans surprise, que l'humanité l'entendit pour la première fois retentir dans des proclamations datées de la capitale de l'Autriche. Dès 1805, la cour de Vienne annonça que *la liberté de l'Europe s'était réfugiée sous sa bannière*, confondant ainsi, à dessein peut-être, l'indépendance des États, qui seule alors était menacée, avec la liberté des peuples, qui ne jouissaient d'aucune liberté en effet, mais auxquels le nom en était offert comme un motif d'espérance, et comme le prix du combat. Aux chants nationaux des Français on répondit par des chants nationaux allemands, et des deux côtés on invoquait le nom sacré de la patrie; mais ce n'était là que le prélude d'un appel bien plus cordial encore que, peu d'années après, les rois chancelans sur leurs trônes firent à la population de leurs Etats. C'est surtout en 1812 et 1813 que, déposant l'orgueil du diadème, les rois s'offrirent à leurs sujets comme des frères, et réclamèrent leur alliance (1). « Tout peuple indépen- » dant, disaient-ils, est (2) *allié* des puissances » armées. » « Puisse tout Allemand, prince,

(1) Observateur autrichien, 1813, n° 231.

(2) Proclamation de Kalisch.

Digitized by Google

» noble ou *simple combattant* dans les rangs du » peuple, *accéder* au plan de la délivrance » commune. » Nous ne faisons qu'indiquer ici le mouvement imprimé à la nation allemande par l'espoir de son affranchissement. Qui ne se rappelle les nombreuses déclarations des monarques et des généraux dans lesquelles la liberté était annoncée aux peuples comme récompense de leurs sacrifices? On était de bonne foi sans doute; les démonstrations des cabinets étaient sincères; elles l'étaient au congrès de Vienne, lorsqu'ils y exprimaient la volonté *de répondre aux justes espérances de leurs contemporains*. Cette sincérité se manifesta surtout par le langage non équivoque des plénipotentiaires. Pleins d'une patriotique rivalité, tous promettaient à l'envi *des constitutions représentatives, et des garanties pour les droits des peuples*. Divisés sur une foule de questions, tous étaient d'accord sur ces salutaires principes. En revanche, on était loin de s'entendre sur le partage des dépouilles: les querelles étaient vives, animées. Tout à coup un homme paraît; son apparition concilie les différends. C'était un dernier miracle réservé à Napoléon. Les actes du congrès n'étaient qu'en ébauche; il en fait une réalité. Tout ce qui était

en suspens se décide ; les ambitions se taisent ou s'ajournent. La part des rois faite, on songe à celle des peuples; on allait avoir besoin d'eux. On offre à leur crédulité l'appât d'un article qui semble satisfaire à tout ce qu'ils désirent, et, soit distraction, soit calcul, on rédige cet article dans des termes qui, depuis, sont devenus l'objet d'une grave dissidence. Le congrès se sépare; les rois marchent, leurs peuples les secondent. Le dénouement de cette dernière guerre est connu. De nouveaux traités sont signés à Paris; mais quatre puissances seulement sont admises à leur signature, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre. Une exclusion systématique est donnée aux rois, grands ducs et chefs des Etats du second ordre. Nul d'eux n'intervient dans ces grandes transactions; et ils n'y figurent pas même collectivement par des représentans de la confédération germanique. J'en fais la remarque dès à présent, et cette remarque est importante, parce qu'elle constate le caractère du nouvel établissement européen. Nous aurons lieu de la rappeler lorsque nous parlerons des congrès d'Aix-la-Chapelle, de ceux de Troppau et de Laybach, et enfin du congrès de Vérone.

A la suite des diverses conventions signées à Paris, lorsque la paix, généralement rétablie, autorisait à croire que le grand art de la rédaction des traités allait se reposer pour quelque temps, tout à coup après tant de chefs-d'œuvre paraît le plus étrange, le plus inattendu de tous. Celui-ci n'a rien de commun avec les autres; il ne leur ressemble ni par son origine ni par sa destination, destination qui sera trompée, origine dont il cessera bientôt d'être digne. L'imagination l'enfante, la bonne foi orne son berceau, l'humanité applaudit avec une naïve confiance: la politique sourit, révélant par l'ironie de son sourire tout ce qu'elle se promet d'une création équivoque et douteuse, dont elle tirera d'autant plus d'avantages qu'elle a été étrangère à sa conception.

Sans mettre en question s'il est possible de donner le nom de traité à un acte rédigé dans un style si nouveau, il faut convenir du moins que ce traité, s'il faut l'appeler ainsi, n'appartient pas au genre classique; c'est le romantique de la diplomatie. Quoi qu'il en soit, son nom est devenu une arme si redoutable, son action a été si étendue, ses coups ont porté si loin, qu'il semble important d'étudier, d'approfondir une

fois le sens et la nature de ce pacte mystérieux, de tâcher de les saisir l'un et l'autre, soit dans la première signification qui lui a été d'abord attribuée, soit dans l'interprétation qu'il a reçue ensuite et qui a semblé être une déviation artistement colorée, mais formelle, de sa tendance primitive. Pendant les premières années de son existence, aucune mesure des parties contractantes n'y a fait reconnaître le caractère qui lui a été donné plus tard. On avait au contraire pris plaisir à y apercevoir une direction tout opposée, et il est essentiel que cette opinion, qui depuis a dû être regardée comme une méprise, soit appréciée du moins comme ayant été une méprise européenne. C'est une démonstration qui ne peut pas être sans intérêt, parce qu'en voyant graduellement naître et grandir un pouvoir qui finit par devenir gigantesque et colossal, l'imagination éprouve sans cesse le besoin de remonter à la naissance de ce pouvoir nouveau, et de le considérer à son origine. Au lieu de me livrer sur ce point à une dissertation qui pourrait être fastidieuse, je crois faire un travail beaucoup plus utile, beaucoup plus instructif, en m'occupant à recueillir les observations les plus saillantes qui ont été publiées sur cette

matière dans les diverses parties de l'Europe, et à rassembler en faisceau ce qui est disséminé dans un grand nombre d'ouvrages.

De cet examen qui nous montrera la Sainte-Alliance, pour ainsi dire, dans un monde imaginaire, nous passerons au monde des réalités. Celui-ci commence au congrès d'Aix-la-Chapelle. De 1815 à 1818, l'Europe est à peu près stationnaire. C'est à dater de la fin de 1818 que la politique de trois puissances, secondée ou du moins non contrariée par les autres grands cabinets, prend un cours tout nouveau, et entre en lutte non-seulement avec les mouvemens des peuples qui s'élancent vers l'ordre constitutionnel, mais aussi avec les princes du second rang qui n'ont pas jugé à propos de s'affranchir des engagemens qu'ils avaient contractés envers leurs sujets. Depuis ce moment surtout, la Sainte-Alliance a imprimé son cachet à tous les évènemens, soit en combattant ceux qu'elle n'approuvait pas, soit en donnant à ceux qui lui convenaient, une impulsion plus ou moins rapide. J'ai cru devoir rassembler particulièrement sous le titre de *réalité de la Sainte-Alliance*, l'historique de tout ce qui s'est passé depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la fin du congrès

de Laybach, parce que, dans cet espace de temps, tout a été ou favorisé ou attaqué par elle, et par conséquent teint de ses couleurs.

Cette époque remarquable, riche de conférences, de négociations et de congrès, nous montre la politique de la Sainte-Alliance non moins active, et non moins hostile à l'égard d'un certain nombre de princes qu'à l'égard des nations elles-mêmes : elle nous montre surtout celle des puissances qui semble avoir attiré dans ses mains le sceptre de l'alliance interprétée, redoutant les suites d'un mécontentement qui est son ouvrage, et cherchant à détourner toute circonstance qui puisse donner à ce mécontentement quelque occasion d'éclater; elle nous montre ainsi l'Allemagne comme étant, plus que l'Italie peut-être, une des causes principales qui ont porté l'Autriche à faire tant d'efforts pour prévenir une rupture entre Pétersbourg et Constantinople. En ce qui concerne les dispositions morales de l'Allemagne, l'état de cette contrée est suffisamment connu, ou le sera par le détail des faits que nous aurons à exposer. Il n'en est pas de même de l'ensemble des rapports des Etats germaniques, soit entre eux, soit avec les deux grandes puissances qui pèsent sur la confé-

dération. L'Allemagne, comme nous verrons plus tard, est considérée par le cabinet autrichien comme le pivot de la politique européenne. Il est donc essentiel de savoir si ce pivot, qui lui-même est formé de l'assemblage de parties peu cohérentes entre elles, est solidement affermi, et s'il n'est pas à craindre que quelqu'une de ces parties ne vînt à se détacher, dans le cas où la force qui les contient se trouverait appelée ailleurs. Je consacrerai ainsi un chapitre à l'état politique de l'Allemagne.

Les graves objets qui appellent ensuite notre attention, sont les affaires de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce. Ce qui concerne l'Italie et l'Espagne, trouve sa place lorsque je traite des réalités de la Sainte-Alliance, et que je discute les actes des congrès. A l'égard de ces deux contrées, on n'en est plus aux questions de droit; et, autant que celles-ci pourront se reproduire, nous y reviendrons en nous occupant du congrès de Vérone.

Les affaires de la Grèce me semblent demander plus de développemens. Quoiqu'une foule d'écrits aient répandu des lumières sur la situation actuelle de ce pays, ces documens partiels se bornent presque tous à telle ou telle époque.

L'état présent ne peut être bien connu qu'en remontant à l'état antérieur. Pour mon compte, avant de porter un jugement sur ce qui touche une nation, j'ai toujours pensé que la première étude devait être celle de son histoire. Or il s'agit ici d'une nation qui, par suite de ses malheurs même, n'a point d'historiens. Son histoire est dans celle de ses maîtres successifs ou alternatifs, dans l'histoire des croisés, des Vénitiens et des Turcs. Il m'a donc paru qu'un petit nombre de pages consacrées à en tracer un tableau sommaire, ne serait point une digression inutile. D'ailleurs l'un des aperçus que je présente étant que c'est l'Europe barbare des croisades qui a le plus contribué à la ruine de la nation grecque, j'ai dû me livrer aux détails nécessaires pour établir ce fait, puisque je tire de là un motif de plus pour appeler au secours des Grecs l'Europe civilisée.

Je ne crains pas le même reproche sur le chapitre qui a pour objet les relations de la Russie avec la Grèce. Ce terrain n'a pas été exploré encore, ou ne l'a été que d'une manière superficielle et incomplète. C'est le côté de la question concernant la Grèce, qui offre le plus de rapprochemens curieux et de faits intéressans.

Cette situation des rapports de la Russie et de la Grèce étant bien établie, il m'a paru utile d'appliquer la même méthode à toute l'Europe, et d'offrir, mais dans un cadre beaucoup plus étroit, un résumé général de la situation relative des Cabinets et des nations.

Enfin, après l'exposé de tous ces antécédens, il ne me restait plus qu'à mettre en scène le congrès de Vérone. C'est la dernière partie de l'ouvrage.

Au reste, l'ensemble de ce travail n'a point un but restreint à une circonstance spéciale. Je n'écris ni pour une seule question, ni pour une date précise, ni pour un congrès. J'ai suivi des yeux le cours d'une guerre de sept ans entre les Cabinets et les peuples. Je ne suis que le rapporteur des pièces de ce grand procès. Le congrès de Vérone serait lui-même dans l'erreur, s'il se croyait appelé à le terminer par une sentence définitive. Il éludera les difficultés plutôt qu'il ne saura les résoudre. Ses décisions ne seront que des ajournemens. Il est un autre congrès auquel est réservée cette grande mission. Celui-là seul est infaillible. C'est le congrès des nations civilisées. Séparées et absentes, les nations sont unies dans leurs vœux; et, avec vingt

idiomes différens, elles parlent toutes la même langue. Dans ce congrès immortel des nations, trois puissances aussi dominent : ce sont la raison, la justice et l'humanité. La politique n'y est admise qu'autant qu'elle se concilie avec l'humanité, la raison et la justice. Ce congrès suprême casse souvent les décisions des congrès temporaires, accidentels ou périodiques des Cabinets. Il est permanent, inamovible, indestituable. Le même ministre qui le préside, est seul chargé de l'exécution de ses arrêts : c'est le temps.

CHAPITRE PREMIER.

QU'EST-CE QUE LA SAINTE-ALLIANCE ?

En 1822, une semblable question peut paraître étrange. Il semble que les faits ont dû suffisamment l'éclaircir. Cependant c'est dans les faits même qu'existe la difficulté. Les faits parlent, il est vrai, les faits expliquent la Sainte-Alliance; mais comment admettre une explication qui établit entre le sens naturel des mots et le sens artificiel qui leur est donné, la plus absolue des contradictions? Combien ils s'abusaient, combien ils doivent maintenant être surpris de leur peu de sagacité, les esprits confians qui, éblouis par la magie religieuse des expressions, n'ont vu dans ce mystique contrat que justice et bonté, humanité, paix et amour! Le charme est rompu, l'illusion détruite; mais peut-être, aujourd'hui que le nom de la Sainte-Alliance se présente avec une acception qui

n'a plus rien d'indéterminé, il n'en est que plus utile de reporter un moment nos regards en arrière, de remonter au point d'où l'on est parti, afin de mieux juger comment a été rempli l'espace qui a été parcouru depuis, quels ont été les progrès de la raison et les progrès de la politique, quel chemin ont fait les cabinets, quel chemin ont fait les peuples.

Il est pour les peuples des momens où, croyant renaître à une existence nouvelle, ils puisent dans cette douce idée toutes les espérances de la jeunesse. Telle a été pour l'Allemagne l'époque de 1815. Perdus par leurs propres fautes, les princes avaient appelé les peuples à leur secours. Les peuples avaient sauvé les rois. Dominés par le besoin du moment, ceux-ci avaient prodigué les promesses; les peuples y avaient ajouté foi. Aussi, lors de l'apparition de la Sainte-Alliance, ils ont salué avec transport cet astre nouveau comme ramenant avec lui le règne de l'âge d'or. Toutes les ames se sont épanchées en torrens d'admiration et de joie. La mysticité, le vague de l'acte ont doublé le prix des intentions présumées. Un peu d'obscurité ne déplaît pas à l'esprit méditatif des Allemands; ils aiment qu'on leur laisse quelque chose à deviner, à com-

prendre ; ils aiment surtout à établir des rapports entre les sentimens religieux et les intérêts humains. Ce double attrait, qui leur a été offert, a charmé leur goût et mis en jeu leur imagination. Ils ont pris l'essor, ils se sont élancés dans la contemplation, dans la recherche du but de la Sainte-Alliance, comme dans une carrière sans limites. Les expressions leur manquent pour exprimer ce qu'ils éprouvent. Le nom même de Sainte-Alliance, tel qu'une traduction exacte le leur présente dans leur langue, ne les satisfait pas. Il faut créer une expression spéciale (1) pour un acte inouï, auquel jusqu'à ce jour nul autre n'a ressemblé.

Parmi le grand nombre d'écrivains qui ont fait de la Sainte-Alliance le sujet d'observations plus ou moins curieuses, et qui tous se réjouissent de voir la politique greffée, pour ainsi dire, sur la religion, on distingue trois caractères particuliers. Les uns n'aperçoivent dans cette importante innovation qu'une amélioration morale liée au personnel des princes, sans en faire découler pour les peuples d'autres biens que ceux

(1) L'expression naturelle est : *der heilige bund* : ils ont créé les mots : *das heilige bündniss.*

qui pourraient partir de la volonté libre et souveraine de ces monarques. D'autres, ne s'attachant qu'à sa partie spirituelle et chrétienne, se sont livrés à des interprétations trop peu fondées, mais qui ne sont pas sans quelque intérêt; d'autres enfin, et ce sont les plus éclairés comme les plus habiles, ont pris plaisir à trouver dans cet acte extraordinaire un engagement spontané des monarques à la pratique de grandes vertus, à l'accomplissement de grands devoirs; et, en les louant de s'être imposé à eux-mêmes ces honorables obligations, ils ont exposé, chacun selon son génie, quels sont les devoirs dont l'Europe attend son bonheur et sa prospérité.

Je m'arrêterai peu sur le beau idéal des enthousiastes qui regardent le cœur des rois comme régénéré, et leur raison comme illuminée par la seule existence du traité du 26 septembre. Suivant eux, la Sainte-Alliance, contrat sacré, unique en son genre, puisqu'il n'a que la conscience pour base, est une neutralité armée contre l'impiété et la superstition : elle est un antidote contre ces deux fléaux du genre humain. C'est la fondation d'une théocratie (1)

(1) Ecrit de M. Jean-Henri Liebeskind.

aussi supérieure à celle des juifs, que Jésus est au-dessus de Moïse. Il y a, dans les promesses de Christ, que les princes signataires de l'alliance doivent accomplir, quelque chose de grand et de vaste que n'eût pu embrasser l'âme étroite d'un Philippe II et d'un Louis XIV. C'est au triomphe de la morale chrétienne bien plus qu'à celui de sa théologie, que l'alliance est consacrée. Comme la *réformation* a tempéré, même pour les catholiques, le gouvernement spirituel de l'Église, la Sainte-Alliance adoucira les formes des gouvernemens dans le temporel, et y portera de sensibles améliorations. Cependant elle fera pour les princes plus que les princes ne feront pour elle. En les montrant soumis aux commandemens de Dieu, elle donne à leurs commandemens une imposante autorité : c'est Dieu même qui leur prête sa voix et ils ne sont que ses organes. Cette manière d'interpréter la Sainte-Alliance se concilie parfaitement avec la puissance absolue des rois, puisqu'elle laisse les choses dans leur état antérieur, et il est tout simple qu'elle ne déplaise pas aux Cabinets. C'est précisément celle-là qu'ils adoptent et qu'ils érigent en système sous le nom de *système de stabilité*.

Peut-être est-ce la première fois qu'une convention signée par des princes a été rédigée de telle manière qu'elle a pu être regardée comme un code de réformation morale et religieuse. Cette singularité est assurément moins un sujet de blâme qu'un sujet d'éloges, mais on ne peut trop admirer jusqu'à quel point en ont été frappées certaines imaginations anglaises et allemandes. Suivant l'une des interprétations les plus remarquables, les trois monarques, François, Guillaume et Alexandre, commencent un grand ouvrage qui doit changer les destinées des peuples, comme Constantin dans le quatrième siècle, Luther, Calvin et Mélanchton dans le seizième. On a soin de faire observer comme une circonstance qui tient à une haute prédestination, que ces trois princes sont, l'un *catholique romain*, le second *protestant*, le troisième *membre de l'église grecque*, c'est-à-dire, qu'ils réunissent en eux les trois grandes divisions du christianisme. Ces paroles de l'article 2 de l'alliance : *L'Autriche, la Russie, la Prusse, confessant que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance,*

parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire, Dieu notre divin Sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut, la parole de vie : ces paroles, dis-je, ont été considérées par les partisans de Swedenborg comme la proclamation solennelle de la doctrine de la *Nouvelle Jérusalem.* Ceux-ci vont jusqu'à se persuader que les trois monarques ont embrassé leur opinion et renoncé à la croyance de saint Athanase sur la Trinité. Ils se plaisent à trouver dans la Sainte-Alliance deux points essentiels de leur doctrine et un des signes d'une seconde apparition de notre Seigneur. Déjà ils se croient transportés dans une nouvelle terre, sous un ciel nouveau, et ils habitent en esprit la cité céleste de l'Apocalypse. L'interprétation qu'ils donnent à la Sainte-Alliance leur paraît encore confirmée de la manière la plus évidente, par le manifeste de l'empereur Alexandre du 12 janvier 1816, manifeste adressé par ce prince à ses peuples, et lu par son ordre dans toutes les églises de son empire. L'auteur de l'écrit (1) le

(1) Publié à Manchester, en 1816.

plus original en ce genre, Robert Hindmarsh, est tellement convaincu de la sublime vocation des trois monarques et du triomphe assuré de la Nouvelle Jérusalem, que, malgré son attachement, comme bon Anglais, aux lois de son pays, il regrette que la constitution n'ait pas permis au roi, alors prince régent, de prendre une part directe et personnelle à la Sainte-Alliance avec les autres souverains. Probablement ceux-ci ne se doutaient guère que cette alliance dût être réclamée par une secte comme la reconnaissance et la profession de sa doctrine particulière.

Ce n'est pas tout : un autre écrivain, également mystique, quoique dans un système différent, l'auteur d'un ouvrage (1) intitulé *Mac-Bénac*, trouve dans l'acte du 26 septembre *le positif de la franc-maçonnerie*. L'Eglise, l'Etat, la science, la maçonnerie, voilà, selon lui, les quatre pivots sur lesquels roule le monde. Ce qui, dans la franc-maçonnerie était un vœu, un espoir, la Sainte-Alliance le réalise, le met en action; et les trois monarques, en formant le contrat sacré qui les unit, ne sont que les instrumens destinés par la Providence à l'accom-

(1) Publié en 1818.

plissement de ce grand œuvre. L'auteur de cette interprétation serait peut-être embarrassé aujourd'hui en voyant les loges de franc-maçons fermées par l'ordre de certaines puissances, à moins qu'il ne s'avisât de dire que, la franc-maçonnerie ayant enfin pris possession du pouvoir, il est maintenant inutile de la laisser subsister chez les peuples.

Sans doute ce sont les bizarres explications données au but de la Sainte-Alliance qui ont porté des hommes d'une autre trempe à la considérer sous un aspect contraire. Tandis que d'un côté on en a fait le texte des plus emphatiques exagérations, de l'autre, il n'a pas manqué d'esprits moins sérieux qui se sont amusés à n'y voir qu'une espèce de chimère et de fantôme, que le produit accidentel d'une exaltation momentanée, qu'une de ces compositions vaporeuses pareilles à celles que, dans un autre sens, le quiétisme fit éclore de l'âme tendre et tant soit peu vagabonde de Fénélon. Il n'a pas manqué non plus d'hommes auxquels le nom de l'archevêque de Cambrai a rappelé l'éloquente prophétesse qui l'avait initié à ses rêveries, et on a voulu retrouver madame de Guyon dans madame de Krudener. Ceux-ci ont affecté

de croire que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, qui jamais, assurément, n'auraient songé d'eux-mêmes à mettre de la spiritualité dans leur diplomatie, n'avaient fait, en signant ce traité d'un genre nouveau, qu'un acte de déférence pour l'empereur Alexandre, avec lequel d'ailleurs il leur importait de resserrer leurs liens, sous quelque forme que ce pût être. Suivant eux, ces deux princes ont adopté la rédaction proposée comme ils eussent admis toute autre formule qui eût rempli le même objet, s'attachant beaucoup plus à la chose qu'à l'expression, et se réservant, suivant l'usage, de chercher à tirer parti de cette rédaction même pour leur avantage particulier; ce qui, par le fait, ne leur a pas trop mal réussi et surtout à l'Autriche.

Mais, à côté des illuminés, des franc-maçons, des sectaires pour lesquels le style religieusement abstrait de la Sainte-Alliance a été une source de visions bizarres et d'hyperboliques déclamations, il s'est rencontré un plus grand nombre d'écrivains sages et prévoyans (1)

---

(1) Entre autres, M. le professeur Krug, de Leipzig.

qui, acceptant, comme des promesses favorables à l'humanité, les engagemens pris par les princes entre eux, ont cherché à faire sortir de ces équivoques engagemens une utilité pratique pour les peuples et un prochain perfectionnement de l'ordre social.

De tous les moyens de porter les hommes à des actions louables, le plus délicat et le plus pur est assurément celui qui leur persuade qu'ils en avaient la volonté. Comme cette manière d'envisager la question est la plus honorable et la mieux entendue, c'est aussi celle qui a été traitée avec le plus d'habileté et de talent.

En considérant le traité du 26 septembre comme une institution conçue dans l'intérêt du genre humain, les écrivains dont nous avons le plus distingué les ouvrages, ont signalé cette institution comme un des évènemens historiques les plus remarquables sous trois rapports; le personnel des fondateurs qui garantit qu'au besoin la force ne manquera pas à la volonté; l'époque, parce que nulle autre circonstance ne pouvait donner autant de facilité pour remettre dans une bonne voie la civilisation européenne; enfin, la tendance manifeste de l'acte, qui, en for-

mant de nouveaux liens entre les princes, proclame surtout leurs devoirs envers leurs peuples. Cette grande institution doit, selon eux, changer la face du monde, comme la changèrent Constantin en s'armant du levier de la religion chrétienne; Grégoire VII, en plaçant la tiare au-dessus des couronnes, et en s'établissant le juge et le maître des rois; enfin Luther, en brisant le joug de la domination du Saint-Siége. Ce qui rendit ces trois personnages capables d'opérer de si importantes révolutions, c'est qu'ils surent apprécier l'*esprit du siècle* où ils vivaient. Ce mérite est celui des trois monarques et surtout celui de l'empereur Alexandre, que le *siècle* regarde comme l'un de ses plus nobles enfans. Jamais réunion de rois n'eut un but plus élevé; jamais triumvirat si grand et si auguste, ne s'occupa de plus hautes pensées. Des princes et des pontifes célèbres ont eu autrefois, pour objet, la *monarchie universelle*, l'*Eglise universelle*. Le mobile de leurs efforts était dans des passions purement humaines, l'égoïsme et la soif de la domination. C'est une ambition plus généreuse, c'est l'amour de l'humanité et l'*esprit du siècle* qui dominent aujourd'hui les magnanimes alliés, et qui les en-

traînent dans une plus glorieuse carrière. Jusqu'à nos jours, la religion ne consistait, pour ainsi dire, que dans la hiérarchie; le gouvernement, que dans le despotisme. L'esprit du siècle a également fait raison du despotisme et de la hiérarchie : et sa tendance visible est, comme celle de la Sainte-Alliance, la *liberté universelle* (1). C'est en opérant cette généralisation de la liberté que se réaliseront, non matériellement, mais dans un sens moral, l'universalité de la monarchie et l'universalité de l'Église par leur appropriation actuelle aux besoins sociaux. L'écrivain dont j'exprime ici principalement les idées, donne, sur certains mots, souvent employés parmi nous, des définitions curieuses que je cite sans les admettre. Il place la *légitimité* en Orient (où l'esclave se donne la mort sur un seul mot de son maître); la *légalité*, à Sparte; la *nationalité*, à Athènes. On voit que les ouvrages dont jusqu'à présent j'ai emprunté quelques traits, sont presque tous empreints de cette exaltation qui se fait généralement remarquer dans les compositions littéraires

(1) Ecrit de Jean-Louis-Auguste Kæhler.

et même politiques de l'Allemagne. Presque tous sont semés de citations puisées dans l'Ancien Testament, dans l'Evangile ou dans les Actes des apôtres; et, en faisant effort pour éclaircir l'obscurité de la Sainte-Alliance, ils ne sont pas tout-à-fait exempts du même reproche. Au reste, cette teinte du sol, cette couleur de localité n'est peut-être pas sans agrément. Toutefois il est aussi de ces écrits dans lesquels la raison se montre dégagée de toute enveloppe particulière et sous des formes propres à plaire également dans tous les pays.

Ce n'est point, à ce qu'il me semble, un aperçu qui appartienne à un esprit ordinaire, que celui qui, au lieu de porter l'attention sur les États entrés dans la Sainte-Alliance, s'attache spécialement à ceux qui n'y sont pas compris. Un écrivain dont le style naturel et simple est d'ailleurs riche d'idées, regarde comme laissées en dehors trois puissances, *la Turquie, le Saint-Siége et l'Angleterre*, et il croit ou affecte de croire que ce n'est pas sans des vues profondes qu'a été formé un contrat dont la rédaction est telle, que ces trois puissances dussent lui être forcément étrangères. Par la seule considération de cette exclusion, selon lui, in-

tentionnelle, il se montre convaincu que la tendance des confédérés doit être de réprimer un jour chez ces trois puissances ce qu'elles ont d'offensant, d'hostile pour tous les autres pays. Quoique les évènemens soient loin d'avoir confirmé ce système, il est ingénieux; il part d'un sentiment honorable, et on ne me saura pas mauvais gré d'en donner un court développement.

D'abord, à l'égard de la Turquie, son exclusion de la Sainte-Alliance est prononcée par les termes mêmes de l'acte, qui n'admet à y participer que les puissances chrétiennes; mais l'écrivain qui nous occupe dédaigne ici les apparences : il néglige la lettre, il cherche l'esprit. Le vrai motif de l'exclusion à ses yeux, ce n'est pas que la Turquie est hors l'Église : c'est qu'elle est hors la civilisation. En effet, si ce sont des pensées tout-à-la-fois humaines, religieuses et politiques, qui ont déterminé les hautes parties contractantes dans la conclusion de l'acte du 26 septembre, où peuvent-elles trouver une occasion plus naturelle de servir l'humanité, d'honorer la religion et d'ennoblir la politique, qu'en cherchant à faire entrer le gouvernement turc dans la civilisation européenne, ou à le re-

léguer en Asie ? Ce gouvernement est dans un état constant d'hostilité avec l'Europe, en nourrissant chez lui *la peste* dont il nous menace chaque jour. L'Europe a le droit d'exiger de lui qu'il prenne toutes les précautions commandées par la prudence, pour que la peste soit expulsée de la Turquie européenne, ou, à son refus, elle a droit de l'y contraindre et d'y pourvoir elle-même par une invasion armée. Je ferai remarquer ici en passant que, s'il est des publicistes qui puissent ne pas se contenter d'un tel raisonnement, ce ne sont pas ceux de la Sainte-Alliance, parce que ce raisonnement est absolument le sien. Sur quel fondement en effet repose le droit qu'elle s'est attribué d'envahir le royaume de Naples et de Piémont ? Sur la comparaison qu'elle a établie entre le fléau physique de la peste et l'amour de la liberté qui s'est manifesté chez les peuples de ces deux royaumes. Si l'objet comparé à la peste donne de tels droits, quels droits ne donnera pas la peste elle-même ? Quoi qu'il en puisse être de la solidité intrinsèque de ce mode d'argumentation, il doit être pour la Sainte-Alliance plein de justesse et de force. Au reste, on ne peut s'empêcher d'applaudir à la philantropique prévoyance d'un

écrivain qui, ne pouvant pas, en 1816, deviner les admirables efforts que feraient les Grecs en 1822, jetait sur eux dès lors un regard de vive compassion, et qui, sans demander que la guerre fût entreprise dans leur seul intérêt, exprimait du moins le vœu que, dans le cas où elle éclaterait, leur émancipation fût le prix de la victoire.

Les causes par lesquelles le même écrivain explique la non-admission de la cour de Rome dans la Sainte-Alliance, si elles ne sont pas réelles, n'en sont pas moins raisonnables et judicieuses. Malgré la pureté de son catholicisme, le gouvernement autrichien a toujours su, pour son compte, repousser de ses affaires temporelles l'intervention de la puissance ecclésiastique. Est-ce manquer d'égards à ce Cabinet, que d'admettre, même en lui, une volonté qui doit être toute naturelle de la part de la Prusse et de la Russie, celle de réduire le Saint-Siége ou bien à une volontaire abdication de la suprématie à laquelle il continue de prétendre sur tous les États chrétiens, ou bien à l'impossibilité de tenter désormais la réalisation de cette fantastique suprématie (1)?

(1) Le danger de la suprématie pontificale devrait,

La manière de raisonner de l'auteur est la même en ce qui concerne l'Angleterre. Si la Sainte-Alliance n'a pas eu l'intention qu'il lui prête, il a le mérite de lui prêter l'intention qu'elle eût dû avoir. Nous devons croire en effet que le but de la Sainte-Alliance est de faire aux peuples le plus de bien qu'il est possible, par conséquent de faire cesser tous les genres d'oppression qui pèsent sur eux. Dans ce cas, quelle plus odieuse oppression que le despotisme exercé par le gouvernement britannique sur la navigation de tous les Etats européens? N'est-ce pas ainsi répondre aux sentimens des hautes parties contractantes, que de les encourager à faire tous leurs efforts pour établir la liberté des mers, à renouveler, à perfectionner le *blocus continental*, en le fondant sur une parfaite égalité de droit entre les nations?

Une des plus importantes conséquences qu'il

---

de nos jours, paraître tout-à-fait chimérique, s'il ne se présentait encore de temps en temps des écrivains qui, interprétant dans un sens temporel le vicariat du chef de l'Eglise, ne craignent pas de proposer sérieusement de placer le Saint-Siége au-dessus de tous les trônes, de manière à transformer les diverses monarchies en simples succursales de cette métropole du monde chrétien.

était naturel de vouloir faire sortir du contrat religieux des rois, devait être la cessation de la guerre entre eux; et, en effet, l'amour de la paix est une des passions généreuses qui éclatent le plus dans leurs déclarations. C'est donc rendre justice à leur franchise, que de s'attendre à voir bientôt disparaître de l'Europe ce fléau des grandes armées permanentes, nécessaires à l'esprit de conquête, mais inutiles à l'esprit de conservation. Cette nouvelle et si légitime interprétation est encore une prophétie déçue; car jamais jusqu'à ce jour les armées en temps de paix n'avaient été aussi colossales qu'elles le sont depuis que les monarques, invoquant *les saintes Écritures*, se sont fait le serment *d'une fraternité véritable et indissoluble.*

Peut-être, sans offenser les premiers signataires de l'alliance, est-il permis de mettre en doute que les conceptions profondes qu'on leur suppose aient été celles qui ont déterminé leur union; mais en ce cas il est à regretter que les illusions de l'écrivain n'aient pas eu un plus solide fondement.

Ce n'est pas seulement en ce qui concerne la politique extérieure que ce même écrivain aperçoit dans la Sainte-Alliance le germe des plus

salutaires résultats; il n'attend pas d'elle de moins précieux avantages pour l'intérieur de tous les Etats qui en font partie. Il est convaincu que son action ne peut tarder à se faire sentir par l'introduction de principes plus humains et plus doux dans l'administration, par l'établissement prochain de ce que la civilisation réclame encore, *des constitutions libérales*, *une tolérance universelle*, *la liberté de la pensée*, *la liberté du commerce et de toutes les relations sociales*. Cette confiance n'était pas alors dénuée de fondement. Peu de temps (1) après la conclusion de l'acte du 26 septembre, il avait été adressé au ministère français une note extrêmement remarquable par les ministres des quatre grandes cours, et il était naturel de croire que c'était l'esprit même de la Sainte-Alliance qui respirait dans cette importante déclaration. « Les soussignés, ministres des Cabinets réunis, » savent, portait la note dont il s'agit, que » S. M. T. C. opposera à tous les ennemis du bien » public et de la tranquillité de son royaume, » sous quelque forme qu'ils puissent se présen- » ter, *son attachement aux lois constitution-*

(1) Le 20 novembre 1815.

» *nelles* promulguées sous ses propres auspices,
» sa volonté bien prononcée d'être le père de
» tous ses sujets, sans distinction de classe ni
» de religion; d'effacer jusqu'aux souvenirs des
» maux qu'ils ont soufferts, et de ne conserver
» des temps passés que le bien que la Provi-
» dence a fait sortir du sein même des calamités
» publiques. Ce n'est qu'ainsi que les vœux
» formés par les Cabinets alliés, pour *la con-*
» *servation de l'autorité constitutionnelle de*
» *S. M. T. C.*, pour le bonheur de son pays et
» pour le maintien de la paix du monde, seront
» couronnés d'un succès complet, et que la
» France, rétablie sur ses anciennes bases, re-
» prendra la place éminente à laquelle elle est
» appelée dans le système européen. » En voyant
les signataires d'une telle note, MM. de Metter-
nich, Castlereagh, Hardenberg et Capo-d'Istria,
prendre un si vif intérêt à l'affermissement de
l'ordre constitutionnel en France, et faire en-
tendre au gouvernement français que sa propre
existence peut être attachée au maintien de cet
ordre, n'était-il pas permis de penser que les
Cabinets nourrissaient la sincère intention de
favoriser le développement du même régime dans
les Etats auxquels la promesse en avait été faite

par le congrès de Vienne ? Au reste, même sans avoir cette intime conviction, il eût été encore d'une intelligence sage de la manifester sans laisser à cet égard entrevoir la moindre incertitude. Ce genre de flatterie est rare : le succès en est plus rare encore. Dans le fait qui nous occupe, nous ne pouvons qu'applaudir de bon cœur au but de l'écrivain. Ses interprétations ne sont pas seulement bien imaginées; elles sont fondées en raisons : il présente, il traduit comme existant ce qui devrait exister en effet. Il est fâcheux d'avoir à louer en lui le mérite de l'invention, au lieu d'avoir à bénir la réalité dans les Cabinets.

Parmi les éloges prodigués aux intentions présumées des auteurs de la Sainte-Alliance, on juge bien qu'il a dû se mêler aussi des observations critiques, soit sur la forme, soit sur le fond de ce merveilleux contrat. Les hommes qui l'ont considéré comme la fondation d'un *nouveau droit public*, ont regretté que ce système n'eût pas reçu plus de développement, et ils se persuadent qu'il y a des articles secrets explicatifs des articles patens. D'autres n'ont pas dissimulé qu'ils trouvaient dans la rédaction de l'acte un caractère exclusif et menaçant.

L'alliance est en effet exclusive, puisque les puissances chrétiennes peuvent seules y être admises; et on a vu déjà que de plus elle portait avec elle, même en ce qui concerne la chrétienté, des exclusions nécessaires et inévitables.

Elle est menaçante d'abord pour tous les gouvernemens qui ne sont pas appelés à en faire partie; mais, ce qui n'est pas moins digne d'une sérieuse attention, elle est surtout menaçante pour les peuples, en ce qu'elle semble être, non une alliance d'Etat à Etat, mais une alliance de monarque à monarque, puisqu'elle fortifie la puissance particulière de chacun des princes contractans à l'égard de la nation qu'il gouverne, de la puissance collective de tous les alliés. Il y a des hommes, et en assez grand nombre, aux yeux desquels c'est là tout le secret de l'alliance, tout le but des rois, toute leur pensée. A les en croire, la Sainte-Alliance serait comme une sorte de *carbonarisme* pour les Cabinets. L'interprétation est grave : je l'indique sans appuyer sur son importance. Le sens qu'elle présente, une fois aperçu, ne peut pas être oublié. L'alliance porte, article 1er : *Les trois monarques se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours.* Quoi! se sont

écriées quelques personnes, *en toute occasion ?* Sans doute autant que le permettra la morale chrétienne; mais qui en sera juge? *En tout lieu?* Quoi ! même dans les Etats l'un de l'autre, dans leurs capitales respectives? A peine alors on osait entrevoir ce que ce mot *en tout lieu* pouvait avoir d'étendue. Les évènemens nous l'ont appris.

Enfin, la qualification de *sainte* que l'alliance se donne à elle-même par son article 3, n'a pas manqué non plus de faire naître en certains esprits des inquiétudes et des doutes. Cette fastueuse dénomination a été tant de fois mensongère et trompeuse! Tant d'alliances et de ligues ainsi désignées ont ensanglanté toutes les parties du monde! Les illusions du présent ont nécessairement souffert de la douloureuse expérience du passé. La parité du nom a réveillé le souvenir des croisades prêchées par les papes non-seulement contre les Ottomans, mais contre des princes chrétiens : on s'est rappelé une foule de guerres faites sous l'étendard de ligues sacrées; en Allemagne, les massacres des Hussites; en France, la Saint-Barthélemi.

Tout en rendant hommage au caractère personnel des monarques qui ont formé l'alliance,

on ne peut s'empêcher de confondre, sous quelques rapports, avec la personne des princes leur puissance et leur Cabinet. Sans doute il ne peut pas y avoir de solidarité entre les princes régnans et leurs prédécesseurs. Celui qui existe n'est pas coupable des torts de celui qui n'est plus; mais l'Europe est autorisée à prendre quelque ombrage de tout contrat dont les premiers signataires sont l'Autriche, la Russie et la Prusse. Elle a même droit de redouter certains mots respectables dans leur véritable sens, mais qui n'ont été rien moins que tutélaires et protecteurs pour elle. Ce n'est donc pas à ses yeux un motif de sécurité que la répétition fréquente, offerte par la Sainte-Alliance, des mots *paix*, *religion* et *justice*; et il lui est impossible d'oublier que ce furent aussi des alliances que l'on annonçait être fondées sur l'amour de la *justice*, de la *religion* et de la *paix*, qui consommèrent la ruine de la Pologne.

En s'occupant à rechercher le but de la Sainte-Alliance, on n'a pas négligé de remarquer quelles sont les puissances qui ont accédé à cet acte, et quelles sont les formes de cette accession. Les discussions qui eurent lieu dans le parlement d'Angleterre, et le regret exprimé

par le prince régent de ne pouvoir devenir partie intégrante de l'alliance, en raison des principes de la constitution britannique qui s'y opposent, sont d'honorables monumens tant de la vigilance du parlement, que du respect du prince pour la loi de son pays. L'existence d'un gouvernement représentatif en France paraissant rendre la position du monarque français la même que celle du prince régent d'Angleterre, l'accession du gouvernement français à la Sainte-Alliance, en novembre 1815, dut causer quelque surprise. Des journaux allemands, qui n'étaient pas encore privés de toute liberté, se permirent à cet égard de sévères réflexions. Une autre feuille publique tâcha d'expliquer cette démarche, en la présentant comme une simple reconnaissance de principes assurément très respectables, reconnaissance qui ne renfermait aucun engagement. A cette explication on opposa les termes mêmes de l'accession qui portent : *Je m'engage, etc.* Le texte de l'accession fut imprimé *dans le Moniteur*, comme extrait de *l'Observateur autrichien*, mais sans être accompagné d'aucune observation. Il est tout simple que l'accession en elle-même, que son insertion dans le Moniteur, non d'office, mais

comme un emprunt fait à un journal étranger, que le silence des chambres sur un acte destructif de l'une des bases principales de tout gouvernement représentatif, la responsabilité ministérielle, il est, dis-je, tout simple que ces diverses circonstances aient exercé les esprits et excité l'attention publique.

On a aussi, et par les mêmes raisons, porté des regards curieux sur l'accession du roi des Pays-Bas. On a observé que ce prince ne s'y était décidé que le 21 juin 1816, après que l'invitation lui en avait été faite par le ministre russe accrédité auprès de lui; que, de plus, il avait employé dans son accession les termes les moins obligatoires qu'il lui a été possible, comme pour constater que c'était de sa part une démarche de nécessité plus que de libre mouvement; enfin que, peu de jours après, il s'était hâté de donner connaissance aux Etats-Généraux du texte même de son accession, cherchant ainsi à se justifier, auprès d'eux, d'un procédé peu constitutionnel, auquel des circonstances impérieuses l'avaient réduit. Il y aurait de l'injustice à ne vouloir pas se souvenir qu'alors la France gémissait sous le poids de l'occupation étrangère; et le royaume des Pays-Bas, pour

n'être pas militairement occupé, n'en était pas moins asservi à la domination du triumvirat continental qui décidait des destinées de l'Europe.

La Confédération Helvétique n'a accédé à la Sainte-Alliance que plus tard encore (en décembre 1816), et après y avoir été pareillement engagée par des notes pressantes du ministre de Russie. Cette accession, comme celle du roi des Pays-Bas, a été conçue en termes évasifs, de manière à n'être guère qu'une approbation des principes de charité et d'amour proclamés par les trois monarques fondateurs. Il semble qu'en adhérant à un contrat dont le sens a quelque chose de mystérieux, les gouvernemens craignent de s'engager plus qu'ils ne voudraient, et d'avoir à remplir, dans des temps ultérieurs, des obligations qu'ils n'auraient pas eu la volonté de prendre. De la part des gouvernemens, cette défiance est naturelle. Moins de réserve serait une faute. Il n'en est pas ainsi des peuples. Les peuples ont plus d'abandon, plus de crédulité. Ils sont si pressés d'être reconnaissans, qu'éblouis par les premiers rayons d'espoir qui brillent à leurs yeux, souvent ils savent gré aux rois d'intentions que ceux-ci

n'ont pas. Nous en avons vu la preuve dans toutes les illusions que la Sainte-Alliance a fait naître, et l'on a pu juger par nos citations que beaucoup d'hommes raisonnables et éclairés ont été peuple dans ce sens.

Peut-être demandera-t-on quel avantage nous nous sommes proposé, en rappelant ces espérances déçues, ces suppositions chimériques, ces prévisions démenties par les faits. Notre réponse sera simple. En présentant les rois liés entre eux par une alliance d'une nature remarquable, nous avons dû aussi exposer ce qu'en ont auguré les peuples. Dire que les peuples ont été trompés, n'est pas accuser les Cabinets d'avoir été des trompeurs. Les gouvernemens font toujours espérer plus qu'ils ne sont accoutumés à tenir, et les Peuples s'abusent volontairement, grâce à leur avide confiance, qui croit plus qu'on ne lui promet; mais de la méprise des uns et du contraste des procédés des autres avec ce qu'on attendait d'eux, il résulte pour le lecteur une appréciation saine et solide des choses. De ce tableau de l'ensemble des opinions et des faits, il sort pour lui un jugement tout formé, un jugement bien plus précis que

si l'on eût voulu l'y conduire par la voie du raisonnement et de la discussion.

Ici vont disparaître les illusions qu'avait fait éclore le spiritualisme religieux de la Sainte-Alliance : à la plus magnifique poésie va succéder la prose la plus vulgaire; à de séduisantes chimères, de tristes réalités; au rêve d'un perfectionnement idéal des sociétés humaines, le calcul le plus trivial des intérêts d'influence ou de territoire. C'est, en politique, le matérialisme le plus décourageant qui remplace le dogme consolateur de l'immortalité de l'âme.

CHAPITRE II.

DES RÉALITÉS DE LA SAINTE-ALLIANCE.

Nous avons vu quelles étaient aux yeux des Peuples les promesses de la Sainte-Alliance. Nous allons voir quels en ont été les effets. Depuis sa conclusion, trois grandes circonstances sont venues ou développer son but véritable, ou lui en donner un qu'elle a adopté et que jusqu'à présent elle n'a cessé de poursuivre. Ces circonstances sont le congrès d'Aix-la-Chapelle, celui de Carlsbad, ceux de Troppau et de Laybach. Nous ne considérons point si la tendance actuelle de l'Alliance est conforme à sa destination primitive, ou si cette destination originelle a été subordonnée à des combinaisons qui ont substitué le positif de l'ambition aux pieuses chimères d'un désintéressement factice et d'un enthousiasme passager. L'alternative ici serait embarras-

sante, si elle n'était pas inadmissible. Dans l'une ou l'autre hypothèse, quel rapport existe-t-il entre les mesures administratives et militaires employées pour l'oppression des Peuples, et les mots de *charité*, de *paix* et de *religion*, que chaque ligne de l'Alliance offre aux Peuples comme augure d'un plus heureux avenir? Pour sortir d'un tel doute, il n'y a, il ne peut y avoir qu'une explication qui soit vraie, et cette explication est simple. Dans la conception de l'Alliance, c'est le personnel des princes qui s'est montré; dans l'interprétation, ce sont les Cabinets. Nous sommes persuadés que les monarques n'ont fait depuis que céder à des considérations qui leur sont représentées comme des devoirs d'État impérieux et absolus; que c'est à regret qu'ils sacrifient à ces considérations ce que leur conscience réclame d'eux, comme princes religieux et humains; mais la politique de leurs Cabinets les domine et les subjugue. La faute appartient aux Cabinets seuls: le cœur des princes n'en est point coupable, et nous nous plaisons à les en absoudre.

Depuis 1815 jusqu'à 1818, les Peuples de l'Allemagne attendaient, non sans quelque impatience, mais du moins sans une défiance inju-

rieuse pour les gouvernemens, l'exécution des engagemens solennels que les princes avaient contractés envers eux, d'abord dans les angoisses du péril, ensuite dans l'allégresse de la victoire. Tout autorisait à espérer que la Prusse, dont les plénipotentiaires au congrès de Vienne s'étaient montrés les plus ardens promoteurs du système constitutionnel, serait la plus prompte à donner l'exemple de son adoption. Cet espoir n'a point été rempli. C'est sur l'Allemagne méridionale que la liberté est venue répandre ses premiers bienfaits. La Bavière, le Virtemberg et Bade ont reçu des constitutions représentatives plus ou moins conformes aux vœux de la population de ces pays, mais qui, telles qu'elles sont, ont porté une amélioration sensible dans l'existence des habitans, en leur reconnaissant des droits civils et politiques qu'elles sont destinées à garantir.

Constitutions représentatives à Munich, Suttgard et Carlsruhe.

Que d'autres s'attachent à faire ressortir la préférence que la constitution de Virtemberg peut mériter sur celles des deux États voisins, attendu que dans ce royaume il y a un contrat formel et réciproque entre la nation et son chef, et qu'ainsi la constitution n'y étant pas, de la part du prince, une concession purement spon-

tanée et de propre mouvement, elle n'est pas de celles que le prince puisse se croire maître de révoquer par suite d'un autre mouvement et d'une spontanéité contraire : outre que les Peuples ont rarement le choix du mode de ce renouvellement d'état, et que ce sont les circonstances particulières de chaque localité qui en décident, nous avons pleinement lieu de penser que la bonne foi du prince a été la même dans ces trois pays ; et si cette croyance ne se fondait pas pour nous sur des idées morales, nous la fonderions sur une base qui, en politique, n'offre pas moins de certitude, sur l'intérêt bien entendu de ces trois souverains. Il n'entre pas assurément dans mon esprit de vouloir, le moins du monde, atténuer le mérite de leur procédé ; mais ce qu'a produit en eux la générosité des sentimens, la fidélité à leur parole et la bienveillance pour leurs Peuples, la politique seule eût dû le leur conseiller. Dans un siècle où l'on a vu si souvent changer la limite des États, si l'on veut rendre cette limite moins variable, si l'on veut asseoir le dieu *Terme* sur un terrain plus solide, il est de la prudence de fondre en un même corps les parties antérieurement étrangères les unes aux autres dont aujourd'hui la plupart de ces États

sont composés; et quel meilleur moyen pour faire disparaître toutes les nuances de séparation, que de donner à ces peuplades forcément agglomérées des intérêts nouveaux qui, en leur créant une patrie commune, les y attachent par le charme de la liberté, et par des avantages dont elles n'avaient pas joui sous leurs anciens maîtres?

Les Etats de second ordre qui, en 1813 et 1814, avaient rendu de si grands services à la cause des alliés, n'avaient pas tardé à s'apercevoir que les grandes puissances, après avoir accepté leur secours pour le combat, étaient peu disposées, depuis qu'elles n'avaient plus besoin d'eux, à les admettre dans leurs délibérations. De la part de ces Etats ce n'était donc point une précaution déplacée de se mettre en garde contre les suites imprévues de délibérations auxquelles ils allaient être étrangers. Quoi qu'il en soit des mouvemens d'humanité ou des motifs d'intérêt qui ont agi sur les Cabinets de Munich, de Stuttgard et de Carlsruhe, un ordre nouveau avait, dans ces trois Etats, remplacé l'ordre ancien avant la réunion du congrès d'Aix-la-Chapelle.

La première observation que ce congrès fait Congrès

d'Aix-la-Chapelle.

naître, porte sur sa composition. Quels sont les élémens dont il est formé? ce sont trois monarques du continent et un plénipotentiaire britannique. J'entends, ce sont les puissances héritières de la suprématie long-temps exercée par Napoléon. Le temps nous apprendra si, pour les puissances d'un ordre inférieur, le joug en sera plus léger. Je cherche à Aix-la-Chapelle les représentans de ces Etats du second ordre, et je cherche en vain. Appelés, caressés comme compagnons du péril, on ne les accepte point pour compagnons du triomphe. L'objet de la réunion est en effet une sorte de fête triomphale. Il s'agit de délibérer sur l'évacuation du territoire français. Les monarques sont des juges qui viennent s'asseoir sur leur tribunal pour goûter le plaisir de voir la France suppliante implorer la retraite de leurs troupes, de ces troupes qu'elle avait si souvent battues au sein de leurs propres foyers. Cette jouissance a été douce. Ils s'en sont enivrés avec tant de faste qu'on eût dit qu'ils doutaient encore de la réalité.

Nous aussi, nous avons vu, à une autre époque, un congrès qui avait à peu près un motif semblable. A Erfurth, il y avait aussi une puissance qui venait demander la délivrance de son

territoire ; c'était la Prusse. On n'avait point écarté de cette réunion les puissances secondaires. Tout ce qui avait aidé à vaincre recevait sa part de gloire. On y voyait rassemblés les rois de Bavière, de Saxe, de Virtemberg, plusieurs grands-ducs, ainsi que les chefs de presque tous les autres Etats allemands. Il était cependant un prince qu'on n'y apercevait pas, un prince qui avait désiré y paraître et auquel cette faveur avait été refusée ; ce prince, c'était l'empereur d'Autriche. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que si la fierté a quelque chose d'excusable, c'est quand elle s'adresse à la force. Repousser, exclure un empereur (1) d'Autriche d'une réunion de souverains, était un acte d'une politique plus ou moins sage, c'est ce que je n'examine pas ; mais le mot de fierté ne va pas mal à un tel acte. C'est, si l'on veut, plus que de la fierté,

---

(1) « Si le roi Joseph n'a pas été reconnu, disait, en » 1809, M. de Metternich à M. de Champagny, ministre » des affaires étrangères, il faut l'attribuer à la confé- » rence d'Erfurth. Certes, *si l'empereur avait voulu ad- » mettre à cette conférence l'empereur mon maître*, ou » seulement s'il m'avait été permis d'y aller, ainsi que » je l'avais proposé, la reconnaissance aurait été pro- » noncée. »

c'est de l'orgueil, le sublime même de l'orgueil, j'y consens. Est-ce de la fierté, est-ce de l'orgueil, quand une telle répulsion se dirige contre des princes d'un rang inférieur, que l'on prive d'une juste communauté dans les fruits de la victoire, après les avoir appelés à la communauté des travaux et des fatigues qui l'ont conquise? Ce dédain des grandes puissances pour les Etats du second ordre, a été vivement senti par eux, et il devait l'être. Déjà, en 1815, ils avaient eu à se plaindre du même oubli dans la signature des traités avec la France. Par cette récidive leur position nouvelle se serait révélée à leurs yeux, s'ils avaient pu ne l'avoir pas déjà comprise. On prononçait sans leur concours sur des questions restées en suspens, et il s'établissait en principe que l'on pouvait contracter, sans eux, des engagemens éventuels, à l'exécution desquels ils seraient obligés de prendre part, bien qu'ils n'en eussent eu aucune aux délibérations dont ces engagemens étaient le résultat. C'était traiter la Confédération Germanique, ses rois, ses grands-ducs et ses princes, enfin ses dix millions d'habitans, population loyale, courageuse et fière, avec plus de hauteur et d'indifférence qu'on ne traitait autrefois la diète de

Ratisbonne et les princes du Saint-Empire. Que reprochait-on de plus à l'empereur Napoléon? La seule différence entre le congrès d'Aix-la-Chapelle et celui d'Erfurth, c'est que dans l'un la domination se montrait concentrée en un seul homme; dans l'autre, elle s'est montrée éparse entre quatre Cabinets, dont chacun séparément en déployait tout l'appareil et en faisait sentir tout le poids.

Évacuation du territoire français.

La France avait payé avec une exactitude inouïe, toutes les contributions qui lui avaient été imposées. L'intérieur était calme. Une sorte de loyauté dans la marche du ministère d'alors promettait à la nation ce qui lui manquait encore. La France avait beaucoup à désirer; elle espérait beaucoup, et attendait avec la tranquillité de l'espérance. Nul prétexte n'eût pu justifier la prolongation de l'occupation militaire. L'évacuation du territoire français était d'ailleurs commandée par la politique de quelques puissances. Elle fut décidée. « Les augus-
» tes souverains, dit la déclaration du premier
» novembre 1818, ont reconnu avec satisfaction
» que l'ordre de choses heureusement établi en
» France, par la restauration de la monarchie
» légitime et constitutionnelle, et le succès qui

» a couronné jusqu'ici les soins paternels de » S. M. T. C., justifient pleinement l'espoir d'un » affermissement progressif de cet ordre de » choses, si essentiel pour le repos et la pros- » périté de la France, et si étroitement lié à tous » les grands intérêts de l'Europe. » J'ai cité avec plaisir ce passage; c'est malheureusement le dernier où les Cabinets organes de la Sainte-Alliance ne se soient pas montrés hostiles contre l'ordre constitutionnel; mais dès ce jour, ce n'est plus qu'une démonstration verbale : les procédés ont cessé d'être d'accord avec le libéralisme du langage. On laisse la France à elle-même, mais en faisant tout ce qu'il faut pour la livrer à des dissensions intérieures. On fait l'éloge de l'ordre de choses existant, et on en attaque la plus solide base. Par des conseils que des têtes étroites reçoivent comme des ordres, ou que des têtes oligarchiques acceptent comme des bienfaits, une sorte de loi se trouve imposée au ministère français, de mettre tout en œuvre pour changer le système électoral. Que le commandement en ait été fait en termes absolus, ou l'insinuation sous des formes amicales, le résultat est le même. Il serait le même encore quand on devrait admettre une provocation

préalable de la part du gouvernement français. Ce qui est certain, c'est qu'il y a eu au moins appel de l'esprit aristocratique de la France à l'esprit aristocratique de l'Allemagne, fraternité cosmopolite devant laquelle disparaissent tous les autres intérêts, se rapprochent toutes les distances et s'effacent toutes les frontières; mais ici les accessoires, le mode, sont indifférens; le fait seul doit nous occuper. Ce fait, c'est l'intervention des puissances dans la forme de l'organisation intérieure d'un État indépendant; et l'objet de cette intervention, c'est de restreindre l'étendue des libertés nationales, pour donner à l'ascendant aristocratique une plus grande intensité. A la vérité, en ce qui concerne la France, ce système interventionnel a été pacifique. Toutes les usurpations commencent ainsi. Bientôt il deviendra guerrier. Ce qui sera refusé aux insinuations confidentielles, il le demandera au glaive. Cet essai tenté à l'égard du gouvernement français est le premier acte dans lequel la Sainte-Alliance prend un caractère différent de celui qu'on lui avait supposé jusqu'alors. On le croyait populaire comme celui du christianisme; il est orgueilleux et despotique comme celui des pharisiens. L'énigme

est expliquée, l'obscurité des mots est éclaircie; les faits en ont traduit la mysticité en un langage clair et intelligible; pour l'Europe bien avertie, la Sainte-Alliance est la ligue du pouvoir absolu, et plus encore de l'oligarchie, contre les droits des nations. Aix-la-Chapelle a levé tous les doutes. Désormais, lorsqu'un congrès des mêmes puissances aura lieu, on saura d'avance quel en sera le but.

A cette époque du congrès d'Aix-la-Chapelle se rattache un incident d'une haute gravité, qui doit être mentionné ici. Au point où nous sommes, et en raison de l'idée que nous commençons à prendre de la morale politique des quatre grandes puissances, c'est un trait de plus qui en achève le tableau. L'incident dont il s'agit est la réclamation formée par la Bavière aux dépens du grand-duché de Bade, en exécution du traité de Ried (1). Des cessions avaient été demandées au roi de Bavière par l'Autriche, et en échange de ces cessions, une indemnité avait été promise par ce prince. Cette indemnité, calculée sur l'hypothèse d'un nouveau mouvement

Démêlés de la Bavière et du grand-duché de Bade.

(1) 8 octobre 1813.

dans les possessions allemandes, devait être formée de territoires dépendant des deux Hesses, du Virtemberg et de Bade. Nous n'examinons point si la Bavière ne commettait pas une faute grave en acceptant les dépouilles d'États voisins, quoiqu'au moment de la signature des premières conventions on pût croire que ces divers États seraient, de leur côté, indemnisés de leurs pertes par des acquisitions nouvelles. Quoi qu'il en soit, l'Autriche, par le traité de Ried, qui renfermait à son avantage les plus importantes stipulations, assurait à la cour de Munich *une indemnité complète, laquelle devrait être à la bienséance de ce royaume, et former avec lui une contiguité parfaite et non interrompue.* La frontière militaire que désirait l'Autriche fut l'objet d'un arrangement (1) signé à Paris le 3 juin 1814. De vives plaintes s'élevèrent de la part des divers États menacés : il fallut modifier cet arrangement. On y apporta quelques restrictions (2), et dans cette nou-

(1) La Bavière cédait à l'Autriche l'Innviertel, l'Hausrückviertel, le Voralberg, le Tyrol et une partie de la principauté de Salzbourg.

(2) Convention du 11 avril 1815.

velle forme, il fut sanctionné par l'assentiment de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, ce qui n'empêcha pas qu'il ne restât aussi sans effet. Une autre convention fut, peu après, signée à Paris (1), encore sous la garantie des grandes puissances; et enfin un dernier traité fut conclu à Munich (2) entre l'Autriche et la Bavière seules, traité accompagné d'articles secrets par lesquels le grand-duché de Bade restait toujours gravement compromis. Du fait de ces diverses conventions signées, révoquées, modifiées et renouvelées, il résulte que l'Autriche et les trois grandes puissances avaient disposé d'une portion des États d'un prince de la Confédération Germanique, sans que ce prince eût même été initié dans la négociation qui devait lui enlever *ses plus belles provinces* (3). Les déclarations du roi de Bavière invoquaient en effet *les conventions conclues à Paris entre les quatre grandes puissances qui ont signé le traité de* 1815. Triste position de l'État faible

(1) Le 3 novembre 1815.

(2) Le 14 avril 1816.

(3) Expression d'une lettre du grand-duc de Bade au roi de Bavière.

qui a traité avec un État plus puissant! Le premier implore l'exécution de ce qu'on lui a promis : le second se charge lui-même de cette exécution en ce qui l'intéresse. Ainsi, l'Autriche n'avait pas négligé de prendre possession des pays que lui avait cédés la cour de Munich, sans se mettre beaucoup en peine du dédommagement de cette cour. Vainement, à l'approche de l'occupation, la Bavière avait voulu temporiser; il avait fallu fléchir devant la menace de la force. La question était réduite à ces termes simples : Ou les engagemens pris par l'Autriche envers la Bavière ne seront pas remplis, ou la spoliation du grand-duché de Bade en sera le moyen. Il n'y a pas de milieu; c'est aux dépens de l'un de ces deux Etats qu'il faut que l'Autriche obtienne un nouvel agrandissement. Quelle sera la victime? Sera-ce le grand-duché de Bade ? Sera-ce le roi de Bavière? Les forces ne sont pas égales. C'est pour Bade que le péril est le plus imminent. Que fait le grand-duc de Bade? ce que nul prince n'avait fait jusqu'alors. Pour toute armée, il appelle à son secours *l'opinion publique*. Une lettre, qu'il adresse au roi de Bavière, se termine par ces belles paroles : « Je » ne m'aveugle pas sur la situation où je me

» trouve. Rien ne m'étonne, je suis prêt à tout; » mais je vous déclare, sire, que si l'on avait » dessein de m'enlever par la force ce qu'on » n'obtiendra jamais de mon consentement, » *j'en appelle pour ma défense à l'opinion pu-* » *blique*, et V. M. trouvera difficilement *un al-* » *lié plus puissant.* » Le grand-duc ne se trompa point : l'opinion publique le protégea de toute sa puissance; elle se prononça pour lui en France comme en Allemagne. Cette opinion alors exerçait encore quelque ascendant. L'empereur de Russie surtout semblait ne pas la méconnaître. Le grand-duché de Bade fut sauvé, et nous avons dû nous en réjouir; mais la Bavière fut privée de l'indemnité qui lui avait été garantie. On avait dû laisser Bade intact, on devait satisfaction à la Bavière. Ou l'Autriche était tenue de lui livrer l'indemnité stipulée, ou elle devait restituer les cessions qui lui avaient été faites sous la réserve de cette indemnité. A quoi servent les congrès, si c'est ainsi que les États faibles sont respectés par les grandes puissances qui composent ces congrès? Et qu'est-ce qu'une Confédération Germanique qui voit dépouiller un de ses membres sans armer tous les autres confédérés pour sa défense, sans opposer au moins

à l'usurpation de la force la véhémence de ses protestations et de ses manifestes? que dis-je? sans même avoir l'air de se douter de ces déplacemens de possession qui fortifient encore l'État le plus redoutable des débris arrachés aux États d'un rang inférieur? C'est sous les auspices, c'est avec l'assentiment ou formel ou tacite de la Sainte-Alliance qu'a été consacrée comme légitime l'occupation faite par l'Autriche de ce qui lui était cédé conditionnellement, sans que la condition qui formait son seul titre ait été exécutée. Ainsi procèdent les quatre cabinets réunis.

Commencement de la suprématie continentale de l'Autriche.

Cet évènement marque une époque nouvelle dans l'ordre de la suprématie européenne. Jusqu'à ce moment il avait semblé que le sceptre de la Sainte-Alliance résidait principalement dans les mains du prince qui l'avait créée. De ce jour le sceptre a changé de place : une autre main l'a saisi, et le manie avec plus d'adresse peut-être. Depuis que la Sainte-Alliance a éprouvé, ou une altération graduelle, ou une brusque transformation, si toutefois la manifestation de sa tendance actuelle n'est pas le simple développement d'un germe quelle renfermât dès son origine, l'Autriche s'en est emparée; elle s'en est assuré

la direction et approprié le monopole. Nous avons signalé, comme premier caractère de la Sainte-Alliance, à dater du congrès d'Aix-la-Chapelle, son hostilité contre la liberté des peuples; il faut y en ajouter un autre, son hostilité contre la sûreté et l'indépendance des princes du second ordre. Mais je reviens à la lutte des peuples avec les gouvernemens.

Nouvelle direction donnée à la Sainte-Alliance.

Ce n'est pas à l'égard de la France seule que le système de la Sainte-Alliance, présumé, jusqu'à ce jour, bienveillant, protecteur, libéral même, a pris tout à coup une couleur opposée. Les mêmes cours qui, en 1815, se distinguaient le plus par les concessions qu'elles semblaient vouloir faire, les cours de Berlin et de Vienne affectent tout à coup une vive frayeur sur l'activité d'une prétendue démocratie dont elles se disent menacées; et, au lieu d'apaiser les mécontentemens réels qui existent, en accordant aux peuples les institutions qu'ils réclament, elles méditent des projets restrictifs des libertés dont ils sont déjà en possession. Les craintes des cabinets se rapportent surtout aux projets supposés des sociétés secrètes, de ces mêmes sociétés dont ils avaient antérieurement favorisé

l'essor et secondé les progrès. Tout les inquiète dans les mêmes hommes dont le dévouement et l'énergie avaient obtenu tant de fois leur encouragement et leurs éloges. A la vérité il était difficile que des caractères enthousiastes et ardens, auxquels la liberté avait été promise, fussent capables de contenir leurs murmures sur la lenteur des cabinets à remplir leurs engagemens. Il n'est pas non plus impossible que des membres influens de ces sociétés se soient, comme on les en accuse, engagés à combattre ces temporisations du pouvoir, et à vaincre sa résistance. Après avoir, comme guerriers, sauvé l'indépendance nationale, ne peuvent-ils pas en effet aspirer à la liberté comme citoyens? On sait quelle consistance ces associations avaient obtenue en Allemagne; on sait qu'elles comptaient des affiliés parmi les commensaux des rois, et même parmi les membres des maisons régnantes. Leurs devises étaient une puissance honorée; maintenant elle est proscrite, et l'on s'étonne que des hommes qui ont vaincu au nom de *la liberté* (1), de *l'honneur* et de *la patrie*,

(1) Première devise de l'*Arminia*. Depuis, sa devise

prétendent n'avoir pas combattu pour des sons et pour des fantômes ! On s'étonne qu'ils veuillent la *liberté* pour eux-mêmes, eux qui ont affranchi leurs rois ; qu'ils soient sensibles à l'*honneur*, et ne puissent souffrir la violation des paroles qu'on leur a données, eux qui ont réhabilité la royauté déchue et rendu au diadème sa splendeur éclipsée ; qu'enfin ils veuillent avoir une *patrie*, c'est-à-dire un gouvernement libre, car il n'y a point de patrie pour les esclaves, et on leur refuse une patrie, à eux qui ont délivré le territoire natal de l'occupation étrangère, recouvré les provinces perdues, et conquis des provinces nouvelles dont la possession définitive a été assurée à leurs princes !

L'attention des gouvernemens s'est portée d'abord sur les hommes auxquels elle a supposé le plus de moyens d'influence. Là commence une réaction bizarre bien propre à dissiper l'enchantement de la faveur des cours et de celle même de la gloire. La défiance

---

a une couleur politique plus déterminée par le changement d'un mot : elle se compose maintenant des mots *liberté, honneur, égalité.*

s'attache aux hommes que peu auparavant on honorait comme les libérateurs de leur pays. On suit de l'œil comme un conspirateur le guerrier que naguère on plaçait sur un char de triomphe; et, après qu'il est éloigné des postes où l'on supposait qu'il pouvait être à craindre, il se trouve livré à la calomnie qui s'empare avec avidité de sa proie. Celui que la veille on comparait à tous les héros de la guerre de trente ans, le lendemain n'en est plus que le Wallenstein. La même inquiétude aperçoit la trahison dans les autres parties de l'Etat; et les corps civils, comme les corps militaires, ont leurs suspects et leurs proscrits.

Comme c'est dans les âmes les plus susceptibles de mouvemens généreux qu'avait dû fermenter le plus vivement la haine du despotisme exercé par la France en Allemagne, c'est surtout dans les universités qu'en 1812 et 1813 l'explosion avait eu le plus de violence et d'éclat. On avait vu maîtres et disciples, professeurs d'un âge mûr, étudians à peine dans l'adolescence, quitter ensemble les bancs de l'école pour voler sous la tente, et la guerre avait dévoré en partie dans les

champs de Lutzen la sanglante moisson de leur intrépidité et de leur inexpérience ; mais la portion plus heureuse de braves qui ont pu, du champ de bataille, revenir au paisible séjour de leurs premières études, ces jeunes et nobles débris, échappés à une si grande destruction, pouvaient-ils oublier l'objet de leurs combats et la récompense qu'ils se croyaient autorisés à en attendre ? Près du même terrain où avait coulé, dans une bataille perdue, le sang de cette vaillante jeunesse, la bataille de Leipsick avait vengé leur défaite. Quelques centaines de jeunes gens conçoivent la pensée de fêter l'anniversaire de ce grand évènement. A l'exemple des Athéniens, qui honoraient les mânes des guerriers morts à Salamine et à Marathon, ils célèbrent, par des discours et des chants nationaux, la mémoire de leurs jeunes compagnons morts pour l'affranchissement de l'Allemagne ; et, mêlant ensemble les pratiques de siècles différens, imitant aussi Luther (1), qui brûlait les ou-

(1) Léon X avait fait brûler les écrits de Luther. Celui-ci, en échange, fit brûler à Wittemberg la bulle qui le condamnait, le corps du droit canon et des écrits publiés contre sa doctrine.

vrages de ses antagonistes, ils livrent aux flammes, comme holocauste à la liberté, quelques-uns des écrits publiés par ses détracteurs. Peut-être cette réunion, inspirée par un sentiment généreux, ne devait-elle pas être considérée comme un acte hostile par les cabinets. Peut-être ceux-ci ont-ils manqué de prudence en agissant de manière à faire croire que déjà ils avaient oublié les services que les peuples leur avaient rendus. La croix plantée sur le champ de bataille de Leipsick disparut tout à coup. Telle était l'opinion que l'on avait conçue des vues impopulaires des gouvernemens, que cette destruction fut regardée comme leur ouvrage. Lorsque cette destruction d'un monument patriotique a eu ensuite des apologistes et des approbateurs, les peuples n'ont plus douté que la superbe et envieuse ingratitude des cabinets n'eût pris à tâche d'effacer toutes les traces de leur dévouement et de leur gloire. La force empêchera plus tard la jeunesse de se rassembler auprès des lieux qui lui sont si chers. Ils iront chercher dans d'autres pays le droit de rendre leur hommage à la liberté pour laquelle ils ont combattu. Le sol helvétique, ce sol autre-

fois asile sacré contre toutes les persécutions, refusera lui-même de les recevoir. Tout s'est soumis, la force a triomphé; mais a-t-on gagné les cœurs, dompté les esprits, enchaîné les imaginations? De terribles exemples prouveront bientôt ce que produit la compression opérée par la force, lorsque celle-ci agit seule et sans de sages ménagemens. Tandis que cette jeunesse exaltée se débattait sous la main des gouvernemens qui partout surveillaient ses pas et jusqu'à sa pensée, deux hommes (1) à la solde d'une puissance étrangère s'étaient constitués en état de guerre avec elle, ou du moins avaient agi de manière à être considérés par elle comme des ennemis qui trompaient la sagesse d'un grand prince par de mensongers et perfides rapports. L'un de ces hommes devint bientôt l'objet de la plus violente haine. Une étincelle de cette haine tombe dans un cœur capable de tous les excès d'une énergie désordonnée. Kotzebue est frappé et meurt. Bravant pour lui-même la mort qu'il vient de donner, Sand veut s'épargner le sup-

Assassinat de Kotzebue.

(1) Kotzebue et M. de Stourdza.

plice. Il n'y échappe pas; il l'attend de sang froid, et le subit avec intrépidité. Dans la même année, un même sentiment produit dans un autre État un crime semblable. Le grand-duché de Nassau est un des premiers États qui ait reçu une constitution. La théorie en parut satisfaisante, et elle fut accueillie avec joie. Mais, soit repentir immédiat d'une générosité qui n'avait pas d'imitateurs, soit déférence pour un ascendant étranger, qui dès lors repoussait les constitutions représentatives, ce gouvernement chercha bientôt, sinon à détruire, du moins à éluder ou à restreindre dans l'application les concessions volontaires qu'il avait faites. Sous prétexte de je ne sais quelles menées démagogiques, il différa long-temps la convocation des États, et tout fut mis en œuvre pour les rendre, lorsqu'ils seraient assemblés, les instrumens serviles de l'autorité. C'était surtout à un agent principal du pouvoir, au président d'Ibell, qu'on attribuait ce système destructif du pacte consenti par le prince. Ibell est l'objet de l'animadversion publique; mais l'animadversion publique est souvent injuste; et, d'ailleurs, fût-elle fondée, que deviendrait la société, si chaque individu prétendait avoir

Assassinat du président Ibell.

mission à exécuter ses arrêts ? Le président Ibell est frappé comme Kotzebue ; mais il est frappé par une main moins assurée. « L'ange de la » mort, a dit un écrivain allemand (1), ne le saisit » pas ; mais il passe à ses côtés en jetant sur » lui un regard menaçant. » Le bras qui a porté ce coup, est encore le bras d'un jeune homme. L'humanité gémit, la raison s'afflige, la liberté s'épouvante : la liberté, telle que la veut la civilisation moderne, repousse les sanglans sacrifices que lui offraient à Athènes les Hermodius et les Aristogiton ; à Rome, les Scévola et les Brutus. A la nouvelle de ces tragiques évènemens, la sollicitude des cabinets fut vive et profonde ; elle devait l'être ; mais elle imputa ces crimes aux sociétés secrètes. C'était une erreur. Pour être exécutés, il faut que de tels actes appartiennent à la pensée d'un seul homme. Il a été constaté que Sand ni Loening n'avaient fait partie d'aucune association. La même démonstration eut lieu à l'égard de ce jeune Stapz (2), qui, en 1809, se rendit à Vienne

(1) M. Goerres.

(2) Dans la préface du second volume de mon ouvrage sur les *Proscriptions*, j'ai cité la lettre que Stapz écrivit

pour assassiner Napoléon Bonaparte. La puissance de Napoléon embrassait alors d'une chaîne d'airain l'Allemagne tout entière ; il fut convaincu que Stapz n'avait point de complices. Il ne voulut point lui en trouver. Nulle arrestation n'eut lieu, aucune rigueur ne fut exercée à cette occasion. Kotzebue et Ibell ont eu des vengeurs plus ardens. Plusieurs gouvernemens ont pris en main leur cause. On a persécuté en leur nom des hommes respectés jusqu'alors par le pouvoir lui-même et chers à leurs concitoyens. Les mesures vexatoires ont redoublé ; les emprisonnemens arbitraires se sont multipliés, et la politique a rendu à certaines forteresses la célébrité que leur avaient enlevée les dernières guerres. Sans contredit il est naturel que les gouvernemens, effrayés de la direction des esprits, cherchent à y porter remède ; mais y appliqueront-ils des remèdes qui soient efficaces et salutaires ? Ce serait trop exiger d'eux : il leur faut un plus long apprentissage, et leur

---

à ses parens avant de tenter l'exécution de son projet. La peinture qu'il fait de l'idée fixe qui le possède et le domine, de la force intérieure à laquelle il obéit, est probablement vraie pour Sand et Loening comme pour lui.

destinée est de faire encore plus d'une tentative malencontreuse avant de se résigner à l'emploi des seuls moyens qui puissent satisfaire les peuples et raffermir les trônes. Une difficulté se présente : pour que les mesures auxquelles on va recourir soient utiles, il faut qu'elles soient générales. Il faut que l'Allemagne entière les adopte, ou soit forcée de s'y soumettre. L'expédient est trouvé : les cabinets, réunis dans un congrès nouveau, rédigeront leurs volontés, et l'exécution en sera remise à la diète de Francfort.

Diète de Francfort.

L'existence de la diète, depuis son installation, n'avait offert aucun intérêt. Si quelque temps elle avait fixé l'attention, c'était celle de l'espérance déçue qui s'est affligée de voir reparaître, dans une confédération formée en 1815, la pédantesque inutilité de l'ancienne diète de Ratisbonne. Une grande secte existe en Allemagne comme en Italie, et le sentiment qui est le principe de sa formation se trouve dans le cœur même des hommes qui n'en font point partie ; c'est la secte des *unitaires*. Dans tous les temps, l'un des meilleurs moyens d'exalter les âmes, avait été de prononcer le nom de *patrie allemande*. Ce nom avait été consacré par la littéra-

ture nationale. La politique a dû s'en emparer avec succès, et il a séduit toutes les imaginations, même en leur offrant une perspective impossible à réaliser; mais le fait de cette impossibilité n'étant pas avoué également par tous, il y a eu sur ce que devait être la diète une grande divergence d'opinions, même parmi les amis de la liberté; ces opinions opposées sont depuis tombées d'accord en un point, savoir, que la diète serait, dans son organisation actuelle, le plus ridicule des corps politiques, si, devenue l'organe des résolutions de Carlsbad, elle n'en était le plus odieux. Les Allemands qu'aucun intérêt spécial n'attache à une localité exclusive, les esprits spéculatifs et qui tendent à l'*unité*, rêvaient l'établissement d'un grand parlement de la confédération, dans lequel les rois, grands-ducs, princes et comtes auraient, par eux-mêmes ou par leurs représentans, formé une chambre haute à côté de laquelle eût été établie une chambre des communes, composée des députations des diverses nations germaniques. Cette idée répondait à celle qui avait paru animer le gouvernement prussien, lorsqu'au premier congrès de Vienne il avait spécifié et proposé de placer sous une garantie générale les

divers droits dont tout Allemand serait habile à jouir en sa seule qualité d'Allemand (1). Les partisans de ces idées ne répugnaient pas à admettre à la tête de la confédération un empereur héréditaire, en plaçant auprès de lui, pour balancer cette hérédité, un roi d'Allemagne qui eût été électif. On conçoit de combien de difficultés l'application d'une telle théorie était susceptible : aussi n'obtenait-elle pas un plein assentiment ; mais les hommes mêmes qui la repoussaient comme inexécutable désiraient tous que, soit sous cette forme, soit sous toute autre, l'Allemagne fût reconstituée en un grand corps d'Etat assis sur des bases larges et solides. Tous enfin s'attendaient à trouver dans l'assemblée représentative de la confédération un caractère imposant de solennité, de force et de grandeur. Cette attente fut étrangement déçue lorsqu'ils virent une réunion de ministres, après avoir, dans des discours emphatiques et pompeux, pro-

(1) Dans le cas où il serait porté atteinte à l'existence politique d'un individu contre la teneur de l'acte fédéral ou de la constitution, et que cet individu serait lésé dans ses droits de citoyen allemand, il faut que la confédération ait le droit de remédier à ces contraventions.
(*Déclaration de M. de Humboldt.*)

mis à l'Allemagne des miracles d'une haute sagesse et d'une franche nationalité, reproduire dans leurs procès-verbaux l'obscurité laborieuse des anciens protocoles, ou la nébuleuse politique de quelques esprits qui ne se comprennent pas eux-mêmes. On s'affligea de voir ce corps, auquel on préparait des hommages, s'escrimer en verbeuses discussions sur des affaires sans importance, et, lorsqu'il voulut s'occuper d'objets plus graves, tels que la réclamation des acquéreurs de domaines westphaliens, engager avec l'électeur de Hesse-Cassel une lutte qui attesta sa faiblesse et son impuissance; mais combien surtout fut vivement sentie l'inutilité de cette institution, lorsque, dans la famine en partie artificielle qui désola l'Allemagne, il ne fut pas au pouvoir de la diète d'abattre les murs de séparation que l'égoïsme de chaque État élevait à sa frontière; ce qui centuplait le mal par les obstacles mis à la circulation! Il fut bientôt reconnu par les peuples que ce n'était pas de Francfort que la population allemande devait attendre une amélioration dans sa destinée. Dès lors, chaque individu sentit le besoin de s'attacher à l'Etat seul dont il était sujet, heureux lorsqu'il trouvait dans sa législation,

au lieu des droits communs à tous les Allemands, une certaine étendue de droits particuliers à sa tribu. De ce moment la patrie allemande n'a plus été qu'un mot : chaque limite d'État, chaque ligne de douanes a offert un patriotisme local opposé au patriotisme commun dont la diète de Francfort eût dû être le foyer. La diète ainsi n'était qu'une ombre, au lieu d'être un corps réel, et peut-être en est-il encore de même aujourd'hui, quoique la baguette de Carlsbad ait momentanément opéré en elle la plus inattendue des métamorphoses.

Congrès de Carlsbad.

Des plénipotentiaires allemands se réunissent à Carlsbad, à la voix de l'Autriche et de la Prusse. La réunion semble n'avoir que l'Allemagne pour objet, mais on a visiblement le désir que le contre-coup s'en fasse sentir dans toute l'Europe et particulièrement en France. Deux grandes puissances manquent à ce congrès, et leur absence y est remarquée, quoiqu'à la rigueur on puisse dire que l'Angleterre y assiste dans la personne du ministre de Hanovre. L'Angleterre et la Russie sont absentes, mais on agit pour elles : on les sert mieux qu'elles n'eussent pu le faire elles-mêmes. L'établissement de gouvernemens représentatifs dans toute l'Allemagne

pourrait être nuisible aux intérêts politiques et surtout aux intérêts mercantiles de l'Angleterre. La conformité des principes de gouvernement dans les divers Etats de l'Allemagne pourrait amener entre eux la conformité de système commercial, l'adoption d'un régime commun de douanes, dont l'industrie anglaise aurait beaucoup à souffrir. Le cabinet britannique ne peut que sourire à tout ce qui empêche ou retarde du moins l'acheminement de l'Allemagne vers un ordre de choses dont elle tirerait tant d'avantage. D'un autre côté, les dispositions vexatoires qui s'élaborent à Carlsbad devant irriter contre l'Autriche et la Prusse les contrées germaniques qui ont déjà des gouvernemens constitutionnels, et celles qui en désirent, le cabinet de Pétersbourg ne peut pas en bonne foi s'affliger de ce qui soulève les esprits contre l'Autriche et la Prusse, puisqu'il sera toujours en son pouvoir de prendre, en temps opportun, le rôle de protecteur à l'égard des peuples et des princes mécontens. A la vérité, on a pu croire depuis que cette pensée n'avait pas été celle du cabinet russe, puisqu'il a paru s'associer complètement au système autrichien ; mais en définitive, ce rôle qu'il a refusé de prendre, car il ne faut pas

donner trop d'importance à quelques légères démonstrations de sa part en faveur du Virtemberg, ce rôle l'attend toujours. Il est toujours loisible à ce cabinet de le saisir, et le jour où il voudrait embrasser ce parti avec l'énergie convenable, il ruinerait sans un grand effort l'influence mal assurée, parce qu'elle est impopulaire, que l'Autriche exerce sur les Peuples et sur les princes de la confédération.

Quoi qu'il en soit des sentimens qui animaient les cours de Pétersbourg et de Londres, au moment où l'on délibérait à Carlsbad, il est constant que ces deux cours ont donné une approbation publique au résultat de ces délibérations. Ce résultat se compose de mesures que le despotisme le plus audacieux hésiterait à établir brusquement dans un pays particulier. Qui donc va les imposer à toute l'Allemagne? La Diète de Francfort. La Diète qui a été sans force pour faire respecter ses décisions par l'électeur de Hesse; la diète dont le pouvoir n'a pu aller jusqu'à faire permettre la libre circulation des grains dans les États confédérés, au milieu d'une famine dévorante; la diète qui, d'après le principe de son organisation d'ailleurs très défectueuse, n'a aucun droit de s'immiscer dans

l'administration intérieure des Etats confédérés tous reconnus indépendans par elle ; la Diète, cette ombre de puissance, cet avorton d'autorité nominale qui n'est rien, qui ne peut rien être par elle-même ; la Diète est tout à coup transformée en un amphictyonnat, investi du droit de haute législation sur tous les peuples de l'Allemagne, sur tous ses Etats, sur tous ses princes, arbitraire réformateur de toutes leurs constitutions anciennes et nouvelles, dont le commandement doit faire fléchir à son gré les unes et les autres. En effet, les résolutions de Carlsbad, prononcées à Francfort, détruisent la liberté de la presse spécialement reconnue par les nouvelles constitutions, et tolérée dans la plupart des autres Etats. Elles anéantissent les priviléges de ces anciennes universités, dont l'Allemagne s'enorgueillissait avec tant de raison. Elles empruntent à l'Espagne, qui bientôt doit leur en léguer la propriété exclusive, et elles transportent sur les bords du Rhin, pour les employer à l'usage de la politique, ces commissions inquisitoriales, si célèbres par les fureurs qu'elles ont déployées au nom de la religion. Quelques mois plus tôt, le sourire de la pitié et du mépris eût accueilli de telles déclarations, s'il eût été pos-

sible que Francfort les eût vues naître; mais ce n'est plus la Diète qui occupe la scène. Ce ne sont plus les ministres des princes confédérés, hasardant avec inquiétude des décisions dubitatives et circonspectes : c'est un sacerdoce despotique, créé par enchantement : c'est Chalcas sur le trépied, prononçant les oracles et les anathèmes dictés par les conseils des rois. C'est l'Autriche, c'est la Prusse qui parlent; derrière l'interprète qu'elles ont choisi, on découvre leur artillerie, on aperçoit leurs bataillons.

Si jamais atteinte fut portée à l'indépendance de princes souverains, c'est sans contredit par ces fameuses résolutions de Carlsbad, auxquelles on a voulu donner une sorte de forme légale en les faisant signifier aux Etats de la confédération par la Diète de Francfort. Dans l'impossibilité de la résistance, que doivent faire des Etats faibles? se soumettre ou offrir du moins à la force l'apparence de la soumission. C'est le parti que prennent la plupart des Etats confédérés. Dans quelques-uns des gouvernemens pour lesquels l'humiliation a été le plus sensible, l'aristocratie de cour, qui n'a point de patrie ou qui n'a de concitoyens que dans les aristocraties étrangères, a saisi avec ardeur cette occasion pour en-

chaîner la presse, ce mortel ennemi de toutes les oppressions et de tous les abus. Deux pays ont opposé quelque résistance, parce qu'ils ont compté sur la protection de la Russie; mais un seul a, de fait, conservé son indépendance, le Virtemberg. Le grand-duché de Weimar a été moins heureux. En donnant à ses sujets une constitution par laquelle il leur assurait la liberté de la presse, le grand-duc avait porté à la connaissance de la Diète cette nouvelle organisation de ses Etats, et l'avait placée sous sa garantie. La garantie avait été unanimement accordée. C'était avant le congrès de Carlsbad. La liberté de la presse avait été réelle à Weimar. Des journaux (1), dirigés par des hommes d'un grand mérite, faisaient entendre dans cette partie de l'Allemagne d'utiles conseils, et de courageuses vérités. Leur voix a été successivement étouffée. La diplomatie étrangère leur a déclaré la guerre, et la colère d'un pouvoir dont celui du grand-duc n'était que l'instrument, a fini par frapper les écrits et les auteurs (2). Quand il

(1) L'Osiris, l'Anubis, la Némésis, le Patriote et la Feuille d'opposition.

(2) Le professeur Ocken a perdu sa place.

s'agit de protection, voilà quelles sont les garanties de la Diète.

Quelque violens qu'aient été les coups portés par le congrès de Carlsbad à l'indépendance des Etats germaniques, l'espoir des puissances dominantes paraît avoir été déçu, du moins en partie, et leur véritable objet semble manqué. D'après le texte des déclarations, il est évident que l'on prétendait plus que l'on n'a obtenu, et qu'au fond on n'a pas fait rétrograder le système constitutionnel autant que le désiraient les puissances qui ont fait contre lui cette redoutable campagne. Lorsqu'on reproche aux Etats qui ont établi des constitutions, *d'avoir confondu le principe nullement équivoque d'une représentation d'Etats légalement reconnus, avec des principes et des formes démocratiques*; lorsqu'on les accuse de *révoquer en doute l'autorité suprême du corps germanique*; lorsqu'on pose en fait que *l'organisation des rapports constitutionnels dans l'intérieur de chacun des Etats doit être placée sur une base fixe et également reconnue*; lorsqu'on prononce qu'il ne faut *consulter que l'histoire, le droit public et les anciennes doctrines des Peuples de l'Allemagne, en mettant de côté les théories*

abstraites et les modèles étrangers ; lorsqu'enfin on s'élève avec tant d'aigreur contre *la publicité des débats,* il est incontestable qu'on a eu la pensée d'obliger les Etats déjà régis constitutionnellement à modifier, à réviser leurs constitutions, pour les ramener à *la base fixe et légalement reconnue* par les cabinets, c'est-à-dire au rétablissement des anciens Etats, des Etats féodaux, tels qu'ils existaient dans le moyen âge. L'évidence, si elle avait besoin d'être fortifiée encore, serait portée jusqu'au dernier degré par une lettre fameuse de M. de Metternich, qui, en exprimant le regret de la précipitation avec laquelle *on a donné au midi de l'Allemagne des constitutions représentatives*, et insistant sur la nécessité d'empêcher l'imitation de cet exemple, présente le *maintien de ce qui existe* comme le *seul moyen de conservation et peut-être même le plus propre à récupérer ce qui est déjà perdu.*

On demandera peut-être si c'est à la Sainte-Alliance que les résolutions de Carlsbad doivent être imputées, lorsque le fondateur de l'Alliance n'a point pris une part directe à ces résolutions. Nous avons déjà fait remarquer que la direction du système nouveau, proclamé comme étant

celui de la Sainte-Alliance, n'appartient plus principalement au cabinet de Pétersbourg, mais à celui de Vienne. La Russie est graduellement descendue du premier plan où elle figurait d'abord pour se placer en seconde ligne derrière l'Autriche. Celle-ci agit et la Russie approuve : la Russie approuve mieux que par des paroles ; elle transporte dans la Pologne les mesures adoptées par l'Allemagne, et ce royaume auquel tant de faveurs avaient été promises n'obtient qu'une triste assimilation avec des Etats que l'on veut ou maintenir ou replacer sous le joug de l'arbitraire. Dans le premier moment on a pu être tenté de croire que le cabinet russe, qui doit trouver son compte à voir l'Autriche exciter les mécontentemens de l'Allemagne, ne semblait l'imiter que pour la pousser plus avant dans cette dangereuse route. C'eût été, il faut en convenir, un admirable raffinement d'hypocrisie. Les évènemens ont montré que, si le cabinet de Pétersbourg a mérité des reproches, ce n'est pas celui-là, et que, dans l'oppression qu'il a fait peser sur les Polonais, il a eu tout le mérite de la bonne foi.

Il ne suffisait pas aux puissances d'avoir étendu un bras de plomb sur l'Allemagne et sur

la Pologne : c'est surtout la France que redoutent les cabinets. De la France échappée seule à l'esclavage, la liberté pourrait en un moment reconquérir l'Europe asservie. Aussi se hâte-t-on de communiquer au gouvernement français les merveilleux expédiens que la sagacité de la diplomatie germanique a inventés pour retenir dans leurs chaînes les peuples non encore émancipés, ou y faire rentrer ceux que des constitutions récentes en ont affranchis. Le cabinet de Vienne, dans le triomphe du premier succès, dans l'allégresse de la première terreur qu'il a inspirée et que produisent toujours des mesures violentes, proclame comme assuré le salut de l'Europe, c'est-à-dire le salut du despotisme et de l'aristocratie, *si le gouvernement français* (1) *a la sagesse de profiter de ces heureuses conjonctures pour adopter une marche plus monarchique*. L'exemple est encourageant; il est juste à la taille du ministère français; il sera imité. Un crime inattendu favorise le succès de l'entreprise. Le système électoral si justement cher à la France est détruit et après lui tom-

(1) Circulaire adressée par M. de Metternich aux agens autrichiens, le 18 décembre 1819.

bent, pièce à pièce, toutes les libertés publiques : il ne reste guère du gouvernement constitutionnel que la tribune. La question en est là pour la France. On voit que, dans le mouvement rétrograde que nous a imprimé la Sainte-Alliance, ses inspirations, soit qu'elle les ait datées d'Aix-la-Chapelle, soit qu'elle les ait datées de Carlsbad, nous ont fait reculer à une assez vaste distance du point où nous étions arrivés en 1819. En vain l'asservissement de la presse en Allemagne, la surveillance établie auprès des universités, la menace des peines les plus rigoureuses pour les membres des sociétés secrètes, pour les étudians et les professeurs, semblent devoir affermir quelque temps cet état d'immobilité et de stupéfaction que les gouvernemens voudraient faire prendre aux peuples pour le bonheur : les puissances dominantes ne se dissimulent pas que ce n'est là pour elles qu'un ajournement, qu'une trève, si les constitutions déjà existantes sont maintenues, et s'il s'en établit d'autres dans les mêmes formes. Il faut assurément qu'elles soient douées d'une perspicacité bien rare pour apercevoir une empreinte démocratique dans les constitutions données à l'Allemagne méridionale, mais nous avons déjà indi-

qué ailleurs une distinction importante qu'il n'est pas inutile de rappeler ici.

L'Autriche et la Prusse ne généralisent pas, autant qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil, leur prédilection pour le pouvoir absolu. Les grandes puissances s'en réserveraient volontiers le privilége. On les connaîtrait mal si l'on se persuadait qu'elles soient très jalouses d'assurer un tel pouvoir aux rois de Bavière et de Virtemberg, et aux autres princes du second ordre. Si elles repoussent les constitutions nouvelles, c'est que ces constitutions, unissant d'une manière plus étroite les nations aux princes, fortifient l'autorité du prince de toute l'énergie de l'attachement des peuples aux droits dont il leur a donné la jouissance. Ces droits que les constitutions de Bavière, de Virtemberg et autres ont départis entre toutes les classes de sujets, le désir des cabinets dominateurs serait de les resserrer, comme autrefois, dans les mains d'une noblesse privilégiée, dans des états formés d'après les coutumes des temps anciens, états qui n'admettraient point la représentation des communes, ou qui n'admettraient qu'un mode de représentation illusoire et sans réalité. De pareils Etats, au lieu d'ajouter à la force des princes,

les entraveraient dans leurs plus justes desseins, et les médiatisés, dont le quartier général est à Vienne, seraient, pour l'Autriche, dans les gouvernemens germaniques, ce que dans la chrétienté les jésuites étaient pour le Saint-Siége. Il est bien entendu que les grandes monarchies, telles que la Prusse, en admettant plus tard une organisation d'Etats, se réservent de ne pas donner à ceux-ci l'étendue d'action qu'elles voudraient leur faire adopter dans les gouvernemens de second ordre, et qu'elles comptent bien écarter loin d'elles les entraves (1) qu'elles cherchent à imposer aux autres princes.

Le moyen qui a été le plus propre à comprimer l'essor du mouvement constitutionnel, est de remettre en question, comme équivoque et problématique, le sens de l'article XIII de l'acte

---

(1) Malgré la prévoyance du gouvernement, il n'est point du tout impossible que les Etats provinciaux qui s'organisent en Prusse ne soient beaucoup plus conformes à l'intérêt de l'aristocratie qu'à celui de la royauté. De pareils Etats, à moins d'être tout-à-fait nuls, peuvent devenir plus gênans pour le trône que ne l'est l'opposition dans les chambres législatives en France et en Angleterre. Il est douteux que ce soit là une création dont le principe monarchique ait beaucoup à se féliciter.

fédéral. Rien n'annonçait que l'explication de cet article dût demander un grand effort d'esprit. Les cabinets en ont jugé autrement.

Parmi les diverses sortes de génie qui se sont fait distinguer dans notre Europe moderne, le plus remarquable, celui qui, depuis quelques années, a joué le rôle le plus curieux, est *le génie interprétatif*. La controverse s'est emparée des Cabinets. Les subtilités de l'école ont envahi le domaine des affaires publiques. Les ministres d'état ont été transformés en sophistes, et la politique, comme autrefois la théologie, a dégénéré en disputes de mots. Ce qu'il y a de plus déplorable, ces odieuses chicanes n'ont pas roulé sur des traités, sur des conventions d'état à état. Toutes fâcheuses qu'elles sont, les querelles de cette sorte n'ont rien de condamnable, puisque chaque Cabinet a pour excuse l'intérêt de la population qu'il défend. Le génie interprétatif dont nous nous plaignons, est celui qui s'exerce sur les paroles royales, sur les engagemens des rois envers leurs peuples, textes sacrés, inaltérables, incorruptibles, qui ne doivent jamais être touchés que pour recevoir une paternelle extension, non pour être affaiblis, révoqués et détournés de leur sens original; c'est ce génie inter-

Chicanes des cabinets sur le sens de l'article XIII de l'acte fédéral.

prétatif qui, dès 1814, avait prétendu en France que le droit de *réprimer* l'abus emporte le droit de le *prévenir* par l'interdiction de l'usage. Le bon sens murmura et la raison publique fut blessée de ce subterfuge. Cependant il se passa plusieurs années avant que le ridicule, venant au secours de la bonne foi, en eût fait justice. Pour l'Allemagne, il en est de même de l'article XIII de l'acte fédéral.

En vérité, notre position envers les nations germaniques est bien affligeante et pour elles et pour nous. Après le mal que dans la guerre leur ont fait nos armes, il faut que notre idiome leur fasse la guerre dans la paix. La haine que les vieux Allemands montrent pour la langue française, m'a paru autrefois puérile et absurde : je commence à l'excuser. Une sorte de divination les avertissait sans doute que ce serait notre langue qui fournirait des détours à leurs gouvernemens pour leur refuser la liberté après la leur avoir promise. Les actes du congrès de Vienne ont en effet promis aux peuples des constitutions représentatives. Au lieu de ces mots, *constitutions représentatives*, la traduction française porte les mots *assemblées d'états*. C'est de cette traduction que s'emparent les Cabinets,

heureux qu'un mot indécis de la langue française leur fournisse des armes pour combattre les désirs de la nation allemande, pour détruire les espérances qu'avait dû lui inspirer le seul texte qui puisse faire loi pour elle, le seul qui doive être obligatoire pour l'autorité, le texte allemand (1) des actes des congrès.

Parmi les aveux échappés aux cabinets, il en est un qui mérite une attention particulière. En prétendant qu'il y a eu erreur de la part des peuples à voir des constitutions représentatives là où on n'a entendu leur annoncer que des assemblées d'Etats, ils con-

(1) Un écrivain qui a publié les actes du congrès de 1815, M. le conseiller Kluber, avait relevé l'inexactitude de la traduction française, avant quel'article XIII de l'acte fédéral fût devenu un objet de discussion. Si le congrès, dit-il, n'eût entendu accorder que des assemblées d'Etats, il les eût qualifiées par leur nom propre : *Landstaendischen versammlungen.* Il a employé l'expression : *Landstaendische verfassung.* Le sens exact de ce mot est : Constitution représentative.

De même le continuateur de l'Histoire des traités, M. le conseiller Schoell, qui donne deux versions latines de l'article XIII, traduit, dans toutes deux, le texte allemand relatif à la nature des constitutions par les mots latins, *Constitutio representativa.*

viennent que cette méprise est répandue, accréditée, qu'elle a envahi l'opinion publique. C'est avouer qu'elle a un fondement raisonnable. Si donc les peuples ont été trompés, c'est ou par la volonté ou par la faute des cabinets, et ceux-ci ne sont pas fondés à s'en plaindre. Ce serait vouloir qu'un champ cultivé par eux leur offrît une moisson autre que celle dont ils lui ont confié la semence. Dans toutes les hypothèses, le tort serait grave de leur part; mais ce tort, ils ne l'ont pas eu : nous nous plaisons à les en disculper, à les en défendre contre eux-mêmes. Leurs intentions peuvent avoir changé, soit : mais il n'y a ni faute ni perfidie. Il n'y a pas eu faute, car ils n'ont dit que ce qu'ils voulaient dire, promis que ce qu'ils voulaient faire. Il n'y a pas eu perfidie, car s'ils sont de bonne foi encore aujourd'hui dans leur opinion nouvelle, ils étaient certainement de bonne foi dans l'opinion opposée en 1815. L'autorité la plus forte qui puisse nous garantir la sincérité des cabinets en 1815, est celle qu'ils nous ont eux-mêmes fournie. C'est leur pensée d'alors que nous invoquons contre leur pensée d'aujourd'hui; leur langage, que nous

Doctrines libérales professées en 1815 par les cabinets.

opposons à leur langage. Quoi! peuvent dire les peuples d'Allemagne, vous ne vouliez nous donner que des assemblées d'Etats sur le modèle des anciens temps, et les plénipotentiaires prussiens à Vienne demandaient que *les constitutions représentatives fussent organisées de telle manière que toutes les classes de* (1) *citoyens y prissent part?* Sont-ce là les Etats des anciens temps, ou plutôt n'est-ce pas une constitution représentative telle que nous la désirons? En vérité, nous ne demandons pas autre chose. Sont-ce encore des Etats sur le modèle des anciens temps, que promettait S. M. prussienne, lorsque, par son édit du 22 mai de la même année 1815, elle exprimait la volonté d'établir une constitution, d'instituer une *représentation du peuple*, de convoquer des députés pour conférer avec les fonctionnaires publics et *travailler à une charte constitutionnelle?* Quoi! peuvent-ils dire encore, vous voulez que nous nous bornions à *consulter l'histoire de l'Allemagne*, vous nous faites un crime d'imiter *des modèles étrangers*, et en 1815 le plénipotentiaire d'Hanovre, dont les sentimens alors étaient

(1) Dernier projet remis par la Prusse en mai 1815.

communs à tous ses collègues, ne proposait-il pas formellement à l'Allemagne de prendre l'Angleterre pour modèle, lorsqu'il faisait entendre ces paroles si remarquables et si vraies : *La souveraineté* (1) *n'enferme nullement l'idée du despotisme : le roi de la Grande-Bretagne est incontestablement aussi bien souverain que tel prince européen que ce soit, et les libertés de son peuple, bien loin d'ébranler son trône, en établissent la stabilité ?* Enfin, pourraient-ils ajouter, n'éprouvez-vous pas quelque pudeur, de chercher dans l'inexactitude d'une traduction française un prétexte pour annuler une promesse conçue en original dans toute la pureté de la langue allemande, vous, organes de monarques allemands, qui, dans ce même congrès de Vienne, jaloux de maintenir les droits de votre langue, comme ceux des peuples, avez repoussé de la rédaction de l'acte fédéral le mot de *droits de souveraineté*, comme ayant le double tort d'emporter avec lui une signification trop indéfinie, et en outre d'être une *expression étrangère* (2) ?

(1) Séance du 20 octobre 1814.
(2) Séance du 22 octobre 1815.

Il semble que jamais démonstration n'a été poussée plus loin, que jamais la vérité n'a brillé avec plus d'éclat. Les yeux des cabinets sont fermés à sa lumière : pour eux le doute subsiste, et c'est la diète que d'abord ils invitent à prononcer; mais bientôt ils comprennent que le travail est un peu délicat pour elle : ils sentent surtout que le tour de force qu'ils lui demandent est de ceux qu'il vaut mieux renfermer dans le secret d'une négociation. La cause est évoquée à un congrès que l'on indique à Vienne pour l'hiver suivant.

Congrès de Vienne, en 1820.

Admirable sujet de congrès! une question de grammaire. Bel emploi pour des hommes d'état! Parodier une commission de l'académie, et surtout, ce qui est pire encore, torturer des mots pour en faire sortir un sens autre que celui qu'on y avait enfermé. On a beau faire : les langues, une fois le sens fixé, ne se plient point à l'art du courtisan. Entre tous les subterfuges à l'usage de la politique, il était difficile d'en imaginer un plus misérable et plus mesquin. J'en demande pardon aux ministres qui dirigent les cabinets européens, hommes d'ailleurs en général fort distingués, et dans lesquels j'honore des qualités privées bien meilleures

que leurs actes publics. Jamais ils ne se sont tant rapetissés qu'en établissant une discussion sur l'article XIII de l'acte fédéral. Sans vouloir les regarder comme des géans, on aimait à leur supposer une certaine hauteur. Quelle nécessité de briser eux-mêmes le piédestal sur lequel ils étaient placés! Ils eussent paru cent fois plus grands, ils eussent inspiré beaucoup plus de respect et beaucoup moins de haine, si, dédaignant des subtilités qui ne trompent personne, ils avaient eu le courage de dire avec franchise : « La chaleur de la reconnaissance » pour le dévouement des peuples nous avait » aveuglés. Les concessions que nous avions » faites dans l'enthousiasme, nous paraissent » aujourd'hui excessives, dangereuses depuis » que nous les avons éprouvées au creuset » de la réflexion. La substitution du régime » constitutionnel à celui d'un arbitraire dont » nous n'abuserons pas, entraînerait plus de » maux que n'en porte avec lui le maintien » de l'état existant. C'est le sentiment de l'in- » térêt de la population allemande qui dicta » nos promesses : c'est un sentiment plus éclairé » de ce même intérêt qui les révoque! » Ces raisons eussent pu ne point paraître très solides :

les peuples auraient pu se dire que ce n'est pas à eux que la maturité manque, mais aux cabinets. On aurait supposé que, si les cabinets craignent l'établissement de gouvernemens libres, c'est que, dans ces gouvernemens, il faut aux ministres un autre mérite que celui de la naissance ou de la faveur, d'autres talens que ceux de l'intrigue, d'autres habitudes que celles d'un travail obscur dans des conseils où l'homme investi de la confiance du prince parle sans être contredit et décide sans opposition; mais, enfin, dans ce langage on eût reconnu un côté de bonne foi : si le mécontentement n'eût pas été calmé, il eût perdu de sa violence : on saurait gré aux ministres dirigeans d'avoir avoué ce qu'ils appelleraient une erreur : il y aurait contre eux moins d'irritation, et en leur faveur plus d'estime.

Quel a été le résultat de ce nouveau congrès de Vienne? à peu près ce qu'il devait être. Tout s'est réduit à une laborieuse rédaction de quelques articles entortillés et obscurs dont la substance tend à fortifier, autant qu'il se pourra, le *principe monarchique*. Si les grands cabinets ne se comprenaient pas entre eux indépendamment des mots dont ils font usage, un nouveau

congrès eût pu être nécessaire encore pour expliquer ce que par *principe monarchique*, entendent l'Autriche et la Prusse. Il est essentiel de ne pas s'y méprendre. Pour ces deux puissances, relativement à elles-mêmes, *principe monarchique* signifie pouvoir absolu avec ou sans assemblées d'Etats, parce qu'en supposant que l'une des deux juge à propos d'admettre de telles assemblées dans son organisation, elle se réserve bien de ne leur donner qu'une forme qui les tienne dans son entière dépendance. Les mêmes mots, au contraire, veulent dire *entraves aristocratiques*, lorsqu'ils sont appliqués aux rois, grands-ducs et autres princes de la confédération. Il y a long-temps que la science de l'interprétation n'avait joué un si grand rôle dans les affaires de ce monde.

Je passe sous silence les discussions élevées à Vienne, relativement au système militaire de la confédération, et aux autres objets qui ne se rapportent qu'à l'Allemagne en particulier, le plan de cet écrit ne comportant pas des détails qui seraient de peu d'intérêt dans le mouvement général dont nous traçons le tableau.

Cependant, que faisaient les peuples, tandis qu'à Vienne on reprenait en sous-œuvre les

mesures de Carlsbad pour en assurer l'effet en Allemagne, et tâcher d'en étendre au dehors l'application? Dans l'Allemagne, au sein même de sa confédération, au mépris de Carlsbad, de Francfort et de Vienne, un de ces États, que l'on doit croire tremblans devant de si terribles menaces, reproduit d'une manière honorable pour le peuple, honorable pour le prince, la querelle qui avait eu lieu en Virtemberg. Le prince donne une constitution, la population ne veut point d'une constitution imposée. La lutte s'engage; elle est vive, violente même. Quelques rigueurs ont lieu sans que le prince perde l'amour du peuple, sans que le peuple se désiste de ses prétentions. Une transaction termine le combat, et la constitution adoptée est, comme dans le Virtemberg, l'ouvrage commun du prince et des sujets réunis. A quoi ont servi les résolutions de Carlsbad, de Francfort et de Vienne? Si, sous les yeux de l'Autriche et des autres grandes puissances, dans l'Allemagne même, la population d'un petit État ose contester au prince le droit de lui octroyer une constitution, et revendique avec succès sa part de concours dans la confection de sa loi fondamentale, qu'est devenue cette jalousie exigeante du

Constitution du grand-duché de Hesse-Darmstadt.

pouvoir qui, la veille encore, repoussait les constitutions même données par les princes seuls? Cependant la Sainte-Alliance reste muette. Son silence a-t-il seulement pour cause l'exiguité du territoire où cette révolution s'opère? Mais les principes sont indépendans de la grandeur ou de la faiblesse des États, ils ne s'étendent ou ne se resserrent point en raison du territoire; et à quel titre peut-on refuser à des nations puissantes des droits dont on laisse à des Peuples peu nombreux un plein et entier exercice? Nos regards ont été assez long-temps fixés sur l'Allemagne. Un grand spectacle nous appelle ailleurs.

Rétablissement de la constitution des Cortès en Espagne.

Il était en Europe une nation qui avait, pendant quelques années, jeté un grand éclat par son courage à défendre son indépendance, par sa fidélité à conserver sa couronne pour son roi captif. En l'absence de sa maison régnante, l'Espagne s'était donné une constitution. Il est naturel, en effet, qu'un peuple qui fait tout pour l'indépendance de l'Etat, veuille la liberté pour lui-même. L'Europe applaudit aux Cortès, qui, resserrés dans Cadix, opposent à la fortune une fermeté souvent malheureuse, mais toujours indomptable. Dès 1810, l'Angleterre reconnaît

leur légitimité : la Russie (1) la reconnaît de même en 1812. C'était justice : c'était une dette qu'acquittaient ces deux puissances. Jamais elles n'avaient eu d'allié plus utile. C'est aux Cortès qu'est dû le triomphe de l'Europe sur la France : c'est l'Espagne seule qui a amené l'Europe à Paris, qui a vaincu Napoléon. Les portes de Valençay s'ouvrent : Ferdinand VII rentre en Espagne. Les sauveurs de l'Espagne, les libérateurs de leur roi vont recevoir à son retour d'éclatans témoignages de sa reconnaissance. Oui, si Ferdinand rentrait seul, s'il n'obéissait qu'à son cœur; mais il rentre avec un cortége de courtisans. Le nom seul de constitution les effraie : alors des modifications étaient possibles. Les proposer à la nation, les faire accueillir par elle, était chose facile. La justice le demandait au roi; la politique le lui conseillait; son penchant

(1) Il est vrai qu'après la paix de Tilsit, la Russie qualifiait les Espagnols du titre d'*insurgés* (lettre de M. de Romantsof au ministère britannique), mais c'était le moment de l'intimité du cabinet de Pétersbourg avec le chef du gouvernement français. Après avoir abjuré ce langage en 1812, quel motif peut le lui faire reprendre en 1822 ?

personnel l'y portait sans doute; des hommes sages mêlaient leur voix à celle de la justice, de la politique, de la conscience royale. Les courtisans s'y opposent; ils l'emportent, ils sont seuls écoutés : la constitution est abolie, le nom même en est effacé. Les récompenses qu'obtiennent ses auteurs, sont l'exil, le cachot, les galères. Les héros de l'indépendance sont les martyrs de la liberté. Sur les ruines d'une constitution libre, le despotisme se relève dans tout l'appareil de sa force. Les débris de sa première organisation sont rassemblés; on en recompose un édifice nouveau auquel le bras de fer de l'inquisition vient prêter son formidable appui. Toutes les terreurs planent plus que jamais sur la nation espagnole. Toutes les servitudes pèsent de nouveau sur elle. On conspire; les conspirations sont impuissantes, chaque tête audacieuse qui essaie de soulever le joug tombe à l'instant sous la hache d'une vengeance aussi prompte que la foudre. Nulle part le despotisme n'a été entouré d'un plus menaçant appareil : l'Espagne est immobile; l'humanité la contemple avec douleur, les partisans du pouvoir absolu, avec ravissement. Ceux-ci voient en Espagne le chef-d'œuvre de l'organisation so-

ciale : c'est là que s'est réfugié, selon eux, le *principe monarchique* affaibli dans le reste de l'Europe : il n'existe qu'en Espagne dans toute sa pureté. Là seulement est le type de la vraie monarchie. Malheur à qui suit une autre route, à qui pratique d'autres maximes! Non contens de poursuivre de leurs éloges le gouvernement espagnol, ils les transportent au malheureux monarque : ils ne voient la royauté qu'en lui, la royauté s'est faite homme, il est pour eux l'homme-roi par excellence. Ainsi s'exprimaient-ils encore le 31 décembre 1819. Il était temps. Le premier janvier 1820, l'Espagne s'est réveillée libre. Prononcé dans l'île de Léon, le cri de liberté a retenti dans toute la péninsule. La population en masse répond à cet appel inattendu. Elle relève avec assurance sa tête trop long-temps abaissée : les citadelles du despotisme se renversent sur elles-mêmes ; le colosse aux pieds d'argile croule dans la poussière, et la liberté, comme le phénix, renaît de ses cendres. Les yeux du prince se sont ouverts : il frémit à l'aspect de l'abîme où l'ont conduit de perfides conseillers ; il voit l'Etat en ruines, l'administration en désordre, le trésor sans ressources, le gouvernement sans crédit; il comprend que

c'est par l'union étroite du trône et du Peuple, que l'État peut reprendre une existence nouvelle ; que la liberté seule est capable de donner au pouvoir du prince une modération qui ne soit pas la faiblesse, et une force qui ne soit pas la terreur. La constitution des Cortès est rétablie : les cachots rendent leurs victimes à la lumière, et des mains encore cicatrisées du poids de leurs chaînes, sont appelées à manier les rênes du gouvernement.

Ce n'est pas sans chagrin et peut-être sans effroi, que les cabinets des monarchies absolues ont remarqué la rapidité du mouvement opéré en Espagne et le peu de résistance qu'il a rencontré. La leçon ne pouvait pas leur être indifférente. Dans le premier moment, leur improbation n'ose se porter sur la nation espagnole, dont il est difficile de justifier l'oppression. On reconnaît que sa patience n'a cédé qu'à de légitimes motifs. Seulement on s'alarme de la nature de la constitution qu'elle a recouvrée, constitution que l'on désigne maintenant comme un *Code de démocratie* (1) *royale ;* mais que l'on

(1) Expression de M. de Metternich.

ne qualifiait pas ainsi, lorsque, servant aux Espagnols de drapeau contre les Français, elle enfantait ces héroïques efforts qui produisirent pour l'Allemagne et pour la Russie la plus importante diversion. Malgré ces préventions naturelles de la part des monarchies absolues, la Sainte-Alliance reste inactive : le gouvernement espagnol est, sous sa forme nouvelle, admis dans la république européenne et ses agens sont reçus dans les cours principales, notamment à Pétersbourg.

Toute grande mutation dans un État froisse des intérêts, déplace des fortunes et irrite des passions. La liberté est naturellement en horreur à tout ce qui vivait de despotisme ; la religion épurée, à tout ce qui vivait de superstition : les pouvoirs usurpés, les tribunaux oppresseurs, les priviléges vexatoires, tous les fléaux et tous les abus de l'ancienne monarchie espagnole, avaient nécessairement jeté dans le sol des racines qui n'ont pu être arrachées en un instant. Séduite par l'espoir de secours extérieurs, l'hydre à moitié vaincue se ranime. Ses têtes, sans cesse abattues, se renouvellent sans cesse, et il faut d'interminables combats pour affermir, contre les révoltes du despotisme

à l'agonie, cette même liberté qui avait été conquise sans combat.

L'un des malheurs de ces guerres intestines, c'est que souvent l'instigation qui les excite et les fomente, part de la cour même du prince qui les condamne par ses actes publics, et cherche à les étouffer par ses armes. On abuse du nom du prince, et on lui crée un double personnage. On suppose qu'il n'est qu'en représentation dans le gouvernement réel; qu'il est d'affection et en esprit parmi ceux qui veulent renverser ce gouvernement. Singulière position où des hommes, qui se présentent comme les seuls vrais amis d'un roi, l'accusent hautement d'imposture et de duplicité! Des bandes insurgées opposent une bannière uniquement royale à la bannière royale et constitutionnelle : ils opposent, ce qui est le comble de la maladresse comme de la fureur, l'Espagne de 1819 à celle de 1820, c'est-à-dire l'arbitraire pur à la constitutionnalité. Les circonstances s'aggravent, des complots se forment jusque dans la capitale, jusque dans l'intérieur du palais; ils éclatent; ils échouent: mais les rebelles vaincus invoquent le nom du roi, à l'aide duquel on les aurait trompés. Les défiances sont portées à l'extrême comme les

inquiétudes. Les précautions prises pour mettre la personne du prince hors de la portée de factieux qui ont l'impudeur de proclamer le retour du pouvoir absolu et de l'inquisition, ces précautions nécessaires donnent à la situation gênée du monarque les apparences de la captivité. Telle est malheureusement la position actuelle de l'Espagne. Mais nous avons à suivre en d'autres pays des mouvemens d'une même nature dans leur principe, dont les résultats n'ont pas obtenu la même consistance; mouvemens qui toutefois, par leur existence seule, bien que momentanée, attestent l'impuissance des prévisions des monarchies absolues.

Révolution de Naples.

Les cabinets n'étaient pas encore revenus de la surprise que la révolution d'Espagne leur avait causée, lorsque tout à coup Naples leur a offert une représentation des mêmes scènes exécutées avec plus d'ensemble encore et de rapidité. Quelle est donc la magie de ce mot *liberté*, qui ébranle toutes les âmes, réveille les plus engourdies, double l'activité des plus ardentes, et les confond toutes dans un même sentiment? Le genre humain aurait-il été dans l'erreur, lorsque, depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours, c'est constamment le nom de la li-

berté que réclame la voix du malheur? Non, le genre humain ne s'est point trompé : c'est la nature qui parle en lui; c'est la nature qui lui apprend que, dans la vie des sociétés comme dans la vie des individus, il n'y a de bonheur vrai, solide et complet, qu'avec la liberté et par la liberté. Il n'y a point de bonheur par l'esclavage. Le bonheur qui n'est que l'effet du caractère d'un maître, est fragile et changeant comme lui. C'est un accident qui n'a ni passé ni avenir. Il ne faut donc pas s'étonner que des nations même dont le gouvernement actuel ne serait ni violent ni oppresseur, incertaines de la durée d'un bien-être lié à l'existence d'un prince ou d'un ministre, cherchent à s'élancer vers un ordre de choses dans lequel ce bien-être, cette sécurité, ce repos, auraient des bases plus assurées et de plus fortes garanties. Cet élan des peuples vers une destinée meilleure est moins surprenant encore lorsqu'ils y ont été préparés par leur propre gouvernement, auquel ils ne font que rappeler ses engagemens antérieurs. Certains journaux allemands ont révoqué en doute l'authenticité des proclamations de S. M. sicilienne, qui avaient promis au royaume de Naples une constitution dans laquelle le prince

ne serait que *dépositaire des lois*. On sait ce que signifient de pareils désaveux faits par de tels organes. Lorsque le royaume de Naples, bouleversé par tant de secousses, mais en même temps éclairé par tant de leçons, aspirait évidemment à trouver le repos dans un régime constitutionnel; lorsqu'il en a exprimé le vœu sous le règne d'un étranger qui a commis la faute de n'y pas condescendre à temps, et qui n'en a fait qu'au moment de sa chute, la tardive et inutile concession; lorsque S. M. S., reléguée en Sicile, avait déjà donné à cette île un gouvernement représentatif, n'est-il pas sensible que, pour rappeler à elle le cœur des habitans de la portion continentale de ses Etats, elle a dû leur faire espérer des institutions protectrices que sans doute il était alors dans ses intentions de réaliser? Aussi, dès que le cri de liberté s'élève, quelle est la réponse du roi? La nouvelle promesse d'une prompte constitution. A l'instant, trois mots sacrés sont la devise des Napolitains, Dieu, le roi et la constitution; et en cinq jours tout est consommé. Il n'y avait eu d'agitation que dans les esprits : ce ne fut bientôt que l'agitation de la joie. En choisissant pour base de la nouvelle organisation la constitution

espagnole, on avait reconnu le besoin de la modifier. Cette modification sera faite de concert par le prince et par les députés de la nation. Le parlement s'assemble. Loin de nous la honteuse lâcheté qui insulte au malheur! Les Napolitains ont manqué d'habileté militaire ; mais à quel point n'ont-ils pas porté le courage civil! honneur à leur parlement pour sa dignité, son courage, sa modération! honneur aux grands talens qui l'ont illustré! honneur à sa loyauté, à son inviolable respect pour le roi! honneur même à la confiance qui permit le départ de ce prince! Si en politique ce fut une grande faute, les calculs de la politique, qui se fondent sur de tristes suppositions, ne sont point du domaine des assemblées délibérantes. La situation était si nouvelle! le soupçon eût été si injurieux, non pas seulement pour le roi, qu'aujourd'hui même on en absout encore, mais pour les puissances alors réunies en congrès! L'inexpérience des peuples avait peut-être besoin de cette grande leçon. Peut-être certaines mesures qu'aujourd'hui on affecte de blâmer en Espagne, ont-elles pour cause principale le tableau des terribles conséquences qu'a entraînées pour le royaume des Deux-Siciles le voyage de Ferdinand IV.

Cependant quelle avait été en Espagne l'impression produite sur les esprits par cette pacifique révolution? Une vive joie parmi les peuples, une menaçante anxiété dans les cabinets des monarchies absolues. Aux yeux de ceux-ci, l'innocence de cette révolution n'est pas une excuse pour elle. Sa robe blanche, que rien n'a souillée, ne la défend pas contre leur ressentiment. Quoique la constitution d'Espagne ait subi à Naples des modifications favorables à l'autorité royale, les ambassadeurs de ce royaume constitutionnel sont refusés même par les puissances qui ont admis ceux du roi constitutionnel d'Espagne.

Révolution de Portugal.

Déjà se méditaient contre le royaume de Naples les projets qui ont été exécutés plus tard, lorsque, pour accroître encore l'irritation des cabinets et la joie des peuples, une autre nation passe aussi sans effort, sans secousse, sans obstacle, du régime de l'arbitraire au régime constitutionnel, heureuse, par sa position topographique, d'offrir peu de prise aux officieuses interventions de l'étranger! Quel peuple sera jamais excusable de chercher un remède à ses maux, si le Portugal ne l'est pas? Privé, depuis 1807, de la présence de son roi, et même de

celle de tous les membres de la famille royale, appauvri et dévasté par les invasions de 1809 et de 1810, ruiné dans son commerce et son industrie, abandonné à lui-même, ou, ce qui est pire encore, livré à une régence dominée par un général anglais, colonie négligée du Brésil devenu sa métropole, et toujours, comme auparavant, colonie de l'Angleterre, se pouvait-il que le Portugal ne se rappelât les engagemens contractés envers lui par ses premiers rois, qu'il ne se reportât à ces lois fondamentales consenties par eux (1), en acceptant la couronne, et dont la violation ou l'oubli avaient insensiblement amené la décadence de l'Etat, et avec elle l'affaiblissement de la grandeur du monarque? Certes, le soulèvement qui, en 1640, rendit le trône à la maison de Bragance, n'avait pas un principe plus légitime que la révolution actuelle. En Portugal comme en Espagne, comme à Naples, les peuples, dans leur retour vers la liberté, n'ont point été des usurpateurs : ils n'ont fait que reprendre ce qu'une injuste usurpation leur avait ravi. S'il est surtout un peuple à qui

(1) En 1139 et 1185.

il fût permis de remonter dans les temps antérieurs pour leur redemander ses anciennes institutions, c'est le peuple portugais, qui leur avait dû cinq siècles de prospérité et de gloire. Vainement il expose à l'Europe ces grands souvenirs, et fait valoir la légitimité de ses droits. Troppau récusera ses titres comme il récuse ceux de l'Espagne et de Naples, et le frappera de ses anathèmes, faute de pouvoir, comme Naples, le frapper de ses armes.

C'est par la voix de l'Autriche et de la Prusse seules que s'était exprimée à Carlsbad la pensée de la Sainte-Alliance. L'approbation silencieuse du cabinet de Pétersbourg pouvait n'être pas un engagement pour lui, et il eût été loisible à ce cabinet d'adopter plus tard une conduite opposée, sans se mettre en contradiction ouverte avec lui-même. Il était en son pouvoir, comme précédemment il avait été au pouvoir de l'empereur Napoléon, de se placer à la tête du régime constitutionnel en Europe, et de fonder, sur son association avec ce système, la suprématie la plus honorable dont jamais gouvernement ait été investi. A de certains intervalles on a pu croire que cette noble tentation n'avait pas été entièrement sans effet sur l'âme de l'empereur

Alexandre. La séduction eût été d'autant plus naturelle, qu'elle était sans danger. Il lui est facile, plus qu'à tout autre monarque, de se montrer populaire, sans avoir rien à craindre pour la diminution de son autorité, et pendant long-temps encore ses peuples auront un vif intérêt à voir dans ses mains le pouvoir le plus illimité pour les défendre contre l'oppression de la noblesse, qui, dans la plus grande partie des contrées dont se compose ce vaste empire, est propriétaire du sol et de ses habitans.

Triumvirat continental, Autriche, Russie et Prusse.

Avant de mettre en scène les trois puissances qui vont désormais figurer seules ou presque seules à Troppau et à Laybach, il peut n'être pas inutile de nous représenter à nous-mêmes sommairement quelle est la situation de ces puissances : de plus, comme c'est ici la Sainte-Alliance personnifiée qui occupe le devant du tableau, comme les nouveaux congrès sont des congrès de souverains, quoique là, comme partout, ce soient véritablement les cabinets qui agissent, il est convenable de nous arrêter un moment sur la position des monarques eux-mêmes, de manière à les voir, non tels que des préventions plus ou moins vraisemblables pourraient nous les présenter, mais tels qu'ils sont en

effet. Moins nous aurons à louer leurs actes, plus il importe de ne pas nous méprendre sur leurs sentimens.

Les trois familles auxquelles la chute de Napoléon a livré la domination du continent, sont, sans contredit, fort anciennes quant à leur origine; mais elles sont fort jeunes toutes trois dans la possession d'un grand pouvoir. La Russie (1) n'a pris position en Europe que par Pierre Ier: la Prusse (2) n'a été élevée au rang de grande puissance que par Frédéric II, et la maison de Lorraine (3) n'a été implantée en Autriche que par Marie-Thérèse.

Parmi les gouvernemens absolus, il n'est rien

---

(1) La dynastie de Romanow a fini dans l'impératrice Elisabeth. La maison de Holstein-Gottorp est montée sur le trône de Russie en 1761, dans la personne de Pierre III.

(2) En 1525, le margrave Albert de Brandebourg, *grand-maître de l'Ordre teutonique*, n'acquit la Prusse que grâce à la doctrine de Luther. Il se maria, et transforma en un duché héréditaire et souverain, la Prusse, qui appartenait à l'Ordre. Encore resta-t-il sous la mouvance et la directe de la couronne de Pologne.

(3) Ce n'est qu'en 1542 que le duché de Lorraine a été déclaré Etat souverain, libre et indépendant sous la protection de l'empire, et toujours soumis aux contributions déterminées par la diète.

de plus absolu qu'une autocratie, et cette autocratie semble pouvoir se maintenir long-temps dans toute sa pureté. A l'égard du reste de l'Europe, la population russe est arriérée de plusieurs siècles. L'empereur Alexandre en est à l'époque de Louis-le-Gros. Sa grande affaire est l'affranchissement des communes. Plus heureux que les rois de France, il n'a pas, comme eux, à combattre une noblesse rebelle et indomptable; mais si la noblesse russe n'attaque pas ses princes les armes à la main, Pétersbourg a été souvent le théâtre de ses guerres domestiques; et, dans les combats que se livrent entre elles les grandes familles pour la disposition de l'autorité, le prince périt souvent victime de leurs ambitions rivales. Ce sont des conjurations de cour auxquelles le peuple est à peu près indifférent, parce qu'en changeant de maître, il ne change guère d'état, la rigueur ou la bonté du monarque n'ayant d'effets très sensibles que pour les classes supérieures. De longues années s'écouleront avant qu'il y ait en Russie un tiers-état qui prenne quelque consistance. Si l'avenir répond au passé, dix empereurs peuvent succomber dans les révolutions du palais, avant que l'autorité royale ait rien à craindre des pré-

tentions démocratiques de la population. De tous les princes qui se sont assis sur ce trône sanglant, le plus humain est assurément le monarque qui règne aujourd'hui. Loin d'avoir à lui reprocher aucun acte de barbarie, à peine trouve-t-on dans sa vie les traces d'un acte de sévérité. Quand le prestige qui fascine ses yeux sera dissipé, combien il gémira de la politique de son cabinet, si froidement inhumaine pour l'Italie et pour la Grèce !

La maison de Prusse serait peut-être encore dans le second rang des États germaniques, sans la vanité d'un de ses princes. La vanité obtient le titre de roi. Les fils du prince vaniteux sont dignes du titre qu'il leur a légué. L'avarice de deux rois et leur passion pour les manœuvres militaires préparent à Frédéric II un trésor et un noyau d'armée : guerrier et politique, celui-ci s'agrandit des dépouilles de l'Autriche et de la Pologne. En mourant, il laisse à la grande monarchie qu'il a créée le rempart de son exemple et de sa gloire. Ce rempart, renversé par son successeur, est relevé par le roi actuel. Dix ans d'une administration sage, sous Frédéric-Guillaume, ont reconquis à la Prusse sa considération éclipsée. Son armée, rétablie de son échec

en Champagne, semble être de nouveau pour ce pays, suivant l'expression de Frédéric II, ce que sont pour le monde les épaules d'Atlas. Une politique passionnée s'empare du cabinet en 1806. L'Atlas prussien est renversé, la monarchie s'écroule, et le monarque achète la paix par le sacrifice de la moitié de ses Etats. Enfin, après de rudes épreuves, le jour de la résurrection arrive pour lui; et non-seulement ce prince recueille tous les débris de son naufrage, mais il s'enrichit d'un supplément nouveau de belles et importantes possessions. A une exception près, tous les rois de Prusse ont été prudens et économes; on reconnaît en eux des hommes qui avaient leur fortune à faire. Cette fortune est faite. Leur esprit pour le moment doit être l'esprit de conservation. Si le monarque régnant se montre en tiers dans les congrès qui s'interposent spontanément dans les affaires des autres pays, tout autorise à croire qu'il y porte un concours très secondaire, et que, peu sensible à ce triste honneur, il ne demanderait pas mieux que de déposer la part de toute-puissance dont son nom partage à regret la responsabilité.

Les princes de la maison de Lorraine, riches déjà de leur illustration antérieure, n'ont pas

occupé sans distinction le nouveau rang auquel ils sont parvenus. Ce n'étaient pas des princes sans mérite que ce Joseph II, qui malheureusement rendait impossible par sa précipitation le bien qu'il voulait faire; que ce Léopold, plus circonspect, qui savait exécuter comme il savait vouloir, et qui, si justement chéri en Toscane; a trop peu vécu pour l'Autriche. Aujourd'hui encore la bonté de cette famille revit dans l'empereur régnant, et sa gloire militaire a un digne soutien dans l'archiduc Charles.

Un trait commun caractérise les trois chefs des grandes monarchies que la Sainte-Alliance unit le plus étroitement, la droiture du caractère personnel et la simplicité des mœurs. Les Français, accoutumés aux anciens usages de la cour de Versailles, tout étonnés de ne rien voir de pareil à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg, ont appelé ces royautés modestes des *royautés bourgeoises*, et ils n'avaient pas tort. Nous honorons en elles cette qualification; mais elles pourraient en mériter une plus flatteuse encore, et nous aimerions à les nommer des *royautés citoyennes*, si, plus occupées de la masse des populations que de la classe qui forme leurs cours, elles cessaient de voir dans leurs sujets des ordres

inégaux en droits, des bourgeois, des paysans et des nobles, pour n'y voir que des hommes ayant des droits égaux aux avantages de la société, que des citoyens.

L'inégalité n'est pas cependant tout-à-fait la même dans les trois monarchies. En Russie, il n'y a guère que des paysans et des nobles, des serfs et des seigneurs. La Hongrie et la Bohême offrent à peu près le même spectacle; mais dans les provinces allemandes de l'Autriche, la bourgeoisie, plus riche, plus industrieuse, commence à obtenir quelque considération. Cette considération est beaucoup mieux établie en Prusse; l'instruction y est générale, et l'homme y sent sa dignité. On ne doit donc pas être surpris que ce soit dans ce dernier royaume que se manifeste le vœu le plus vif pour l'établissement d'un régime constitutionnel. Vainement on en étouffe l'expression. Le silence parle, et il est impossible qu'il ne finisse par être entendu. En reconnaissant que les gouvernemens d'Autriche et de Prusse sont doux et paternels pour leurs anciennes provinces, on ne peut nier qu'ils ne soient durs, oppressifs, tracassiers pour leurs possessions récemment acquises. Peut-être est-il difficile qu'il en soit autrement; mais si, même

dans ses anciennes possessions, l'autorité prussienne se permet des actes de rigueur inouïs jusqu'à ce jour, ce changement de système est la suite du combat élevé entre la nation qui veut des institutions libérales, et cette autorité qui, en renouvelant périodiquement la promesse qu'elle en a faite, s'obstine à en ajourner l'exécution.

De cet exposé exact et sincère il résulte que, si les trois monarques, qui s'arrogent le droit de délibérer sur l'organisation intérieure de quelques autres États, s'érigent en soutiens du pouvoir arbitraire, ce n'est pas qu'aucun d'eux agisse par un calcul d'intérêt direct bien pressant, ni qu'ils aiment ce pouvoir pour ses abus. L'erreur de leur part a donc un autre principe.

Dans ces trois États, la charpente de l'édifice politique et administratif est composée de matériaux qui tous appartiennent à une classe privilégiée. Si un homme d'une classe inférieure force la barrière, soit par la faveur, soit par le mérite, on l'incorpore (1) aussitôt dans cette

(1) Dès 1530, sous Charles-Quint, les Fuggers, riches banquiers d'Augsbourg, sont faits comtes de l'empire.

classe, et dès le moment même il devient l'adversaire de celle dont il est sorti. C'est sur cet échafaudage artificiel que sont placés les trônes, au lieu de reposer sur leur base naturelle, sur la masse des populations. Comme les constitutions nouvelles portent des atteintes sensibles à cet ancien édifice là où elles ne le brisent pas entièrement, on conçoit qu'à Troppau, à Laybach, et, dans ce moment, à Vérone, l'aristocratie européenne, qui règne dans les cabinets, et prête sa voix aux monarques, pose pour premier principe *le maintien de ce qui existe*, et prenne toutes les mesures imaginables pour rétablir *ce qui vient d'être détruit*. A la vérité, la persévérance du cabinet de Pétersbourg est moins facile à expliquer que celle des deux autres puissances. Nul intérêt sensible ne le retient dans cette voie, tandis qu'une foule de grandes considérations pourraient l'appeler à un rôle différent; mais peut-être faut-il compter, comme ayant quelque influence sur sa conduite, soit une sorte d'engagement antérieur, dont il n'avait pas toutefois dû prévoir les conséquences, soit ce sentiment d'amour-propre qui met sa jouissance à montrer tout ce qu'il peut en relevant ce que d'autres ont abattu, soit cet embarras

que l'on éprouve à se désister d'un système par la crainte des difficultés que pourrait entraîner l'adoption d'un système contraire. Pendant longtemps il y a eu à Pétersbourg un parti anglais et un parti français ; mais à côté d'eux se trouvait un parti russe, qui souvent maîtrisait les deux autres. Aujourd'hui il y existe, dit-on, un parti autrichien et un parti grec. S'il y existe aussi un parti russe, ce n'est pas certainement ce dernier qui l'emporte.

D'après le sommaire que je viens de tracer des situations politiques et morales des trois puissances qui, dans des congrès périodiques, se constituent Haute-Cour européenne, on voit que c'est la monarchie absolue qui cite la monarchie constitutionnelle à son tribunal. L'ordre de la justice est interverti : les juges sont des adversaires : leurs jugemens sont suspects. D'un côté, en effet, est le règne de l'arbitraire ; de l'autre, le règne de la loi. Les trois monarques arrivent à Troppau. L'un est venu du pays des Goths et des Vandales ; l'autre, du fond de l'ancienne Scythie ; le troisième, de la capitale de la Pannonie, de cette *Vindobona* qui reçut les derniers soupirs de Marc-Aurèle. Puisse l'ombre de ce grand empereur apparaître aux trois prin-

ces réunis, et leur apprendre ce que le trône doit à l'humanité! Bizarre destinée du genre humain! Ces souverains de pays où la civilisation n'a pénétré que récemment, et par le secours des lois romaines, ont quitté leurs Etats pour examiner entre eux quelle est la législation qui convient aux habitans de l'antique Parthénope; pour décider si la population de cette belle contrée a pu, de concert avec son roi, réformer son administration domestique, poser des limites à l'autorité, et rendre aux sujets des droits dont ils avaient joui sous leurs premiers princes. En 1820 et 1821, ils délibèrent sur le sort de l'Italie, qui, comme république guerrière, comme puissance ecclésiastique, a dans des siècles différens gouverné l'Europe et répandu les lumières chez les autres nations. En 1822, ils délibéreront sur le sort de la Grèce, dont les sciences et les arts avaient éclairé l'Italie. Si on leur demande où sont leurs titres, de qui ils ont reçu un tel mandat, ils présenteront une délégation divine qu'ils se sont décernée à eux-mêmes, un acte émané d'eux seuls, une alliance qu'ils ont nommée sainte et qui les rend les arbitres du monde, attendu qu'ils ont multiplié dans ce contrat les mots de paix, d'amour et de charité

chrétienne. Peut-être la légitimité d'une telle mission n'est-elle pas susceptible d'une démonstration très rigoureuse; mais à l'appui de leur prétention, l'un de ces princes produit 400,000 hommes disposés à la soutenir, le second 300,000, le troisième 250,000 hommes. Tant de suffrages et de suffrages armés sont d'un grand poids. L'opinion qui rencontre le moins d'obstacles est l'opinion des baïonnettes. Le congrès est reconnu à Troppau, et il ne s'est trouvé sur le terrain aucun champion pour contester la validité de ses lettres de créance.

Congrès de Troppau.

Un mois s'écoule consacré sans doute à des discussions profondes. Si l'acte qui en résulte n'est pas en lui-même un effort de génie, il faut avouer qu'avant d'émettre solennellement la proposition qui en forme la substance, il était naturel d'y réfléchir. Comme cette proposition, réduite à ses véritables termes, attaquerait dans sa racine l'indépendance même des Etats, il faut l'envelopper dans des circonlocutions qui la déguisent. Au lieu donc d'avancer l'axiome qui serait absurde par ses termes mêmes, qu'un Etat a droit de se mêler des affaires intérieures d'un autre Etat, on a dit : « Les souverains exercent » un droit incontestable, en prenant *des mesu-*

» *res communes de sûreté* contre des Etats que » le renversement de l'autorité par la révolte, » met *dans une attitude hostile* contre tout gou- » vernement légitime. » Ainsi les souverains se réservent de qualifier ce qui se passe dans d'autres Etats que les leurs; de juger si les changemens qui se font dans ces autres Etats, sont un renversement ou une réformation; si le mouvement qui les a opérés est ou n'est pas une révolte. Jusque-là, point de contradiction, tant que le jugement des souverains n'emporte avec lui aucun acte extérieur qui doive toucher les Etats dont ils apprécient les mouvemens domestiques; mais il n'en est pas de même si l'on prétend qu'ils peuvent déclarer que ces mouvemens sont une révolte *qui mette les Etats où ils ont lieu, dans une attitude hostile* contre les autres gouvernemens. Ici se découvre ce qu'il y a d'artificieux dans la liaison des idées et dans le vague des expressions : on aperçoit ce qu'il faut entendre aussi par l'expression innocente en elle-même de *mesures communes de sûreté*. Nul doute que tout Etat n'ait le droit de prendre dans son intérêt, et dans la limite de son territoire, toutes les précautions qu'il peut trouver utiles pour quelque cause que ce soit, et par conséquent,

en raison des évènemens dont un Etat voisin est le théâtre : s'il ne s'agit que de mesures *défensives*, toutes les opinions sont d'accord. La déclaration de Troppau ainsi expliquée, est d'une incontestable vérité : elle est au contraire radicalement fausse, si l'on entend qu'elle doive autoriser des mesures *offensives*. On aurait honte d'articuler clairement une prétention absurde : on en cache la pensée dans des termes généraux qui, au premier coup d'œil, ne montrent pas toutes les conséquences que plus tard on en fera sortir. On voit que nous retrouvons à Troppau ce que nous avons déjà vu à Carlsbad, à Francfort et à Vienne, des arguties et des subtilités. Nous n'avons fait que changer de terrain. Les productions sont partout les mêmes. Décidément le siècle où nous vivons est pour les cabinets le siècle de l'amphibologie : l'équivoque est le sublime de leur politique. Cette pénible élaboration de phrases sophistiques ne dissimule que d'une manière très imparfaite le véritable sens qu'on veut y renfermer. Ce sens éclate malgré l'indécision des termes, et la doctrine qu'il trahit est tellement inadmissible que l'Angleterre si officieuse, si bénévole d'ailleurs pour le triumvirat

continental, se croit obligée de la combattre, et d'en exprimer la réprobation.

Circulaire du cabinet britannique improbative de la déclaration de Troppau.

Il était difficile en effet que, malgré sa merveilleuse patience, le ministère britannique laissât proclamer, sans les contredire, des principes qui ne sont rien moins qu'une solennelle condamnation de la révolution de 1688; qui, en détruisant les titres en vertu desquels la maison de Hanovre est montée sur le trône, attaquaient les droits de cette famille, et qui, s'ils étaient admis, la constitueraient dans un état réel d'illégitimité. « Le système adopté par l'Au» triche, la Prusse et la Russie, est fondé, di» saient ces trois puissances, sur les maximes » mêmes qui servent de base aux traités par » lesquels s'est formée l'alliance des Etats euro» péens. » Il importait à l'honneur des ministres anglais de faire connaître à leur nation et à l'Europe que jamais ils n'avaient reconnu pour base des traités auxquels ils avaient eu part, des maximes *diamétralement opposées aux lois fondamentales de la Grande-Bretagne.* C'est ce qu'ils firent dans la chambre des communes, comme dans la chambre des pairs, et plus spécialement encore par la circulaire adressée,

en date du 19 janvier 1821, à tous les agens anglais accrédités auprès des gouvernemens étrangers. « Le gouvernement de S. M., écrivait lord » Castlereagh, ne croit pas que, d'après des » traités existans, les alliés aient le droit d'as- » sumer aucuns pouvoirs généraux de cette » espèce, et il ne croit pas davantage qu'ils » puissent s'arroger des pouvoirs aussi extraor- » dinaires, en vertu d'aucune nouvelle transac- » tion diplomatique entre les cours alliées, sans » s'attribuer une suprématie incompatible avec » les droits des autres Etats. » Mon intention n'est pas de discuter ici les prétentions des monarques réunis en congrès, ni de développer tout ce qui justifie la déclaration contraire de l'Angleterre. Dans mon écrit sur le *Congrès de Troppau*, j'ai déjà traité ces grandes questions, et d'ailleurs en ce moment, je ne suis qu'historien. Je me borne donc à faire remarquer que, depuis 1815, cette circonstance est la première, et jusqu'à présent la seule (1), où il ait éclaté un dissentiment notable entre l'Angleterre et les trois grandes cours du continent.

---

(1) Vérone vient d'en offrir un second exemple.

L'objet de ce dissentiment n'est pas d'une médiocre importance. Les maximes émises à Troppau par le congrès sont une hérésie pour l'Angleterre, comme les maximes professées par l'Angleterre, et autrefois pratiquées par elle, sont une hérésie aux yeux du congrès. Ce n'est donc plus au nom d'une vérité incontestée que les cabinets commandent une muette obéissance. Il y a contestation même entre eux. Leur infaillibilité a rencontré un adversaire, comme autrefois celle de l'Eglise, et l'opinion de l'Angleterre est pour l'indépendance des peuples, en fait de réformation politique, ce que fut l'opinion de Luther en fait de réformation religieuse. A la vérité, dans la déclaration de l'Angleterre, on ne voit qu'une expression obligée de principes qu'elle se devait à elle-même de proclamer comme étant toujours les siens, mais qu'elle est peu jalouse de faire triompher pour les autres dans l'application. Cependant, c'est toujours un fait grave, essentiel, capital, qu'un démenti public donné par elle aux articles de foi qu'ont dressés les puissances qui prétendent courber l'Europe sous le niveau impérieux de leurs décisions. Le *formulaire* royal des congrès n'est pas seulement contesté, il est repoussé avec

éclat par le gouvernement d'un roi uni jusqu'à ce jour intimement avec les rois qui ont présidé à sa rédaction ; il est repoussé par celui de tous les gouvernemens dans lequel les hautes questions de l'ordre social ont été le mieux approfondies, et qui par conséquent doit avoir le plus d'autorité en de telles matières. Que serait-ce, si le ministère anglais, plus digne de la nation qu'il représente, et conformant sa conduite à son langage, eût rallié autour de lui les Etats qui partagent ses principes, et pris en main la cause des gouvernemens constitutionnels contre la suprématie que s'arrogent les monarchies absolues? Quoi qu'il en soit, il n'y a plus unité de foi parmi les grands cabinets. Le schisme est avoué : il a pris, quant au dogme, le caractère le plus grave; et prétendre que les grandes puissances du continent ont le droit d'employer la force des armes pour faire prévaloir leur doctrine, c'est reconnaître que, de leur côté, l'Angleterre et les gouvernemens constitutionnels ont droit de former une croisade semblable, pour assurer l'empire à la doctrine opposée. L'Angleterre, il est vrai, ne paraît guère disposée à user de ce droit. En supposant qu'elle aime encore la liberté, ses actes doivent porter

à croire qu'elle n'en veut que pour son propre compte, et qu'elle entend s'en réserver le privilége ; mais il n'en reste pas moins constant que, d'après les fatales maximes des cabinets, que le ministère britannique rejette et désavoue, les peuples régis constitutionnellement seraient aussi fondés à vouloir intervenir, les armes à la main, dans les affaires des monarchies absolues, que le sont celles-ci à intervenir dans les affaires des gouvernemens constitutionnels. Quand les choses sont arrivées à ce point, les discussions et le raisonnement ne sont plus qu'une vaine et frivole démonstration. La question est tout entière en point de fait. Les notes, les déclarations, les circulaires sont comme les épisodes d'une comédie destinée à l'amusement des esprits faibles. Toutefois, il semble que les cabinets se complaisent dans ces sortes de représentations, et qu'ils aiment à les prolonger. De Troppau on passe à Laybach. Le lieu de la scène change, mais l'action ne change pas. C'est à Laybach que se développe le drame lamentable dont la ruine de toute liberté en Italie va être le dénouement.

Tandis que les monarques délibèrent, le mouvement des peuples vers la liberté, se pré-

cipite à l'aspect même des préparatifs qu'on fait pour l'arrêter. Les peuples semblent craindre d'arriver trop tard, et, par des efforts intempestifs, que ne soutient pas une force suffisante, ils ne font que livrer une proie plus facile à leurs adversaires. Ainsi, la révolution piémontaise n'éclate que pour être aussitôt étouffée. C'est dans cet essor des nations vers l'établissement de gouvernemens représentatifs que les monarques alliés croient reconnaître « les effets » d'une vaste conjuration (1) tramée depuis » long-temps contre les pouvoirs établis, et » contre tous les droits consacrés *par cet ordre* » *social sous lequel l'Europe a joui de tant de* » *siècles de bonheur et de gloire.* » Si les peuples qui aspirent à un autre genre de bonheur que celui dont ils ont joui sous l'*ordre social* tant vanté par les congrès, sont véritablement des conjurés, on a raison de dire que la conjuration est vaste. J'ignore où il faudrait en poser les limites. Il faut avouer qu'à l'égard du bonheur des nations, les cabinets ne se montrent pas fort exigeans. Où sont donc ces siècles de

Révolution du Piémont.

(1) Circulaire du 12 mai.

bonheur et de gloire dont on nous entretient? Vainement j'ouvre les annales de l'Europe: j'aperçois des époques de grandeur pour les rois: je compte des jours de bonheur pour les peuples. Parfois, en certains pays, la gloire a rempli d'assez longs espaces: partout le bonheur n'a brillé que comme un éclair dans une profonde nuit. Au reste, nous n'en accusons pas les princes. Les malheurs du passé appartiennent autant à l'ignorance des nations qu'à celle des gouvernemens. Il y aurait de l'injustice à vouloir que les rois fussent éclairés quand les peuples ne l'étaient pas; qu'ils fussent humains, quand les mœurs générales étaient grossières et barbares. De nobles exceptions ont eu lieu, et nous aimons à honorer les princes qui se sont élevés au-dessus de l'âge où ils vivaient; mais comme nous ne prétendons pas que tous aient dû devancer ainsi les progrès de la civilisation, il nous est permis, par la même raison, de désirer qu'aujourd'hui ils ne restent pas en arrière, et qu'ils ne s'arrêtent pas au quinzième siècle, quand nous avons commencé le dix-neuvième.

Congrès de Laybach.

Les souverains réunis, avant de quitter Troppau, avaient adressé à S. M. sicilienne, une lettre

autographe par laquelle ils invitaient ce prince à se rendre à Laybach. Dans le temps on a signalé une phrase remarquable de cette lettre, phrase qui est ainsi conçue : « Votre majesté ne » doutera pas que l'intention des cabinets assem- » blés ici ne soit de *concilier* l'intérêt et le » bien-être dont la sollicitude paternelle de votre » majesté *doit désirer faire jouir ses peuples*, » *avec les devoirs* que les monarques alliés ont » à remplir envers leurs Etats et *envers le* » *monde.* » L'horizon de Troppau s'est singulièrement élargi à Laybach. Les cabinets réunis semblent s'être placés à une hauteur d'où ils considèrent, avec un impérieux dédain, tout ce qui se trouve au-dessous d'eux. Chaque Etat de second ordre leur apparaît comme un atome qui n'a droit à l'existence qu'autant que *les devoirs des monarques alliés envers le monde* n'y mettront point d'obstacle. Ces monarques étant seuls juges de ce que ces *devoirs* leur prescrivent, on conçoit à quoi se réduit l'indépendance des gouvernemens qui, au lieu de s'attribuer des devoirs *envers le monde*, se bornent à payer leur dette envers leurs peuples. Ce n'est pas non plus sans quelque surprise que l'on remarqua le caractère impératif de l'invitation

adressée à S. M. sicilienne. Suivant l'expression de ce monarque, les souverains lui avaient fait déclarer *qu'ils n'auraient admis aucun autre pour traiter, pas même les princes de sa maison royale.* Ces formes menaçantes n'étaient pas rares dans les rapports des suzerains avec leurs vassaux; mais, avant 1821, on avait ignoré que les rois des Deux-Siciles dussent reconnaître des suzerains sur les bords de la Sprée et de la Néva! Les faits de cette époque sont connus : on sait quels furent les adieux du roi et de son peuple : on sait que, renouvelant les protestations de son attachement à l'ordre constitutionnel établi sous ses auspices, ce prince, en partant de Naples (1), *pria Dieu de lui donner la force nécessaire pour accomplir ses sermens.* Il arrive à Laybach. Nous ne rappellerons aucune des circonstances de son séjour dans cette ville. On a prétendu qu'à Naples il avait été le captif de son peuple : nous n'examinerons point si, à Laybach, il n'était point captif encore, et si ce dernier genre de captivité n'était pas, pour un prince généreux, le plus douloureux et le plus

(1) Réponse du roi à l'adresse que lui présenta le parlement, le 13 décembre.

sensible. Est-il à supposer qu'un vieillard abandonné à lui-même, séparé des hommes investis de sa confiance, transplanté au milieu de monarques dont les troupes se dirigent contre ses Etats, ait pu, en une telle situation, jouir d'une liberté morale plus étendue que celle dont il jouissait dans sa capitale? Je m'abstiens de détails que devra cependant recueillir l'histoire, et je marche aux résultats. Ils sont cruels, ces résultats! Et qui pourrait ne pas plaindre Ferdinand IV, lorsqu'il écrit (1) au duc de Calabre, son fils, régent du royaume, « que les souverains ne reconnaissent pas l'état de choses » résultant de la révolution du 8 juillet; qu'ils » en exigent la cessation immédiate; qu'ils demandent une garantie momentanée pour la » tranquillité de l'Italie, et qu'au surplus, ils » laissent au roi le soin d'organiser un gouvernement, avec le conseil des hommes sages et » loyaux de sa nation, en conformité avec la » paix générale et avec les intérêts permanens » de son royaume? » On pourrait faire observer que, dans cette lettre, le roi de Naples exprime

(1) Le 28 janvier 1821.

les volontés des monarques réunis au congrès et non les siennes; qu'il est leur organe par nécessité, et que, par respect pour eux, comme par crainte d'un mal plus grand, il a pu se croire obligé de montrer cette résignation passive qui cède à un irrésistible ascendant; mais est-il roi encore le prince infortuné qui notifie à ses peuples l'anéantissement de leur loi fondamentale ordonné par une décision étrangère? O dignité du trône, c'est ainsi que te comprennent des cabinets qui se présentent comme tes vengeurs! Pour façonner les princes de second ordre au pouvoir absolu, les cabinets des grandes monarchies font peser ce pouvoir sur ces princes eux-mêmes! Ils les font esclaves pour les faire despotes! Afin d'assurer à Ferdinand IV une autorité sans bornes sur ses sujets, on le rend dépendant d'un général autrichien! Les cabinets veulent des garanties contre l'irruption du régime constitutionnel : l'occupation militaire est le seul expédient qu'ils savent imaginer. Leurs moyens de persuasion sont dans le fourreau des épées dont ils disposent : leur éloquence est l'éloquence des baïonnettes. Tandis qu'on paraît négocier, le temps n'a pas été perdu : on a donné aux conférences le délai nécessaire pour la marche des

troupes : l'Italie est inondée; Naples est au pouvoir de l'armée autrichienne. Le rire de l'insulte poursuit dans leur fuite les malheureux Napolitains. Sans doute il y a quelque chose d'affligeant dans l'état d'une nation qui ne sait pas soutenir le choc d'une armée ennemie, et dont les soldats, braves d'ailleurs sous d'autres drapeaux, se dispersent lorsqu'ils ont à combattre pour eux-mêmes et sur leur propre territoire. Est-ce le courage qui leur manque? non; leurs bataillons incorporés dans nos rangs ont rivalisé de vaillance avec les nôtres. Est-ce défiance de l'habileté de leurs chefs? mais cette défiance eût dû cesser depuis que plusieurs de leurs généraux avaient obtenu une réputation honorable sous les bannières françaises. Peut-être le souvenir des revers anciens est-il le commencement de revers nouveaux, et, pour se relever de la longue habitude des défaites, il eût fallu, à la nation napolitaine, un ensemble d'action qui n'a pu exister. Il n'est que trop probable que la principale cause de la dernière déroute a été dans l'incertitude même des esprits, partagés entre la patrie qui les poussait contre l'armée étrangère, et le nom du roi que l'on faisait avancer contre eux à la tête de cette armée. Les gouvernemens emploient

des siècles à énerver une nation; ils font tout pour la plonger dans une honteuse apathie ; et, si le signal du réveil vient à lui être donné par quelques âmes généreuses, on s'étonne qu'elle ne se montre pas aussitôt à la hauteur de ses nouvelles destinées. On ne change point en un jour le moral de la masse des populations, et c'est de cette masse que sortent les soldats. A Naples, comme en Espagne, c'est dans les classes riches et instruites que l'amour de la liberté s'est fait le plus vivement sentir. Aussi, dans les mêmes momens où une terreur panique rendait désert le champ de bataille, on a vu dans Naples le courage civil braver les supplices et les bourreaux; spectacle affreux qui attend Ferdinand IV à son retour. Ce prince rentre dans sa capitale; il y rentre pour la troisième fois, et toujours par l'appui de l'étranger : mais cette fois il pouvait y rentrer seul. Si, médiateur plus heureux, il eût obtenu qu'on le laissât seul régler l'intérieur de son royaume avec les députés de sa nation, il eût été accueilli par les bénédictions publiques : précédé d'un trop funeste cortége, il y trouve l'abattement et le désespoir. Le parlement est dissous ; la tribune est renversée, cette tribune qui retentissait na-

guère de si nobles et de si patriotiques accens. En France, dans le cours de notre révolution, la gloire militaire servait de voile à nos maux intérieurs. A Naples, le dévouement d'un grand nombre de généreux citoyens atténue la douleur des revers militaires. Livrée à la direction du roi et du parlement, la révolution napolitaine eût pu les honorer l'un et l'autre. Malgré la promptitude de ses désastres, elle n'a pas été sans éclat : elle a développé de beaux talens et d'honorables caractères.

Les mêmes volontés, devant lesquelles est tombé, à Naples, le gouvernement représentatif après une existence de six mois, qui eût dû le légitimer pour elles par la régularité de sa marche et la modération de ses actes; ces mêmes volontés l'ont plus facilement encore, dans le Piémont, anéanti à sa naissance. Ici l'autorité royale n'avait point admis de transaction. Ni le prince, qui a déposé la couronne, ni son successeur, n'ont consenti à aucune modification du pouvoir existant. L'un et l'autre prétendent le conserver tel que, selon eux, leur famille l'a reçu (1) de Dieu. C'est un phénomène curieux,

(1) Voyez leurs proclamations datées de Modène, le 16 mars 1821.

à l'époque où nous sommes, que deux princes qui, après avoir été, depuis trente années, témoins des changemens opérés dans la forme de tant de gouvernemens, là, par un mouvement inattendu de la population, ailleurs, par un mouvement réfléchi et spontané du prince, partout, en conséquence de cette disposition naturelle des esprits qui, pour corriger les abus et les vices de l'administration, appelle les députés du peuple au partage de la puissance législative, c'est, dis-je, un spectacle fort extraordinaire, mais qui, sous quelques rapports, n'est pas sans intérêt, que celui de deux rois qui, comme étrangers au siècle où ils vivent, comme appartenant à un autre monde, se croiraient coupables s'ils se dessaisissaient de la moindre portion d'un pouvoir dont ils pensent que Dieu même leur commande de conserver l'intégrité. Toute croyance sincère est respectable. Nous respectons, dans ces princes, leur superstition sur le droit divin : nous la respectons de même dans les monarques alliés, parce que, dans les rois, l'erreur est de bonne foi ; mais il est difficile de la tolérer dans les cabinets, dans les ministres, parce qu'elle est de leur part un système et un calcul. Nous ne blâmons point le nouveau

roi qui accepte la couronne, mais nous aimons à rendre un hommage particulier à celui qui, regardant le pouvoir absolu comme un dépôt du ciel, et ne pouvant le conserver par ses seules forces, aime mieux quitter le trône que d'y rester assis sous la protection des armées étrangères. *Dieu et mon épée* est une ancienne devise des rois. *Dieu et l'épée des autres* est un mot qui doit coûter beaucoup à une bouche royale. Descendre du trône plutôt que d'articuler cette pénible invocation, est un acte digne d'éloges. Il y a des familles régnantes dans lesquelles l'abdication n'est pas un grand effort, et de ce nombre est la maison de Savoie; mais ni l'abdication d'Amédée VIII, qui se retire à Ripaille, ni celle de Victor-Amédée II, qu'ont fatigué ses intrigues, ni celle de Victor-Emmanuel Ier, qui renonce en 1802 à une couronne dont il est dépossédé, ne méritent l'attention et l'intérêt qu'inspire celle de Victor-Emmanuel II. On ne peut se dissimuler tout ce qu'il y avait d'exagération et de singularité dans les opinions d'un prince qui, ne tenant nul compte de la marche du temps depuis l'occupation du Piémont par la France jusqu'au rétablissement des anciens possesseurs, voulait remettre toutes choses, au ma-

tériel et au moral, sur le pied où elles étaient la veille de cette occupation; mais on sait aussi que ce prince nourrissait dans son âme la vieille haine de toute l'Italie, et particulièrement des princes de sa maison, contre le joug *des barbares*. Tout prince qui repousse la domination de l'étranger est, par cela seul, ami de ses peuples. Il est à regretter que Victor-Emmanuel n'ait point, par une salutaire condescendance, voulu se prêter à l'admission d'un régime constitutionnel qui lui eût fourni les plus grands moyens pour accomplir ses nobles pensées et pour garantir, contre toute influence du dehors, sa propre sécurité et peut-être celle de toute l'Italie. Il nous est doux d'espérer que, si le roi régnant a cru devoir se soumettre à l'empire de circonstances qui placent sous ses yeux des troupes autrichiennes dans ses Etats, il est, comme le serait son frère, impatient de les en voir sortir, et que, s'il refuse aussi la liberté à ses peuples, du moins il lui tarde de recouvrer pour lui-même et pour eux la plénitude de son indépendance.

Lorsque le drapeau autrichien eut été arboré dans Turin comme dans Naples; lorsque des commissions militaires, établies dans ces deux capitales, prononcèrent des arrêts de proscrip-

tion et des sentences de mort contre des hommes qui, en ayant voulu réformer le gouvernement de leur pays, s'étaient abstenus de tout acte de cruauté et de rigueur; lorsque la terreur partout répandue eut rétabli en Italie ce que, dans le style des congrès, on nomme l'ordre social, les monarques réunis songèrent à se séparer, et les cabinets crurent devoir exposer à l'Europe les motifs qui avaient dirigé leurs déterminations. Deux pièces remarquables ont dû particulièrement fixer l'attention publique. Quoique l'esprit des cabinets se fût déjà fait connaître par leurs publications antérieures, il s'est surtout montré sans voile dans leur déclaration du 12 mai et leur circulaire du même jour. Tant que les questions appartiennent encore à l'avenir, on les enveloppe dans des termes indécis. Quand le glaive les a tranchées, le langage prend le caractère du glaive. Rien de plus tranchant en effet que ce sentencieux passage de la circulaire du 12 mai : « Les changemens utiles ou nécessaires » *dans la législation et dans l'administration* » *des Etats* ne doivent émaner que de la *volonté* » *libre*, de l'*impulsion réfléchie* et *éclairée* de » ceux que *Dieu a rendus responsables du* » *pouvoir*. » Ainsi, la responsabilité des rois

envers Dieu est désormais la seule chance de bonheur à laquelle les peuples puissent prétendre. Tout espoir d'amélioration dans l'administration, dans les lois, leur est interdit à moins que *les changemens utiles et nécessaires n'émanent de la volonté libre, de l'impulsion réfléchie et éclairée des princes*. Jamais, en aucun pays, le despotisme n'avait été plus nettement établi en principe et consacré comme dogme. Jamais la pensée de la Sainte-Alliance n'avait été aussi bien éclaircie et mise à nu. Jamais les peuples n'avaient été aussi franchement avertis de ce qu'ils peuvent attendre des cabinets. Nous ne demanderons point quelles sont les réformes utiles qui n'aient dû être provoquées par les peuples et arrachées à la volonté du pouvoir, comment est *libre la volonté* de princes livrés à des courtisans dont les intérêts sont contraires aux intérêts des nations; comment l'impulsion des rois peut être *réfléchie* et *éclairée*, quand tout ce qui les entoure détruit en eux la réflexion et repousse loin d'eux la lumière. Que des cabinets investis d'un pouvoir sans bornes ne soient pas pressés de s'en dessaisir, on le conçoit; mais proposer dogmatiquement aux peuples le pouvoir absolu du prince comme le chef-d'œuvre de

la pensée humaine en fait d'ordre social, c'est vouloir reporter au gland des hommes auxquels le soc de Triptolème a procuré une nourriture plus délicate et plus exquise. « L'idée d'obéir » et de commander tout-à-la-fois, dit un écri- » vain recommandable (1), d'être en même » temps sujet et souverain, suppose trop de lu- » mières et de combinaisons pour être aperçue » dans l'enfance des peuples. » Les cabinets réunis à Laybach seraient-ils encore à découvrir cette idée qui cependant n'est pas neuve pour l'Europe ? et si, en ce qui les concerne, ils se trouvent bien de l'état arriéré de leurs peuples, est-ce une raison pour qu'ils prétendent faire redescendre les autres nations de l'âge viril à l'enfance ? Mais nous avons envers eux une argumentation plus puissante à faire valoir. Le titre de Sainte-Alliance dont ils couvrent leurs principes, nous fournit de meilleures armes pour les attaquer : nous les prierons de se rappeler si c'est une royauté absolue que conseillent les saintes écritures. « Si le désir vous prend d'avoir » un roi, » dit Moïse aux Juifs (2), « choisissez-

(1) L'auteur d'*Anacharsis*.
(2) Deutéronome.

» en un qui aime la justice et toutes les autres » vertus..... S'il se laisse aller à des choses répré- » hensibles, vous devez empêcher qu'il se rende » plus puissant qu'il n'est utile pour le bien » public. » Ainsi le ciel même autorise les peuples à limiter l'autorité royale, et une confédération qui se dit sainte leur fait un crime d'en avoir même conçu la pensée ! Suivant elle, les peuples doivent attendre dans une immobilité respectueuse que la sagacité du trône aille reconnaître leurs besoins et y pourvoir de son propre mouvement. N'est-il pas naturel que la conscience des nations éprouve quelque incertitude entre les décisions de gouvernemens retardataires dans la civilisation, et la voix des hommes éclairés de tous les siècles, que vient fortifier encore l'autorité de la loi de Moïse?

Lorsqu'à l'appui des étranges maximes professées à Laybach, on vante le repos et le bonheur qui viennent d'être rendus à l'Italie, lorsqu'on célèbre le respect des cabinets réunis pour les droits des autres Etats, un tel langage, pour être apprécié, n'a pas besoin d'être contredit. Les faits sont là : ils parlent, et le genre humain sait à quoi s'en tenir. Toutefois relativement à l'indépendance des Etats, les cabinets, dans

l'embarras d'en pallier la violation trop manifeste, ont soin de ne parler que d'une indépendance restreinte et limitée, comme si l'indépendance n'avait pas un caractère déterminé et positif, comme si elle était variable au gré de telles ou telles puissances. « A l'avenir comme » par le passé, disent-ils (1), la politique des » monarques alliés aura toujours pour but la » conservation de l'indépendance et les droits » de chaque Etat, *tels qu'ils sont reconnus et* » *définis par les traités existans.* » Là se reproduit le dissentiment de l'Angleterre. C'est contre ces limitations de l'indépendance des Etats qui, suivant les trois puissances continentales, sont fondées *sur les traités existans*, et contre les conséquences qui en découleraient nécessairement, que s'est élevé le ministère britannique. C'est à cette occasion qu'il a déclaré n'avoir jamais admis un tel sens dans les traités auxquels il a pris part. Il est malheureux que la réprobation donnée par l'Angleterre aux doctrines despotiques des congrès n'ait été qu'un hommage stérile et sans résultat rendu à la jus-

(1) Déclaration du 12 mai.

tice et à la vérité. Qu'importe aux peuples opprimés une indignation de parade, une déclaration de tribune, une protestation sur le papier, qui n'épargnent pas à un seul Etat d'Italie la présence des troupes autrichiennes, qui ne sauvent pas la dignité d'un seul prince, la tête d'un seul proscrit ? Qu'importe que le gouvernement anglais condamne les mesures adoptées, si, se bornant à s'abstenir de les seconder, il assiste froidement aux funérailles de la liberté italienne ?

La France n'est pas non plus exempte de reproches : elle est même plus coupable encore, puisqu'elle a donné aux déterminations des puissances une sorte d'adhésion conditionnelle ; mais la faute de notre cabinet n'excuse pas celle du gouvernement britannique. Telle était d'ailleurs la position de la France que, malgré l'ignorance et peut-être l'aveuglement passionné de notre ministère, un autre système énergiquement embrassé par l'Angleterre l'eût entraînée dans son mouvement. La lutte élevée entre les princes et les peuples d'Italie pouvait se terminer par des transactions non sanglantes, si l'Angleterre l'eût voulu. Ce qui a manqué et à l'Angleterre et à la France, c'est le sentiment de la politique

humaine et généreuse qui leur convenait à toutes deux. Tandis que le ministère illibéral de la France, oubliant toutes nos traditions d'Etat, sacrifiait nos plus précieux intérêts à sa haine contre la liberté, qu'il lui tardait de voir étouffer à Naples, pour la combattre avec plus de succès à Paris, le ministère britannique, sans être plus humain ni plus favorable à la liberté que le nôtre, sacrifiait l'Italie et sa propre influence dans cette contrée, à ses calculs de déférence et de ménagemens pour l'Autriche dans laquelle il prend son point d'appui contre la Russie. Rien dans la politique de Paris et de Londres n'a eu d'élévation ni de dignité : tout a été étroit, mesquin et servile.

Si, à cette époque de deuil, il y a eu quelque part de la vigueur et de l'audace, c'est dans le sang froid avec lequel les cabinets réunis ont prononcé leurs sinistres arrêts contre les peuples, leurs impitoyables sentences contre le genre humain. L'exaltation des cabinets était telle, que tout ce qui pouvait porter atteinte au pouvoir absolu, devait être à l'instant foudroyé par leur courroux.

Insurrection de la Grèce.

Entre les milliers de maux qui ont accablé les Grecs depuis quatre cents ans, l'une des chances

les plus fatales pour eux, est la date de leur dernière insurrection, sa coïncidence avec la réunion de monarques occupés à refaire tous les despotismes détruits, à renouer toutes les chaînes brisées, à faire rentrer sous le joug tous les esclaves qui avaient tenté de s'en affranchir. Pour être inscrit dans les plus désastreuses pages de l'histoire, il ne manquait au congrès de Laybach que d'étendre aux Grecs, soulevés contre les Turcs, les anathèmes lancés contre les insurrections européennes. Les malheureux Grecs n'échappent pas à la proscription commune. On cesse de voir en eux des chrétiens victimes de leur foi. Ce ne sont que des révolutionnaires dignes de tout châtiment. Leurs efforts pour repousser le bâton et le sabre ottoman, sans cesse levés sur leurs têtes, sont une rebellion envers le pouvoir légitime. Tout Grec qui s'arme contre ses tyrans est un Carbonaro, et il fait partie de *la vaste conjuration tramée depuis long-temps contre l'ordre social*..... de Constantinople. Les monarques réunis seraient-ils donc étrangers à tout sentiment humain? Leurs cœurs seraient-ils inaccessibles à la pitié? Leurs ministres surtout ont-ils perdu la faculté de s'attendrir? Non. Les rois et peut-être les

ministres eux-mêmes gémissent comme nous des calamités de l'Orient. Les cris de tant de chrétiens indignement égorgés retentissent dans leur âme comme dans la nôtre. Quelle invisible force les attache donc par des nœuds de fer à cet arbre du despotisme, dont l'ombrage donne partout la mort? Une absurde et fausse politique qui, négligeant les trésors de bonheur enfouis dans l'intérieur des Etats, veut, avant tout, au-dessus de tout, établir, conserver, agrandir son ascendant extérieur. Il faut à l'Autriche, pour être satisfaite, l'asservissement de l'Allemagne et de l'Italie. Sa politique, dont je ne conteste pas l'habileté, a, pour parvenir à ce but, neutralisé l'Angleterre et rendu la Russie sa complice. On en était là, lorsque les monarques se séparèrent.

Malgré l'intimité de la cour de Vienne avec celle de Pétersbourg, la marche des évènemens a été telle qu'une rupture a paru inévitable entre cette dernière cour et la Porte ottomane. Cette rupture effraie à la fois l'Autriche et l'Angleterre. Toutes deux s'unissent pour la prévenir. L'Angleterre obéit à la peur exagérée d'un nouvel agrandissement de la Russie, comme si l'extension illimitée de l'empire russe, au lieu

de le fortifier, ne devait pas être pour lui une cause prochaine d'affaiblissement. L'Autriche, il faut l'avouer, cède à de plus graves considérations. Outre le danger de se trouver bientôt en contact sur une plus grande échelle, avec une puissance qui déjà la menace et la presse sur un terrain trop étendu, elle craint d'être obligée, par suite d'évènemens qu'on ne peut prévoir, de relâcher la chaîne qu'elle fait peser sur l'Italie ; elle craint surtout, ce qui la touche de plus près encore, de voir se détendre l'arc de sa domination la plus chère, de sa domination sur l'Allemagne. Depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle, ainsi que nous l'avons déjà observé, ce n'est plus la Russie, mais l'Autriche qui est le pivot de la politique générale. Pour que ce pivot soit ferme, il faut que tout le sol germanique lui serve de base. Il serait ébranlé si quelque fraction de ce sol se détachait de l'ensemble et en rompait la continuité. Avant donc de passer aux affaires d'Orient, l'Allemagne appelle nos regards et réclame notre examen. Son état moral nous est suffisamment connu. Ce qu'il nous importe maintenant de considérer, c'est sa situation politique.

CHAPITRE III.

DE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE.

Parmi les traits curieux que renferment les publications des congrès, l'un des plus remarquables est celui qui désigne Napoléon Bonaparte comme *représentant de la révolution*. Le reproche a dû paraître extraordinaire. On s'est demandé comment il représentait la révolution, l'homme qui en a suspendu la marche, réparé les désordres, détruit, en beaucoup de points, les effets nuisibles, et, sous trop de rapports, les effets salutaires; l'homme qui a recomposé l'édifice monarchique, relevé les trônes, et donné à ces trônes un degré de puissance exagéré, que ne demandait ni l'intérêt des peuples, ni même l'intérêt des rois. L'explication de cette énigme est dans l'état actuel de la distribution des forces et du pouvoir en Allemagne. Là subsiste

une grande révolution commencée par la France républicaine, achevée par la France impériale, ouvrage admirable dont le général Bonaparte jeta les fondemens dans le traité de Campo-Formio, que développa le premier consul par le recès de la diète de l'Empire en 1802, qu'affermit et compléta l'empereur Napoléon par la Confédération du Rhin. Une des bizarreries de l'accusation, c'est qu'elle n'est pas seulement partie du cabinet de Vienne, ce qui serait très naturel; de l'aristocratie germanique, ce qui serait plus juste encore, mais aussi d'une classe exaltée de patriotes allemands. On a vu une foule d'écrivains de cette nation, ayant plus d'imagination que d'instruction positive, emportés par la haine de l'ascendant qu'avait donné à la France la Confédération du Rhin, déplorer la chute de leur ridicule et gothique constitution, pleurer, nouveaux Jérémies, sur les ruines de la Sion germanique, et regretter jusqu'au scientifique fatras de leurs docteurs, jusqu'aux pédantesques protocoles de la diète de Ratisbonne. La raison devait plus tard triompher de l'injustice. A mesure que les ressentimens se sont amorti, que les préventions se sont dissipées, on a reconnu les immenses services que

Napoléon a rendus à l'Allemagne, services dont les résultats lui survivent, résultats qui ont déjà eu et qui auront encore la plus grande influence sur les destinées de la population allemande.

Le premier de ces services, et le plus grand de tous, est d'avoir réuni en un petit nombre d'Etats, devenus plus forts et plus compactes, le nombre considérable de principautés ecclésiastiques et laïques entre lesquelles cette population était partagée. Tout sur le sol germanique était autorité souveraine, palais, cour et chambellanie. A chaque pas on changeait de frontière. Cette belle contrée était en proie à la lèpre des souverainetés, comme l'Espagne à la lèpre des couvens. De plus de mille Etats investis de la souveraineté sous des titres divers, il ne reste aujourd'hui que trente-six princes ou Etats ayant ce caractère. Ces changemens ont blessé beaucoup d'intérêts. Ils ont dû surtout être sensibles à l'Autriche, qui exerçait sur ce peuple princier une autorité sans bornes. Les regrets de la cour de Vienne se conçoivent, le mécontentement des princes dépouillés s'explique; mais assurément ce n'est pas aux peuples qu'il appartient de se plaindre. Aussi, depuis quelques années,

des esprits plus éclairés ont apprécié cette situation nouvelle de leur pays, et l'ont jugée comme la jugeaient depuis long-temps les véritables hommes d'Etat.

Ce n'est pas seulement sous le rapport de la diminution du nombre des souverains que cette révolution a été utile aux peuples : elle leur a été utile encore, comme aux gouvernemens, par les améliorations radicales qu'elle a produites dans l'ordre social et politique de l'Allemagne. Si la Confédération du Rhin avait fait servir à la grandeur de la France les forces des Etats confédérés ; si ceux-ci, dans les dernières années surtout, n'avaient plus que la communauté des efforts et des charges, sans avoir l'espérance d'être admis, comme auparavant, à la communauté des avantages, il n'en est pas moins vrai que l'association de ces Etats aux mouvemens d'un empire vigoureux et actif, leur a communiqué à eux-mêmes une partie de son activité et de son énergie. Ces vérités sont maintenant senties par tous les hommes qui ne veulent pas fermer les yeux à la lumière : elles ont été franchement proclamées par un écrivain d'un mérite distingué, par l'auteur du *Manuscrit venu de l'Allemagne méridionale.*

Au milieu de toutes les invectives prodiguées à la Confédération du Rhin et à son fondateur, chaque jour en développe les salutaires conséquences. Son passage a été celui d'une charrue qui déchire le sein de la terre pour la féconder. Le sillon a été douloureux, mais les fruits naissent et se moissonnent plus tard. Les hommes à courte vue se récrient sur un mal passager. Le jour de la justice ne luit qu'au moment où de cette souffrance temporaire sortent de durables avantages. La Prusse et l'Autriche (1) exceptées, et encore l'exception pourrait n'être pas sans

---

(1) En 1808, pour expliquer des mesures extraordinaires prises dans les provinces de l'Autriche, M. de Metternich écrivait à M. de Champagny, alors ministre des affaires étrangères : « La monarchie autrichienne se » trouve dans une position entièrement différente de » celle où se fondèrent les principes administratifs d'a- » près lesquels elle est en partie régie. Les institutions » sociales ont, depuis vingt ans, changé dans la plus » grande partie de l'Europe.... La Bavière se donne une » constitution. » Si, dès 1808, l'Autriche prenait de l'ombrage de l'organisation que se donnait alors la Bavière, est-il étonnant qu'elle n'ait pas vu avec plaisir se former dans l'Allemagne méridionale des gouvernemens représentatifs qui, par l'étroite union des intérêts de la population et de ceux du prince, doublent la force des Etats et leurs moyens de résistance ?

réserve, tout ce qui s'est formé récemment en Allemagne d'établissemens utiles dans les diverses parties du gouvernement, est la suite de l'existence de la Confédération, du contact plus intime de ces divers Etats avec l'empire français. L'heureuse influence de ce contact s'est fait sentir tout-à-la-fois dans l'organisation civile, dans l'organisation militaire, dans le système commercial et industriel, dans la science du gouvernement et dans la diplomatie. L'examen de cette révolution n'est point ici un hors-d'œuvre, parce que c'est elle qui a constitué une Allemagne toute nouvelle, qui a créé de nouveaux contre-poids, élevé de nouvelles barrières, et qui, sur un terrain où régnait jadis une entière uniformité d'asservissement à une même domination, a mis en présence des intérêts anciens et des intérêts nouveaux.

Effets utiles de la confédération du Rhin pour l'Allemagne.

Le perfectionnement de l'administration civile en Allemagne aurait été la suite nécessaire du fait seul de l'agglomération d'une foule de souverainetés en un plus petit nombre d'Etats; mais ce résultat a été accéléré par les exigences de la Confédération. On sait quels étaient autrefois la bigarrure, la complication, l'enchevêtrement des administrations germaniques,

autorités qui, souvent héréditaires, semblaient établies bien plutôt dans l'intérêt de ceux qui en étaient revêtus, que dans l'intérêt de la population. Lorsque la Confédération du Rhin est venue prescrire aux chefs des Etats conservés et agrandis, des devoirs qui ne comportaient pas de négligence, force a été de simplifier les rouages, d'en presser le mouvement, et enfin de substituer à une machine usée et vermoulue des ressorts neufs, bien agencés entre eux et tendant tous au même but avec régularité et promptitude. De nouvelles divisions de leur carte administrative ont donné aux Etats allemands les avantages qu'a tirés le gouvernement français de sa division départementale. Ce premier changement a dû en amener d'autres dans tout l'ordre civil, et c'est de là que date l'impulsion de perfectionnement que le régime constitutionnel est venu depuis fortifier et étendre.

La régénération la plus profonde et la plus complète que la Confédération du Rhin ait opérée, est celle qui a eu lieu dans le militaire. Avant la révolution française, l'Allemagne ne comptait que deux armées, l'armée autrichienne et l'armée prussienne : le reste de la population allemande se perdait dans ces deux armées : il

n'y avait de gloire que pour elles. Qui ne se rappelle le dédain avec lequel étaient traités les contingens de l'Empire? Si quelques-uns de ces corps se distinguaient par des actions d'éclat, l'honneur n'en était pas pour eux : ils combattaient, ils périssaient sans même illustrer les drapeaux de leurs princes. Tout a changé depuis que les onze millions de la population allemande, qui ne font partie ni de l'Autriche, ni de la Prusse, ni du Hanovre, ni du Danemarck, ni des Pays-Bas, ont été répartis en masses plus fortes entre des Etats dont quelques-uns, pour l'avantage de tous, ont acquis un degré honorable de consistance. Si les pays le plus déshabitués de la guerre, si la Lombardie, la Toscane, le royaume de Naples, ont vu leurs bataillons, presque avilis par une longue indolence, se retremper dans le torrent de la vaillance française, combien la métamorphose n'a-t-elle pas dû être plus rapide et plus absolue dans cette population allemande, toujours guerrière, mais tombée dans une sorte d'engourdissement par les vices d'une organisation qui la condamnait à garder, pour ainsi dire, les bagages de la Prusse et de l'Autriche? A côté des armées de ces deux grandes monarchies, on compte maintenant d'autres armées, moins im-

posantes par le nombre, mais qui, dans leur force proportionnelle, ne leur cèdent en rien pour la discipline, l'instruction, le courage des soldats et l'habileté des chefs. Quand Napoléon, prévenu par l'ennemi, n'a pas sous sa main des troupes françaises pour les mener en avant, c'est avec des troupes de la Confédération seule qu'il gagne des batailles. Il a le bon esprit de n'être pas ingrat : il récompense la bravoure allemande comme la bravoure française ; et, dans cent combats, les deux nations unies rivalisent d'héroïsme et d'intrépidité. Sous le brillant faisceau de leurs drapeaux joints aux drapeaux français, les princes de plusieurs maisons régnantes, le prince Charles de Bavière, le prince royal de Virtemberg, aujourd'hui roi, le dernier grand-duc de Bade, le prince Emile de Hesse, associés à nos travaux, rajeunissent la vieille gloire de leurs familles. Qui pourrait blâmer les généraux et soldats allemands, qui ont reçu dans nos rangs le prix de leurs hauts faits, d'en conserver encore aujourd'hui avec orgueil le noble témoignage ?

Ce n'est pas sans raison que quelques écrivains ont considéré l'armée française de 1792 à 1815, comme un grand évènement historique.

Si Napoléon a dévié des saines doctrines dans l'administration intérieure, il leur est resté fidèle dans tout ce qui se rattachait à l'armée. Il a pu dans sa cour attacher une importance chimérique à certains noms (1). A l'armée, ce ne sont pas des noms qu'il demande, mais des actions. Là, il estime les hommes, non pour ce qu'étaient leurs aïeux, mais pour ce qu'ils valent eux-mêmes. L'égalité, qui fuyait de sa cour, s'était réfugiée sous sa tente. De l'armée française, elle était passée dans les armées de la Confédération du Rhin. Les avancemens s'y sont multipliés. On a cessé de demander aux braves la recommandation de la naissance. C'est sur les champs de bataille que pour les Allemands eux-mêmes sont maintenant placées les lettres de noblesse : elles appartiennent à ceux qui savent les conquérir. La plupart des généraux

(1) Si quelques-unes des anciennes familles qui s'étaient rangées autour du trône de Napoléon, se sont hâtées d'outrager, après sa chute, l'idole qu'elles encensaient la veille, ce tort n'a été que partiel. Le généraliser, comme on le fait souvent, est une véritable injustice. Beaucoup de familles estimables ont prouvé qu'elles ne croyaient pas que l'ingratitude pût jamais être une vertu.

qui aujourd'hui encore commandent les armées allemandes, sont des hommes que leur mérite, aperçu par la France, a tirés des rangs inférieurs. C'est la France qui les a désignés pour la plupart à la considération de leurs princes, qui les a faits ce qu'ils sont aujourd'hui. Peut-être cette implantation de l'esprit d'égalité dans les troupes des Etats de la Confédération du Rhin, et de là dans la population même de ces Etats, est-elle un des griefs que l'aristocratie pardonne le moins à Napoléon; peut-être même ce grief est-il le plus grave de tous ceux qui lui ont valu le titre dont l'a gratifié le congrès de Troppau.

Système continental.

Il est une grande mesure du gouvernement français, qui a excité dans toute l'Europe les plus bruyantes réclamations. Certaines villes, qui n'étaient que des factoreries anglaises, certaines cours où l'influence anglaise dominait exclusivement, ont jeté les hauts cris contre le *système continental*. Ce système est mieux jugé aujourd'hui. Ce n'était point une mesure locale, c'était une mesure large, européenne, dont l'Allemagne a particulièrement recueilli les plus grands avantages. Son industrie, comme la nôtre, en a reçu un prodigieux accroissement,

et c'est à ce système qu'elle doit, ainsi que nous, d'être parvenue sous beaucoup de rapports à se passer de l'Angleterre.

Enfin, dans le grand contact de la France et de l'Allemagne, la science du gouvernement et de la diplomatie ont aussi, dans les Etats du second ordre, pris un sensible et précieux développement. Personne n'ignore à quel rang étaient jadis placés dans le monde politique les ministres des électeurs et autres princes du Saint-Empire. Ce n'est que par suite des causes déjà indiquées, que ces princes ont eu des agens auxquels on a pu donner avec décence le titre de ministres des affaires étrangères. Le besoin qui s'est fait sentir aux souverains d'avoir dans leurs ministres des hommes dont le mérite pût lutter contre celui de la diplomatie des grandes puissances, a éclairé leur choix; et la gravité des questions qui ont été débattues, l'urgence des déterminations, l'opportunité du moment qu'il importait de saisir, toutes ces délicates circonstances, resserrées dans un court espace de temps, ont formé une nouvelle école d'hommes d'Etat, qui, sous peine de compromettre la cause de leurs princes, ont dû se dégager de la rouille des vieilles habitudes et quitter les voies tor-

tueuses de la politique des anciens temps, pour prendre une marche plus franche et plus décidée. Aussi la Bavière, le Virtemberg, et des Etats moins puissans encore, ont-ils eu des ministres dont le nom n'est pas sans illustration, qui depuis ont lutté, et plus d'une fois avec succès, contre les prétentions exagérées des grandes puissances. La différence, comme on le voit, est immense entre l'ancien empire germanique et l'Allemagne telle que l'ont faite la révolution française et Napoléon, qui, sous ce rapport, a bien été son continuateur et son *représentant*. Eh bien! c'est cette *nouvelle* Allemagne, qui, au lieu d'être comme autrefois, un instrument passif de l'Autriche, est maintenant pour elle inconvénient, difficulté, obstacle, qui même pourrait devenir menace et danger dans le cas où les forces de cette puissance seraient appelées au loin par une guerre étrangère. Cette considération est incontestablement une de celles qui ont le plus influé sur les efforts faits par l'Autriche pour concilier les différends de la Turquie et du cabinet de Pétersbourg. Si l'on avait pu en douter, le cabinet autrichien lui-même aurait pris soin de nous l'apprendre. Je ne puis mieux en établir la démonstration

qu'en faisant apparaître sur la scène le principal organe de ce cabinet, et qu'en reproduisant son propre langage. Ce n'est pas moi qui vais appeler ici dans l'arène le ministère autrichien, c'est ce ministère qui de lui-même y est gratuitement descendu. Sans doute tout acte de gouvernement, une fois rendu public, appartient à la discussion de quiconque veut s'en saisir; et, sous ce rapport, en examinant un acte de cette nature, je ne ferais qu'user d'un droit bien légitime; mais ma position est plus avantageuse encore. La pièce sur laquelle j'appelle l'attention, n'est point une note, un office de cabinet à cabinet, c'est une sorte de proclamation d'un gouvernement à l'occasion de l'ouvrage d'un publiciste. Mon rôle en cette circonstance n'a donc aucun caractère d'agression. Je suis entièrement sur la défensive, puisque je ne fais qu'appuyer de quelques réflexions l'écrit d'un particulier attaqué par un gouvernement; mais ce qui vaudra mieux que mes argumens, ce sont les aveux mêmes échappés au ministère autrichien, et qui viendront à l'appui des opinions que j'exprime sur sa situation à l'égard de l'Allemagne.

Écrit remar- Un écrit a paru à Francfort et à Leipsig sous

le titre : *Rapport au prince de..... sur l'état actuel de l'Europe.* Cet écrit de peu d'étendue fixe aussitôt l'attention du principal ministre de l'Autriche, à tel point qu'il croit indispensable d'en faire une réfutation détaillée. Par une circulaire du 16 février 1822, il adresse cette réfutation à tous les agens diplomatiques autrichiens accrédités auprès des Etats d'Allemagne, et les charge d'en donner communication aux ministres des affaires étrangères de ces divers Etats. Le 21 mars, cette pièce est imprimée, sous l'approbation de la censure bavaroise, dans la gazette d'Augsbourg. Peu de temps après elle est répétée par la gazette officielle de Stuttgard. Un tel mode de publication ne laisse aucun doute sur son authenticité.

quable sur l'état actuel de l'Europe.

Je m'abstiendrai de m'étendre sur le fond de l'ouvrage. On le connaîtra par les citations mêmes que renferme la réfutation autrichienne; mais je dois cependant en indiquer l'esprit. Son but, comme l'avoue la réfutation elle-même, est purement politique, en ce sens que ce n'est pas aux peuples, mais aux princes que s'adressent ces conseils. Les questions dont il s'occupe sont des questions d'Etat à Etat, et ne portent point sur les rapports des gouvernemens avec

les peuples. Laissant de côté pour le moment, l'organisation inférieure qu'il subordonne à certaines conditions préalables, il traite avec un égal dédain le système représentatif dans lequel les peuples avaient follement, selon lui, cru trouver un remède universel contre tous les désordres sociaux, et le *système de stabilité* qui entrave la marche de l'esprit humain et étouffe les progrès de la civilisation. Il paraît croire que le véritable point de repos où doit s'arrêter le mouvement de notre siècle n'est pas encore trouvé, et qu'il reste à découvrir un *système nouveau* dont il n'expose la nature que d'une manière vague et confuse. Le reproche d'obscurité que l'on fait à cette partie de l'ouvrage n'est pas sans fondement, mais peut-être n'est-il pas toujours facile, surtout en Allemagne, de s'exprimer sur certaines matières aussi clairement qu'on le voudrait, et, ce qui est essentiel, la réfutation autrichienne reconnaît elle-même que les points d'amélioration auxquels doit conduire le *nouveau système* de l'auteur peuvent se concilier avec toutes les formes de gouvernement : elle reconnaît que, malgré le peu de respect qu'il montre pour les institutions existantes, il n'en demande pas le

renversement, et lui-même il a soin de déclarer « que pour lui, les formes du gouvernement » n'en sont pas l'essence; qu'on ne doit s'occu- » per des formes intérieures qu'après que l'indé- » pendance a été assurée au dehors. » Ce point élevé d'où part l'auteur le mettant à son aise à l'égard des deux théories aujourd'hui dominantes, le système représentatif et le stabilisme autrichien, il se donne carrière contre toutes deux à la fois, et peut-être cette virulence qui, tout en combattant le maintien des anciens abus, n'épargne pas davantage le mode de gouvernement réclamé en ce moment par les peuples, est une nouveauté qui aura eu quelque attrait pour le cabinet autrichien; mais nous craignons que ce ministère ne se soit mépris; car si l'on examine les griefs de l'auteur contre le système représentatif, on trouve, par exemple, qu'il lui reproche de n'avoir pu empêcher en France de mauvaises lois et de pernicieuses mesures qu'ont en effet combattues en vain les amis de la liberté. Sans s'expliquer sur les formes de gouvernement qu'il juge le plus convenables, il voudrait, avant d'y songer, une puissance énergique, une sorte de dictature qui comprimât tout ce qui s'oppose aux nécessaires ré-

formes que demandent l'esprit du siècle et les besoins de la société. Son argumentation contre le système représentatif est ainsi moins dirigée contre ce régime en lui-même, que contre l'insuffisance de sa force dans l'état actuel de son application. Il n'y a pas là pour les *stabilistes* une concession dont ils puissent être flattés. La question principale à laquelle s'attache l'auteur est la question d'indépendance. Il semble douter que les Etats allemands jouissent d'une indépendance réelle; il les encourage à faire tous leurs efforts pour s'assurer cette indépendance dans sa plénitude, et il leur indique des moyens qu'il présente comme compatibles avec le maintien de la confédération germanique. Là, se prononce le dissentiment de l'auteur et du cabinet de Vienne. Ce cabinet, qui voit dans de telles assertions une attaque dirigée contre lui, prétend, d'une part, qu'il n'a porté aucune atteinte à l'indépendance des Etats germaniques, de l'autre que les moyens indiqués tendraient au renversement des lois fondamentales de la confédération. C'est spécialement cette partie des observations officielles du ministère autrichien qui nous intéresse, puisqu'elle se rapporte d'une manière directe au sujet de ce

chapitre, à l'état politique de l'Allemagne. Nous allons citer textuellement ces observations. Après avoir relevé les passages dont nous venons d'exposer l'objet, le cabinet autrichien ajoute ce qui suit.

Texte des observations autrichiennes.

« Peut-être une chose plus curieuse encore est que l'auteur se prononce en termes formels pour le maintien de la confédération germanique. Bien différent, comme on le sait, était sur ce point le langage *du manuscrit venu de l'Allemagne méridionale*, ouvrage dont la proche parenté avec celui-ci, n'en échappera pas pour cela davantage à l'œil du connaisseur (1). L'anonyme d'aujourd'hui se fait l'ardent apologiste de l'organisation fédérale allemande. Il la proclame *nécessaire*, si l'Allemagne ne doit pas être, comme autrefois, le champ de bataille des étrangers; *forte*, si on la comprend d'après son génie : « Les gouvernemens allemands, dit-il, » n'ont besoin que de vouloir, et nous serons » bientôt, sous cette confédération, le peuple

(1) Le rédacteur de ces observations trouvera peut-être qu'elles ne sont pas traduites d'une manière brillante. J'ai dû préférer l'exactitude de la pensée à l'élégance du style.

» le meilleur, le plus civilisé et le plus puissant » de la terre. » On devrait croire que la confédération germanique ne pourrait pas trouver un plus ardent défenseur, mais bientôt on découvre assez quel serpent (1) sommeille sous ces roses.

Enfin, l'auteur voit dans l'insurrection des Grecs un évènement historique par lequel l'Europe est *réveillée de ses rêves de stabilisme comme de ses rêves de libéralisme*, et est rendue propre à toute espèce de régénération. Là, il descend visiblement des hauteurs orgueilleuses où il s'était montré, planant tout-à-la-fois sur tous les partis et sur toutes les opinions : il mêle sa voix aux chants des amis passionnés de la révolution grecque et surpasse leurs déclamations insensées. La liaison de cette tirade avec le reste annonce, comme nous le développerons bientôt, que son enthousiasme pour la cause des Grecs n'est qu'un jeu qui sert de manteau à d'autres projets. Cependant il résulte des remarques pré-

---

(1) Certains puristes ont critiqué le mot *arc-en-ciel* dans une proclamation espagnole. Nous craignons qu'ils ne fassent pas grâce au *serpent sous les roses* du cabinet autrichien.

cédentes, que le caractère de cet écrit, quoique révolutionnaire dans sa substance, n'est pas démagogique dans le sens ordinaire du mot, et sa dissection ultérieure prouvera que, poursuivant un but purement politique, il a moins pour objet les peuples que les princes, et même une certaine classe de princes, assez clairement désignée (si ce n'est même le seul prince particulièrement favorisé par le nouveau réformateur). L'Allemagne est le théâtre où doivent agir le héros ou les héros de l'auteur. C'est à l'Allemagne seule qu'il a affaire. Là, selon son opinion, l'Autriche a, comme en Italie, par les évènemens de l'année dernière, obtenu une influence incalculable, et, heureusement, nous pouvons nous féliciter, ajoute-t-il avec une ironie perfide, « qu'elle n'ait pas complété l'édifice de sa toute-» puissance, en l'appuyant sur un système » d'administration populaire et conforme aux » nouvelles idées; mais le moment est venu, ou » bien il n'est pas loin, et la catastrophe de la » Grèce en répond, où l'Autriche perdra une » grande partie de sa prépondérance actuelle. » Ce moment ne peut point passer sans être » mis à profit. C'est dans ce moment que ceux » qui sont opprimés par cette puissance, doi-

» vent s'élever au sentiment de leurs forces, » au maintien de leur dignité. » Tel est, à proprement parler, le thème de l'auteur; telle est la clef de ses assertions, souvent énigmatiques, qu'il a enveloppées d'une obscurité artificielle, sous une représentation sciemment fausse des faits, et sous une hypocrite admiration de la politique du cabinet autrichien. De ce point de vue, la lumière se répand sur l'ensemble, et l'intention de chacune de ses assertions, bien que paradoxales, s'éclaircit parfaitement. D'après le tableau des relations des puissances, tableau fait par l'auteur, et qui n'est pas mal calculé pour son but, il n'y a aujourd'hui que trois Etats qui décident des destinées de l'Europe, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre. « La » France (1) a, pour le moment, perdu toute » action politique, parce que ses ennemis ont » été assez habiles pour lui imposer sa lutte avec » ses libéraux, comme son unique affaire. La

(1) Est-il bien délicat, de la part du cabinet autrichien, de répéter, même pour la démentir, une allégation offensante pour une puissance amie? N'y a-t-il pas plutôt de la vanité dans ce démenti, auquel il sait bien qu'on ne croira pas?

» Prusse n'ayant pas eu le courage de se pro-
» noncer pour la perfectibilité de l'esprit hu-
» main, et de se placer à la tête des peuples,
» s'est livrée sans réserve à la discrétion de l'Au-
» triche. Les autres Etats allemands n'ont aucune
» volonté, ou aucune force; et ainsi, sans parler
» de l'Italie, l'Allemagne tout entière est de-
» venue autrichienne, par les liens divers de
» l'esprit, de l'amitié et de la peur. Le système
» politique actuel n'a procuré d'avantage nota-
» ble à aucune autre puissance. La moisson par
» cette cause n'en a été que plus abondante pour
» l'Autriche. Sous la protection de la Sainte-
» Alliance, et par un adroit développement de
» ses principes, cette cour s'est assuré la direc-
» tion ou plutôt l'oppression de l'esprit du
» siècle. Pourvue de ce puissant instrument,
» auquel elle a mis la dernière main au congrès
» de Carlsbad, elle exerce une domination sans
» bornes en Allemagne et en Italie, en se pré-
» sentant aux autres gouvernemens comme un
» rempart contre les dangers qui menacent leur
» état de possession; » en sorte que, d'après les
perfides insinuations de l'auteur, on devrait croire
que le cabinet autrichien, dont, à chaque occa-
sion, il loue la profonde politique aux dépens de

sa loyauté, a créé à dessein ces dangers, pour pouvoir, sous prétexte de les combattre, tenir dans ses mains la suprême direction de toutes les puissances européennes. « Ainsi, dit-il, s'est » développé le principe du maintien des droits » antérieurs, ou le système du stabilisme avec le » secours de la politique et de la fortune, de » telle manière qu'une seule puissance a obtenu » une prépondérance absolue, sans que la Russie » ni l'Angleterre aient pu retirer les mêmes » avantages. » Il serait inutile de rechercher ce qui peut engager un patriote allemand (1) à se porter pour défenseur de l'intérêt de monarchies étrangères (desquelles il ne paraît pas d'ailleurs être un grand partisan), car on voit qu'il n'a devant les yeux que deux maux dont l'un lui est aussi odieux que l'autre, le système de stabilité, quoique, d'après sa définition, ce ne soit que le maintien des droits antérieurs, et la prépondé-

(1) Ne dirait-on pas que le patriotisme allemand consiste à favoriser la généralisation du despotisme autrichien ? N'en déplaise à l'organe de ce cabinet, ce n'est point manquer d'esprit national, que de désirer, entre les grands Etats, un partage de puissance qui ôte à l'Autriche les moyens d'opprimer impunément l'Allemagne.

rance que s'est acquise l'Autriche par une artificieuse exploitation de ce principe. Il espère voir sans faute le monde délivré sous peu de l'un et de l'autre de ces maux, et cela de la manière suivante : « L'insurrection inattendue des Grecs, » par laquelle a été remise en mouvement la » roue du temps qui s'était arrêtée, a, comme » un orage, purifié l'atmosphère qui pesait sur » l'Europe, et elle a ramené la sagesse sur le » théâtre du monde. Ce grand, ce glorieux évè- » nement, qui ne peut être méconnu et calomnié » que par l'observateur autrichien, a ébranlé » jusqu'en ses fondemens le système politique » existant jusqu'à ce jour. Il s'est découvert » enfin que ce système, que l'on avait à tort » jusqu'à présent regardé comme l'œuvre com- » mune des puissances européennes, n'était » qu'une œuvre d'adresse profitable à l'Autriche » seule, et que la Russie nommément ne pouvait » pas considérer plus long-temps comme étant » encore le sien. Une séparation prochaine des » cours est dès ce moment inévitable : elle est » même déjà consommée (1), dût l'accord diplo-

(1) Ce jugement n'est que l'expression d'un fait, mais il n'appartenait qu'à un esprit pénétrant de saisir

» matique le plus parfait continuer à se mani-
» fester au dehors. » Voilà le point pour lequel tous les autres sophismes de l'auteur n'étaient qu'une introduction, et c'est là le but de son enthousiasme simulé pour les Grecs. L'importance de cette sanglante rébellion ne pouvait pas être représentée sous des couleurs trop fortes et trop terribles, pour en faire sortir le présage de l'immédiate dissolution de l'alliance européenne, l'isolement et l'affaiblissement nécessaire de l'Autriche, et pour inspirer du courage à ceux qui, dans ce changement essentiel des circonstances, doivent être appelés aux entreprises les plus hardies contre elle. Après cette préparation, l'auteur explique ses vues plus clairement encore: « Heureux, dit-il, les Etats
» qui, par le changement du système politique,
» peuvent non-seulement se maintenir, mais
» même devenir plus puissans! » Quels sont ces Etats? il ne le laisse pas en doute. Déjà, dès la première page, il a été dit: « La confiance pa-
» tiente des petits Etats est le fondement du sys-
» tème suivi par les grandes puissances. » Main-

---

ce fait à son origine sous les fausses apparences qui le couvrent.

tenant il se trouve que tout est disposé pour mettre fin à cette patiente confiance. « Dans un » tel moment, l'Allemagne peut espérer de se » réveiller de son apathie : le but est digne de » ses efforts : il est de plus facile à atteindre, » parce que le temps en a frayé les chemins. » Appuyée sur l'acte fédéral, l'Allemagne peut » se remettre en possession de sa dignité et de » son indépendance perdues. Chaque prince » souverain peut donner l'exemple du courage. » Si la force militaire est peu considérable, l'opi- » nion publique l'aura bientôt centuplée. Une » seule déclaration énergique à la diète, faite à » la face du monde, est en état de dissiper le » nuage qui, jusqu'à présent, a couvert les né- » gociations de Francfort. » Ainsi s'expose en termes clairs le sens de cette épître, qui est comme le second tome de l'écrit *sur l'Allemagne méridionale*. Suivant cet écrivain, les Etats germaniques et leurs gouvernemens sont, par la toute-puissante influence de l'Autriche sur la confédération, placés dans un état de dépendance qui ne peut pas se supporter plus long-temps. Par son union avec d'autres grandes puissances, et particulièrement avec la Russie, l'Autriche a été jusqu'à présent assurée de sa

domination sur l'Allemagne. Les temps sont changés : les chaînes de ce système politique sont rompues. Le soulèvement des Grecs à ouvert la voie au soulèvement de l'Allemagne. Pour qu'il s'opère complètement, il faut qu'il s'exécute avec des formes constitutionnelles. Il faut que la voix d'un prince déterminé donne à la diète un signal, qui rassemble et réunisse tous ceux qui sont de la même opinion. Si l'Autriche est une fois battue à la diète avec son formalisme, ses scrupules surannés, sa politique endurcie et son immobilité qui tremble devant les innovations ; si la législation de la diète se libéralise, et que tout soit disposé de manière que, par de brusques motions, on puisse faire en un jour ce que ne peuvent produire maintenant des années de délibération, alors toutes les autres barrières tombent d'elles-mêmes. Rien ne pourra empêcher le restaurateur de l'Allemagne de marcher de victoire en victoire, d'écraser la tête du fanatisme nouveau comme de l'ancien obscurantisme, et de renverser en même temps et le système représentatif, et le système de stabilité. Alors un autre Bonaparte, un Bonaparte germanique fera, par sa propre force, triompher la loi de la nature, qui appelle le plus grand génie

au commandement ; il détruira ce qui reste de préjugés et de vieilles institutions, non pas pour s'en laisser prescrire d'autres par de prétendus représentans du peuple, mais pour élever par sa volonté propre, illimitée, héroïque, un trône convenable aux lumières et à la civilisation du siècle. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet emphatique manifeste, c'est l'entière différence de physionomie et de ton qui le distingue de tous ceux qui avaient paru jusqu'à ce jour. Le parti qui a en horreur l'ordre actuel de l'Allemagne, a déjà deux fois changé la position des batteries qu'il dirige contre la confédération. Dans le premier période, où s'agitaient vivement les rêves d'un parlement germanique, d'une seconde chambre à la diète, et d'une représentation de peuples, au lieu d'une représentation de souverains, la diète qui devait exécuter cette grande révolution était un objet de respect. Dans le second période, après que cette vaine espérance s'est évanouie, et que les résolutions de Francfort et de Vienne ont assuré à la confédération son caractère natif et un développement régulier, il s'est élevé, d'abord *dans le manuscrit de l'Allemagne méridionale*, une opposition non dissimulée, hostile, non-seulement

contre telle ou telle destination de la diète, mais contre son existence. Elle a été représentée comme une création misérable, impuissante, complètement nulle pour tout but raisonnable, et même comme une invention insidieuse des grandes puissances, et comme la ruine inévitable des petits États. Il a été proposé dans les termes les plus clairs de l'anéantir par des alliances séparées, de former de nouveaux corps d'États, sous le protectorat de tel ou tel prince, et, pour simplifier l'ouvrage, de réunir en un seul Etat un grand nombre de petites souverainetés. Pour prêter l'oreille à de telles propositions l'opinion publique en Allemagne n'était pas encore assez aveuglée, assez pervertie : leurs auteurs secrets se sont repliés en arrière, et le manuscrit de l'Allemagne méridionale, après avoir causé un moment de surprise, a dû disparaître dans le tombeau de l'oubli (1). Maintenant est arrivé le temps d'une troisième métamorphose. La confédération est de nouveau un objet d'éloges : elle n'est ni faible, ni pré-

(1) Si cet écrit est tombé en effet dans l'oubli, pourquoi y revenir sans cesse ? N'est-ce pas nous apprendre qu'il a blessé au vif le cabinet autrichien ?

judiciable ; elle est nécessaire, salutaire pour l'Allemagne. Seulement il faut « la comprendre » d'après son génie. » Il faut que les Etats allemands réclament leur indépendance et leur dignité. Il faut profiter du moment qui, grâce en soit rendue aux Grecs, est si favorable pour se soustraire à la tutelle de l'Autriche. Il faut de Francfort lancer dans le monde une proclamation énergique, proclamer un nouveau système politique, et confier son immédiate exécution aux plus habiles et aux plus audacieux. Les princes allemands sont, grâce au ciel, trop éclairés pour ne pas traiter ces folles propositions, comme ils ont traité celle de la désorganisation du système fédéral, par le mélange d'élémens démocratiques, et, dans le période suivant, celle de sa dissolution par la formation d'alliances infidèlement séparées. Les princes allemands savent ce qu'il faut penser de cette suprématie si dangereuse de l'Autriche sur l'Allemagne : ils savent si l'Autriche, dans aucune de ses relations politiques, dans ses relations fédérales surtout, a jamais aspiré à une supériorité inconvenante, si elle abuse de sa position politique pour l'oppression des droits étrangers, si jamais elle a violé l'indépendance du plus petit Etat ;

si jamais, à la diète, elle a troublé la liberté des négociations par l'apparence d'une seule prétention déplacée. Ils reconnaissent, ces princes, ils sentent dans l'intérieur de leur conscience la réalité et la grandeur des dangers contre lesquels l'Autriche, par le sentiment d'un devoir sacré, a élevé sa voix monitoriale : ils ont sous les yeux l'état du monde, les orages menaçant de toutes parts, leurs propres soucis et leurs embarras particuliers (1), et l'attaque journalière de tant de forces ennemies, que peut seule repousser la fermeté la plus inébranlable unie à la plus profonde sagesse. Tout cela est trop sensible aux yeux des princes allemands pour qu'un traître puisse réussir à leur persuader que l'Autriche ait inventé ces dangers pour en faire la source d'un misérable avantage particulier. Ils sont intimement convaincus qu'une étroite union de principes et de mesures est aujourd'hui la seule vraie politique, la seule voie de salut pour les petits comme pour les grands Etats, et que le renversement de la confédération, ou seulement la malheureuse tentative d'ébranler ses principes

(1) Le cabinet autrichien croit-il qu'on puisse prendre cet entassement de mots pour un argument ?

et ses formes fondamentales, serait pour eux le signal de leur ruine commune. Si un seul de ces princes, ou bien, car il n'est pas permis d'admettre ce cas-là comme possible, si un conseiller aventureux et turbulent, poussé par l'influence d'une faction, ou par son ambition particulière, avait la témérité, en abusant du nom de son maître, de proposer à la diète la dissolution de la confédération, sous le prétexte d'une réforme à introduire dans l'acte fédéral, quel résultat pourrait-il se promettre d'une tentative aussi insensée? Bien loin d'être, comme l'annonce le nouveau prophète, salué de toutes parts comme le libérateur de l'Allemagne, il ne rencontrerait qu'un mécontentement général et une opposition unanime : la gloire qu'il aurait eu l'espoir de moissonner, se dissiperait en ridicule et en mépris. Par bonheur, la supposition que la conjoncture actuelle soit favorable à une entreprise de cette nature, est aussi peu fondée et aussi vaine que l'espoir de gagner à ces projets les voix des princes de la confédération. Il subsiste, il subsiste encore ferme et inébranlé, ce système politique, la dernière ancre de l'ordre social en Europe, le dernier rempart du monde civilisé contre l'irruption de nouveaux barbares.

Il n'y a que des esprits fantasques ou mal intentionnés qui puissent vouloir nous persuader que la rébellion des Grecs, venue si à propos pour eux, en doit être la mort prochaine, la mort inévitable. Au lieu de périr dans cette tempête, il saura la conjurer, la dissiper d'une manière victorieuse; et si, au mépris des vues les plus saines, de la sagesse la plus éclairée des cours, la rébellion devait être le prélude de la guerre, il n'échouera pas encore à cet écueil, il saura y échapper et y survivre. Aussi long-temps que de l'alliance européenne il existera encore pierre sur pierre, aucune imagination révolutionnaire ne pourra aller jusqu'à détruire le point central de la confédération germanique. Cette nouvelle tentative ne doit pas plus que les tentatives précédentes, exciter de craintes sérieuses, et l'on peut, sans risque, *mépriser* le nouvel écrit qui veut lui ouvrir la barrière, comme une impuissante, bien que perverse, rêverie. Cet écrit, toutefois, n'en demeure pas moins significatif, moins instructif. Comme il est difficile de croire qu'une rapsodie si éloignée du jargon du temps, et qui a un but pratique, quoique impossible à atteindre, ait pu naître dans la tête d'un écrivain isolé, sa publication prouve de quelles espérances

et de quels projets il faut que l'on s'occupe en de certains cercles; et, quoique cette découverte ne soit pas nouvelle, il est toujours avantageux que des confidens indiscrets mettent au jour, pour l'instruction et l'avertissement des gens de bien, les projets non encore mûrs de leur parti. »

Là se terminent les *observations officielles* de l'Autriche. Il nous semble que l'auteur de l'écrit réfuté aurait bien à son tour quelques remarques à faire, quelques aveux à saisir, quelques conséquences à tirer de ces aveux. Nous allons nous mettre à sa place, et répondre pour lui à quelques-unes des allégations du cabinet autrichien.

Avant tout, nous ne pouvons nous défendre de trouver étrange que ce cabinet déclare *méprisable* un écrit auquel lui-même, par une si longue réfutation, prouve assez qu'il attache quelque importance. L'exemple que donne ce cabinet est unique en son genre. Quoi! cet écrit n'est qu'une œuvre méprisable, et la première puissance de l'Allemagne se croit obligée d'en faire l'analyse, d'exprimer son opinion sur son contenu, et de communiquer ce commentaire officiel aux cours germaniques, par la voie de ses ambassadeurs! D'une part, un écrit que l'on

voue au mépris ; de l'autre, une réfutation sérieuse, solennelle ; réfutation qui ne dédaigne pas de descendre dans les profondeurs de la politique des cabinets : c'est là, sans contredit, le plus bizarre des contrastes.

La définition que donne le cabinet autrichien de ce malencontreux ouvrage, ne laisse pas que d'être curieuse en même temps qu'elle est assez significative. On le déclare *révolutionnaire dans sa substance, quoiqu'il ne soit pas démagogique dans le sens ordinaire du mot.* D'abord, dans quel sens cet écrit est-il révolutionnaire? L'explication est naïve : il est révolutionnaire, dit-on, parce qu'il conseille aux souverains allemands de s'affranchir de la tutelle de l'Autriche! Depuis quand est-ce un acte révolutionnaire de la part des souverains, que de vouloir se soustraire à un ascendant étranger? C'était donc une entreprise révolutionnaire, que l'insurrection de l'Allemagne, pour briser le joug de la domination française! A qui, dans cette acception, le titre de révolutionnaire peut-il être plus justement décerné, qu'au principal ministre de l'Autriche, qui tant de fois a engagé les princes de la confédération du Rhin à se soulever contre le protecteur de la confédération? Cependant ce

protectorat était consacré par des traités, tandis que l'Autriche n'a aucun droit pour s'ériger en tutrice de l'Allemagne, puisque l'acte fédéral n'admet entre les confédérés aucune distinction, et qu'au contraire il leur assure à tous des droits égaux. Mais, dit le ministère autrichien, jamais l'Autriche n'a prétendu à cette tutelle qu'on l'accuse d'avoir envahie. Eh bien! pourquoi tant de colère? pourquoi de si longues explications auprès des cours allemandes? Quel singulier révolutionnaire qu'un homme qui excite les princes à une levée de boucliers contre une chose qui n'existe pas? C'est un visionnaire qui ne méritait pas l'honneur d'une si laborieuse réfutation; un vrai Don Quichotte qui a pris des moulins à vent pour des géans.

Ce n'est pas tout : en déclarant que l'écrit contre lequel on s'élève, n'est pas démagogique dans le sens ordinaire du mot, on insinue évidemment qu'il est démagogique dans un sens extraordinaire. La distinction ne se fait pas attendre. On se hâte aussitôt de la rendre sensible, en ajoutant que l'auteur *a moins en vue les peuples que les princes, et même une certaine classe de princes*. Cette phrase renferme un sens profond, qui, nous n'en doutons pas, aura été

saisi par les ministres des affaires étrangères des divers gouvernemens, auxquels les *observations officielles* de l'Autriche auront été communiquées. Provoquer les princes, et surtout une certaine classe de princes, à secouer une onéreuse curatelle, est, selon le ministre de cette puissance, un acte de démagogie! Ainsi donc, la certaine classe de princes désignée, forme, relativement au cabinet autrichien, une sorte de démocratie princière, qui serait en état de révolte, si elle aspirait à une pleine indépendance! Il n'y a qu'un révolutionnaire, un démagogue, un traître (car cette dernière épithète n'est pas non plus épargnée), qui puisse donner un semblable conseil! L'aveu est remarquable : il mérite une sérieuse réflexion. Jusqu'à présent on n'avait connu en Allemagne que des princes souverains et des princes titulaires. Conseiller à des princes souverains de reconnaître un prince titulaire pour tuteur, ce serait certainement les trahir. Conseiller à des princes médiatisés d'entraver, par leurs intrigues, la marche d'Etats souverains dont ils sont sujets, pourrait encore s'appeler trahison; et l'on sait s'il se passe rien de semblable en Allemagne; mais, n'en déplaise aux distinctions sophistiques des grandes puis-

sances, il n'y a ni trahison, ni démagogie, ni esprit révolutionnaire, à donner à des princes souverains le sage et patriotique conseil de faire tous leurs efforts pour conserver intacts, à l'égard des puissances étrangères, les droits de leur souveraineté.

Mécontent des plaintes formées contre son excessive prépondérance, le cabinet autrichien accuse ses adversaires de vouloir ébranler l'ordre de choses actuellement existant en Allemagne. Il les présente comme formant un parti bien organisé, qui, selon les circonstances, a changé ses batteries de position, et il distingue *trois* périodes dans les attaques de ce prétendu parti. Il serait bien permis de croire que la divergence d'opinion sur le mode des réformes à entreprendre, au lieu de prouver l'existence d'un parti unique, annonce au contraire l'existence d'un grand nombre de partis ou de fractions qui se réunissent en un point, l'uniformité de mécontentement; mais, sans examiner si l'accusation mise en avant par le cabinet autrichien est plus ou moins fondée, ce qui me frappe le plus, c'est l'extrême chaleur que met lui-même ce cabinet à se justifier des imputations dirigées contre lui. « Les princes allemands,

» dit-il, savent si l'Autriche a jamais abusé de » sa position politique pour attenter aux droits » des autres Etats. » Selon toute apparence, les princes allemands se seront gardés de répondre à cette interpellation ; mais les réponses, ce me semble, ne manqueraient pas à l'auteur de l'écrit qui l'a provoquée. Ne pourrait-il pas en effet rappeler le traité de Ried qui avait promis à la Bavière une portion des Etats du grand-duc de Bade en échange des cessions que l'Autriche avait exigées d'elle ? Sans l'intervention de la Russie qui a empêché l'effet de ce traité, n'aurait-on pas vu les Etats d'un prince de la confédération morcelés au sein de la paix ; et, pour sauver les droits de la maison de Bade, n'a-t-il pas fallu léser ceux de la Bavière, dont l'Autriche a gardé les cessions sans lui faire obtenir l'indemnité qu'elle lui avait garantie ? Plus récemment encore, que serait devenue l'indépendance des princes d'Anhalt, si la Bavière et le Virtemberg, à la tête *d'une certaine classe de princes*, n'eussent opposé une vive résistance à la volonté trop concordante de l'Autriche et de la Prusse ? Parmi diverses dispositions inquiétantes pour l'indépendance des princes allemands, serait-il hors de propos de

ranger le système suivi pour l'organisation (1) de l'armée fédérale et plus encore l'insistance soutenue de la cour de Vienne pour faire établir à Ulm ou dans le voisinage de cette ville la forteresse qui, d'après les conférences (2) de Paris, *devait être* (3) *construite sur le haut Rhin?* Les résolutions de Carlsbad, les mesures adoptées par la diète de Francfort, mesures destructives de la loi fondamentale de plusieurs Etats, sont-elles autant de preuves qui attestent les égards scrupuleux des grandes puissances pour l'indépendance des Etats d'un ordre

(1) L'Autriche a repoussé les projets qui tendaient, par la réunion des troupes des petits Etats en deux corps seulement, à former des masses un peu considérables. Ceût été, a-t-elle dit, introduire des armées dans l'armée; comme si ce reproche n'était pas beaucoup plus fondé à l'égard des corps séparés de troupes autrichiennes et prussiennes. Le morcellement des troupes allemandes, en une foule de petits corps, lui convenait mieux. C'est ce qui a été adopté.

(2) 3 novembre.

(3) Une forteresse établie à Ulm ne serait une barrière que pour l'Autriche, puisque ce serait laisser à découvert les autres Etats de l'Allemagne méridionale. Ce serait en même temps une citadelle du haut de laquelle l'Autriche tiendrait ces Etats en respect.

inférieur? Cette indépendance peut-elle surtout aujourd'hui être bien complète, s'il est vrai que, dans le dernier congrès de Vienne, l'Autriche ait fait admettre par les souverains des articles tellement conçus, que, sans la demande de ces princes, et même sans leur consentement, leurs Etats peuvent être déclarés en insurrection par les grandes puissances qui dirigent la confédération? Lorsque la diète est devenue un instrument dont ces puissances s'arment contre les Etats confédérés, est-ce un crime d'exhorter les chefs de ces Etats à chercher dans leur propre sagesse des moyens de salut que la confédération ne saurait leur offrir? Est-ce vouloir, suivant le style des observations officielles, renverser *le dernier rempart du monde civilisé contre l'irruption de nouveaux barbares*? C'est avec plaisir qu'on entend le mot de civilisation sortir de la bouche d'un ministre autrichien; mais il est fâcheux d'avoir à se débattre avec lui sur la valeur des termes. La civilisation dans son langage est le maintien de ce qu'il appelle les *droits existans;* et, sous ce nom, ce sont les *abus existans* qu'il faut comprendre. On se demande aussi où sont les barbares contre lesquels le système existant peut servir de rem-

part. Le mot *irruption* indique qu'ils viennent du dehors. Serait-ce de la France? On a beau faire. Prétendre qu'entre les nations civilisées la France ne soit pas au premier rang, c'est une absurdité que n'oserait se permettre le plus hardi des écrivains officiels. Peut-être viennent-ils de la Turquie? Mais ces barbares-là sont sous la protection spéciale de l'*observateur autrichien*; et c'est par intérêt pour eux que le ministère lui-même voit dans l'écrit qui lui a porté tant d'ombrage, la plus extravagante des déclamations en faveur des Grecs.

Après avoir présenté le système de stabilité adopté par les grandes puissances comme le rempart de la civilisation, on n'est pas médiocrement surpris de voir le cabinet autrichien présenter à son tour la confédération germanique comme *point central* de ce système. Ainsi, la civilisation européenne, telle que l'entendent les cabinets des monarchies absolues, s'appuie sur le stabilisme, et le stabilisme, sur la confédération germanique! C'est ainsi sur cette confédération que l'Europe entière est assise! Cette théologie politique ne rappelle-t-elle pas la curieuse cosmogonie qui fait reposer le monde sur un éléphant,

l'éléphant sur une tortue, sans dire sur quoi la tortue repose?

En arrivant à la fin de sa réfutation, le cabinet autrichien exprime une idée assez inattendue sur l'origine de l'ouvrage qu'il combat. « Il est difficile de croire, dit-il, qu'un écrit si » éloigné du jargon du temps, qui a une ten- » dance pratique, quoique le but soit impossible » à atteindre, ait pu naître dans la tête d'un » individu isolé. » Nous n'avons aucune raison pour attribuer cet ouvrage à un seul homme plutôt qu'à un parti; mais le regarder comme l'expression de la pensée d'une collection d'individus, n'est-ce pas lui donner un degré d'importance que d'abord on voulait lui refuser? Quel est, d'un autre côté, ce but pratique qu'en même temps il est impossible d'atteindre? N'y a-t-il pas là confusion dans les termes? Comment ce qui est pratique serait-il inexécutable? S'il en était ainsi, le parti dont on s'effraie ne serait pas un parti bien dangereux, et il y aurait plus que de la prudence à prendre contre lui de si grandes précautions. « La publication de » cet écrit, continue le cabinet autrichien, » prouve de quelles espérances et de quels pro-

» jets on s'occupe dans certains cercles. » Quels sont donc les cercles dont il est question? Sont-ce des cercles de simples citoyens étrangers à l'action des gouvernemens? Dans ce cas, il serait peu conforme à la dignité du cabinet d'une grande puissance de descendre dans la lice contre de si faibles ennemis, et de rendre l'Allemagne témoin du combat qu'il soutient contre eux. L'accusation est-elle dirigée contre des hommes d'un rang plus élevé, par exemple contre le ministre d'un prince souverain? Le procédé serait peu généreux. Ce serait une attaque contre laquelle la défense serait impossible, puisque le vague des termes ne permettrait pas au ministre inculpé de se reconnaître. En une pareille occurrence, le chef du cabinet autrichien eût évité ce qui a l'air d'une embuscade. Loyal chevalier, il se serait adressé de front à l'ennemi qu'il eût voulu combattre, et lui eût jeté le gant avec franchise. Faudrait-il supposer que les allusions dussent remonter plus haut encore? On ne saurait admettre une telle hypothèse. Si le cabinet autrichien pouvait avoir une pareille intention, il se montrerait en pleine contradiction avec lui-même, lui qui a exprimé une si profonde conviction sur la

parfaite conformité de principes des princes allemands avec les grandes puissances, et sur l'impossibilité de voir aucun d'eux se porter à des entreprises que l'on appelle absurdes et insensées. Nous nous rappelons cependant, malgré nous, que, dans le passage des observations officielles où il est dit que l'écrit réfuté a moins en vue les peuples que les princes *et même une certaine classe de princes assez clairement désignée*, se trouve cette singulière parenthèse : (*si ce n'est même le seul prince particulièrement favorisé par le nouveau réformateur*). Il ne nous appartient pas de rechercher quelle a été, dans la pensée du ministère autrichien, l'application de cet étrange sous-entendu. Il existe : nous le constatons. De plus habiles ou de plus téméraires que nous lèveront ce voile, s'ils le peuvent ou s'ils l'osent. Nous nous croirions coupables de pousser si loin la curiosité ou l'indiscrétion.

Je bornerai ici les remarques qui m'ont le plus frappé dans le commentaire officiel de l'Autriche. Je les ai présentées pour rendre plus sensibles certaines allégations qui sont dignes d'une méditation sérieuse ; mais à l'égard des hommes dont l'esprit est familiarisé avec le

langage des cabinets, je ne puis que les engager à relire avec attention le texte même que j'ai cité de ce commentaire. Pour eux, ce texte en dira plus que toutes mes observations. Ils trouveront démontré par les aveux formels ou implicites de l'Autriche même que, comme je l'ai précédemment exposé, l'ordre de choses établi en Allemagne par suite de la révolution française et de la confédération du Rhin, déplaît vivement aux grandes puissances et leur cause de graves embarras. Comme il existe une ancienne France et une France nouvelle, il existe aussi une Allemagne ancienne et une nouvelle Allemagne. Il y a dans les deux pays d'anciens intérêts qui voudraient regagner le terrain perdu, et des intérêts nouveaux qui veulent conserver le terrain conquis par eux. On dirait que les souverains germaniques de second ordre forment comme un peuple princier auquel aurait été octroyée une charte qu'on voudrait reprendre. Comme déjà, par les décisions de la diète de Francfort, on leur a enlevé une partie des libertés que chaque Etat devait tenir pour son inaliénable propriété; comme par ces décisions, en faisant fléchir les lois fondamentales des Etats devant la suprême législation de la diète,

on a porté à leur indépendance le coup le plus mortel, il est évident qu'il doit y avoir anxiété et malaise, tant dans l'esprit des cabinets dominateurs, que dans celui des cabinets subordonnés. C'est là le mal secret, le ver rongeur qui tourmente certaines grandes puissances, et qui les pousse à d'inopportunes explications dont l'effet le plus sûr est de confirmer ce qu'elles s'empressent de démentir. Cependant tous leurs moyens ne se bornent pas à ces maladroites publications. Il est au moins probable que, dans la confédération germanique, la diplomatie autrichienne agit à l'égard des Etats confédérés comme dans les gouvernemens constitutionnels l'autorité agit envers l'opposition; on cherche à en diviser les membres. Les caresses, les cajoleries ne coûtent rien : on tâche surtout de séduire les plus puissans par la vanité. On ne demande pas mieux qu'à faire exception en leur faveur, et on les flatte d'une indépendance particulière en traitant avec eux d'égal à égal. Se tromperait-on, par exemple, si l'on supposait qu'il a été fait plus d'une tentative auprès de la cour de Munich pour la détacher de la famille des Etats de second ordre ? A de gracieuses démonstrations, la Bavière aura répondu

par des démonstrations semblables; mais les positions ne paraissent pas être changées. Il y aurait effectivement trop de simplicité à un roi de Bavière qui, placé à la tête d'une réunion imposante de princes, peut, au besoin, repousser loin de lui et de ses associés, d'injustes envahissemens, à descendre de cette honorable citadelle pour marcher en dernière ligne à la suite de puissances qui auraient bientôt oublié son sacrifice, et peut-être ne tarderaient pas à l'en punir. Ce serait Jacques Cœur devenu gentilhomme. Un tel danger n'est point à craindre, et l'Autriche, malgré l'affectation de son imperturbable confiance, n'est rien moins que rassurée sur les dispositions des souverains allemands. C'est ce qui se manifeste de toutes parts dans ses *observations officielles*. On en a encore une preuve de plus dans la peur qu'elle a eue d'inspirer elle-même de nouvelles inquiétudes, et dans le soin qu'elle a pris de déclarer aux Etats de la confédération que les affaires d'Allemagne n'entreront pour rien dans les délibérations du congrès actuel. Après avoir mûrement médité le langage du cabinet autrichien, et réfléchi sur la marche circonspecte que suit en ce moment ce cabinet, on jugera si nous

ne sommes pas fondés à soutenir que c'est l'état politique de l'Allemagne, autant que l'état politique et moral de l'Italie, qui l'a porté et qui le porte à faire tant d'efforts pour prévenir à tout prix une rupture entre le cabinet de Pétersbourg et celui de Constantinople.

CHAPITRE IV.

DE LA GRÈCE. — TABLEAU SOMMAIRE DE SES MALHEURS DEPUIS SIX SIÈCLES (1).

Après avoir établi des garnisons autrichiennes à Turin et à Naples, les cabinets, réunis à Laybach, avaient regardé autour d'eux, et ils avaient trouvé que *tout était bien.* Dès lors malheur à qui viendra troubler la merveilleuse harmonie rétablie entre les rois et les peuples

(1) Les personnes très versées dans l'histoire regarderont peut-être ce chapitre comme une digression, mais il m'a semblé que, pour le plus grand nombre des hommes qui suivent des yeux le mouvement des affaires européennes, cette excursion, dans le passé, pourrait être une sorte de repos, et en même temps une utile distraction. A l'aide de ce résumé des vicissitudes antérieures de la nation grecque, leur mémoire sera réveillée sur les longs malheurs de cette nation, dont les destinées excitent, depuis deux ans, une attention si vive,

par les baïonnettes étrangères! Malheur même aux hommes qui, sous quelque gouvernement que ce soit, prétendront à un bonheur qui ne partira pas d'un mouvement spontané de leurs maîtres! Ce système de stabilité s'applique à tous les pays, à tous les gouvernemens, à la Porte ottomane comme aux autres cabinets. On avait pu craindre, il y a quelques années, que le caractère chrétien de la Sainte-Alliance ne fût exclusif, et qu'il n'eût laissé la Turquie en dehors de *l'état européen existant*. L'occasion est belle pour justifier les cabinets de ce soupçon, pour apprendre au monde que le *tout est bien* de Laybach embrasse aussi la Porte ottomane, et qu'elle peut se regarder comme comprise dans l'état existant que les grandes puissances ont pris l'engagement de maintenir. Pour les Grecs, sujets de cette puissance, comme les sujets des autres monarchies européennes, « les change-» mens utiles ou nécessaires ne doivent émaner

---

nation qui, disparue dans l'esclavage, a fini par n'avoir plus d'existence, même historique, que dans les annales de ses oppresseurs alternatifs, Turcs et Chrétiens. J'ai puisé mes matériaux dans les ouvrages les plus recommandables, en tête desquels je dois placer l'Histoire de la république de Venise, par M. Daru.

» que de la volonté libre, de l'impulsion réflé-
» chie et éclairée de ceux que, par rapport à
» cette nation, Dieu a rendus responsables du
» pouvoir. » C'est ce qu'exprime, d'une manière non équivoque, la circulaire du 12 mai 1821, qui, après avoir exposé les principes politiques des cabinets, ajoute que c'est d'après ces principes qu'ils ont agi « dans les évènemens de » Naples, dans ceux du Piémont, *dans ceux* » *même qui, sous des circonstances différentes,* » *mais par des combinaisons également crimi-* » *nelles*, viennent de livrer la partie orientale » de l'Europe à des convulsions incalculables. » Ainsi, ce sont des rebelles que ces Grecs qui n'attendent pas leur régénération de la *volonté libre* du cabinet ottoman! Une population qui n'est pas même traitée comme sujette, qui, après un période de près de quatre cents ans, est considérée encore comme prisonnière, comme proie d'un vainqueur, maître de disposer d'elle sur le champ de bataille, cette population est en état de révolte, parce qu'elle ne veut pas abandonner à la chance fort incertaine *d'une impulsion réfléchie et éclairée* de sa hautesse, les *changemens utiles et nécessaires* que sa triste situation réclame! Comme il est dans la nature religieuse

et politique des Ottomans d'être stationnaires, comme ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au moment de leur entrée en Europe, et que, par principe politique, comme par principe religieux, ils seront les mêmes autant que subsistera leur race, les Grecs eussent dû laisser, sans se plaindre, s'accomplir des révolutions indéfinies de siècles, plutôt que de s'exposer aux anathèmes des cabinets européens, en se soulevant contre un pouvoir que ceux-ci proclament *pouvoir légitime!* Le bras des cabinets est sans doute armé d'une incroyable puissance : il peut forcer la barrière des États, courber la tête des nations les plus énergiques et les plus fières : il n'est pas en son pouvoir de faire fléchir l'éternelle raison devant la vanité de ses sophismes.

J'arrive bien tard pour parler de la Grèce. Depuis deux ans, mille écrivains, plus ou moins heureusement inspirés, frappent chaque jour les esprits par le contraste des calamités présentes de cette contrée et des grands souvenirs de son antique gloire. De tous les prodiges qu'a déjà enfantés l'insurrection des Grecs, peut-être le moindre n'est-il pas d'avoir réuni en sa faveur l'opinion d'hommes qui semblaient ne devoir jamais rencontrer un seul point de concordance

et d'union. Cette belle cause a trouvé d'ardens défenseurs, même parmi quelques-uns des partisans de la monarchie absolue; et, de la part de ceux-ci, c'est tout-à-la-fois un louable sentiment et preuve de justesse d'esprit. Quoi de plus outrageant, en effet, pour la monarchie absolue de nos rois d'Europe, que de placer à côté d'elle le stupide despotisme des sultans, que de rendre solitaires Berlin, Vienne et Constantinople! Le privilége de cette injure n'est plus guère réservé qu'à quelques journaux officiels. Je ne viens point, à mon tour, armé de la facile éloquence des noms, évoquer l'ombre de Thémistocle, et remuer les cendres de Léonidas. Leurs fils les louent bien mieux en les imitant. Les braves marins des îles de l'Archipel renouvellent en détail le triomphe de Salamine, et ce n'est plus Sparte qui succombe aux Thermopyles. La nature de mon sujet ne me permet pas de remonter jusqu'aux siècles brillans des Périclès; et, condamné à prendre mon point de départ dans le moyen âge, je trouverai moins souvent sur ma route la civilisation que la barbarie.

Je ne sais trop cependant s'il existe quelque autre exemple d'une barbarie comparable à celle dont aujourd'hui même on ose faire parade. A

la vérité, cette barbarie n'est pas individuelle; par sa forme collective, elle échappe à la responsabilité, c'est la barbarie des cabinets. La barbarie du Vandale, du Tartare et du Turc a besoin de meurtres et d'embrasemens. Peut-être y a-t-il quelque chose de plus affligeant dans la systématique apathie d'hommes d'État qui pourraient éteindre ces embrasemens et arrêter ces meurtres; mais qui, comme politiques, contemplent d'un œil sec et glacé ce que, comme hommes, ils ne peuvent voir qu'avec horreur. Malgré tout ce qui a été écrit sur l'état des Grecs, je ne me crois point dispensé d'en reproduire un rapide tableau, qui peut-être aura d'ailleurs un caractère particulier. Je ne le composerai point de ces emphatiques descriptions qui cherchent dans la pompe des mots une sensibilité artificielle, mais de traits empruntés à l'histoire, ou de faits récens constatés par les voyageurs les plus dignes de confiance. On a dit que toutes les calamités n'étaient pas historiques. Il semble que celles des Grecs sont de ce nombre. Les rois détrônés ont peu de flatteurs. Les peuples asservis n'ont point d'historiographes. Les historiens même leur manquent, ou ne les traitent que comme des accessoires liés à un autre intérêt. Pour se former une

idée des souffrances des Grecs, il faut en chercher le récit dans les annales de leurs oppresseurs, dans les annales de la Turquie, de Venise, et même de tous les peuples européens, que le fanatisme et l'ardeur du pillage ont conduits en Orient.

Ce n'est pas seulement de la prise de Constantinople par les Osmanlis que date la captivité de la nation grecque. Ce pays est depuis plus de six cents ans *hors la loi des nations*. Avant les croisades, province d'un empire encore puissant, la Grèce était associée à toutes ses vicissitudes. Malheureuse sous un mauvais prince, elle partageait les bienfaits d'un règne plus humain. Comme toutes les autres provinces, elle avait ses alternatives de bien et de mal. Faiblement défendue par les Européens, elle avait été en butte aux incursions de différens peuples du Nord, des Scythes, des Goths et des Hérules; mais ce torrent avait pris un autre cours : les pays qu'il avait dévastés étaient presque rétablis de leurs pertes, lorsqu'ils eurent à subir l'invasion plus durable des nations européennes. L'Europe actuelle doit à la Grèce des dédommagemens en échange de toutes les calamités qu'a versées sur elle l'Europe des six derniers siècles Les vérita-

bles destructeurs de l'empire grec ne sont pas les Musulmans : ce sont les croisés.

Croisades. Jetons un coup d'œil sur ces expéditions destinées en apparence à la libération de la Grèce. Ce sont elles qui la dévastent, l'oppriment et la morcèlent en vingt principautés différentes. C'est sur les Grecs que tombent les coups qui devaient être dirigés contre les Sarrasins. Dans la seconde croisade, un doge de Venise (1) ravage Rhodes, Scio, Samos, Mitylène, Paros, Andro, Lesbos, et toutes les Cyclades : il enlève les enfans, et les vend comme esclaves : toutes les côtes du Péloponèse éprouvent les mêmes dévastations; et ce chef d'une flotte envoyée pour la délivrance des Grecs, mérite l'épitaphe qui fut mise sur sa tombe : *Terror Græcorum jacet hic.*

Les croisades suivantes offrent le renouvellement des mêmes scènes, et peut-être de plus sanglantes encore. L'un des prétextes que, dans tous les siècles, des gouvernemens ambitieux saisissent avec le plus de succès pour s'introduire dans un Etat étranger, est de se déclarer, à tort

(1) Dominique Michieli.

ou à raison, les champions de la légitimité. Rien assurément n'était moins aisé à éclaircir que les légitimités des diverses familles qui avaient occupé le trône de Constantinople, ou des membres des mêmes familles qui réciproquement s'étaient détrônés par des crimes. Un fils d'Isac Lange, échappé de prison, fournit aux Latins un prétexte pour se présenter devant cette capitale. « Voilà, disent-ils, votre prince légitime que » nous vous amenons : nous venons pour vous » secourir, et non pour vous faire du mal. » L'empereur Alexis III oppose aux croisés une résistance courageuse; mais enfin il est obligé de fuir de Constantinople en flammes. Isac Lange, devenu empereur sous le nom de son père, se hâte de témoigner sa reconnaissance aux croisés. « Si je suis remonté sur le trône, dit-il, » c'est à la bonté divine et à votre valeur que » j'en suis redevable. » L'exigence des croisés est telle, qu'Isac, ne pouvant la satisfaire, est réduit à leur répondre que « le seul moyen de » le maintenir sur le trône et de le mettre en » état de s'acquitter envers eux, est de lui prê» ter des troupes et de lui donner du temps. » Cruelle destinée des rois rétablis par les armées étrangères ! Quel trône que celui où l'on se main-

tient par d'autres appuis que par les bras et les cœurs de ses peuples ! Tant de condescendance ne suffit pas. Les croisés déclarent la guerre à un prince « assez ingrat pour oublier qu'il leur » doit sa couronne. » Le diadème avili demande un front généreux qui lui rende sa splendeur. Il ne se présente que d'indignes concurrens pour en disputer les lambeaux. Le moment était favorable : la politique vénitienne ne le néglige pas. Toujours avides, toujours barbares, les croisés, maîtres de Constantinople, livrent cette ville à un pillage dont les Turcs égaleront plus tard, mais ne surpasseront pas les excès. L'empire est partagé (1) entre la république de Venise et les

Usurpation à la faveur du nom de légitimité.

(1) Le marquis de Monferrat eut l'île de Candie, qu'il vendit aux Vénitiens. Il fut de plus créé roi de Thessalonique. Le comte de Blois fut créé duc de Nicée. Geoffroy de la Ville-Hardouin eut la principauté d'Achaïe.... Dans le partage, les barons latins, fort mauvais géographes, jouaient aux dés des villes dont ils ne connaissaient même pas la position. La part des Vénitiens fut beaucoup plus considérable. Le doge ajouta à ses titres celui de seigneur du quart et demi de l'empire romain. Vingt familles vénitiennes s'emparèrent d'un grand nombre d'îles de l'Archipel, et les possédèrent comme fiefs de la république. Tout alors était au premier occupant. En 1205, Athènes oubliée envoie des députés demander des *maîtres*.

barons latins. Baudoin, comte de Flandre, n'obtient la couronne (1) qu'en consentant au démembrement des plus belles provinces. Le règne des empereurs français fut, comme celui de leurs prédécesseurs, une perpétuelle anarchie. Cette apparition de cinq étrangers sur le trône de l'empire d'Orient, remplit un espace de soixante ans. Le dernier de ces empereurs, Baudoin II, perd, dans sa fuite, son diadème et son épée. Dès lors l'empire grec n'existait plus. Ce sont les Latins qui l'ont renversé; ce sont eux qui ont frayé la route aux Musulmans et préparé leurs conquêtes. Quand même les Paléologues eussent été plus habiles, il était hors de leur pouvoir de recomposer et de raffermir un Etat tombé en dissolution. Tout est confusion et désordre sous les divers princes qui se succèdent. L'empire était tout entier dans Constantinople, lorsqu'en 1453, Mahomet II arbora le croissant sur les murs fumans de cette capitale. Depuis l'invasion des Latins, la Grèce n'a été ni un Etat, ni membre d'un Etat, mais une fourmilière de principau-

Conquête de Constantinople par les Ottomans.

(1) Six barons latins et six barons vénitiens donnent un successeur à Auguste et à Constantin.

tés (1) soumises à différens maîtres. Chacune de ses villes, chacune de ses places a été dix fois conquise, perdue et recouvrée par les Vénitiens et par les Turcs. Pour le malheur de la nation grecque, une funeste conformité régnait dans la politique de ces deux puissances. Il n'y a eu adoption pour les Grecs ni par les Turcs ni par les Vénitiens. Repoussés par les uns et par les autres, ils ont été constamment traités comme pays ennemi, comme colonie, comme conquête; en sorte que, sous tous les gouvernemens, ils ont subi une continuité non interrompue de servitude et d'oppression. Ce qui est passager pour les autres pays a eu pour la Grèce une effroyable permanence. L'histoire n'offre pas d'autre exemple d'un malheur aussi prolongé. Les Ilotes eurent à souffrir de moins les violences qui accompagnent chaque changement de maîtres.

Venise, prompte à reconnaître la puissance et l'habileté de l'ennemi qui vient de fonder en

---

(1) Les Gui de la Roche, les Brienne, et une foule d'autres familles françaises se formèrent de petites souverainetés dans le Péloponèse. La Grèce eut ses ducs d'Athènes, ses ducs ou comtes de Corinthe, de Patras, d'Argos, etc.

Europe un nouvel empire, traite avec Mahomet II dès 1454; mais, ce prince poursuivant le cours de ses conquêtes, ayant déjà placé un pacha dans Athènes, et envahi la moitié du Péloponèse, la république fut obligée (1) d'employer toutes ses forces pour l'arrêter dans sa course. Berthold d'Este, général de la république, débarque à Modon, reprend Argos et Napoli de Malvoisie : les Grecs, toujours prêts à voir des libérateurs dans ceux qui combattent leurs dominateurs actuels, secondent les armes des Vénitiens. Le Péloponèse est affranchi, hors Léontari et Corinthe. Au siége de cette dernière place, Berthold est tué ; son armée se décourage, une partie des garnisons abandonne les places qu'elles avaient occupées. Le pacha de Livadie rentre, presque sans combat, en possession d'un territoire qui n'est point défendu, et s'abandonne contre les Grecs à tous les excès d'une vengeance aussi atroce que facile. De leur côté, les Latins, pressés sur un terrain qu'ils désespèrent de conserver long-temps, y exercent aussi le plus affreux brigandage. Leur chef (2) fait la guerre

(1) En 1463.
(2) Orsato Giustiniani.

moins en soldat qu'en pirate, et l'exemple est suivi par les autres officiers. Un commandant vénitien qui assiége Misitra, ne pouvant prendre le château, s'en venge sur la ville et la réduit en cendres. Un troisième, plus heureux, s'empare d'Athènes et la livre au pillage. En général, dans les diverses guerres qui éclateront entre les Vénitiens et les Turcs, les deux parties belligérantes se disputeront la Grèce comme une proie, non comme un pays destiné à partager le sort dont jouit le reste de leur population. La tyrannie hiérarchique de Venise, qui rangeait dans la seconde classe de ses sujets les habitans de la *terre-ferme*, ne placera les Grecs que dans la troisième classe. Lors même qu'ils s'armeront pour elle, on ne mêlera point leurs troupes avec celles de la république; elles seront au dernier rang de l'armée. Si l'on marque du mépris aux Grecs, au moment où l'on a besoin de leurs secours, se piquera-t-on envers eux d'équité et de justice, quand ces secours ne seront plus nécessaires? On les réduit à mettre en doute si les ravages de la guerre sont plus difficiles à supporter que l'oppression avilissante de la paix, et lequel des deux jougs est le plus pesant, de celui des Turcs ou de celui des Vénitiens.

Souvent, même dans la guerre, Venise considère les Grecs comme sujets ottomans, et les traite comme tels. Ainsi, en 1469, la ville d'Eno, toute peuplée de Grecs, et qui n'avait pas même une garnison turque, est surprise par une flotte vénitienne. Toutes les richesses commerciales entassées dans cette ville, sont la proie des Latins; les églises grecques sont profanées; et, après tous les crimes d'une froide barbarie, la ville est livrée aux flammes. Rome trompée rend au ciel des actions de grâces pour de si exécrables succès. Negrepont, chef-lieu des colonies de Venise dans l'Archipel, tombe, en 1470, au pouvoir de Mahomet II; mais Venise était encore alors dans toute sa puissance, et la lutte se soutenait avec acharnement. Les Grecs, obligés à combattre sans cesse, étaient eux-mêmes redevenus un peuple guerrier. Ils se distinguaient surtout par une bonne cavalerie légère, dont le célèbre Pierre Mocenigo sut particulièrement tirer un bon parti. Cette cavalerie était connue sous le nom de Stratiotes; mais alors il arriva ce qui n'est que trop commun dans des guerres irrégulières. Les Stratiotes pillaient souvent les Grecs leurs frères, comme les ennemis. Mocenigo ravage les îles de Mitylène et de Délos, les côtes

de Pergame, et tous les rivages alors occupés par les Ottomans. C'est un peuple civilisé qui va détruire les restes d'une ancienne civilisation; c'est un peuple barbare qui les défend et les protége! Cette longue et sanglante guerre se termine en 1479, par un traité de paix qui porte restitution réciproque des conquêtes. Quel dénouement pour la malheureuse population sur laquelle se sont exercées les fureurs des deux parties! La paix dure vingt ans. La guerre recommence en 1499 : c'est pour les Grecs un renouvellement de désastres et d'incendies. Modon, assiégée par le Turcs, voit s'engager dans son enceinte un combat qui ne laisse subsister ni édifices ni habitans. Peut-être n'est-il pas une ville de la Grèce qui n'ait été plusieurs fois détruite et plusieurs fois rebâtie. Pourquoi la Grèce entière ne pourrait-elle pas prétendre à une pareille résurrection? Le commandant vénitien, Benedetto Pesaro, prend Egine, pille Mitylène et Ténédos. Zonchio, l'ancienne Pylos de Nestor, est prise et reprise tour à tour par les Turcs et par les Vénitiens. Dans cette ville, ainsi que dans une foule d'autres, les habitans sont traités comme ennemis par les vainqueurs, chrétiens ou turcs. Cette série de calamités fut

suspendue par la paix conclue en 1503. Les Vénitiens restituèrent Sainte-Maure à la Porte ottomane ; ils lui cédèrent leurs droits sur Lépante, Mondon et Coron, dont les Turcs s'étaient emparés.

Prise de de Rhodes.

Jusqu'alors l'île de Rhodes, occupée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem depuis les premières années du quatorzième siècle, était réputée l'un des principaux boulevards de la chrétienté. Sélim avait menacé cette île : la gloire de sa conquête était réservée à Soliman son successeur. On connaît les détails de ce siége mémorable, les efforts et les pertes des assiégeans, les prodiges de valeur et l'héroïque patience des assiégés. Pour juger la différence qui existe entre des institutions dans leur force, et les mêmes institutions dans leur décrépitude, que l'on compare la prise de Rhodes en 1522, et la prise de Malte en 1798.

Les trente-cinq années de paix entre la Porte ottomane et Venise, qui suivirent le traité de 1503, furent trente années de souffrances domestiques, aussi douloureuses peut-être que les cruautés de la guerre. Celle qui éclata en 1537 ne dura que trois ans, mais fut, comme toutes les autres, féconde en dé-

vastations. Après une foule de combats malheureux pour les Vénitiens, la république consentit, en 1540, à des cessions qui ramenèrent la paix. Napoli de Romanie et Malvoisie furent remis aux Turcs. Ceux-ci entrèrent également en possession des îles de Scio, Palmos et Césina, qui appartenaient à la république, de celles de Nio, Stampalie et Paros, qui étaient la propriété privée de quelques familles vénitiennes.

Violation réciproque des capitulations.

Dans toutes ces guerres, la mauvaise foi était égale de part et d'autre. Partout les capitulations sont violées et les garnisons qui se rendent périssent victimes de leur confiance : la perfidie est réciproque. Les chrétiens ne le cèdent guère aux Ottomans. Plus d'une fois des princes européens et même des papes, avaient excité les Turcs contre Venise. En 1480, cette république en guerre avec le roi de Naples, avait, de son côté, appelé les Turcs en Italie. Ceux-ci se rendent maîtres d'Otrante ; mais, obligés d'abandonner cette entreprise pour se défendre contre les Perses, ils laissent dans la place une garnison qui, peu de temps après, capitule sous la condition de sortir avec les honneurs de la guerre. Au moment où les Turcs se disposent à

s'embarquer, on les attaque, on en massacre une partie, et ceux qui ne sont pas tués sont mis à la chaîne.

Dans la guerre de 1537, les Vénitiens ayant assiégé Salone, ville de Dalmatie, accordèrent à la garnison turque une capitulation qui leur assurait de même une libre retraite. Malgré ces promesses cette garnison fut passée au fil de l'épée. Faut-il s'étonner que les Turcs ne fussent pas plus que les chrétiens fidèles à leurs engagemens ?

Conquête de l'île de Chypre par les Turcs.

L'île de Chypre, dévastée par ses possesseurs successifs, par un Comnène, par Richard roi d'Angleterre, par les templiers, eût respiré sous les Lusignan, si ceux-ci n'eussent donné des fiefs à trois cent cinquante chevaliers ruinés dans la Terre-Sainte. Elle tombe enfin par suite de la plus infernale politique entre les mains de Venise, qui appesantit sur elle sa main de fer, comme sur toutes ses autres possessions. Sélim II se plaint que cette île est l'asile de corsaires qui troublent le commerce de ses sujets : il fait assiéger Nicosie. Cette place capitule. Au mépris de la convention qui assure la vie sauve aux habitans, plus de vingt mille sont impitoyablement égorgés. La célèbre bataille de Lé-

pante ne sauva pas l'île de Chypre ; cette île fut cédée aux Turcs par la paix de 1573.

Cruauté des Européens, presque égale à celle des Orientaux.

Les mœurs des Européens se ressentaient beaucoup de la cruauté des Orientaux. On avait même adopté quelques-unes de leurs coutumes. Dans une expédition contre la ville de Smyrne, qui fut réduite en cendres, les soldats firent hommage de cent trente-sept têtes au légat qui commandait la flotte pontificale ; cent trente-sept ducats en furent le salaire.

A l'époque de la guerre des Vénitiens contre les Uscoques, soixante têtes de ces brigands, envoyées à Venise, furent exposées le jour de l'Assomption et comme partie de la fête. « Elles » y firent, dit l'archevêque de Zara, un effet » fort agréable. » Cet usage s'est conservé longtemps. En 1684 on recevait encore à Venise des têtes de Turcs, qui étaient payées chacune deux sequins. La place de Saint-Marc ressemblait aux portes du Sérail.

La fameuse guerre de Candie était commencée (1). Pendant quelques années les armes des

(1) De 1644 à 1669.

Vénitiens obtinrent de brillans succès. Après plusieurs batailles navales, elles conquirent les îles de Ténédos, de Stalimène et de Samothrace; mais alors la Porte avait pour soutien un politique habile qui était en même temps un grand capitaine. Samothrace et Stalimène furent reprises par Kiuperli. Ténédos seule resta au pouvoir des Vénitiens.

Siége de Candie.

L'histoire a consacré de belles pages au siége de Candie. Si les Français qui joignirent leurs efforts à ceux des Vénitiens pour la défense de cette place, gâtèrent, par leur impétuosité et leur indiscipline, les services que rendait leur vaillance, il nous est doux de louer en eux au moins le sentiment qui les animait. On aime à voir le duc de La Feuillade avec cinq cents volontaires, les ducs de Navailles et de Beaufort avec six mille hommes de troupes réglées, quitter Versailles et tout l'éclat de la cour de Louis XIV, pour aller si loin braver la mort sur ce théâtre de désolation et de carnage. Le duc de Beaufort l'y trouva glorieuse, ainsi qu'une partie de ses compagnons, et l'on regrette de voir le duc de Navailles partir au bout de deux mois avec le reste de ses guerriers. Un

homme restait qui ne s'abandonnait pas lui-même, c'était Morosini. Après soixante-neuf assauts, quatre-vingt-trois sorties, mille trois cent soixante-quatre explosions de mine, contraint de capituler, il ne signe qu'un traité honorable, et conserve dans l'île trois ports à sa république. Je m'arrête avec plaisir sur ces circonstances. C'est le même homme qui va bientôt conquérir le Péloponèse.

En 1684, Morosini prélude à cette grande entreprise par l'occupation de l'île de Sainte-Maure, de Prévésa et de Coron. Les Maniottes, aujourd'hui encore les plus fermes soutiens de la liberté, heureux alors de voir arriver des chrétiens, volent au-devant d'eux, et secondent leurs efforts. Deux fois l'armée turque est battue par le Suédois Koenigsmarck, général de la république. Les années suivantes voient tomber au pouvoir de Venise, les deux Navarins, Modon, Argos, Napoli de Romanie. Athènes succombe à son tour, mais il faut que le canon en brise les portes, et les bombes vénitiennes ajoutent aux destructions commencées par les Ottomans. Les arts en deuil pleurent encore aujourd'hui sur les ruines du Parthénon. Mal-

voisie seule était restée entre les mains des Turcs. Les habitans (1) de l'île de Scio favorisent l'entrée de leur île aux Vénitiens; mais ceux-ci, après quelques combats désavantageux, se trouvant trop faibles pour résister long-temps, font sauter les fortifications de la ville et se retirent. La vengeance des Turcs fut inexorable. Les chrétiens de cette île eurent à subir des rigueurs qui seraient sans égales, s'il n'eût été réservé à leurs descendans d'être voués, deux cents ans plus tard, à une pareille destruction. Il est peu de villes de l'Archipel, comme de la Morée, qui n'aient ainsi de sanglans anniversaires, et c'est surtout aujourd'hui que l'on peut dire de la Grèce entière ce qu'on a dit autrefois d'un Athénien, qu'on ne peut frapper sur aucune partie de son corps sans frapper sur des cicatrices. Cependant la paix (2) de Carloviz assure à Venise la conservation de presque toutes ses conquêtes. Cette république acquiert la Morée jusqu'à l'isthme de Corinthe, l'île d'Egine, celle de Sainte-Maure, Castelnuovo à

Cession de la Morée aux Vénitiens.

(1) En 1694.

(2) En 1699.

l'entrée du golfe de Cattaro, et trois places de la Dalmatie. Elle restitue les places au nord du golfe d'Athènes et de celui de Lépante ; mais les fortifications de ces places doivent être démolies. Le buste de l'illustre capitaine à qui Venise doit tant de gloire, est placé dans la salle des armes avec cette inscription : « A François Morosini, le Péloponésiaque, de son vivant. » Quoique la Porte ottomane doive recouvrer plus tard presque tout ce qu'elle a perdu, c'est de cette époque que date l'abaissement de sa puissance. Malheureusement ce n'est pas encore pour les Grecs une date de bonheur. Le nouveau règne des Vénitiens dans le Péloponèse, ne sera pas moins tyrannique que celui des Ottomans. Peut-être l'oppression sera-t-elle plus vivement sentie, en raison de l'espérance trompée ; et de plus encore, parce qu'une haine déclarée entre des frères, a quelque chose de plus implacable que celle qui divise des hommes étrangers les uns aux autres. Au lieu d'adopter, à l'égard des Grecs, les maximes de la république romaine, qui s'associait les peuples vaincus en leur accordant le droit de cité; au lieu d'imiter même les monarchies absolues de l'Europe, dont les sujets

nouveaux sont, comme les sujets anciens, soumis à des lois uniformes, et ont une destinée égale, Venise suit envers les Grecs le même principe que les Turcs. Elle ne veut point de fusion, d'amalgame entre les deux peuples. Les Vénitiens ne sont point des libérateurs, mais des conquérans prompts à dévorer leur conquête. Dans des temps moins favorables pour la république, un demi-siècle auparavant, ils avaient cherché à se concilier l'esprit des Grecs, en leur faisant entrevoir un autre avenir. Privés de ressources pécuniaires, forcés de mettre à l'enchère le patriciat, ils avaient admis les étrangers à y concourir. « La magnifique et royale » nation grecque, disait le décret du gouver- » nement vénitien, sera préférée, comme ayant » long-temps tenu le sceptre et bien mérité de » la république. » Venise malheureuse était reconnaissante, elle offrait aux grandes familles grecques le patriciat, à toutes au moins la liberté; triomphante, elle ne se souvient ni des services rendus, ni de ses promesses, elle n'apporte à tous les Grecs que le plus rude esclavage. Ingrate envers de si utiles auxiliaires, elle laisse sans récompense le dévouement de ceux qui ont le plus contribué aux succès de ses

armes : elle n'accorde à l'amour-propre, à la vanité des habitans aucune satisfaction. Ce sont des maîtres qui remplacent des maîtres, des tyrans qui succèdent à des tyrans. De Venise part aussitôt un essaim de proconsuls qui se répand sur la Grèce, et l'avidité des agas devient excusable, comparée à celle des provéditeurs. Les Grecs ne trouvent pas même dans leurs nouveaux souverains, la seule compensation qui eût pu leur faire supporter beaucoup de souffrances, le respect pour leur religion. Le fanatisme ajoute encore aux maux produits par la cupidité et l'avarice. Les Latins ne font nulle distinction des églises grecques et des mosquées. Oppresseurs politiques, ils sont encore persécuteurs religieux, et telle était la profonde perversité du gouvernement vénitien, que la conduite violente de ses agens n'était pas le crime des individus, mais l'application des doctrines de l'Etat. On sait assez quelles étaient ces doctrines en général : il n'est pas hors de place de rappeler ici les conseils que donnait Fra-Paolo, sur les règles à suivre particulièrement à l'égard des colonies. « Dans les colonies (1), disait-il, il

(1) Le Prince, ou Conseils à la république de Venise.

» faut se souvenir qu'il n'y a rien de moins sûr » que la foi des Grecs ; être persuadé qu'ils pas- » seraient sans peine sous le joug des Turcs » comme le reste de leur nation ; les traiter » comme des animaux féroces, leur rogner les » dents et les griffes, les humilier souvent, sur- » tout leur ôter *les occasions de s'aguerrir.* » Du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut : » gardons l'humanité pour une meilleure oc- » casion. » Aujourd'hui de pareils principes, professés avec cette nudité hideuse de barbarie, avec une telle audace d'inhumanité, font frémir même les hommes d'Etat qui se piquent le moins de libéralisme ; mais ne dirait-on pas que, malgré l'indignation ostensible avec laquelle on repousse ces maximes, leur esprit a passé dans l'action de certains cabinets? Ne dirait-on pas que Venise, incorporée à l'Autriche, a porté à Vienne le goût de ses institutions, et n'est-ce pas l'inquisition d'Etat du gouvernement vénitien qui revit dans les commissions inquisitoriales de Milan et de Naples ? Ne dirait-on pas que quelques-unes des possessions nouvellement acquises par l'Autriche, peut-être Venise même, considérées maintenant à peu près comme des colonies, ressentent l'effet des doctrines procla-

mées par l'oracle de cette république? Enfin ne dirait-on pas qu'à l'égard des Grecs ce sont les conseils de Fra-Paolo qui sont encore suivis, et que c'est pour une meilleure occasion que les cabinets gardent l'humanité?

La paix de Carloviz est rompue en 1713. Ce n'avait pas été un soulagement pour les Grecs de passer sous la domination vénitienne. Ce sera une nouvelle calamité pour eux de rentrer sous la domination ottomane, toute transition d'une servitude à une autre servitude étant pour les peuples l'une des crises les plus douloureuses. Chaque partie de terrain disputée est couverte des ruines et des cadavres de ses habitans. La garnison de Corinthe composée de Vénitiens et de Grecs est massacrée en partie, sans égard pour la capitulation qui la protége : une partie semble avoir été épargnée : la flotte turque la transporte devant Napoli de Romanie qui était alors assiégé, et on l'égorge à la vue de la garnison de cette place. A Tine, un lâche provéditeur se soumet presque sans se défendre. Les Grecs seuls avaient fait quelques efforts pour repousser l'ennemi; ils périssent victimes de leur dévouement. Ceux d'entre eux que le glaive ne moissonne pas, sont jetés sur les côtes d'Afrique.

Le provéditeur de la Morée, trop faible pour empêcher l'invasion, porte lui-même dans les campagnes et dans les cités, la flamme et le carnage. Egine et Argos succombent. Napoli de Romanie expie la gloire de sa résistance par une affreuse dévastation, et là, comme dans toutes les autres villes, l'archevêque et son clergé sont les premiers qui paient de leur tête leur attachement à la religion et à la liberté. C'est dans la défense d'une des places alors assiégées par les Turcs qu'on entendit un moine, armé d'un crucifix de fer, s'écrier, pieux blasphémateur : *Christi maledetti su la testa :* Que je leur donne du maudit Christ sur la tête. Venise porta le juste châtiment de cette politique tant vantée qui ne songe qu'à tenir les peuples dans l'obéissance sans se souvenir qu'il vient toujours des circonstances où les gouvernemens à leur tour ont besoin des peuples. Jamais à cette époque les Turs ne seraient rentrés dans la Grèce, si la population de cette contrée eût trouvé sous la protection de Venise, une existence seulement tolérable, du moins la jouissance des droits civils et religieux ; si enfin, même sans être rendue à la liberté politique, elle avait été ramenée dans le domaine *de la loi des nations*. Quelques mois Morée

conquise par les Turcs.

suffirent pour enlever la Morée à cette même république qui, pendant vingt-cinq ans, avait défendu Candie. Un homme alors rendit aux Vénitiens d'immortels services. Son nom rappelle un de ces traits dont l'humanité s'honore, et qu'il est toujours bon de remettre sous les yeux des peuples et des princes. Pour prix de diverses places conquises et de Corfou conservé par lui, le comte Schullembourg demande la tolérance du gouvernement vénitien pour ses co-religionnaires, les protestans. Jamais l'ambition guerrière n'eut un plus noble objet et ne reçut une plus digne récompense. En 1718, la paix de Passaroviz fixa pour Venise et pour la Turquie, un état de possession (1) qui a subsisté jusqu'à nos jours.

A dater de cette époque, les Turcs qui, depuis leur entrée en Europe en 1338, depuis leur établissement à Andrinople en 1360 et à

---

(1) Venise a conservé jusqu'au moment de sa chute, la Dalmatie vénitienne avec ses îles; en Albanie, le territoire de Cattaro, Butrinto, Parga, Prévesa, Vonizza; dans la mer Ionienne, Corfou, Sainte-Maure, Céphalonie, Ithaque, Zante, Asso, les Strophades et Cérigo. Tout le reste de la Grèce est resté au pouvoir des Turcs.

Constantinople en 1453, avaient marché de conquêtes en conquêtes, ne combattront plus que pour conserver leurs possessions, et non pour en acquérir de nouvelles. Parmi les causes de l'agrandissement de cet empire, s'il faut compter le courage du fanatisme, l'obéissance passive, le dévouement illimité à la personne du prince, la facilité du recrutement, la possibilité du visiriat sur la terre et l'espoir de la couronne du martyre dans le ciel, s'il faut compter les vices de l'Europe gouvernée par des courtisans, des prêtres et des femmes, il faut incontestablement placer en première ligne le rare bonheur d'une nombreuse suite de princes guerriers, audacieux et infatigables. Après les dix premiers empereurs paraissent, il est vrai, deux ou trois fantômes de souverains, mais la faiblesse de leur règne est bientôt effacée par l'habileté et le génie de leurs successeurs. Les Amurat, les Mahomet, les Sélim, les Soliman et plusieurs autres sultans peuvent être comparés à tout ce que les annales des peuples anciens et nouveaux présentent de plus grand, de plus politique et quelquefois de plus généreux. En d'autres temps, des visirs tels que les trois Kiuperli, les Ochiali, les Topal Osman, rendent célèbres des règnes que les

princes seuls n'auraient pas illustrés. C'est surtout depuis Achmet III que le trône a été livré à des monarques indolens et efféminés. Quoiqu'ils aient conservé l'habitude de dater leurs décrets de l'étrier impérial, le temps est loin où, vêtu comme un simple janissaire, Amurat IV dormait la tête appuyée sur la selle de son cheval. L'oppression des chrétiens s'est augmentée avec la mollesse des princes.

De 1718 à 1769, le sort des Grecs n'a été que la monotonie de la servitude. Les guerres de la Porte avec la Russie et l'Autriche, dans cet intervalle, n'ont point sensiblement influé sur leur destinée; mais, comme s'il fallait qu'il n'y eût point de souffrances auxquelles cette malheureuse contrée n'eût été en proie, les Turcs, qui semblent n'avoir de pitié que pour la peste dont ils sont les conservateurs, lui en apportèrent, en 1756, l'exécrable présent. Les effets en furent terribles, la moitié de la population fut moissonnée, et cette diminution était sensible encore lorsque des calamités parties d'une autre source, vinrent l'assaillir dans la guerre de 1769. Quelle révolte que celle des Grecs! Quel pouvoir que celui contre lequel ils se soulèvent! Quelle légitimité que celle de la barbarie et de

la peste! Je suspends ici l'historique des évènemens relatifs à la variation du sort des Grecs, pour le reprendre plus tard, lorsque je m'occuperai spécialement de la Russie, dont l'histoire est unie par tant de liens à celle de la Grèce.

CHAPITRE II.

DE L'ÉTAT DE LA GRÈCE AVANT L'INSURRECTION ACTUELLE.

Après avoir parcouru la longue chaîne des maux qui pèsent depuis si long-temps sur les Grecs, au lieu d'être disposé envers eux à un jugement sévère, on est tenté bien plutôt de se demander comment il se peut qu'ils soient encore capables des sentimens généreux dont ils donnent aujourd'hui de si nobles témoignages. Il faut remonter un siècle et demi en arrière pour trouver la cause de ce prodige, pour découvrir le principe de vie morale qui est venu ranimer cette nation, tombée depuis la perte de Constantinople dans l'ignorance la plus profonde et le plus stupide engourdissement. Au milieu du dix-septième siècle, un incident peu important en lui-même ouvre un ordre de choses destiné à

Admission des Grecs aux fonctions de drogman.

produire plus tard de graves conséquences. Un Grec, Panajotti, qui avait rendu de grands services pendant le siége de Candie, est fait drogman de la Porte. Depuis deux cents ans, c'est la première fois qu'un raia apparaît dans une fonction de gouvernement. Une louable ambition anime ses compatriotes. Le drogmanat est enlevé aux renégats qui en avaient une longue possession, et devient la propriété des Grecs, ce qui les initie à la connaissance des affaires diplomatiques, pour lesquelles ils ont une merveilleuse aptitude. Le premier pas est fait : un homme éclairé et prévoyant étendra plus loin leurs avantages. A la paix de Carloviz, Mauro-Cordato joue le rôle de principal négociateur. Il est nommé ensuite hospodar de Moldavie et de Valachie, et, grâce à sa prudence, les fonctions de hospodar et de drogman sont dès lors comme assurées à quelques familles (1) qui ont soin d'y préparer leurs enfans par une éducation européenne. Cette élévation d'un petit nombre de familles

(1) Ces familles sont celles de Mauro-Cordato, de Suzzo, de Callimachi, d'Ypsilanti, de Ghicca, de Mourousi et de Karadja. Deux ou trois autres encore ont été accidentellement admises à la même faveur.

est long-temps sans apporter d'amélioration au sort des autres Grecs. Comme on leur donne, en quelque sorte, à bail, les principautés et les waivodies, elles opprimeront leurs propres frères pendant plus d'un siècle pour satisfaire l'avidité des visirs et des favoris. Ce sont ces familles, que leurs habitations, situées sur les rives du Bosphore, ont fait nommer les Grecs du Fanar. Elles forment une aristocratie nouvelle qui a tous les vices des vieilles aristocraties d'Europe, la cupidité, l'avarice, l'insensibilité pour les maux de tout ce qui ne les touche pas directement; mais, à la différence des autres aristocraties, celle-ci se livre aux spéculations de la banque et du commerce; elle donne par conséquent au reste de la nation l'exemple de l'activité et de l'industrie. Depuis cinquante ans à peu près, quelques-unes de ces familles et d'autres Grecs, à leur exemple, ont fait un noble emploi de leur fortune en fondant des écoles et des colléges dans l'île de Scio (1), à Cydonia ou Aivali (2), dernièrement détruite, à Janina (3)

Fondation d'écoles et colléges depuis 50 ans.

(1) Une seule famille a donné 120,000 fr. pour contribuer à la fondation du gymnase de cette ville.

(2) Jean Economos.

(3) M. Capelan.

et dans plusieurs autres villes, en répandant ainsi, par tous les moyens (1) qui ont dépendu d'elles, l'instruction parmi leurs compatriotes. Elles ont été secondées, dans ces patriotiques institutions, par des négocians de différentes îles qui ont fait d'immenses sacrifices, soit pour multiplier ces écoles, soit pour entretenir de jeunes Grecs à Vienne et à Leipsig, en Angleterre et en France; mais ce qui est devenu l'un des principaux mobiles de l'émancipation des Grecs, c'est le développement de leur marine marchande, et c'est la révolution française qui en a été encore l'occasion. La disette des grains qu'éprouva la France en 1793 amena le pavillon grec à Marseille. Les bâtimens des îles d'Hydra, de Spezzia et autres, cherchèrent partout des grains pour nous les vendre. L'impulsion est donnée: leur navigation s'agrandit; elle parcourt tous les ports de la Méditerranée, franchit bientôt les limites de cette mer, et s'élance dans les plaines de l'Océan. Le sol de la Grèce ressent lui-même

Développement de la marine chez les Grecs.

(1) On a imprimé à Paris, aux frais de MM. Zozimas, une collection des auteurs grecs anciens, avec des notes en grec moderne. On sait tout ce qu'a fait dans le même but le docteur Coraï.

les effets de cet essor de sa marine : l'agriculture refleurit dans les campagnes de l'Elide et de la Messénie, de l'Arcadie et de l'Argolide. Les villes se repeuplent; elles offrent un aspect vivant et animé. Tout, pendant quelques années, favorise leurs spéculations; et le blocus continental, tant calomnié, utile à l'Europe entière, et fatal à la seule Angleterre, vient quelque temps après contribuer aussi à la prospérité renaissante de la péninsule. C'est dans les progrès de leur marine qu'est le salut des Grecs. « Si la terre, disait » Soliman après la défaite de ses flottes, appar- » tient aux Ottomans, la mer appartient aux » chrétiens. » Cette idée s'est perpétuée chez ses successeurs. Dédaignant la navigation, ils ont laissé dans les derniers temps s'étendre celle des Grecs, par la seule considération que ce serait pour les flottes ottomanes une pépinière d'habiles matelots. Espérons que le mot de Soliman, vrai dans une de ses parties, sera faux dans l'autre, et que la possession de la mer rendra aux Grecs la possession du sol de leur patrie. Tout ce que les Grecs ont acquis depuis quarante à cinquante années en théorie et en connaissances pratiques les a séparés de leurs tyrans par un immense intervalle. L'instruction a réveillé les âmes en-

gourdies, et le sentiment pénible d'une servitude imposée par une population ignorante et stupide a fait renaître avec l'amour de la liberté l'espoir de la reconquérir.

Trois titres sacrés se réunissent au plus haut point en faveur des Grecs, le malheur, le courage patriotique, l'attachement à la foi chrétienne. Qui le croirait? c'est de l'excès même de leur misère que l'on s'arme contre eux pour excuser la politique indifférence qui les abandonne à la merci de leurs oppresseurs. Les Grecs, dit-on, ne sont plus qu'une population dégradée, qui ne mérite pas que l'Europe intervienne pour l'arracher à une imminente extermination. Dégradée! et par quelle cause? par la longue durée de son asservissement. Ainsi, sans remarquer que vous êtes en contradiction avec vous-mêmes, vous ses accusateurs, vous lui faites tout ensemble un crime de se soulever aujourd'hui, un crime de ne s'être pas soulevée précédemment avec succès : car elle ne serait plus dégradée à vos yeux, si, dans ses insurrections antérieures, elle fût parvenue à rompre ses chaînes; mais vous qui lui reprochez l'inutilité de ses tentatives, ne l'avez-vous pas plus d'une fois, après avoir encouragé ses entreprises, abandonnée là-

chement à la vengeance de ses maîtres irrités? La prolongation de sa servitude est plutôt votre ouvrage que le sien. D'ailleurs, l'effort seul dépend de l'homme; le succès, du ciel ou de la fortune. A quelques motifs qu'il faille attribuer la situation actuelle des Grecs, est-il vrai que cette population, qui couvre un sol cher à notre mémoire, soit avilie au point de ne mériter aucun généreux secours? Non. Pour acquérir le droit de la sacrifier, on exagère ses torts, on élève contre elle des inculpations sans nombre. Un Anglais a fait la remarque que ce sont nos écrivains qui, par suite de nos anciennes liaisons avec les Turcs, ont particulièrement contribué à noircir la réputation des Grecs, et qui les ont représentés sous les plus défavorables couleurs. La remarque est vraie. Une choquante partialité éclate dans les récits de nos anciens voyageurs, et de ceux surtout qui étaient employés (1) par le gouvernement. De nos jours

(1) Un seul exemple prouvera la tendresse de nos anciens agens pour le gouvernement turc. On sait comment la Porte se débarrasse d'un pacha ou d'un hospodar dont elle est mécontente. M. de Volney, qui n'était point agent du pouvoir, avait dit que la Porte avait

seulement il s'est rencontré quelques agens d'un caractère plus équitable, qui se sont élevés au-dessus de cette barbare prévention. Sans vouloir justifier certaine partie de la population grecque du reproche de mauvaise foi qui lui est fait, nous le demandons à la conscience de tout homme d'honneur; est-il possible que celui qui n'a jamais la certitude d'obtenir protection de la part de l'autorité, ne soit pas porté à recourir souvent à l'artifice, et à chercher dans la fraude la compensation de la justice qui lui est refusée? Est-il possible, pour trancher le mot, qu'une nation sur laquelle pèse la lourde chaîne du plus odieux esclavage, n'offre pas dans quelques individus la trace des vices de l'esclave? Dans le jugement plus que sévère que l'on porte des Grecs, on leur dispute jusqu'au nom qui a toujours été,

---

fait assassiner l'hospodar de Moldavie, Ghicca. Le mot *assassiner* révolte Peyssonnel, et il raconte le fait à sa manière: « La Porte, dit-il, envoya secrètement un » zaim prendre la tête de cet hospodar. Cet officier était » porteur du commandement de mort qu'il déploya » après l'exécution. C'est cet acte de justice ou tout au » plus de sévérité du souverain légitime envers son su- » jet criminel, auquel M. de Volney donne le nom » odieux d'assassinat. » L'Observateur autrichien ne dirait pas mieux.

qui est encore leur consolation, leur orgueil même dans leurs souffrances. Dans les Grecs d'aujourd'hui, on affecte de ne voir que des Arnautes, des Schypetars, des descendans des Huns et des Daces. Un Lacédémonien a d'avance, pour sa postérité, répondu à cette injure. A la suite d'une bataille où la gloire de Sparte avait succombé, le héraut qui présidait à la vente des vaincus, disait en remplissant son office : « Je vends un » Lacédémonien. » « Non, s'écria celui-ci avec » indignation, ce n'est pas un Lacédémonien » que tu vends, c'est un prisonnier. » Ce mot est vrai encore aujourd'hui. Depuis plusieurs siècles, les Grecs sont dans l'état de la plus douloureuse captivité; mais que cette captivité cesse, et ils redeviendront des Grecs. Sont-ils donc indignes de leurs ancêtres, ces hommes qui, restés courageux et fiers sous l'opprobre du bâton, combattent avec tant d'ardeur au double cri de la religion et de la liberté ? Que faut-il pour mériter la compassion des hommes, pour exciter leur intérêt? Quels sont les sentimens qui appellent l'attendrissement et la bienveillance? Le malheur seul n'a-t-il plus de droits à la pitié? L'amour de la liberté et de la patrie ne rencontre-t-il plus une douce sympathie dans

toutes les âmes? Et quel chrétien peut refuser une larme au chrétien qui donne son sang pour la religion du Christ?

Le principe adopté par le congrès de Laybach est *le maintien de ce qui est légalement établi.* Voyons quel est l'état légal des Grecs. Pour les Ottomans, les Grecs ne sont que des vaincus. Ils ne respirent qu'en payant le droit de respirer. La capitation à laquelle ils sont taxés est le rachat annuel de leur vie. La quittance qu'on leur donne porte « que, moyennant le prix reçu, » il est permis à celui qui paie la taxe de garder » sa tête sur ses épaules pendant une année. » Cette garantie n'a d'ailleurs rien de sacré. Elle ne préserve ni des mauvais traitemens, ni des extorsions, ni même de la mort. Le meurtre d'un chrétien est pour le Musulman une œuvre méritoire aux yeux de la Divinité. Quelquefois la politique a puni ces assassinats, jamais la justice. Une mort prompte, prononcée par la loi, attend au contraire tout chrétien qui ose, non pas tuer, mais frapper un Mahométan. La condamnation d'un Grec à mort est elle-même un moyen de vexation contre les autres Grecs. L'exécution de celui qui a été condamné a lieu devant la maison d'un de ses co-religionnaires, et celui-ci

Législation turque à l'égard des Grecs.

est obligé d'acheter par une forte somme la permission d'enlever le cadavre suspendu à sa porte, pour lui donner les honneurs de la sépulture. Devant les tribunaux, nul recours pour le raia. Le témoignage de deux chrétiens est à peine admis comme équivalant à celui d'un Turc. La différence entre le maître et l'esclave est partout, se reproduit partout. La servitude du Grec est marquée par ses vêtemens; elle est écrite dans la couleur de la maison qu'il habite. Le raia, à l'aspect d'un Turc, s'arrête, descend de sa monture, et le laisse passer, heureux si nulle avanie ne récompense sa soumission. C'est pour les Turcs que les chevaux sont réservés. La seule monture permise au Grec est un mulet ou un âne. Dans beaucoup de contrées, le chrétien ne peut vendre ses grains que par l'entremise d'un Turc. Partout enfin il est à la discrétion de tous les Ottomans et de chaque Ottoman en particulier. Si le seigneur turc d'un village vient à être tué, en vain le meurtrier serait connu et saisi. Sa peine ne suffit pas. Le village entier est soumis à un châtiment plus ou moins rigoureux. C'était là une pratique des peuples anciens à l'égard des esclaves. La morale des cabinets européens admettrait-elle l'esclavage des

Grecs comme faisant partie d'un état légalement établi qui doive être protégé par eux? Ce que je viens d'exposer résulte de la législation comme principe; mais qui sait jusqu'où, en fait, s'étendent ses conséquences? Chaque pacha, sans règle et sans frein, frappe de mort civile des populations entières, les déclare inhabiles à posséder, s'approprie une partie de leurs biens, et distribue le reste à des Mahométans. Quelquefois il déporte la population d'un canton florissant sur un terrain désert et en friche. Encore le malheureux chrétien n'en est pas toujours quitte pour la perte de sa fortune. Tout ce qu'il a de plus cher, sa femme, sa fille, ses fils même sont exposés à la brutalité du dernier des Ottomans. Cet état des Grecs est aujourd'hui ce qu'il était dès le premier jour de leur asservissement. Les mêmes traits qui servent à le peindre dans les écrivains des derniers siècles, tels que Busbeck, Ricaut et Tournefort, se retrouvent dans les écrits d'Eton, de Thornton, de Pouqueville et autres. « Les Turcs viennent de paraître ici » (à Antiparos), écrivait Tournefort, pour de- » mander la capitation. Il faut avouer que leur » bâton a de grandes vertus. Les habitans en- » terrent ce qu'ils ont de plus précieux. Les plus

Excès de la misère des Grecs.

» aisés ne paraissent que dans une posture sup-
» pliante, la tête couverte d'un bonnet crasseux.
» On les bat jusqu'à ce que leurs femmes ap-
» portent leurs dorures, et bien souvent après
» on met à la chaîne les hommes, les femmes et
» les enfans. » « Les Latins et les Grecs, ajoute-
» t-il plus loin, n'osent paraître qu'en bonnets
» rouges comme les forçats. » Cette peinture, vraie il y a plusieurs siècles, l'était encore il y a quelques années. « A l'aspect de la flotte
» qui vient lever la capitation, dit Eton, les
» Grecs se cachent ou fuient dans les montagnes.
» Ce qui reste est maltraité, blessé, tué même....
» La brutalité des Turcs n'épargne ni les enfans
» ni les femmes.... C'est peu de l'impôt pour le
» gouvernement; on en lève aussi pour les ca-
» pitaines et les officiers. » Lorsque les Grecs souffraient toutes ces vexations avec patience, on les taxait de lâcheté; les Turcs eux-mêmes les insultaient par la dénomination de *lièvres timides*. Ils veulent enfin se soustraire à tant d'outrages : les lièvres sont devenus des lions. On les accuse de révolte contre le pouvoir légitime. Ne devrait-on pas réfléchir cependant que la révolte, si ce nom doit être donné à leur noble entreprise, est pour eux le seul moyen de déli-

vrance? En Europe, le sort d'un peuple peut être spontanément amélioré par la volonté du prince. Pour les Grecs, il n'en est pas ainsi. Le caractère de l'oppression qui pèse sur eux, est de ne pouvoir être corrigée, modifiée par aucune voie légale, parce que cette oppression a pour base la loi religieuse, qui est en même temps la loi politique. L'Ottoman est le favori du ciel, l'élu de la création. Le chrétien, à ses yeux, est né pour ramper et servir. Le libre arbitre du Musulman est vaste. Malgré tous les crimes, sa foi suffit pour le sauver. Que telle soit la croyance des Turcs, on le conçoit; mais cette croyance avec toutes les conséquences qui en découlent, doit-elle passer dans le code politique des cabinets européens? Est-ce d'après ce code qu'il faut juger la conduite des Grecs?

Parmi les titres des Grecs à la compassion et à l'intérêt des nations européennes, j'ai placé, après l'excès de leur misère, leur ardeur pour recouvrer une patrie, leur courage pour conserver leur religion. Dans notre Europe, les questions de religion et de patrie n'ont pas toujours été d'accord ensemble. Pour les Grecs, la patrie et la religion ne sont qu'une même pensée. C'est à ce double objet, qui n'en est qu'un à leurs

Accord de l'amour de la religion et de l'amour de la patrie.

yeux, que se rapportent tous leurs vœux, tous leurs actes, tous leurs efforts. Laissant de côté des accusations souvent injustes et toujours exagérées, ouvrez les écrits des voyageurs des derniers siècles, et ceux des voyageurs modernes. Partout vous trouverez la citation de faits honorables pour les Grecs insulaires comme pour les Grecs du continent. Vous verrez partout une population laborieuse, paisible et fidèle à sa religion. Tournefort (1), qui ne flatte pas

(1) Quoique Tournefort ne voyageât que dans l'intérêt de la science, ses remarques sur les autres sujets n'en sont pas moins intéressantes. Malgré ses préventions contre les Grecs, il fait quelquefois leur éloge en croyant les blâmer. En voici une preuve : « Etant débarqués, dit-il, dans l'île de Zia (l'ancienne Céos), » nous trouvâmes l'évêque grec occupé, avec les habitans, à filer de la soie. Ayant fait demander quelles » gens nous étions, il nous fit dire que nos occupations » étaient bien frivoles, si nous ne cherchions que des » plantes et de vieux marbres. » Nous répondîmes « que » nous serions plus édifiés de lui voir à la main les » œuvres de saint Chrysostome ou de saint Basile que le » fuseau. » N'en déplaise à Tournefort, dans la position où sont les Grecs, un prélat donnant l'exemple du travail, faisait de son temps un usage plus utile, plus chrétien même, que s'il l'eût employé à acquérir un degré d'instruction dont il n'a pas besoin pour maintenir la foi du troupeau dont il est le pasteur.

les Grecs, leur rend même très souvent cette justice.

Si l'on trouve dans les Grecs des îles ou des côtes quelques-uns des vices imputés à la nation entière, combien dans ces ports, dans ces villes commerçantes où la fraude naît de la soif du gain, combien d'honorables familles, de maisons estimables avec lesquelles le commerce de toute l'Europe entretient des relations pleines de confiance et de sécurité! En s'éloignant des bords de la mer, combien de milliers de cantons où l'on trouve de la droiture, de la loyauté, et toutes les vertus hospitalières et domestiques! Parcourez-les avec celui (1) de tous les écrivains d'une date récente, qui a le plus vécu parmi eux, et qui paraît mettre dans ses récits le plus d'exactitude et de sincérité. Combien de peuplades, de tribus dont il nous fait admirer le courage ou aimer la résignation! combien il nous offre d'exemples touchans de cette résignation, qui est le courage du malheur! Lorsqu'il se rendait auprès du tyran de l'Epire, des Grecs le supplient d'intercéder pour eux. « Gar-

Exemples de résignation religieuse.

(1) M. Pouqueville.

» dez-vous bien, lui dit le vénérable prieur » d'un monastère, de demander au pacha aucune grâce pour mes enfans. Il nous punirait » d'avoir parlé de notre oppression à des étrangers. Le remède, ajouta-t-il en regardant le » ciel, ne peut venir que d'en haut. » Dans une autre contrée : « Quand donc, lui dit une » femme de l'Erymanthe, les maux des Grecs » finiront-ils? Combien de temps encore nos » belles contrées seront-elles possédées par des » maîtres impitoyables? » et elle fait le signe de la croix. « Que le croissant flotte à Byzance, » s'écrie le chef d'une peuplade de l'Etolie; mais » que les chrétiens cessent d'être livrés à des » tigres proconsulaires qui les déciment comme » de vils troupeaux. » Et il demande si quelque roi chrétien ne prendra pas pitié de leurs maux, si les chrétiens d'Europe ont pour toujours oublié leurs frères. A côté des barbaries exercées par les Musulmans, combien de fois le même voyageur ne nous montre-t-il pas les chrétiens bravant la fureur d'un maître, pour être fidèles à leur religion, et souffrant avec intrépidité des vexations sans nombre, dont il leur serait facile de s'affranchir par l'apostasie? Même dans la ville où règne le Phalaris de l'histoire moderne,

la tyrannie est bravée et la vertu a des autels. Sous les yeux du plus féroce persécuteur, la pitié publique éclate pour ses victimes. Elle passe même tellement dans les mœurs, qu'il est contraint de la respecter. Les souffrances des prisonniers sont surtout les premières que les Grecs se font un devoir d'adoucir. On fait publiquement des quêtes pour eux. Cette demande « nos frères prisonniers souffrent » n'éprouve jamais de refus. Dans les fêtes, dans les festins, la part du prisonnier n'est jamais omise, et ce sont des femmes jeunes et belles qui vont dans les cachots porter ces consolations à l'infortune. Ceux qu'a frappés le fer des bourreaux, ou dont diverses tortures ont terminé les jours, n'échappent point à une religieuse compassion. On recueille avec respect leurs précieux restes; et, dignes de leur saint ministère, les prêtres se disputent l'honneur de les déposer dans leurs églises.

Constantinople même a dernièrement offert, comme Janina, un bel exemple de ce religieux courage. Toutes les âmes chrétiennes sont pleines encore de l'image du patriarche grec, périssant par un supplice infâme sur le parvis même du temple où il venait de célébrer les plus augustes

mystères de la religion dans la première de nos solennités : toutes frémissent à l'aspect des derniers momens de ce martyr octogénaire, à l'aspect de ce corps vénérable exposé pendant trois jours comme celui des criminels, livré ensuite à tout ce qu'il y a de plus abject parmi les Juifs, pour être traîné ignominieusement dans les rues et jeté à la mer avec les cadavres des trois prélats et des huit papas égorgés en même temps.

La mer ne conservera pas la proie que lui offre le crime. Au mépris de tous les dangers, et pour les Grecs le danger est la mort, un pieux dévouement ira redemander aux flots ces lambeaux sacrés, et les transportera sur un sol chrétien, à Odessa, où ils seront accueillis par le respect et l'hommage des fidèles.

Quel est le lecteur chrétien, quel est l'homme qui ne s'arrête avec intérêt parmi ces peuplades où se rencontre tantôt, comme à Loucovo, un reste d'orgueil dédaigneux qui ferme sa porte avec colère à l'aspect d'un Turc; tantôt, comme parmi les enfans de la Dassaretie, une fierté sauvage qui cherche dans les rochers et dans les montagnes la liberté de la religion et la sûreté de sa personne; tantôt, comme parmi les paysans de l'Acrocéraune, un courage soucieux et

Digitized by Google

toujours armé qui, cachant sa récolte dans des greniers souterrains, jouit encore d'un droit de propriété qu'il est toujours disposé à défendre? Qui n'aime à se reposer un moment dans la vallée de Matia parmi ces braves Mirdites qui savent forcer les Turcs de respecter leurs priviléges; à prendre part aux fêtes innocentes de la douce population de Delvinacki, ou à s'asseoir au banquet du papas de Lélovo, dont la famille patriarchale est pour le canton un objet de respect et un modèle de vertus? Combien l'esprit se plaît à contempler, dans Castoria, l'archevêque de cette ville, entouré de pères laïcs, désintéressés comme lui, s'établir le conciliateur des chrétiens, terminer leurs différends, et les soustraire ainsi au tribunal ruineux et oppresseur des cadis! Cette juridiction paternelle du chef ecclésiastique qui est un conseil bien plutôt qu'un juge et que je retrouve à Chatista et dans une foule d'autres villes ou bourgades, n'atteste-t-elle pas seule le caractère paisible et religieux des habitans?

Quelle foule de sentimens divers assiégent et remplissent l'âme tour à tour dans toutes ces contrées empreintes de gloire antique et de tyrannie moderne! Si je traverse Pella que Phi-

lippe rendit illustre, et qu'agrandit son fils, ma pensée se perd dans un muet étonnement à l'aspect de quelques cabanes et d'un Turc imbécile qui règne le fouet à la main dans la capitale de celui que ne pouvait contenir l'univers; mais des misères toutes récentes, les misères d'hommes qui nous touchent de plus près, de nos frères chrétiens, nous préparent des impressions plus poignantes et plus vives. Voschopolis, Prévesa, Cossina, vingt autres cités ou chefs-lieux de canton chrétiens, florissans il y a trente années, n'offrent plus aujourd'hui que des ruines et des populations éparses qui rappellent la cruauté d'Ali et celle de son féroce lieutenant Joussouf arabe.

Traits de courage religieux et patriotique.

Est-il possible de passer sous silence l'intrépidité des Souliotes tant de fois vaincus et tant de fois renaissans de leurs cendres? Quel souvenir touchant et sacré s'attache à la mémoire des derniers combats de Kisso-Bochari et du moine Samuel! Kisso-Bochari (1) a été battu par les Turcs, il est poursuivi par eux. Le monastère de Véternitsa devient pour lui une cita-

(1) En 1802.

Digitized by Google

delle; mais il va succomber s'il ne s'ouvre un passage à travers les rangs de l'ennemi; il s'élance, et, pressé de toutes parts, il échappe aux coups dirigés contre lui, n'emmenant de toute sa troupe que dix des siens, sauvés du massacre général; mais l'ennemi qu'il combat a d'autres armes à ses ordres. Le fer de l'assassinat frappera bientôt celui que le fer de la guerre n'avait pu atteindre. Deux cents femmes, avec leurs enfans, restaient encore dans le monastère. Iront-elles implorer la pitié, et subir l'humiliation de la servitude? Non, une mort volontaire les en délivre, et leur vertu courageuse trouve un dernier asile dans les flots de l'Achéloüs.

Dans une position non moins désespérée, le moine Samuel, devenu polémarque des Souliotes, se distingue autant par son habileté que par sa vaillance. L'eau manquait dans le poste assiégé. Des éponges attachées à une corde, et chargées d'une matière pesante, sont du haut des mornes jetées dans l'Achéron, et en rapportent un faible mais précieux breuvage. Au dernier moment, tous sont décidés à périr, plutôt que de se rendre. Tous, Samuel excepté, se précipitent au milieu des ennemis pour y trou-

ver la mort. Un autre genre de trépas est réservé à Samuel, et lui-même il se l'est préparé; il attend que les Turcs pénètrent dans l'arsenal. Placé près du magasin à poudre, il y met le feu et sa mort coûte la vie à six cents Mahométans. Comment retracer les atrocités qu'Ali vainqueur exerce dans tous les villages de la Selléide? Les exécutions, les incendies sont ses spectacles. Partout des gibets, des pals, des supplices de diverses espèces. On précipite du haut des rochers des hommes, des femmes, des enfans; les enfans mêmes n'échappent pas à des raffinemens de barbarie. Hommes, femmes, enfans, tous pourraient obtenir grâce, ils n'ont qu'un mot à dire; apostats, ils peuvent vivre : ils meurent chrétiens.

Nous devons l'avouer, cet héroïsme n'est pas général. Il est des cantons où la résignation épuisée a trahi la religion; mais combien ils avaient souffert les malheureux qui ont été réduits à cette extrémité! Un canton d'Albanais chrétiens, composé de trente-six villages, le canton de Caramouratadez, avait jusqu'en 1760 vécu dans une demi-indépendance sous le gouvernement de son évêque. Attaqués plus vivement par les Turcs, exposés à de fréquentes

incursions, en proie chaque jour à leurs extorsions et à leurs violences, les habitans, fatigués de souffrir, accusent le Dieu qui ne les défend pas. Ils demandent au christianisme de les sauver ou de leur permettre de se sauver sans lui. Leur abjuration n'est point l'effet d'un moment de colère. Les infortunés, tout-à-la-fois ignorans et pieux, marchandent, pour ainsi dire, avec la religion ; ils lui assignent un délai pour venir à leur secours. Quarante jours sont consacrés par eux aux jeûnes, aux mortifications, à la prière. Le ciel est sourd à leur voix et semble devenu d'airain. Ils se séparent en gémissant de leur évêque, et vont chercher le repos devant d'autres autels.

Parga livrée à Ali-Pacha par les Anglais.

Parmi les calamités les plus odieusement célèbres, qui pourrait oublier celles des habitans de Parga ? Bâtie dans le quinzième siècle à l'approche des Mahométans, pour servir contre eux d'asile aux chrétiens, cette ville, qui seule en Epire manquait au joug d'Ali, lui sera livrée par les chrétiens trois cent soixante-quinze ans après sa fondation. La France, en 1797, la reçoit des mains de la république de Venise. Menacée par Ali en 1798, elle est couverte par l'égide de la Russie. Par suite d'un traité conclu en 1800, elle

est, avec les villes de Prévésa, Vonizza et Butrinto, placée sous le gouvernement d'un vaivode nommé par la Porte. Les Russes la reprennent en 1806, et bientôt elle passe avec les îles Ioniennes sous la protection de la France. Ali l'attaque une seconde fois en 1814. Ses fils en font le siége avec cinq mille hommes. Soixante Français, aidés du courage des habitans, suffisent pour la défendre. La Russie et la France sont sans reproche. Chacune d'elles l'a sauvée plusieurs fois, et ni la Russie ni la France n'eussent sans doute jamais consenti à la sacrifier. Les archontes de cette malheureuse ville se persuadent que l'Angleterre plus puissante sur mer les protégera mieux que la France, et ils reçoivent dans leur port la croisière anglaise. Confiance funeste! L'Angleterre en politique ne tient compte ni des engagemens les plus saints, ni des lois plus saintes encore de la religion et de la nature. Elle fait de la malheureuse cité, qui s'est abandonnée à sa foi, un lâche commerce, un infâme trafic. Elle la vend, non pas à la Porte ottomane, quelquefois modérée par nonchalance, mais à l'impitoyable Ali. Les Parganiotes n'attendent pas le maître farouche auquel ils sont vendus; ils exhument les ossemens

de leurs ancêtres, ils les placent sur des bûchers, ils recueillent leurs cendres, et, comme Enée, fugitifs d'une patrie destinée à l'esclavage, ils emportent sur leurs vaisseaux leurs pères et leurs dieux. Et ce sont des chrétiens qui livrent ainsi des chrétiens, des hommes qui livrent des hommes au plus atroce des tyrans et des bourreaux! et dans toutes leurs transactions diplomatiques, les négociateurs anglais stipulent au nom de l'humanité en faveur des Africains! et leurs escadres vont au loin sur l'Océan arracher les nègres au commerce des autres nations, comme s'il fallait avoir reçu le jour sur le bord des rivières de Gambie ou du Sénégal, pour être sous la sauvegarde de leur capricieuse humanité! Quel est donc le mauvais génie qui a endurci le cœur des Anglais sur le sort des Parganiotes; qui aujourd'hui ferme leurs oreilles aux gémissemens des Grecs; qui même, dans ces îles Ioniennes où ils règnent, rend leur sceptre si pesant et si cruel? Ce mauvais génie, c'est l'avidité mercantile poussée à un degré que la justice et la nature réprouvent. Ah! du moins les Français, si terribles d'ailleurs dans leurs incursions guerrières, n'ont point cette barbarie de spéculation, cette atrocité de calcul; et, en par-

courant les pays où se sont montrées nos armes, il est doux de voir que notre occupation passagère n'a pas laissé de pareils souvenirs. Les îles Ioniennes surtout sentent vivement la différence des deux dominations, et il est douteux que le gouverneur anglais, qui est censé n'exercer dans ces îles qu'un pouvoir protecteur, soit à leurs yeux, comme l'était le général Donzelot, un second saint Spiridion.

Si je quitte l'Epire et tous les pays voisins qu'a dévastés le féroce Ali, pour me transporter dans la Thessalie et le Péloponèse, partout je retrouve et des populations généreuses et le malheur partout acharné sur elles. J'entends encore dans la solitude retentir quelquefois les chants guerriers de Riga et de Boucovalas. Dans d'autres contrées ce sont des chants plus pacifiques et plus doux, mais qui toujours respirent l'amour de la patrie. « Quel pays, chantent » encore les bergers de Phliasie, quel pays pro- » duit comme le nôtre, du miel, des figues et du » pain? » Une ville, maintenant l'une des plus belles de la Morée, Pyrgos, offre à mes regards une population chrétienne active et industrieuse. L'évêque et les primats du canton y entretiennent l'harmonie et l'ordre. Que de-

viendra-t-elle dans les secousses qui bientôt ébranleront ces belles contrées! Que de traces cruelles je retrouve des guerres précédentes! Que de destructions et de ruines! Là, sur une hauteur, à la pointe d'un rocher, s'élève une croix : c'est un souvenir du délire de l'amour maternel et de la liberté. Lors de la descente des Albanais dans la Morée, à la suite de la guerre de 1769, une jeune Arcadienne, ayant un enfant dans ses bras, s'échappe d'un village incendié; elle fuit les brigands qui la poursuivent, lorsque devant elle se découvre un précipice : elle s'arrête, met un genou en terre, regarde le ciel, et s'élance dans l'abîme. Gloire, éternelle gloire à la beauté, à l'innocence qui court au trépas pour se soustraire au déshonneur et à l'esclavage! Je ne rends pas la centième partie des faits héroïques que j'ai devant les yeux : j'ai mêlé, j'ai confondu et les vertus domestiques et les actions courageuses dont ces diverses contrées de la Grèce offrent de nombreux modèles. N'en est-ce pas assez; et parmi des hommes capables des unes et des autres, est-il donc décidé que les gouvernemens européens ne doivent voir qu'une race dégénérée, avilie, digne du sort auquel elle a été réduite? Faut-il

Régime féodal dans l'Epire et le Péloponèse.

pousser à ce point le système de stabilité? Devrions-nous croire qu'un reste d'esprit féodal, conservé même dans les pays européens où la féodalité est détruite, inspirât à de certaines imaginations un attrait pour le maintien de ce qui en existe encore dans l'Epire et dans la Grèce? L'état existant de la Grèce serait-il cher parmi nous aux amis du temps passé, parce que le Péloponèse est couvert de châteaux pareils à nos anciennes gentilhommières? parce que dans l'Elide, les paysans attachés à la glèbe travaillent pour des maîtres qui se combattent entre eux comme nos anciens seigneurs féodaux? parce que dans l'Achaïe, une population chrétienne de sept mille habitans relève de trente Turcs qui se prétendent issus des conquérans de cette contrée? parce que les Souliotes eux-mêmes, population d'ailleurs brave et intrépide, méprisant le travail des mains, la charrue, et le commerce, tyrannisent d'autres Grecs qu'ils font travailler pour eux, et qu'armés de pied en cap comme des paladins, ils dédaignent tout autre soin que celui de garder leurs troupeaux? parce qu'enfin il existe encore des beys ou barons musulmans, qui, comme nos anciens barons européens, ne connaissent guère que deux occu-

pations habituelles, guerroyer entre eux et dévaliser les voyageurs? Non, l'amour des anciens temps ne peut pas aller si loin. Nos barons français et allemands ne peuvent vouloir que l'esclavage des Grecs soit éternel, parce que tel est *l'état légalement établi* du gouvernement turc. Ils ne peuvent pas vouloir qu'un homme, qu'un peuple, soient esclaves demain, toujours, parce qu'ils étaient esclaves hier, parce qu'ils le sont aujourd'hui. C'est bien là, il est vrai, la doctrine des gentilshommes albanais, du canton de Caulonias et de beaucoup d'autres de la même contrée, mais ce ne peut plus être celle de nos gentilshommes d'Europe. « Comme il y » avait des loups, du temps de nos ancêtres, » disent ces barons circoncis, la race en doit être » aussi durable que celle des hommes. Nos » pères ont vécu comme nous, et ne rien faire » que ce qu'ils ont fait, voilà notre maxime. » Cette maxime doit-elle être celle des nations civilisées? Il a toujours existé des loups, soit; mais a-t-il toujours existé des Ottomans? Les gentilshommes albanais ne font, comme ils le disent, que ce qu'ont fait leurs pères; mais vous, gentilshommes allemands ou français, êtes-vous aujourd'hui ce que vos pères étaient

jadis? Serez-vous demain ce que vous êtes aujourd'hui? Comparez les temps, les mœurs et les habitudes.

Contraste de l'esprit actuel à l'égard des Grecs, et de celui du temps des croisades.

Jadis, à la voix d'un simple ermite qui raconte à ses auditeurs les vexations auxquelles les chrétiens sont en butte dans l'Orient, les nobles quittent leurs châteaux, les moines leurs cloîtres, les paysans leurs cabanes, pour voler au secours de leurs frères. Malgré le peu de succès des premières expéditions, le zèle ne se refroidit pas. Les princes comme les peuples obéissent à l'appel de saint Bernard. Le signe sacré manque à l'ardeur de ceux qui le demandent. Les vêtemens du pieux cénobite sont mis en pièces pour y suppléer. « Les villes et les » châteaux, écrivait-il au pape Eugène III, de» viennent déserts. Partout on voit des veuves » dont les maris sont vivans. » Les monarques qui ne marchent pas à la tête de leurs sujets sont réputés indignes de ce haut rang. On leur envoie une quenouille et un fuseau comme marque de mépris. Les papes prodiguent aux croisés les indulgences et les priviléges. Des légats représentent le chef de l'église au milieu des armées, et le rendez-vous des rois voyageurs était alors devant les murs de Jérusalem. Aujourd'hui,

au lieu de s'attendrir aux cris de douleur que jettent les victimes chrétiennes immolées à Smyrne, à Aivali, à Chio et sur tant d'autres points de la Grèce, les cabinets européens, affectant de voir dans les Grecs des rebelles dignes de châtiment, semblent dire comme Sylla : « Ce sont quelques misérables qu'on châtie. » De son côté le Saint-Siége est muet (1). Pas une bulle n'a éveillé la charité des fidèles. La voix gémissante de Jérusalem que tant de pieux pontifes faisaient autrefois retentir dans tous les palais et tous les temples de l'Europe, ne frappe plus de ses sons plaintifs que les échos du désert. Pas un mandement d'un évêque n'a recommandé à la mémoire des chrétiens les martyrs de la foi qui périssent chaque jour, pas un cantique ne s'est élevé pour eux vers le ciel. Le clergé, comme si désormais il était exclusivement voué au pouvoir absolu, craint de blâmer ce pouvoir, même dans l'ennemi du nom chrétien. L'ermite Pierre, et saint Bernard, s'ils recommençaient leurs prédications, seraient

(1) Nous rendons hommage aux vertus humaines du Saint Père. Ce sont les temps qui sont changés.

considérés comme perturbateurs du repos public. Le protestantisme n'est ni plus courageux ni plus humain. Le consistoire de Francfort, à l'occasion d'un anniversaire cher à l'Allemagne, proposait dernièrement au sénat d'ajouter à son rituel une prière *pour nos frères chrétiens éloignés qui souffrent.* Prier pour des chrétiens qui souffrent, est un acte de courage en 1822. C'est un effort dont n'est pas capable le sénat d'une ville qui se dit libre, et la prière n'a pas lieu. Ce n'est pas seulement l'humanité, c'est la religion qui tremble devant l'*Observateur autrichien.* On redoute la Sainte-Alliance, cette alliance toute chrétienne qui ne parle que d'amour, de paix et de charité! On craint de se compromettre avec elle en priant pour des chrétiens qu'égorgent les Ottomans! Dans le moment où j'ai les yeux attachés sur ces scènes de carnage et de deuil, je demande aux journaux (1) ce que font pour mettre un terme à tant de calamités, les successeurs de saint Bernard et les descendans de nos gentilshommes croisés. Assurément je ne fais pas un crime

(1) Journal des Débats de la fin de septembre.

aux prêtres de nos jours de ne pas dresser leur tribune sur la place publique pour appeler à la guerre, même contre les Turcs, les peuples et les princes. Tel n'est point l'esprit de notre âge, telles ne sont plus ni leurs mœurs ni les nôtres. Les habitudes de nos prêtres, de nos gentilshommes, fort louables encore et même plus louables peut-être, sont toutes différentes. Un vénérable prélat dont j'honore le talent, nous adrese *une lettre pastorale sur l'utilité des missions* en France. Un abbé, homme éclairé et sage, tranquillise nos consciences trop longtemps alarmées sur la prétendue usure du prêt commercial; et le plus religieux de nos gentilshommes qui, j'en suis persuadé, en est aussi le plus humain, au lieu de vendre son château pour aller guerroyer dans la Palestine, s'évertue à convertir (1) un homme d'un goût sévère sur le charme des *concetti* et sur la sensibilité épigrammatique de Pétrarque. Enfin, si nous-mêmes, plus occupés du sort des Grecs, nous élevons la voix en leur faveur, nous nous bor-

(1) Lettre de mon honorable collègue M. le comte de Marcellus, *quem honoris causâ nomino*, à M. Z., du Journal des Débats.

nons à porter aux pieds des rois d'humbles vœux et de modestes supplications. Nul de nous ne s'est avisé d'envoyer au congrès de Vérone des fuseaux et des quenouilles. Ainsi tout est changé, hors la barbarie des Turcs et la misère des Grecs. Le mahométan d'aujourd'hui est le même que le premier jour de son entrée en Europe. Le Grec est toujours esclave comme il est toujours chrétien, et précisément parce qu'il est toujours chrétien. La destination du système de stabilité est-elle donc de mettre le sceau à la servitude d'une nation chrétienne, et l'éternelle durée du malheur doit-elle être le privilége de la fidélité à la religion ? Les faits que nous venons d'exposer expliquent assez les mouvemens dont la Grèce est le théâtre; mais la question n'est pas là encore tout entière ; elle se présente en outre sous un autre point de vue dont l'examen n'offrira pas moins d'intérêt. Ce côté curieux de la question consiste dans la nature des rapports anciens et nouveaux de la Russie avec la Grèce, jusqu'au jour qui a immédiatement précédé l'insurrection actuelle de cette contrée.

CHAPITRE VI.

DE LA RUSSIE A L'ÉGARD DE LA GRÈCE.

La plupart des historiens ne font remonter qu'à Pierre Ier les projets de la Russie sur la Grèce. En se livrant à une recherche plus attentive, on découvre la trace d'un commencement de projets semblables, plus d'un siècle avant l'époque où l'adoption de la religion grecque par les Russes vint former une chaîne plus étroite entre les deux peuples. Dès les premières incursions des Russes sur le territoire de l'empire grec, on aperçoit de leur part l'intention de se former des établissemens dans ces contrées riantes qui offrent une immense proie à leur avidité. La Chronique Byzantine place à l'année 851 la première de ces expéditions, et la seconde à 854.

Celle-ci avait déjà un caractère inquiétant pour l'empire. Les Russes parurent devant Constantinople ; ils firent des descentes dans les îles, occupèrent des points importans sur la terre-ferme, et partout leur séjour et leur seul passage furent marqués par toutes les cruautés communes aux irruptions des peuples barbares en des pays riches et civilisés. Le tableau qu'en ont tracé les Grecs présente des excès et des atrocités que n'offrent même pas les invasions des Normands sur nos côtes d'Europe. Le succès des Russes ne fut alors que momentané. Une partie d'entre eux fut exterminée par la guerre, une partie dispersée par les tempêtes ; d'autres se firent chrétiens, et plus tard quelques-uns de ceux-ci, retournant dans leur pays natal, y conduisirent avec eux des ministres de leur religion nouvelle. On serait dans une grande erreur, si l'on supposait que toutes les parties du territoire qu'a depuis embrassé le vaste empire de Russie, étaient incultes et sauvages. Dès ce temps-là, florissait la célèbre république de Novogorod de qui l'on disait : « Qui oserait s'attaquer à Dieu et à Novogorod la grande ? »

La route de Constantinople est frayée ; de nouveaux chefs tenteront cette belle conquête,

En 904, Oleg, administrateur de la Russie, arrive devant cette capitale avec quatre-vingt mille combattans. Deux mille barques la menacent et ravagent ses côtes. Mal préparé pour sa défense, l'empereur Léon, dit le philosophe, achète la paix à des conditions honteuses, sans s'apercevoir que le prix de sa rançon, l'or, les étoffes précieuses, les vins exquis et toutes les richesses qu'il prodigue à ces barbares, ne tarderont pas à lui en ramener de nouveaux essaims. La paix est jurée par ce prince sur la croix, par les Russes sur leurs épées, en attestant *Péroun*, le dieu de la foudre, et *Voloss*, le dieu des troupeaux. Ce qui prouve que déjà parmi les Russes il existait un commencement de civilisation, c'est que le traité de paix qu'ils conclurent, en 909, fut en même temps un traité de commerce.

Suivant d'anciennes traditions, Kiof, qui, dans les siècles dont nous parlons, était la capitale des Russes, avait été fondée par une colonie grecque, et les pacifiques communications d'un trafic réciproquement avantageux avaient précédé, entre les deux nations, les dévastations de la guerre; mais le riche butin que présente la guerre doit plus tenter une nation en grande

partie sauvage, que les bénéfices lents dont le commerce est la source. En 941, dix mille barques, chargées chacune de quarante hommes, partent sous la conduite d'Igor, qui avait succédé à Oleg. La Paphlagonie, la Bithynie, le Pont, essuient le premier débordement de cette nouvelle expédition. La flotte grecque, commandée par le patrice Théophane, combat d'abord les Russes avec quelque succès, mais l'empire fut encore réduit à payer la paix par d'énormes sacrifices.

Cependant le contact des deux parties belligérantes avait multiplié parmi les Russes la conversion à la religion chrétienne. Ce sont les femmes, ainsi que déjà souvent on l'a remarqué, qui presque partout ont été pour cette religion les plus précieux auxiliaires. L'épouse d'Igor, Olga se rend à Constantinople ; elle y reçoit le baptême; son exemple a parmi les Russes beaucoup d'imitateurs. La scène change pour quelque temps; d'ennemis qu'étaient les Russes, ils deviennent des alliés, mais de pareils alliés redeviennent bientôt ennemis. Ils entrent dans la Thrace, et établissent leur camp devant Andrinople. Après des combats dont le succès est balancé, on négocie; l'empereur grec prie les

Russes de quitter le territoire de l'empire. « Nous » ne quitterons (1) jamais un si beau pays, » répondit le prince russe Sviatoslaf, que lors- » que les Grecs auront racheté à deniers comp- » tans les villes et les prisonniers qui sont en » notre pouvoir ; et s'ils refusent de payer, ils » n'ont qu'à s'en aller de l'Europe, où ils n'ont » aucun droit, pour se retirer en Asie. » C'est une chose curieuse d'entendre les Russes du dixième siècle renvoyer en Asie les possesseurs de Constantinople. Depuis huit cents ans la même pensée subsiste et de temps en temps le même langage se renouvelle.

Projets des Russes sur Constantinople, dès le dixième siècle.

Les Russes, qui de nos jours sont très zélés pour la religion qu'ils professent, tenaient peu autrefois à leurs divinités. On aurait dit d'une nation mécontente de ses idoles, qui veut les déposer comme on dépose des tyrans. En revanche, les étrangers accourent lui offrir leurs dieux et leurs temples. Des députés du rit latin, les mahométans, les juifs, font tous leurs efforts pour gagner à leur culte Wladimir Ier. La religion grecque, déjà fort répandue parmi les su-

Adoption de la religion grecque.

(1) En 972.

jets de ce prince, obtient la préférence. L'ancienne Rome, encore grossière, envoyait des députés dans la Grèce pour y chercher un code de lois. L'orgueil du prince russe craindrait de paraître suppliant, s'il demandait aux empereurs grecs un code de religion et des prêtres pour l'instruire. Il faut pour lui que la religion même soit une conquête. C'est les armes à la main qu'il va chercher des catéchismes, le baptême et des prêtres. Vainqueur dans plusieurs affaires, maître de la Chersonèse (1) où il a occupé Théodosie, ce ne sont point cette fois les richesses des Grecs que l'avidité russe met à contribution. La paix se conclut à des conditions inouïes dans la diplomatie des peuples, non pas à cause du mariage de Wladimir avec la sœur des empereurs Bazile et Constantin, clause devenue très fréquente dans les temps modernes, mais en ce qui concerne quelques autres stipulations véritablement extraordinaires. On convient « qu'en échange des conquêtes qu'il » restitue, il recevra des archi-mandrites et » des prêtres, des vases sacrés et des livres

(1) Aujourd'hui la Crimée.

» d'église, des images et des reliques. » De retour à Kiof, Wladimir ordonne à ses peuples de se rendre sur les rives du Borysthène. Les eaux de ce fleuve servent à un baptême général, et une nombreuse population, idolâtre la veille, retourne chez elle aussi ignorante, aussi grossière qu'auparavant, mais chrétienne.

Mariage d'un prince de Russie avec une fille de l'empereur grec.

Nous n'examinerons point si la politique fut ou ne fut pas le vrai mobile de la détermination de Wladimir. Ce qui est constant, c'est que tous ses successeurs ont sans cesse eu les yeux tournés vers Constantinople, et ont cherché, par divers moyens, à se créer des droits sur cet empire. Parmi ces moyens, se place naturellement le mariage du quatrième fils d'Iéroslaf avec la fille de l'empereur Constantin Monomaque. Non contens des faits certains en ce genre, que présente leur histoire, les Russes modernes y ont encore mêlé des fables. Lorsqu'ils prétendent qu'Alexis Comnène envoya à Wladimir II les marques de la dignité impériale, que ces ornemens impériaux étaient ceux qu'avait portés Constantin Monomaque, son aïeul; que ce Wladimir fut couronné à Kiof par le patriarche d'Éphèse, assisté des évêques de Mitylène, de Milet et d'Antioche; lorsqu'enfin on cite une

prétendue lettre par laquelle l'empereur grec salua Wladmir du nom de César dont serait dérivé celui de Tsar, il est évident que ce sont là des inventions récentes qu'a imaginées la politique, pour en tirer au besoin d'utiles conséquences.

Un siècle et demi de troubles intérieurs et de guerres étrangères, qui appelaient toutes les forces des princes de Russie, semble les distraire de leurs vues sur l'empire de Constantinople, devenu le domaine de nouveaux maîtres. Cependant ils ne laissent échapper aucune occasion de se former des titres propres à justifier plus tard leurs prétentions. C'est encore un titre de cette nature que cherche à s'assurer Ivan III, en épousant (1) Sophie, fille de Thomas Paléologue, petite-fille de l'empereur Manuel. Pour ne pas laisser même de doute sur sa pensée, ce prince quitta les armoiries de Russie, et prit celles des empereurs grecs. Au lieu du saint Georges à cheval que jusqu'alors on avait vu sur sa bannière, il y plaça l'aigle noir à deux têtes, comme pour annoncer à ses successeurs que cet

Adoption des armoiries de l'empire grec par les princes de Russie.

(1) En 1482.

aigle devrait les conduire un jour à la conquête de la dot de son épouse. Le même esprit porta Ivan IV à prendre, pour la cérémonie de son sacre, la couronne que l'on prétendait avoir appartenu à l'empereur Constantin Monomaque. On peut juger des idées ambitieuses de ces princes de Russie par une lettre d'Ivan au roi de Danemarck. Le monarque danois ayant offert ses bons offices pour concilier les différends qu'avait alors la Russie avec la Suède et la Pologne, Ivan lui répond qu'il est au-dessous de lui, *issu de l'empereur Auguste*, de traiter avec un roi élu et d'une race obscure.

Les prétentions de la Russie rencontrent désormais à Constantinople un redoutable adversaire. La puissance ottomane est dans toute la force d'une virile adolescence, et les projets les plus gigantesques n'effraient pas ses sultans. Sélim II avait conçu la grande pensée de lier la mer Caspienne à la mer Noire, en faisant creuser un canal entre le Don et le Volga. C'était une route qu'il voulait s'ouvrir pour tomber sur la Perse par la mer Caspienne. Ivan IV (1) atta-

(1) Cet Ivan fut surnommé *le Terrible*. C'est sous son règne que le jésuite Possevin fut envoyé à Moscou par

que les travailleurs et fait échouer l'entreprise.

Tandis que les Ottomans agrandissent chaque jour un empire qui fait trembler l'Europe, les Russes, qui ne peuvent plus menacer Constantinople de leurs armes, se forment des alliés au sein même de cette capitale dans les pontifes de la religion grecque. Sous le règne de Fédor, dernier souverain de la grande dynastie, Jérémie, patriarche de Constantinople, vint à Moscou (1). Il consacra le métropolite russe en qualité de patriarche, et c'est à dater de cette époque que la Russie a son patriarche particulier.

La dynastie (2) des Romanow succède à tous les projets de la dynastie qu'elle remplace. Le premier de ses Tsars, Michel, excite les Cosaques Zaporoves à faire le siége d'Azof, et, quoique en paix avec les Turcs, leur fournit des munitions de guerre. Cette place est prise. De grands efforts sont faits par les Turcs pour la

---

le Saint-Siége. « Il est incertain, dit ce jésuite dans son » Tableau de la Moscovie, si c'est la férocité de la na» tion qui commande la tyrannie du prince, ou la ty» rannie du prince qui produit la férocité de la na» tion. »

(1) En 1588.

(2) En 1613.

reconquérir. Les Cosaques finissent par se retirer en mettant le feu à la ville. Plusieurs guerres, dans lesquelles les Turcs et les Russes furent engagés, n'eurent que des résultats peu importans. Le plus utile pour la Russie, fut la disposition du traité de 1681 qui remit sous sa domination les Cosaques Zaporoves.

Je ne puis m'empêcher ici de placer un des actes les plus étonnans comme des plus dignes d'éloges, en raison surtout des siècles et du pays où il eut lieu. C'est à la vérité une digression en ce qui concerne l'objet particulier de ce chapitre; mais ce n'en est pas une à l'égard de la grande question européenne qui est aujourd'hui en suspens, la lutte des peuples et de l'aristocratie. On voit que je veux parler de l'acte justement célèbre, par lequel Fédor III abolit les rangs héréditaires. Différens usages également abusifs avaient introduit de fréquentes querelles parmi les hommes à généalogie. Fédor eut le courage d'en tenter la destruction et l'habileté de l'accomplir. Sans s'expliquer d'avance sur ses véritables intentions, il enjoint aux nobles d'apporter tous leurs titres, sous prétexte de régulariser ce qui pouvait être défectueux. Ayant

Abolition en Russie des prérogatives attachées à la naissance.

réuni une assemblée (1) nombreuse, composée des grands dignitaires de l'État, ecclésiastiques et civils, il expose dans un discours appuyé de nombreuses citations de la Bible, les inconvéniens des prérogatives de la naissance; il s'élève contre l'absurdité d'un usage ancien « qui ne peut que » nourrir l'orgueil, rompre tous les liens de » l'amitié et de la société, et ruiner toutes les » entreprises utiles à l'État. » Affectant de répondre aux vœux unanimes de la noblesse, dont la plus grande partie l'écoutait, la rage dans le cœur : « J'ordonne, dit-il, à jamais l'abolition » des rangs héréditaires; et, pour en éteindre » jusqu'au souvenir, je veux que les registres en » soient livrés aux flammes. » Tous les livres, titres et registres sont brûlés sous ses yeux, et ce grand ouvrage du prince fut consacré encore par l'anathème que lança le patriarche contre quiconque voudrait à l'avenir en contrarier les effets. Ainsi, dès le dix-septième siècle, dans un pays encore éloigné de la civilisation des temps modernes, la noblesse fut réduite en Russie à

(1) En 1681.

n'être que titulaire, telle qu'elle est aujourd'hui en France d'après la charte. Malgré tout ce qu'ont fait des maisons puissantes, pour se relever du coup qui leur fut porté alors, le principe de Fédor III s'est maintenu ; il a même été affermi par un règlement de Pierre Ier. Le noble, en Russie, n'a de distinction que par l'emploi qu'il occupe. Chacun devient noble par les rangs que donnent les services ; et c'est l'emploi seul qui marque le rang. Le capitaine tiré de la classe plébéienne, ou même de celle des affranchis, prend le rang partout, et même hors du service, sur le noble de la plus ancienne race qui n'est que dans un grade inférieur (1). Le discours de Fédor III, pour ordonner cette réforme, avait quelque chose de mystique comme la Sainte-Alliance, et, comme elle, ne respirait qu'amour et charité. Quelle source de réflexions ! C'était pour rapprocher ses sujets de l'égalité na-

(1) C'est par suite de ce principe qu'on voit en Russie, dans les hautes fonctions de l'Etat, tant d'hommes d'une origine obscure et même étrangère, n'ayant aucun appui dans la noblesse de l'empire, comme autrefois le célèbre Osterman et une foule d'autres, et aujourd'hui MM. Capo d'Istria, Pozzo di Borgo, les deux Alopeus, d'Oubril, Anstetten, etc.

turelle, que, dans le dix-septième siècle, un tzar de Russie invoquait la Bible. D'après les effets, sinon prévus, du moins réalisés de la Sainte-Alliance, c'est à combattre la tendance des peuples vers cette égalité, que la même autorité de la Bible est consacrée dans le dix-neuvième siècle.

Développement des projets de la Russie sous Pierre Ier.

J'arrive au temps où les projets de la Russie sur l'empire de Constantinople prennent le plus hardi développement. L'enfance de Pierre Ier offre déjà, sous l'administration de Sophie, sa sœur, dirigée par l'habileté de Galitzin, un traité d'alliance offensive et défensive, conclue contre les Turcs avec l'Autriche, la Pologne et la république de Venise. Après une attaque sans effet en 1695 et plus heureuse en 1696, Pierre Ier se rend maître d'Azof: dès lors, son imagination ne respire que la chute de l'empire ottoman, et ses traités de paix, comme ses déclarations de guerre, n'auront plus d'autre objet. Par la trève de 1698, il obtient pour la marine russe le droit de naviguer librement sur la mer Noire, de passer les Dardanelles, et de commercer par cette voie dans la Méditerranée. Les Turcs voulaient rompre cette trève : qui les en empêche? Qui, dans cette circonstance, agrandit les Russes aux

dépens de la Turquie? La puissance qui maintenant protége la Turquie contre les Russes, l'Angleterre. La médiation de Guillaume III décide la Porte à céder définitivement Azof à la Russie, et à souffrir la navigation de cette puissance dans les mers ottomanes. Les longues querelles de Pierre Ier avec Charles XII durent distraire pendant quelque temps l'attention de ce prince de ses prétentions sur l'Orient : elles sommeillaient sous la cendre; mais il ne fallait qu'un souffle pour les ranimer. Tandis qu'échappé à Pultawa, Charles XII, de sa prison de Bender, animait la Porte ottomane à s'armer de nouveau contre la Russie, Pierre Ier n'avait point perdu de temps; ses émissaires lui cherchaient des alliés dans toutes les parties de la Grèce et jusque dans les cellules du mont Athos. Ils donnaient des espérances d'appui à tous les peuples de l'Epire, de la Thessalie et du Péloponèse, de la Moldavie et de la Valachie (1). Déjà ce prince s'était assuré des dispositions des hospodars qui gouvernaient ces provinces. C'est alors (2), dit un historien, « qu'on vit pour la première fois

Prophéties favorables aux Russes.

(1) Histoire de l'empire ottoman, par M. de Salaberry.
(2) Au moment de la guerre de 1710.

» un évêque de Jérusalem répandre le bruit » qu'on avait trouvé sur le tombeau de Cons- » tantin une prophétie qui annonçait que les » Turcs seraient chassés de l'Europe par une » nation rousse que les Turcs croient être les » Russes. » Cet historien se trompe : il y avait déjà long-temps que des prophéties de cette nature étaient répandues dans toutes les possessions européennes de la Turquie. Dès le milieu du dix-septième siècle, Ricaut atteste que ces bruits étaient généralement accrédités. « Les » Grecs, dit ce voyageur, appellent le prince » moscovite, leur empereur et leur protecteur; » ils espèrent, selon toutes leurs prédictions, » anciennes et modernes, que ce prince les déli- » vrera de l'esclavage où ils sont, et qu'il réta- » blira leur église dans sa première splendeur. » Sans doute il était naturel que la misère des Grecs leur fît tourner les yeux vers un prince puissant qui professait leur religion ; mais qui peut douter que l'action secrète de la Russie n'eût partout fait circuler des promesses de secours, et fortifié les espérances de cette malheureuse nation ? C'était surtout le clergé grec qui avait été son principal auxiliaire. Tournefort, qui parcourut la Grèce de 1700 à 1705,

rapporte encore en ce genre un trait fort remarquable. Les prédictions qui annonçaient aux Grecs leur affranchissement par le secours des Russes étaient, dès cette époque, empreintes sur des marbres, et gravées sur des ruines. Pendant que la curiosité de ce voyageur cherchait l'instruction parmi les débris de l'antiquité, dans l'île de Candie (l'ancienne Crète), un Turc s'oppose à ce qu'on lui montre l'entrée d'une caverne, disant qu'il ne souffrira pas « qu'il » aille consulter ces vieux marbres remplis de » prophéties qui regardent le grand seigneur. » D'un autre côté, un vieux papas veut lui persuader « qu'il y a une ancienne prédiction » écrite sur les murailles du Labyrinthe, la- » quelle marque que le czar de Moscovie doit » bientôt se rendre maître de l'empire ottoman » et délivrer les Grecs de l'esclavage des Turcs. » Ainsi le Labyrinthe a cessé d'être un lieu d'effroi pour l'humanité; et l'antre du Minotaure prophétise la liberté à la Grèce chrétienne! Avant que ces idées fussent devenues populaires parmi les Grecs et parmi les Turcs, on suppose sans peine qu'il avait fallu un certain nombre d'années, et l'on peut juger par ces faits, si les vues de la Russie datent de loin. Au

reste, la croyance des Turcs, comme celle des Grecs, s'est fortifiée sur ce point à l'avantage de la Russie. Aujourd'hui même, on désigne à Constantinople la porte par laquelle l'étendard russe doit entrer (1); et les grands, aussi crédules que le menu peuple, ordonnent en mourant que leurs cendres soient déposées sur le rivage d'Asie. Bien instruit des dispositions des Grecs, encouragées par ses agents, Pierre Ier a soin de donner à la guerre de 1710 la couleur d'une guerre de religion. Le drapeau blanc avait jusqu'alors guidé ses bataillons : il déploie des drapeaux rouges. Ses soldats avaient combattu au nom du prince et pour leur pays; il inscrit sur ses bannières des mots plus efficaces encore: « Au nom de Dieu et pour le christianisme. » De l'autre côté était l'inscription du Labarum : « Tu seras vainqueur par ce signe. » Pierre avait pris toutes les précautions propres à favoriser son entreprise; il était entré en communication avec les habitans de Montenegro qui s'étaient engagés à faire une diversion en sa faveur. L'hospodar de Moldavie, Mauro-Cordato, avait été

Réapparition du Labarum de Constantin.

(1) Eton et d'autres voyageurs modernes.

destitué comme suspect d'intelligence avec lui. Le successeur de Mauro-Cordato, le prince Démétrius Cantemir, n'en avait pas moins suivi son exemple, et Pierre se croyait également assuré de la bonne foi de Constantin Brankovan, hospodar de la Valachie. A l'ouverture de la campagne, ses proclamations « garantissaient aux habitans » de ces deux provinces l'exercice exclusif de la » religion grecque et leur affranchissement de la » domination turque. » Alors fut frappée à Amsterdam une médaille portant l'inscription : *Petrus primus, Russo-Græcorum imperator.* On connaît les détails de cette guerre fameuse, et la déplorable situation où Pierre se trouva sur le Pruth (1). On sait par quel miracle il en fut tiré ; mais ce qu'on ne doit pas oublier ici, c'est qu'au milieu de ses propres dangers, lorsque les Turcs exigeaient comme un impérieux préalable, que le prince Démétrius Cantemir leur fût livré, Pierre se refusa constamment à cette demande,

(1) C'est de là que Pierre adresse au sénat cette lettre remarquable par laquelle il ordonne que, s'il vient à périr, les sénateurs doivent, sans s'arrêter aux droits de son fils, choisir pour son successeur le plus digne d'entre eux.

et prit soin par lui-même de pourvoir à la sûreté de cet illustre proscrit. Cet acte d'humanité était en même temps un acte d'une sage politique. Puisse cet exemple être fidèlement suivi par ses successeurs! Le dénouement de cette guerre ne répondit pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Il fallut rendre Azof aux Turcs et démolir les fortifications du fort de Taganrok sur la mer de Zabache et de celui de Samara sur la rivière du même nom. Cependant la guerre n'avait pas été sur la mer aussi malheureuse que sur le continent. La mer Noire, qui jusqu'alors n'avait porté que des barques, vit une escadre pour la première fois; et cette escadre préluda aux triomphes futurs de la marine russe, en jetant l'ancre en face du sérail, dans le port même de Constantinople. Le divan en fut frappé de stupeur, et c'est depuis cette époque que les Turcs, voyant dans les Russes leurs plus redoutables ennemis, les ont nommés *les grands infidèles*.

Malgré les revers qui l'ont arrêté dans sa course, Pierre Ier continue à nourrir ses idées favorites. L'image de la Grèce lui est toujours présente. Dans le spectacle d'une entrée triomphale qu'il donne aux habitans de Moscou, il parle beaucoup de la Grèce et des arts qui ont

pris chez elle leur origine; il exprime l'espoir que les arts et les sciences viendront s'établir parmi les Russes, jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans la Grèce, leur sol natal.

Nous remarquerons ici, comme un de ces faits trop communs dans l'histoire, et qu'aujourd'hui peut-être il est plus que jamais utile de rappeler, que Pierre Ier, hors d'état de recommencer la guerre contre les Turcs, mais assez fort pour profiter des troubles de la Perse, se présente de ce côté comme « défenseur d'un » prince injustement dépouillé. Il déclare par » son manifeste qu'il est arrivé sur les frontières » du royaume de Perse, non pour envahir quel- » ques provinces, mais pour rétablir sur le trône » le légitime souverain. » Le dévouement dont il est animé, annoncé d'abord avec le plus grand éclat, s'évanouit tout à coup, grâce aux cessions que consent à faire le fils du sophi détrôné. La Russie acquiert les villes de Derbent et de Bakow, avec les provinces de Ghilan, de Mazandérau et d'Asterabad. Ce n'est jamais, comme on voit, une exploitation improductive que la défense des légitimités. Cependant la pensée dominante de Pierre le ramenait d'une manière plus spéciale vers la Turquie. Sa disgrâce du

Usurpation sous prétexte de défendre la légitimité.

Pruth était pour lui un douloureux souvenir. Il ne songeait qu'à en effacer la honte, et déjà il avait préparé des moyens fort étendus, afin de poursuivre ses grands projets en Orient, lorsque sa mort prématurée vint en arrêter l'exécution. Les instructions de ce prince avaient, comme on sait, été jusqu'à nos jours religieusement observées par ses successeurs. Ce n'est que depuis deux ans qu'elles semblent avoir été abandonnées. Le cabinet de Pétersbourg s'est-il fourvoyé en effet, ou bien est-ce le public qui se trompe? Lorsque la conduite de la Russie nous paraît maintenant être en contradiction avec le système de Pierre Ier, cette contradiction n'est-elle pas seulement apparente, et ce cabinet, plus habile qu'on ne le suppose, ne tend-il pas toujours au même but, mais par un chemin plus détourné? C'est une question que peut-être nous aurons occasion de traiter plus tard. La chose n'est pas impossible; seulement il faudrait convenir que ce serait là une politique d'une robuste patience. Voir périr un peuple que l'on a poussé dans le précipice, n'est pas précisément l'effort qui m'étonne le plus. Ce que j'admire dans les démêlés du cabinet de Pétersbourg avec la Porte ottomane, c'est le

courage de sa marche rétrograde et l'héroïsme de sa résignation à souffrir tous les genres d'outrage.

Nous sommes tenté, chemin faisant, de nous arrêter quelquefois sur les infractions fréquentes de l'ordre héréditaire dans la succession à la couronne de Russie, sur les divers modes d'élection et d'usurpation, qui marquent la plupart des avènemens au trône; sur les chartes aristocratiques imposées aux tzars par les grands, et révoquées ou bravées aussitôt après. La légitimité a parfois d'étranges champions; mais nous ne voulons pas perdre de vue un seul instant notre sujet principal, et nous retrouvons, sous l'impératrice Anne Ivanowna, relativement à la Grèce, les principes et le langage de Pierre Ier. Anéantir le traité du Pruth est la pensée dominante de ce règne, et le célèbre Munich doit en être l'instrument. A la vérité, le succès sera loin de répondre aux espérances du cabinet de Pétersbourg; mais nous n'en devons pas moins remarquer la persévérance de sa marche et l'uniformité des moyens qu'il emploie. C'est la même tactique qui se reproduit dans toutes les guerres. Les manifestes du maréchal Munich ne parlent que de *relever l'empire grec* et appellent les

Grecs à l'insurrection (1) contre les Ottomans. A la vérité, sous un gouvernement faible, les Etats ne savent pas même profiter de leurs avantages; et, après les plus brillantes campagnes, cette guerre se termina par une paix peu honorable pour la Russie. La clause qui dut être le plus pénible pour cette puissance, est celle qui porte de sa part renonciation au droit antérieurement acquis d'avoir une flotte sur la mer Noire.

Sous le règne même d'Elisabeth, qu'une conjuration avait portée sur le trône, et dont l'attention fut retenue en Europe par les guerres de Frédéric II et de Marie-Thérèse, le cabinet de Pétersbourg ne négligea point de nourrir l'espoir des Grecs, en leur promettant une prochaine délivrance. Cette princesse avait des correspondans et des pensionnaires, tant dans l'Albanie que dans la Morée, pour entretenir les bonnes dispositions des habitans, et sa politique munificence ornait de ses dons les autels des monastères du mont Athos. Mais l'esprit peu entreprenant des deux impératrices, Anne et Elisabeth, n'était pas trempé pour l'accomplissement des grands desseins de Pierre Ier. La

(1) En 1739.

véritable, la digne légataire de ce prince sera Catherine II.

Un des traits propres à la Russie est qu'on y examine comment les princes ont occupé le trône, non comment ils y sont montés. Catherine II n'a pas à se plaindre d'une telle méthode. Dès que cette princesse eut calmé ces légers mouvemens qui remplissent les premières années d'un trône irrégulièrement obtenu, son ambition se déploya presque en même temps sur la Pologne et sur la Turquie. Elle sut même lier ces deux causes ensemble. Le premier prétexte de son intervention dans les affaires intérieures de la Pologne fut la protection qu'elle s'attribua en faveur du parti connu sous le nom de *dissidens*, masse d'individus professant des religions diverses, mais dont le plus grand nombre cependant appartenait à l'église grecque.

Intervention de la Russie en Pologne, sous prétexte de protéger la religion grecque.

C'est dans la guerre de 1769 à 1774, que se manifestèrent ses projets dans toute leur étendue et leur franchise. Un Grec devenu capitaine d'artillerie au service de Catherine II, Gregory-Papaz-Ogli, se présente des premiers pour seconder l'ambition de cette princesse, en la faisant tourner à l'affranchissement de sa patrie. Secondé par les Orlof, dès 1766, il va parcourir

Envoi d'émissaires russes

dans toute la Grèce.

la Grèce et la préparer aux grands évènemens qui doivent bientôt éclater. Catherine II méditait déjà l'envoi d'une escadre dans la Méditerranée, et le pavillon russe était encore inconnu sur cette mer. Il ne s'y montra que deux ans avant la guerre, sur des navires marchands qui portèrent quelques-unes des productions du Nord dans les ports de Toscane. Les fonds provenant de la vente de cette cargaison, furent transformés en vases précieux, en crucifix, en images de la vierge et des saints les plus accrédités parmi les Grecs. On dirait que Catherine II veut rendre à la Grèce les images et tous les trésors sacrés que dix siècles auparavant Vladimir lui avait enlevés par la force des armes. Ces présens sont remis à la disposition de Papaz-Ogli qui lui-même, aidé d'agens nombreux, soudoyés par la Russie, les distribue dans diverses villes de la Grèce avec les assurances d'une puissante et efficace protection. L'apparition d'un faux Pierre III (le moine Stephano) parmi les Monténégrins, fournit à Catherine II un moyen de plus d'envoyer des agens dans cette contrée, et même avec l'approbation des Turcs qui la regardaient comme intéressée à la répression des mouvemens qu'avait excités cet imposteur.

Les principales liaisons de Papaz-Ogli dans le Péloponèse étaient celles qu'il avait formées avec Bénaki, proestos (1) de Calamata et les chefs des Maniottes, les deux frères Mauro Mikali.

Dans le même temps, deux des Orlof s'étaient rendus à Venise, d'où, secondés par le Thessalien Maruzzi, ils ouvrirent des correspondances avec différentes villes de la Grèce. Par leurs soins, des navires frétés sur d'autres points de l'Italie, soumis à une surveillance moins active, portèrent sur les côtes de la Morée et dans quelques îles, non plus seulement les dons religieux de la munificence impériale, des vases et des ornemens d'église, mais les instrumens nécessaires pour le triomphe de la croix, des officiers, des armes et des munitions de guerre. On forma d'avance une sorte d'ordre secret, composé de tous les chefs destinés à mettre en mouvement le reste de la population, et on leur remit des médailles d'or à l'effigie de l'impératrice. Une foule de Russes étaient répandus dans toute l'Italie, et quelques-uns faisaient à

Envoi d'armes et de munitions de guerre.

(1) Proestos est le nom grec donné aux chefs de tribu ou communauté. Le nom turc est codgia-bachi.

Malte l'apprentissage de la navigation de la Méditerranée. Tout étant ainsi habilement disposé, une escadre partie des ports de Russie dans le mois de septembre 1769, après avoir croisé un moment dans la mer Baltique, arriva dans les ports d'Angleterre. On avait eu soin de placer dans chacun des vaisseaux de cette escadre quelques matelots grecs de l'île de Mycone, provenant d'un bâtiment qui avait péri dans les Palus-Méotides, et dont l'armateur, Antoine Psaros, jouera un rôle actif dans l'expédition. Apparemment l'Angleterre regardant avec dédain le triste appareil des vaisseaux russes et de leurs équipages, ne supposa pas qu'une puissance aussi arriérée dans la marine pût jamais devenir un objet d'inquiétude pour elle. Tous les secours qu'un Etat ami, car il n'existait pas alors d'alliance, peut fournir à un autre Etat, l'Angleterre s'empressa de les prodiguer à l'escadre russe; et le plus important fut sans doute de laisser s'embarquer sur cette escadre un grand nombre de matelots anglais. Jadis la cour de Londres avait fait les plus grands efforts pour détruire la marine de Pierre Ier en son enfance. Aveuglée par ses succès, éblouie surtout par l'avantage des trai-

Russie introduite dans la Méditerranée par l'Angleterre.

tés qui mettaient le commerce de la Russie à sa discrétion, et peut-être animée plus encore du désir d'humilier la France dans la Porte ottomane, dont le cabinet de Versailles était le principal allié, cette cour conduisit, comme par la main, la flotte de Catherine II dans la Méditerranée. Une seconde escadre, qui suivit bientôt la première, trouva les mêmes renforts et les mêmes guides. Il paraît que la plupart des cabinets de l'Europe étaient assez mal servis par leurs agens; car, si l'on en croit des historiens qui même n'étaient pas étrangers à la diplomatie, l'apparition de la flotte russe dans la Méditerranée causa dans tous les cabinets un incroyable mouvement de surprise et d'admiration. D'après tous les bons offices que l'Angleterre avait rendus aux Russes, on dut croire qu'une alliance intime unissait les deux cours, et que l'audacieuse entreprise de la Russie serait soutenue par la marine britannique. La France et Venise restèrent immobiles. Les destinées des Russes et des Turcs furent abandonnées au courage seul de ces deux nations. Le premier des commandans russes qui montra sur les côtes de la Grèce le pavillon de Catherine II fut Théodore Orlof, jeune enthousiaste qui ne

toucha qu'avec un tressaillement de joie le sol illustré par les Léonidas et les Miltiade. Il descendit à Porto Bethylo, dans le golfe de Coron, et entra aussitôt en rapport avec les deux Mauro-Mikali, chefs des Maniottes, et Bénaki, proestos de Calamata. Malgré la faiblesse de ses moyens, il se hâta d'organiser deux légions sous des noms capables de réveiller le patriotisme endormi, sous les noms de légions orientale et occidentale de Sparte. Ces deux légions dirigées, l'une par un officier russe, l'autre par Antoine Psaros, dont il a déjà été question, parcourent en divers sens le Péloponèse et se renforcent d'un assez grand nombre de volontaires qui se joignent à eux. Les uniformes russes, dont on avait revêtu ces légions, épouvantèrent seuls les Ottomans, qui croient fuir devant les Moscovites. Plusieurs évêques animaient l'ardeur de leurs compatriotes, et alors, comme aujourd'hui, se distinguaient par leur humanité. Psaros s'était rendu maître de Misitra : les Turcs demandent à capituler; mais il était difficile de contenir l'une des tribus des Maniottes, la plus célèbre par sa férocité. Cette troupe sanguinaire poursuivit les Turcs jusque dans l'église; et ce fut avec beaucoup de peine que l'archevêque,

Insurrection de la Morée.

entouré de son clergé et le crucifix à la main, parvint à faire respecter par ces brigands le temple du Dieu dont ils outrageaient la cause en prétendant la servir. Un sénat est formé à Misitra; Psaros se place à la tête du gouvernement, qu'il compose de l'archevêque, du proestos et des gérontes de la contrée. Des émissaires russes avaient répandu des manifestes qui promettaient aux Grecs dépouillés par les Turcs l'indemnité de toutes leurs pertes anciennes ou nouvelles. Cet appel attira dans le Péloponèse une foule d'aventuriers qui partirent des diverses îles vénitiennes, et vinrent accroître les malheurs de ce territoire, au lieu de lui apporter une utile assistance. Le siége du château de Coron, entrepris avec de faibles moyens, ne faisait que languir, lorsque Alexis Orlof, arrivant à son tour, rappela les troupes et alla s'établir dans le port et les châteaux de Navarins; en sorte que la population grecque du voisinage de Coron et de cette ville même resta livrée à l'inexorable vengeance des Turcs. Cependant les proclamations d'Alexis invitaient à se rendre dans Navarins les évêques, les primats et les chefs des tribus. « Parmi les nations chrétiennes, les Russes, plus fidèles, disaient ces

» proclamations, sont aussi ceux qui ont été le
» plus touchés des maux des Grecs. Pierre-le-
» Grand et l'impératrice Elisabeth avaient déjà
» médité la délivrance de la Grèce : des raisons
» connues de Dieu seul avaient arrêté l'exécu-
» tion d'une si sainte entreprise : dans ses juge-
» mens éternels il a enfin suscité le génie de
» l'impératrice Catherine, et béni les commen-
» cemens de cette guerre sacrée. De nouvelles
» flottes sont près d'arriver ; l'une destinée à re-
» lever la croix dans Constantinople ; l'autre
» apportant aux Grecs de nouveaux secours.
» Venez vous joindre à nous pour la foi, la pa-
» trie et la liberté. » Pour conquérir des parti-
sans par un coup d'éclat, Alexis Orlof commença
le siége de Modon, et déploya quelque vigueur ;
mais, dans cet intervalle, les Dulcignottes et
les Albanais arrivèrent au secours des Turcs, et
tombèrent sur Misso-Longhi, dont les habitans
s'étaient imprudemment déclarés pour les Rus-
ses. Les habitans de cette ville n'eurent d'autre
ressource que de s'embaquer à la hâte avec une
partie de leurs richesses, et de chercher un
asile dans les îles voisines. La population grecque
de Patras fut plus malheureuse encore ; elle fut
surprise par les mêmes pirates le jour du ven-

dredi-saint. Occupée de ses devoirs religieux, elle baigna de son sang les marches du sanctuaire. Psaros, avec deux mille Grecs et quelques pièces de canon, assiégeait Tripolizza. Les Albanais et les Turcs réunis au nombre de six mille, après avoir dévasté Patras et pillé ses environs, viennent délivrer la ville assiégée et mettre les assiégeans en déroute. Déjà la mésintelligence avait affaibli les forces des chrétiens. Les Grecs avaient cru combattre pour leur seule indépendance. On leur demanda de prêter serment de fidélité à l'impératrice. L'un des chefs les plus recommandables des Maniottes, Joanni Mauro-Mikali, répondit à cette invitation par un généreux refus; mais fidèle à l'honneur et à sa patrie, il eut soin d'avertir les Russes de l'approche des troupes ottomanes. Pour retarder la marche de ces troupes, il osa seul, avec une poignée de braves, leur disputer le passage d'un défilé qu'elles avaient à franchir. Ses compagnons périrent à ses côtés. Après avoir assiégé trois jours une maison dans laquelle il s'était retiré, les vainqueurs ne trouvèrent dans cette maison, si difficile à conquérir, qu'un enfant et cet intrépide vieillard. C'est le général Barbanègre dans Huningue. Les Turcs pour-

Serment prêté par les Grecs à l'impératrice.

suivent leurs succès. Le siége de Modon est levé, les Russes se retirent dans Navarins. Les Grecs fugitifs se présentent en foule pour y obtenir un asile : les portes de cette place se ferment devant eux. Ces infortunés cherchent leur salut dans des barques, et un grand nombre périt dans les flots. Quatre à cinq mille cependant gagnèrent l'île de Sphactérie, mais pour y expirer de faim et de misère. De ce lieu de douleur, ils imploraient la pitié des Russes; et je copie à regret des historiens qui passent pour très véridiques, lorsque je rapporte que les Russes, du haut des remparts de Navarins, accueillaient leurs supplications par le rire de l'insulte et de la cruauté.

Cependant Théodore Orlof avait rejoint le corps de la flotte russe commandée par Elphinston. Alexis Orlof quitte Navarins pour aller prendre le commandement général, ne voulant pas laisser à d'autres l'honneur de la victoire. Quelques centaines de Grecs seulement sont admis sur ses vaisseaux : ce sont les proestos des principales communautés, les évêques de Modon, de Coron, de Patras et de Calamata; c'est Papaz-Ogli, le premier instigateur des mouvemens de la Grèce, et Bénaki, dont la prudence ne se fût pas ainsi compromise, s'il eût

prévu que la Russie tenterait une telle entreprise avec de si faibles moyens. Plus de vingt mille Grecs se réfugièrent dans les îles vénitiennes : une foule d'autres cherchèrent un asile dans les rochers de leurs montagnes. On juge quel fut le sort de ceux qui ne purent se dérober par la fuite au ressentiment de leurs oppresseurs. La conduite des Russes dans le Péloponèse eût à jamais déshonoré cette puissance, si la victoire de Tchesmé n'était venue entourer son pavillon d'une gloire tout-à-fait nouvelle et presque inattendue. Deux Anglais, Gregg et Elphinston, en furent les instrumens. Alexis Orlof en reçut la récompense. L'incendie de la flotte ottomane éclaira d'une affreuse lumière les côtes d'Asie, et l'explosion des vaisseaux produisit à une distance prodigieuse un incroyable tremblement. Le moment était propice; le passage des Dardanelles pouvait être forcé. Elphinston voulait terminer la guerre dans Constantinople en flammes. La pusillanimité d'Alexis Orlof s'y opposa. Pour prouver la facilité du succès, Elphinston entre dans le canal, passe sous le feu de l'artillerie des Turcs, sans leur faire l'honneur de répondre à leurs batteries, revient de même sans le moindre accident, et

Bataille navale de Tchesmé.

va se replacer sous les ordres d'un chef qui sait si peu profiter de ses avantages. Les troupes russes étaient descendues dans l'île de Lemnos, et avaient commencé le siége de la ville. Ce siége, comme tous ceux qu'avaient entrepris les Russes dans le Péloponèse, fut dirigé tout-à-la-fois sans habileté et sans énergie. Un homme avait seul à Tchesmé sauvé l'honneur ottoman. Ce même homme va seul délivrer Lemnos. Hassan (1) pacha rassemble à peu près quatre mille Turcs échappés à l'incendie de la flotte; il les embarque sur des radeaux, arrive dans l'île de Lemnos, surprend les assiégeans et jette la terreur parmi eux. Les Russes abandonnent leurs batteries, se précipitent en désordre sur leurs vaisseaux, en coupent les câbles et s'enfuient devant un ennemi qui n'a aucun moyen de les poursuivre. Accablés par ce revers soudain, ils sont sur le point de quitter les mers de la Grèce, pour aller hiverner à Mahon ou dans quelque autre port de la Méditerranée. Les Grecs qui se trouvaient sur leur flotte ne les décidèrent qu'avec

(1) L'historien turc Vassif-Efendi, le nomme *le crocodile de la mer des batailles.*

peine à s'établir dans l'Archipel. Ils ne savaient pas que prolonger parmi eux la présence des Russes, ce n'était que prolonger leur misère et porter la dévastation dans de nouvelles contrées. La flotte russe choisit pour station l'île de Paros, l'une des Cyclades, et s'empara bientôt des îles voisines. Ce séjour des Russes fut pour ces îles, et surtout pour celle de Paros, une affreuse calamité. Des Albanais, qu'on avait pris pour recomposer les équipages des vaisseaux russes, exercèrent surtout d'horribles dévastations. Une partie des habitans quitta l'île pour se soustraire à l'exigence de si onéreux protecteurs. Les Russes, comme autrefois les Vénitiens, réduisaient les Grecs à regretter presque l'empire ottoman. Je n'ai dû considérer cette guerre que sur les points où les Grecs s'y trouvaient directement intéressés. J'en passerai sous silence les autres détails. Je ne suivrai point le prince de Galitsin à Jassi, à Brailof, et dans les deux batailles gagnées par ses talens, ni Romantsof vengeant sur le Pruth la disgrâce de Pierre Ier, ni Panin se rendant maître de Bender, ni Repnin s'emparant d'Ismaïlof, et Igelstrom, d'Akkierman, ni enfin le prince d'Olgorouki forçant, comme le fit autrefois Munich, les fameuses

lignes qui traversent l'isthme de Pérékop depuis le Pont-Euxin jusqu'au Palus-Méotide. Mais il n'est pas inutile de rappeler que, pendant l'occupation de la Moldavie par les armées russes, Romantsof, pour exciter l'ardeur des habitans en faveur de sa cause, avait, à diverses reprises, fait lire des lettres de l'impératrice, qui portaient « que cette principauté resterait à jamais » sous sa domination, et ne retournerait plus » sous le joug des Turcs. » Ces publications se répétaient encore la veille du jour où l'on allait signer la restitution de cette même principauté. Les succès militaires de la Russie forcèrent la Porte à demander la paix. Les conditions en furent dictées par Romantsof, le héros de cette guerre. Elle fut signée à Kainardgi le 10 juillet 1774. La Russie restitua une grande partie de ses conquêtes; mais elle conserva Azof, Taganrock et Kinburn. Elle se prépara la possession prochaine de la Crimée, en faisant reconnaître par les Turcs l'indépendance du khan qui gouvernait cette province. Le traité lui assura la libre navigation des mers ottomanes, le passage des Dardanelles, et enfin toutes les immunités, tous les priviléges dont jouissaient en Turquie les nations les plus favorisées. Mais ce

qui distingue le traité de Kainardgi de toutes les transactions diplomatiques, c'est qu'il établit, au profit du cabinet de Pétersbourg, en ce qui concerne la religion grecque, un droit d'intervention directe dans les affaires intérieures de la Turquie. Ce droit est consacré, en des termes plus ou moins précis, par les articles 7, 8, 14, 16 et 17.

Droit d'intervention en faveur de la religion grecque.

Il est un rapprochement naturel qui doit frapper les yeux de tout lecteur attentif; c'est l'habileté avec laquelle la Russie sait, en divers temps, se créer des titres divers, pour s'ouvrir un accès dans l'administration domestique des autres Etats. On se rappelle les fameuses déclarations de cette puissance en faveur des *sujets grecs* et dissidens du royaume de Pologne; déclarations remarquables par les protestations fastueuses de son respect pour l'intégralité de cette république. La même arme lui servait à la fois pour deux guerres différentes. C'était comme protectrice de la religion grecque, que Catherine opprimait la Pologne et combattait les Turcs. L'instrument est précieux : le cabinet de Pétersbourg se gardera bien de s'en dessaisir. Catherine n'est plus, mais l'esprit de ce cabinet est toujours le même. Cette princesse avait assuré à

la Russie un protectorat religieux sur plusieurs Etats. Continuateur du même système qu'il a perfectionné et agrandi, son petit-fils y a joint un protectorat politique plus vaste encore dans ses conséquences. Le mystique contrat de la Sainte-Alliance n'est-il pas en effet, au bénéfice de la Russie, à l'égard des Etats chrétiens, ce qu'est pour elle le traité de Kainardgi à l'égard de la Porte ottomane? Un seul trait distingue ces deux actes, et ce trait différentiel, c'est que l'un est dans toute la vigueur de son application, et que l'autre sommeille. Suspendant l'exercice des droits que le traité de Kainardgi lui a déférés, la Russie laisse, sans obstacle, égorger la nation grecque qu'elle devrait défendre, tandis qu'armée du nom et des principes de la Sainte-Alliance, plus ou moins abusivement étendus et interprétés, elle vient s'immiscer dans les questions relatives à l'organisation intérieure des nations chrétiennes, violer l'indépendance des Etats, humilier la dignité des rois qu'elle traduit à son tribunal, et prononcer l'arrêt d'un éternel esclavage contre le genre humain.

Ce n'est pas de nos jours seulement que la Russie a toléré, sans y mettre ordre, et même sans se plaindre, l'infraction de ceux des articles

des traités qui ne touchent que les Grecs. Immédiatement après la paix de Kainardgi, malgré l'article premier de ce traité qui assurait « un » pardon général pour tous les sujets qui pou- » vaient s'être rendus coupables de quelques » crimes envers l'un ou l'autre parti; » malgré l'article 16 qui établissait une amnistie pleine et absolue pour les deux principautés de Moldavie et de Valachie; malgré l'article 17 qui en spécifiait l'application détaillée pour toutes les îles de l'Archipel, sous les yeux mêmes des commandans russes qui occupaient encore ces divers pays, les amnisties étaient déjà violées, et les Grecs abandonnés à l'impitoyable fureur de leurs tyrans. Nous n'en retracerons pas la déplorable image : le présent nous révèle le passé. En Thessalie, Larisse, Tricala virent les deux tiers de leur population égorgés ou vendus comme esclaves. Dans la Morée, il n'est pas de villes, de bourgades, qui ne soient empreintes de sanglans souvenirs. Là, furent entassés des monceaux de morts; ici, s'élevèrent des pyramides de têtes artistement rangées par la main d'une froide barbarie. Dans le premier transport de la vengeance, la Porte avait déchaîné contre les Grecs les Albanais mahométans. Elle mit en

Abandon des Grecs par la Russie.

délibération si elle ne devait pas faire de la nation grecque un massacre général. Le même homme qui avait battu les Russes à Lemnos, le brave Hassan, repoussa cette proposition par le seul argument qui pût réussir dans un pareil cabinet; il fit sentir que l'extermination des Grecs enlèverait au trésor du grand-seigneur le produit de la capitation à laquelle ils sont soumis. L'avarice seule pouvait vaincre la cruauté; mais la Porte elle-même qui maintenant se trouve trop vengée, est sans force contre les hordes féroces auxquelles est livré le Péloponèse. Pendant neuf ans, cette contrée n'est qu'un théâtre de meurtres, de brigandages et d'incendies. L'esclavage attend ce que le fer a épargné. Il faudra faire marcher des troupes pour atteindre les assassins eux-mêmes et joindre les cadavres des bourreaux à ceux de leurs victimes. Il ne restera sur ce sol, si favorisé du ciel, que des ruines, des déserts et des tombeaux. Au milieu de ces atrocités sans nombre et sans mesure, la religion, qui avait donné à la liberté tant d'intrépides soldats, donna aussi des héros à l'humanité. En beaucoup de lieux, des évêques, des moines avaient protégé les familles turques contre les Grecs rendus furieux

par le malheur. Parmi les monastères qui furent pour les infortunés de toute religion des asiles sacrés, on distingua surtout ceux de Saint-Luc, en Béotie, et de la vierge à Méga-Spiléon, en Achaïe. Plus d'une fois la pieuse charité des ecclésiastiques, en divers cantons, fut payée par la reconnaissance des Turcs, qui ménagèrent la population grecque de leur voisinage. Ce fut à peu près tout ce qui échappa au glaive ou à la servitude.

La Russie avait jeté, dans le traité de Kainardgi, des germes qui devaient se développer à son avantage. Elle ne négligea pas d'en cultiver et d'en recueillir les fruits. Les vaivodes de Moldavie et de Valachie étaient plutôt sous sa dépendance que sous celle de la Porte ottomane. En même temps elle semait la division parmi les Tartares de Crimée, épouvantait quelques-uns de leurs chefs, gagnait les autres par des présens, jusqu'à ce que, levant le masque, elle prononça, par un manifeste, leur réunion à son empire. La destinée de Catherine II était de faire des princes souverains pour les détrôner. C'était par sa protection que Schahin Guerey avait été élu khan de Crimée. Elle commença par l'avilir aux yeux de ses sujets; elle

Envahissement de la Crimée.

excita contre lui plusieurs révoltes, et le réduisit à lui vendre ses droits de souveraineté pour des pensions qu'elle ne paya pas. Ce malheureux prince, le dernier rejeton de la race de Gengiskhan, fut ensuite arrêté à Kaluga, puis jeté en Moldavie où il fut pris par les Turcs qui, après l'avoir tenu quelque temps en prison, le firent étrangler à Rhodes. On sait quel a été le sort de Stanislas Poniatowski, aussi couronné par cette princesse.

Trop faibles ou mal conseillés alors, les Turcs, au lieu de s'opposer à l'envahissement de la Crimée, reconnurent, par un traité nouveau, la souveraineté de la Russie sur cette province ainsi que sur le Kuban que venait de conquérir Potemkin. Catherine n'avait pas attendu cette reconnaissance pour se proclamer souveraine de ces pays. Elle l'avait déjà annoncé à l'Europe par une proclamation d'une nature dont les exemples étaient rares alors, mais sont depuis devenus plus communs. « Pour prévenir, disait-» elle, les discussions continuelles, causées par » les affaires de la Crimée, nous réunissons à » notre empire toute cette péninsule, l'île de » Taman et le Kuban, comme une juste in-» demnité des dépenses que nous avons faites

» pour maintenir autour de nous la paix et le » bonheur. » Toujours occupée des mêmes prétentions, Catherine rendit à la Crimée son nom antique de Tauride et au Kuban celui de Caucase, préludant ainsi, par le renouvellement des noms, au renouvellement des choses. Jamais de si grands desseins ne furent médités avec moins de discrétion. Renverser l'empire d'Orient, reléguer les Ottomans au-delà du Bosphore, était dans cette princesse une sorte d'idée fixe qui se trahissait à tout propos. Ses consuls dans l'Archipel et dans le Péloponèse tâchaient de faire oublier à la nation grecque le lâche abandon, qui avait produit pour elle de si désastreuses conséquences. D'autres agens ourdissaient en Egypte des intrigues contre la Porte ottomane. Kerson et Sewastopol offraient une prodigieuse activité. Le second des petits-fils de Catherine avait reçu en naissant le nom de Constantin, et une foule de jeunes Grecs élevés à Pétersbourg semblaient destinés à être les compagnons d'armes du futur empereur. Tout le monde a encore présent à l'esprit le voyage de cette princesse en Crimée, et ses curieuses conversations avec Joseph II et les observations ingénieuses du prince de Ligne. On répète sans cesse ce mot

Voyage de Catherine en Crimée.

fameux des illustres interlocuteurs : « Que fe-
» rons-nous de Constantinople? » comme si ce point seul eût pu former litige et qu'on eût été assuré de s'entendre sur le reste. Alors au moins quelque chose de généreux se mêlait aux vues ambitieuses de ces deux puissances. Si l'on songeait à partager certaines parties du territoire ottoman, du moins était-il question de rétablir les républiques grecques. Ce projet souriait également aux imaginations ardentes de Catherine et de Joseph II. Tandis que la Russie se livrait à ces illusions, que par ses imprudences elle manifestait ses projets avant d'avoir préparé les moyens de les exécuter et qu'elle ne craignait pas d'inscrire sur la porte de Kerson ces mots menaçans : route de Byzance : les Anglais irrités contre elle à cause de la *neutralité armée* de 1780, et du traité de commerce qu'elle avait conclu avec la France, poussaient vivement les Turcs à prendre l'initiative. Leur but principal était de brouiller la France soit avec les Turcs, soit avec les Russes; de lui faire perdre les avantages de son traité de commerce avec les Russes, si elle ne favorisait pas leurs projets, ou, si elle les favorisait, de lui enlever les avantages commerciaux dont elle jouissait

également en Turquie. L'alternative était délicate pour le gouvernement français. Aussi mettait-il tous ses soins à empêcher une rupture, et la Russie encore mal préparée s'y prêtait de bonne grâce, lorsque son ministre à Constantinople était déjà enfermé aux sept tours, et la guerre commencée. C'est pour reconquérir en Russie le monopole du commerce qui venait de lui être ravi, que l'Angleterre met en mouvement contre elle la Turquie, la Pologne et la Suède. Bien que forcée à la guerre plus tôt qu'elle ne l'eût voulu, Catherine ne laissa pas de s'y présenter avec la même franchise de prétentions en ce qui concernait la Grèce. Les liaisons qu'elle y avait renouées formèrent pour elle une diversion utile. Un de ses agens, Sottiri, parvint à former une petite armée d'Albanais et d'Epirotes, qui se réunit à Souli et mit en déroute le pacha de Janina. Le fils du pacha fut tué, et on envoya son armure à Catherine. Telles avaient été les souffrances des Grecs sous le joug ottoman depuis la paix de 1774, qu'ils portaient de nouveau leurs regards vers la Russie et imploraient son assistance. De courageux citoyens se dévouaient hautement à toute la haine des Turcs, en se rendant comme députés

Députation grecque à Pétersbourg.

à Pétersbourg et en consacrant leurs fortunes à l'affranchissement de leur pays. Ce fut aux frais des Grecs que s'arma dans Trieste une flottille de douze bâtimens qui furent commandés par Lambro Canziani. « Nous ne demandons, dirent » les trois députés grecs à Catherine, que de la » poudre et des balles; nous sommes venus pour » vous offrir notre vie et nos biens, non pour » vous demander des trésors. » La députation fut présentée au jeune Constantin et le salua empereur. Instruit du rôle qu'il avait à jouer, le prince répondit aux députés en langue grecque: « Allez, et que tout réussisse au gré de » vos désirs. » Les députés retournèrent en Grèce accompagnés du major général Tamarà, qui devait commander une expédition dont les préparatifs étaient censés se faire en Italie; mais cette entreprise fut conduite avec peu d'activité, et les Grecs se trouvèrent à peu près réduits à leurs propres forces. Vainement Lambro se battit avec la plus grande intrépidité; presque tous ses bâtimens furent coulés à fond. La paix se fit, et la Grèce fut encore une fois sacrifiée. Malgré le peu de moyens qui lui restaient, Lambro continua une courageuse résistance; déclaré pirate par les Turcs, il échappa

plusieurs fois à des forces considérables; enfin, accablé par le nombre, et près d'être fait prisonnier, il se jeta dans une chaloupe et se sauva en Albanie. Etrange destinée des hommes qui se présentent les premiers pour délivrer leur pays de l'oppression! Il fut arrêté comme débiteur d'une partie des sommes qu'avaient coûtées ses armemens. Est-ce la Russie qui viendra délivrer un homme à qui elle a dû une si favorable diversion? Les cabinets ne sont que trop prompts à oublier les services qu'on leur a rendus; mais les malheureux restent fidèles les uns aux autres. Les Grecs firent entre eux une collecte pour acquitter les dettes de Lambro, et pour rendre au moins la liberté de sa personne à celui qui avait si vaillamment, quoique sans succès, combattu pour la liberté nationale. Dans le cours de cette guerre à laquelle Joseph II eut l'imprudence de prendre part, des évènemens inattendus, tels que la révolte du Brabant, vinrent dissiper le charme de ses rêveries orientales. Il aperçut les conséquences des succès de la Russie, qui avaient été plus rapides et plus étendus qu'on ne devait le prévoir, d'après l'état où elle se trouvait au commencement de la guerre. La flotte turque avait été battue dans la mer

Noire. Romantsof s'était emparé de Chotcym et de presque toute la Moldavie. Potemkin avait pris Oczakow, Bender et plusieurs autres places moins importantes : Suwarof et Cobourg avaient battu l'armée du grand visir. Ces évènemens avaient déjà changé les dispositions du cabinet autrichien, et Joseph II, peu de temps avant sa mort, disait qu'il aimait mieux continuer de voir des turbans à Constantinople que d'y voir des chapeaux russes. Les conférences de Foczani n'ayant point eu de résultat, la Russie poursuit ses triomphes : Hassan pacha est battu par Nassau; Jusuph pacha, par Repnin; Varna est menacée, et cette place, qui est la clef de la Romélie, ouvrait aux Russes la route de Constantinople. Epuisée par ses succès mêmes, la Russie accepte la médiation des cours de Berlin et de Londres, et signe la paix à Iassi, le 4 août 1791. La Russie ne conserva de ses conquêtes que la place d'Oczakow et le territoire situé entre le Bog et le Dniester; mais elle eut soin de faire introduire dans ce traité de nouvelles clauses qui maintenaient et étendaient son droit d'intervention, en faveur des deux principautés de Moldavie et de Valachie, et de la religion grecque. Constantinople dut en cette

Paix signée à Iassi, en 1791.

circonstance son salut à la Prusse et à l'Angleterre. L'animosité de cette dernière puissance contre la Russie ne s'éteignit pas avec la guerre. En 1792, M. Pitt s'exprimait encore avec irritation contre l'ambition persévérante du cabinet de Pétersbourg envers la Turquie; mais l'intérêt du commerce britannique parla plus haut que la politique du ministère, et la marche de la révolution française vint surtout décomposer les anciens systèmes et créer des systèmes nouveaux. C'est contre la France que l'Angleterre va soulever l'Europe; désormais elle tolèrera, elle favorisera toutes les autres ambitions, pourvu que l'on s'engage à la seconder contre la France. Pour entrer dans la coalition en 1795, Catherine exigera que l'Angleterre cesse de s'opposer à ses projets contre les Turcs. Elle fera, du consentement de l'Angleterre sur ce point, la condition *sine quâ non* de son alliance; ce n'est qu'à ce prix qu'on obtiendra d'elle quelque concours. Ses vœux sont remplis; quand il s'agit de combattre la France, qu'importe à l'Angleterre et la Turquie et son empire? Dans tous les traités antérieurs, une clause importante avait toujours été réclamée par le cabinet britannique; elle en faisait partie obligée, nécessaire,

Accession de l'Angleterre aux projets de la Russie en Orient.

indispensable; et cette clause était le maintien des possessions actuelles de l'empire ottoman. Cette clause a disparu. On la chercherait en vain dans le traité de 1795. Le ministère britannique n'en dissimule pas la cause. C'est sous l'influence de cette disposition que sir Williams Eton a composé la partie politique de son ouvrage (1). Eton avait résidé comme consul en Russie et en Turquie. Il avait même été un moment secrétaire d'ambassade à Pétersbourg. Il est évident qu'il n'a fait qu'obéir à des inspirations ministérielles, lorsqu'il a produit et soutenu des idées conformes aux desseins du cabinet russe, en cherchant à établir que « les » intérêts de l'Angleterre et de la Russie sont » inséparables; que la prospérité de l'une ne » peut nuire à celle de l'autre; que même l'ex- » pulsion des Turcs hors de l'Europe et le ré- » tablissement de l'empire grec seraient plus » avantageux encore à l'Angleterre qu'à la » Russie. » Ce langage et ce système se soutiendront aussi long-temps que la puissance

(1) Tableau historique, politique et moderne de l'empire ottoman.

française sera un objet de jalousie pour le gouvernement britannique. La haine de ce gouvernement contre la France est la mesure de l'intérêt qu'il prend ou cesse de prendre à la Turquie. Le règne très court de Paul Ier n'a pas permis de juger si ce prince, placé dans d'autres circonstances que celles où il s'est trouvé, eût suivi du côté de l'Orient les projets de sa mère. Dans toute sa conduite on a vu l'homme, on n'a pas vu le prince. Deux passions l'ont successivement dominé, sa haine contre l'Angleterre et sa haine contre la France. Le succès n'en a pas été égal; il a épuisé toute sa haine contre la France; il a péri quand il a voulu se livrer à sa haine contre l'Angleterre. Dans les années de son irritation contre la France, tous les principes de politique régulière ont été sacrifiés par lui à ce sentiment. D'un autre côté, l'expédition des Français en Egypte avait exaspéré contre eux la Porte ottomane. Un traité d'alliance réunit contre la France Constantinople et Pétersbourg (1). La paix de Campo-Formio nous avait assuré une partie

(1) Décembre 1798.

des possessions de Venise, et notamment les îles Ioniennes. Ce sont les Russes et les Turcs qui vont ensemble reconquérir ces îles. L'Angleterre, qui cherche partout des ennemis à la France, rassemble dans les coalitions l'empereur d'Allemagne, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les états barbaresques. Cependant, même sous Paul Ier, on retrouve quelque indice de la tendance orientale de son cabinet. En 1800, une convention conclue entre ce cabinet et le divan, convention qui plaçait la république des Sept-Iles sous la suzeraineté nominale de la Porte, en donnait la domination réelle à la Russie par le droit qui lui était accordé de mettre garnison dans les ports et forteresses de cette république. A la vérité, les troupes russes devaient en sortir après la guerre; mais, en pareil cas, il se présente toujours des prétextes pour prolonger l'occupation, et c'est ce qui eut lieu en effet sous le règne du successeur de Paul Ier. Ce ne fut pas non plus un acte indifférent que l'élection de Paul à la grande maîtrise de Malte, ce qui d'ailleurs faisait passer un ordre catholique par essence sous la direction d'un prince schismatique. Tout, dans ce monarque, a été ré-

Paul Ier grand-maître de l'ordre de Malte.

puté bizarrerie; mais est-ce une bizarrerie indigne d'attention que celle qui se rattache si bien au système fondamental de son cabinet?

Le premier acte du prince que la mort (1) brusque de Paul Ier éleva jeune encore sur le trône, fut de déclarer la résolution de prendre en tout pour modèle l'impératrice Catherine II. Sous plus d'un rapport, les faits ont répondu à cet engagement. En voyant ce prince prolonger l'occupation des îles Ioniennes après la paix, malgré les alarmes de l'Autriche et les représentations de la France, on a pu lui supposer l'intention de se ménager des moyens pour reprendre sur la Grèce, suivant l'occasion, les desseins de son aïeule. Les Turcs ne furent pas les derniers à en concevoir de vives inquiétudes. Aussi s'étaient-ils déjà rapprochés de la France qui, devenue plus puissante, pouvait être pour eux un allié plus utile (2). Ce lien se resserrait d'autant plus que les intrigues des Russes dans la Grèce les menaçaient de quelque prétention nouvelle. Les princes Ipsylanti et Morusi, hos-

Continuation de la politique de Catherine II.

(1) 24 mars 1801.
(2) Traité du 9 octobre 1801.

podars de Moldavie et de Valachie, furent vivement soupçonnés de liaisons avec le gouvernement russe (1). Ils furent destitués. Le cabinet de Pétersbourg demanda leur rétablissement, appuyant sa demande sur les stipulations qui portent que ces hospodars ne peuvent être révoqués sans le concours de la Russie, à moins qu'ils n'aient préalablement rempli cette fonction pendant sept années. La Porte contesta l'application de cette clause et déclara les deux hospodars coupables de trahison. L'ambassadeur russe offrit au divan l'alternative ou de rétablir les deux vaivodes destitués, ou de lui remettre ses passeports en cas de refus. La position de cet ambassadeur, M. Italinski, était à peu près celle où s'est trouvé dernièrement M. de Stronogof; mais bien différente alors était la conduite de l'Angleterre. En 1806 et 1807, l'Angleterre a besoin des secours de la Russie

(1) Ipsylanti se sauva en Transylvanie. Son père, qui était à Constantinople, fut décapité. L'un de ses fils, après avoir perdu un bras au service russe, et fait, dans la Moldavie, d'honorables efforts pour l'affranchir du joug ottoman, est maintenant dans les prisons de l'Autriche. Un autre combat dans la Grèce pour la liberté de son pays.

contre la France. Ses efforts à Constantinople ne sont pas alors inefficaces comme aujourd'hui. Il faut que les Turcs fléchissent devant les volontés du cabinet de Pétersbourg. L'ambassadeur britannique déclare qu'une flotte anglaise, déjà partie de Gibraltar, va passer les Dardanelles. Le divan s'effraie, il cède. Les princes Ipsylanti et Morusi sont rétablis dans leur poste; mais cette satisfaction tardive ne suffit pas au cabinet de Pétersbourg. Une armée russe entre en Moldavie, sous les ordres du général Michelson (1). Khotcym est pris. Les villes d'Iassy et de Buckarest sont occupées par des troupes russes. Dans le même temps, une escadre anglaise arrive dans l'Archipel. L'ambassadeur de la même nation, M. Arbuthnot, demande que le cabinet ottoman rompe ses rapports avec la France et forme une alliance avec la Russie. La proposition était embarrassante; le divan hésite. M. Arbuthnot, à la faveur d'un passeport qu'il a obtenu pour un courrier, part de Constantinople dans le même moment où la flotte anglaise franchissait sans opposition le

(1) 1er novembre 1806.

passage des Dardanelles pour venir menacer cette capitale. L'aspect de cette flotte fait trembler les Turcs. Ils supplient l'ambassadeur français de se retirer (1). Celui-ci, qui ne se croyait pas à un tel poste, ni pour y abandonner les intérêts de notre commerce, ni pour se soumettre sans résistance à l'ascendant de la politique étrangère, sentit qu'il y avait pour lui un rôle plus noble et plus honorable. Il rassura le divan éperdu, lui communiqua une partie de son courage, lui créa des moyens de défense, et, accompagné d'une poignée de Français, il lui enseigna comment on peut braver l'Angleterre. Ardente à détruire les flottes de toutes les puissances, l'Angleterre n'épargnait pas même celle des Turcs. L'Angleterre, qui aujourd'hui voudrait leur en donner une, qui aujourd'hui voit dans les Ottomans le palladium de la société européenne, aveuglée alors par sa passion dominante, prête à tout sacrifier à la Russie, pourvu que la Russie s'alliât à elle contre la France, demandait aux Turcs, par l'organe de l'amiral Duckvorth, la remise de

(1) M. le général Sébastiani.

quinze vaisseaux de ligne. Indignés de ces propositions et soutenus par d'énergiques conseils, les Turcs se préparaient à faire repentir cet amiral de son audacieuse imprudence, lorsque, sentant le péril de sa position, il se hâta de s'y soustraire en quittant des mers où il pouvait être enfermé. Cependant, pour la seconde fois, une escadre russe parut dans l'Archipel. Cette escadre, commandée par l'amiral Siniavin, rencontra la flotte turque et engagea le combat. Celle-ci éprouva quelques pertes et se hâta de faire retraite. De son côté, l'escadre russe, assez maltraitée, alla se réparer dans les îles Ioniennes. Les autres détails de la guerre ne font point partie nécessaire du sujet qui m'occupe, mais ce qui s'y rapporte directement, ce sont les griefs qui l'avaient motivée du côté des Turcs. Le divan, après avoir rappelé les moyens perfides par lesquels la Russie s'était emparée de la Crimée et de la Géorgie, reprochait au cabinet de Pétersbourg « d'avoir excité les » Serviens à la révolte et de leur avoir fourni » des armes et des munitions; d'avoir fomenté » des insurrections parmi les Monténégrins et » dans d'autres parties de l'empire ottoman; » d'avoir enrôlé des Albanais qu'elle avait en-

Griefs des Turcs contre la Russie.

» voyés en Italie; de s'être arrogé le droit de » donner seule une constitution à la république » des Sept-Iles, quoique cette république fût » sous la suzeraineté de la sublime Porte, et » que la Russie ne fût que puissance garante; » d'avoir envoyé des troupes dans ces îles et » d'y avoir envahi les droits de souveraineté; » d'avoir soustrait à la loi de l'empire turc une » foule de sujets ottomans dans la Moldavie et » la Valachie, ainsi que dans le Péloponèse et » dans les îles de l'Archipel, en leur délivrant » des patentes de sujets russes et en donnant le » pavillon russe à leurs vaisseaux; d'avoir enfin » persécuté des vaivodes fidèles et protégé ceux » qui s'étaient rendus coupables de trahison en- » vers la sublime Porte. » Ces reproches n'étaient que trop fondés. Les intelligences des Grecs avec la Russie fournirent aux Turcs de nouvelles occasions de rigueur contre ces infortunés, et le soupçon seul de ces intelligences attira la dévastation sur des contrées innocentes. Ainsi, en 1806, Ali-Pacha, sous prétexte que les Russes étaient attendus à Prévésa, s'empara de cette ville, de celles de Vonizza et de Butrinto, et distribua aux Turcs les propriétés des habitans. Ainsi, et par les mêmes motifs, Yous-

souf arabe ravageait, incendiait les villages de l'Agraïde et des autres cantons de l'Acarnanie. Les succès prodigieux des armes françaises avaient ramené la paix sur le continent européen. Elle avait été signée à Tilsitt. Napoléon eût commis une faute grave en n'accordant qu'une attention très secondaire aux intérêts du gouvernement turc, si d'autres vues alors n'étaient entrées dans la tête des deux empereurs que réunissait ce mémorable évènement. On n'avait stipulé pour les Turcs et les Russes que la cessation des hostilités, un armistice, l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, sans que les Turcs pussent y rentrer de suite, et on avait renvoyé la conciliation des autres différends à un traité définitif. On a cru généralement qu'alors les bases d'un partage de la Turquie européenne furent posées entre les deux empereurs. Si l'on en croit des bruits qui ont circulé alors et que l'Angleterre eut soin de faire parvenir à Constantinople, la Russie devait avoir la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie et toute la Romélie jusqu'à quelques lieues d'Andrinople. Le lot de la France eût été la Bosnie, l'Albanie, la Grèce, le Péloponèse, la Macédoine et la Thessalie. On eût donné la Servie

Bases d'un projet de partage de la Turquie européenne, posées à Tilsitt.

à l'Autriche. Il paraît que la difficulté qui s'était présentée à l'impératrice Catherine et à Joseph II se renouvela pour les deux parties co-partageantes de Tilsitt. Dans l'embarras de se décider à l'égard de Constantinople, on y laissait les Musulmans, et, pour ne pas les serrer de trop près, on respectait la portion de la Thrace qui s'étend depuis Andrinople jusqu'à cette capitale. Ce projet, dont plus tard les deux parties sentirent l'inconvénient, se trouva indéfiniment ajourné; mais à Erfurth, le chef du gouvernement français consentit, en compensation de quelques autres complaisances, que les troupes russes continuassent à occuper Iassi et Bucharest. En 1809, la guerre se renouvela entre les Russes et les Turcs. Silistrie, Routschouck et Giorgewo tombèrent successivement au pouvoir des Russes. Kamenski avait remporté une brillante victoire en Bulgarie. Kutusof battu à Routschouck avait pris une glorieuse revanche contre Tchapan-Oglou, en faisant mettre les armes bas à une armée turque de vingt-cinq mille hommes, campée dans une île du Danube. La France, en 1812, portant la guerre en Russie, devait s'attendre que les Turcs, qui jusqu'alors avaient opposé aux Rus-

ses une résistance vive, quoique malheureuse, redoubleraient d'efforts et opéreraient pour elle une utile diversion. La politique de l'Angleterre l'emporta. La Russie, de son côté, sut se désister à propos de quelques-unes de ses prétentions. La paix fut signée à Bucharest, et les divisions russes qui combattaient de ce côté, arrivèrent assez tôt en Lithuanie pour disputer à l'armée française, dans sa retraite, le passage de la Bérésina.

Dans cette dernière guerre de la Russie contre les Turcs, certaines parties de la Grèce expièrent encore leur docilité aux excitations du cabinet de Pétersbourg. Des agens de ce cabinet promettaient sans cesse l'envoi de prochains secours. L'Olympe, l'Ossa, l'Othrix et diverses autres populations s'étaient soulevées dans l'espoir des renforts que la Russie devait leur envoyer. Les renforts annoncés n'arrivèrent point. Dans ces insurrections, se distinguait Blachavas. Après de glorieux combats, hors d'état de résister plus long-temps avec ses seules forces, il tâcha de pourvoir, par une capitulation, au salut de ses compagnons d'armes. Quoique cette capitulation lui garantît la vie sauve, il savait bien que le supplice l'attendait; il s'y résigna

Nouvel abandon des Grecs par les Russes.

en chrétien et le subit en héros. Avec lui fut frappé un autre martyr non moins courageux, le moine Démétrius, qui ennoblit surtout sa mort par le refus de la grâce qu'il eût pu obtenir, en accusant des prélats soupçonnés d'être complices de l'insurrection.

Ces rapports de la Russie et de la Grèce, tels qu'ils existent depuis des siècles, ont paru se maintenir dans toute leur force jusqu'au congrès de Laybach. A dater de cette époque, commencent des rapports nouveaux qu'il n'appartient pas à l'histoire contemporaine de caractériser. La chaîne dont neuf siècles avaient serré les anneaux a été subitement rompue. L'humanité indécise doute encore si elle doit s'en réjouir ou s'en affliger. Résumons rapidement ce qui vient de passer sous nos yeux.

Nous avons vu, dès le neuvième siècle, les Russes, dans leurs incursions à Constantinople, y porter le désir d'un établissement fixe et solide;

Les premiers de leurs princes menacent les Comnène, encore possesseurs de l'empire grec, *de les expulser de l'Europe*, comme si dès lors l'Europe eût dû être, ainsi qu'on semble y aspirer aujourd'hui, le domaine privé de la Russie;

Les princes, qui alors n'avaient pas même le titre de tsars, qu'ils font dériver de *César* et qu'ils prétendent avoir reçu des empereurs grecs, épousent les filles de ces empereurs régnans, et ensuite les petites-filles de ces princes dépossédés de Constantinople, afin de se créer des droits éventuels sur cet empire;

Ils quittent leurs armoiries nationales pour prendre celles de l'empire grec;

Détournés quelque temps de cette idée par leurs propres divisions et par la puissance devenue colossale des Turcs, ils y reviennent plus tard avec ardeur, et préparent systématiquement des moyens d'exécution pour l'avenir;

Pierre Ier donne à ces desseins une plus grande consistance; il forme des liaisons nouvelles en Grèce, ou étend celles qu'avaient formées ses prédécesseurs; il entretient de nombreux agens dans l'Archipel et dans la Morée, et partout il flatte les Grecs de l'espoir d'une prochaine délivrance;

Le masque est jeté : ce prince déploie le *Labarum* de Constantin, et se présente comme le vengeur de la Grèce asservie;

Tant de précieuses semences sont cultivées

même par les mains peu habiles des impératrices Anne et Elisabeth ;

Mais c'est surtout sous Catherine II que ces plans reçoivent un développement complet, avoué ; et, ce qui n'est pas la moindre singularité de la fin du dernier siècle, le gouvernement anglais lui-même donne aux ambitieux projets du cabinet de Pétersbourg une adhésion qui serait inexplicable, si tout de sa part ne s'expliquait par l'excès insensé de son acharnement contre la France ;

Ces traditions héréditaires de la Russie subsistent même sous le règne de Paul Ier ;

Enfin, par l'exposé des faits que présente le règne de l'empereur Alexandre, le lecteur a pu juger si ce prince qui, en montant sur le trône, a déclaré vouloir suivre en tout les traces de son aïeule, a été en effet, sous ce rapport, jusqu'à 1821, le continuateur fidèle de sa politique.

Et un ministre d'État russe a signé à Laybach une déclaration portant anathème contre « les « machinations criminelles » qui ont soulevé les Grecs contre les Ottomans ! Et depuis deux ans, c'est aux libéraux européens, surtout aux libéraux français, que les journaux plus ou moins

officiels de Vienne, de Berlin, de Londres même, et même encore de Pétersbourg, ont le courage d'imputer l'insurrection actuelle de la Grèce!

CHAPITRE VII.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION DES CABINETS A L'ÉGARD DES PEUPLES.

Je n'entends point établir sous ce titre un examen de la situation domestique de chaque cabinet à l'égard de la nation qu'il gouverne. Loin de moi la pensée de diriger une censure hostile contre des administrations qui, plus ou moins imparfaites, doivent toutes cependant avoir pour objet le bien commun du prince et du pays. Je ne vois que des masses, que l'ensemble du système des cabinets. Lorsqu'un certain nombre de puissances s'érige en tribunal européen, il est naturel de rechercher quels ont été les rapports précédens des cabinets avec les nations sur le sort desquelles ce tribunal s'arroge le droit de prononcer. Il n'est pas surtout inutile de rappeler aux cabinets les promesses mises par eux

en oubli, lorsque chaque jour leurs écrivains officiels font le procès aux peuples et taxent de révolte toute tendance de ceux-ci à des améliorations dont on leur a donné l'espérance sans se mettre en peine de les exécuter. Les rapports précédens des cabinets avec les peuples ont naturellement formé entre eux une sorte de compte où figurent les services mutuels et les engagemens antérieurs. En balançant, pour ainsi dire, l'actif et le passif des uns et des autres, on trouvera de quel côté sont les créanciers, de quel côté les débiteurs. Il serait bizarre que ce fussent ces derniers qui, au lieu de songer à l'acquittement de leurs engagemens échus, prétendissent ne payer le bienfait que par l'ingratitude, et le dévouement que par la persécution.

Situation de la Russie à l'égard de la Grèce.

La situation de la Russie à l'égard de la Grèce n'a pas besoin, je pense, de reparaître ici. A côté des diversions nombreuses faites par les Grecs en faveur du cabinet de Pétersbourg, des excitations de ce cabinet et des assurances qu'il a cent fois renouvelées aux Grecs d'un affranchissement infaillible et prochain, il ne faut que placer son immobile apathie à l'aspect du massacre de cette malheureuse nation. L'état respectif est connu.

Situation de la Russie à l'égard des Polonais.

Puisque j'ai commencé par la Russie, je ne puis pas omettre ses rapports avec la nation polonaise. Je passe sous silence les atrocités du règne de Catherine II. Peut-être pour les héritiers de cette princesse, est-ce un devoir d'adoucir par le bien actuel le souvenir des maux passés. Je pars d'une date toute récente. La première promesse faite aux Polonais était de leur rendre *leur nationalité* (1). Est-ce avoir rempli cet engagement qu'avoir appliqué à un coin de territoire le nom pompeux de royaume de Pologne? On connaît la proclamation du mois de mai 1815, par laquelle le cabinet de Pétersbourg déclarait que le but de la coalition contre la France avait été « de reconquérir l'indépendance » des nations et de lui donner pour bases la » justice, la modération et les idées libérales, » trop long-temps effacées par le despotisme mi- » litaire du livre des droits civils et politiques » des peuples. » On se rappelle que cette même proclamation garantissait aux Polonais « tous » les moyens pour perfectionner leurs lois, la

(1) Réponse de S. M. l'empereur Alexandre à une députation polonaise.

» libre circulation des lumières (1) dans leur » pays. » Les amis de la liberté n'ont pas oublié non plus que les institutions libérales données à la Pologne devaient être étendues à la Russie, comme l'indique ce passage du discours prononcé à l'ouverture de la diète du royaume de Pologne le 15-27 mars 1818 : « L'organisation qui était » en vigueur dans votre pays a permis l'établis- » sement immédiat de celle que je vous ai don- » née, en mettant en pratique les principes de » ces institutions libérales qui n'ont cessé de » faire l'objet de ma sollicitude et dont j'espère, » avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salu- » taire sur toutes les contrées que Dieu a confiées » à mes soins. » Les peuples avaient entendu ce langage avec la plus vive joie. A peine Carlsbad avait jeté un cri de guerre contre la liberté des nations que les échos de la Pologne furent forcés d'en répéter le triste murmure. Un édit enchaîna ce qui, dans ce pays, existait de liberté de la presse. Quelque (2) temps après une diète cou-

(1) La suppression récente des deux meilleurs journaux qui paraissaient à Varsovie, répond mal à ces flatteuses promesses.

(2) En 1820.

rageuse ayant repoussé avec l'unanimité la plus patriotique un projet de loi qui blessait l'esprit national, cette indépendance d'opinion fut aussitôt punie par la dissolution de cette assemblée. Ainsi en Pologne le régime constitutionnel est au moins suspendu. C'est là qu'ont abouti tant de magnifiques protestations ! Quelles constitutions que celles dont une décision de cabinet peut arbitrairement ajourner ou même anéantir l'existence !

La déclaration de guerre faite par le congrès de Carlsbad à la liberté des nations nous conduit à des rapports d'une nature encore bien plus affligeante, ceux des cabinets de Berlin et de Vienne avec les États germaniques. Les nations en 1812 et 1813 se sont dévouées pour les gouvernemens. Ceux-ci ont prodigué aux nations les assurances d'une liberté effective et prochaine. L'Europe a sous les yeux les paroles et les faits. Dans un côté de la balance elle voit les sacrifices des peuples, leur sang versé pour le raffermissement des trônes. L'autre bassin de la balance attendait pour contre-poids la liberté. En ce qui concerne l'Autriche et la Prusse, ce second bassin est encore vide.

Situation de l'Autriche et de la Prusse à l'égard des États germaniques.

Si nous passons de l'Allemagne en Italie, nous

Situation de

trouverons encore et des promesses faites aux peuples, et ces promesses violées. En 1809, l'archiduc Jean promettait aux Italiens de leur rendre « une patrie indépendante, une constitution, » et même la gloire de leurs beaux siècles. » Au nom de la même puissance, le général Nugent leur renouvelait, en 1813, les mêmes protestations. D'un autre côté, en 1814, lord Williams Bentinck les assurait des principes libéraux et désintéressés de l'Angleterre ; il leur proposait l'exemple de la Sicile, de la Hollande, surtout de l'Espagne. « L'Italie, disait-il, restera-t-elle » seule sous le joug? Guerriers d'Italie, on ne » vous demande pas de venir à nous ; mais on » vous demande de défendre vos droits et votre » liberté. Appelez-nous, et nous volerons à votre » secours. Alors nos forces réunies rendront » l'Italie ce qu'elle était aux époques les plus « brillantes, et ce qu'est maintenant l'Espagne. » L'Espagne d'alors, c'était l'Espagne gouvernée par la constitution des Cortès, par cette constitution contre laquelle conspirent aujourd'hui les cabinets qui, à cette époque, la reconnaissaient par des traités, et formaient alliance avec elle. L'Italie, en 1815, est devenue un domaine disponible entre les mains du congrès de Vienne. Les

l'Angleterre et de l'Autriche à l'égard des peuples d'Italie.

proclamations de l'archiduc Jean, du général Nugent et de lord Bentinck ont été oubliées. Vainement les Italiens en ont invoqué le souvenir : lord Castlereagh a manqué de mémoire comme le cabinet autrichien. On ne s'est souvenu ni des promesses d'indépendance faites à la république de Gênes, ni des promesses de liberté faites à la Lombardie. L'Autriche a cru faire un grand effort de popularité en accordant à ses possessions d'Italie le titre de royaume lombardo-vénitien. Malheureux royaume! le seul avantage que lui ait valu le maintien d'une dénomination locale est d'avoir hérité en même temps des lois et de l'inquisition d'Etat de Venise (1). Cependant les maux de l'Italie ne sont pas à leur terme. Plusieurs fois dans les dernières guerres, le royaume de Naples, pour servir l'Angleterre et l'Autriche, avait couru à sa ruine, en s'armant contre la France. En 1821, au sein de la paix, sous d'injustes prétextes, il en est récompensé par l'invasion d'une armée autrichienne. L'Angleterre, qui pourrait empêcher cette invasion,

---

(1) On se rappelle l'édit qui porte peine de mort contre tout carbonaro.

blâme le sophisme par lequel on la motive, et en tolère l'application. Pourquoi, dans cette dernière époque, le nom de la France vient-il se mêler indirectement au nom des cabinets oppresseurs ? Mais la France n'a fait tort qu'à elle-même. Les cabinets de Vienne et de Londres avaient d'autres devoirs à remplir envers le royaume de Naples; ils lui devaient quelque reconnaissance pour son dévouement à leur cause; ils avaient fait en général à l'Italie entière des promesses d'une tout autre nature. Le cabinet autrichien a couvert l'odieux de l'injustice par les avantages de l'occupation. Pour l'Angleterre, nul bénéfice n'a compensé la honte.

Situation de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie avec la nation espagnole.

Mais la dette la plus sacrée, la créance la plus légitime, se trouvent, sans contredit, dans les rapports de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie avec l'Espagne. Si, à la fin de la longue lutte qu'il a soutenue vingt ans, le gouvernement britannique est resté maître du champ de bataille, à qui en est-il redevable ? à sa politique, à ses trésors, au continent tout entier ? Non; à un allié unique, à la nation espagnole.

La Prusse, à la suite d'une entreprise témé-

raire (1), est tombée dans le néant. Le cadavre de son artificielle grandeur est étendu sur la poussière. Berlin même est occupé. L'allié de la Prusse, qui l'a excitée à la guerre, qui est arrivé trop tard à son secours, qui, en traitant de la paix, a pris une part de ses dépouilles, le cabinet de Pétersbourg, a consenti que la ville de Berlin conservât garnison française sous la condition que, de son côté, il prolongerait l'occupation de la Moldavie et de la Valachie. Le palais de Frédéric II pouvait long-temps encore être un quartier-général français. Qui donc intercédera pour la Prusse? une puissance qui ne négocie que l'épée à la main, l'Espagne, la seule Espagne, en forçant les Français de porter cent cinquante mille hommes au-delà des Pyrénées. Le territoire prussien est délivré: Frédéric-Guillaume est rentré dans sa capitale: qui l'y a ramené? la nation espagnole.

Tandis que Napoléon, étonné du peu de progrès de ses lieutenans, veut en personne porter des coups décisifs à cette nation cent fois vaincue, et toujours indomptable, le cabinet autri-

(1) En 1806.

chien, en 1809, a jugé l'occasion propice. Le partage des forces de la France multiplie pour lui les chances du succès. Déjà c'en est un très grand d'arracher de l'Espagne Napoléon, et de perpétuer ainsi cette guerre dévorante. Napoléon quitte en frémissant les bords du Mançanarès; il accourt sur le Danube, il combat, il triomphe, il est dans Vienne pour la seconde fois. Tous les obstacles sont aplanis; la victoire lui prodigue ses lauriers dans les champs de Wagram; il s'arrête et négocie. Maître d'étendre plus loin ses conquêtes, s'il est impatient de signer la paix, quel est l'ascendant soudain qui lui inspire cette modération inattendue? qui sauve l'Autriche du ressentiment d'un ennemi vivement offensé? le même auxiliaire qui a sauvé la Prusse, la nation espagnole.

Une vaste guerre conduit Napoléon à Moscou. Le vainqueur de Smolensk, le vainqueur de la Moscowa revient en fugitif à Paris, comme retourna Xerxès à Persépolis; mais Xerxès ne reparaît pas au bout de trois mois pour effacer par des prodiges la honte de ses passagères défaites. Napoléon double pour les champs de Lutzen leurs titres à l'immortalité. Il rend Bautzen fameux, et poursuit jusqu'en Silé-

sie, où un armistice l'arrête, les armées prussiennes et russes. Et quels sont les instrumens de ses nouveaux trophées? des soldats novices dont le bras faible encore ne soutient qu'avec peine le poids des armes. S'il avait avec lui la moitié de ses vieilles bandes occupées ailleurs, il pourrait encore dicter la paix; et, cette fois plus circonspect, il s'arrêterait sur la Vistule ou sur le Borysthène. Où sont donc ces bataillons aguerris dont la présence lui rendrait en Allemagne et en Pologne sa domination détruite? qui les retient? qui les occupe? quel infatigable ennemi, battu par eux la veille, les provoque encore au combat le lendemain? qui sauve enfin la Russie comme la Prusse et l'Autriche? la nation espagnole.

Dans le dernier choc de Napoléon contre l'Europe soulevée, la plus grande force des puissances réunies a été l'attiédissement de la France à l'égard de son chef; et la principale cause, l'unique cause peut-être de ce changement, a été la guerre avec l'Espagne. Dans les guerres, plusieurs fois renouvelées, avec l'Autriche, avec la Prusse, avec la Russie, la France voyait un conflit de prince à prince, d'État à État, de cabinet à cabinet. On pouvait y apercevoir des guerres

d'ambition, mais de justes motifs légitimaient aussi l'animosité des Français contre les cabinets étrangers. En Espagne, ce n'est pas avec un cabinet, mais avec une nation que la lutte est engagée; et c'est là seulement qu'un triomphe définitif est refusé à nos armes. Napoléon régnerait encore, toutes les puissances du continent seraient encore à ses pieds, l'Angleterre aurait subi une seconde fois la paix d'Amiens, si, se bornant à des guerres de cabinet contre des cabinets, d'armée contre des armées, il n'eût pas déclaré la guerre au moral d'une nation.

En échange de tout ce que les peuples ont fait pour les cabinets, quels biens, quels présens, quels avantages leur ont été offerts? Où sont les actes qui attestent la gratitude des cabinets? Nous voyons des congrès, puis des congrès, puis encore des congrès.

Le mot est doux à l'oreille; il représente la fin des combats, la cessation du bruit des armes. Jadis deux ou trois congrès suffisaient pour remplir un siècle et pour illustrer une ville. Aujourd'hui c'est au sein même de la paix que les congrès se rassemblent. Le goût du mouvement a survécu à la guerre, et, comme la guerre, la paix compte aussi ses campagnes. Chaque année, chaque ville

demande à un congrès nouveau sa part de célébrité. Tant de gloire cessera presque d'être de la gloire, et l'admiration pourrait bien expirer de lassitude; mais si l'esprit se fatigue d'admirer, le cœur ne se lasse point d'être sensible aux bienfaits. Que les cabinets marquent chacune de leurs assemblées par des services rendus à la civilisation; que chaque congrès ajoute une liberté à celles dont les peuples devraient jouir déjà, et notre Europe moderne sera l'el dorado social du genre humain, et les cabinets pourront se convaincre que la reconnaissance des peuples est un trésor qui ne s'épuise jamais. Sans doute il est agréable de pouvoir juger par ces absences souvent assez longues, qui retiennent certains monarques loin de leurs États, que leurs pays sont si bien gouvernés, qu'on s'y passe à merveille de leur présence. Cependant n'est-il pas permis de croire que la résidence de ces princes dans leurs foyers serait plus utile encore à leurs sujets? Comme la sagesse orientale est en faveur, et la politique turque fort à la mode, c'est leur autorité que nous emprunterons, en citant un fait qui n'est pas ici hors de place. On se rappelle que Charles XII, pendant son séjour à Bender, ayant reproché au visir Méhémet de n'avoir pas

fait prisonnier le tsar Pierre, comme il pouvait le faire, Mahémet lui répondit : « Et si j'avais pris » le tsar, qui aurait gouverné son empire ? il » ne faut pas que tous les rois sortent de chez » eux. » Apparemment de nos jours il n'en est plus ainsi. Quoi qu'il en soit de l'utilité ou du danger des nouvelles habitudes de quelques princes, si ces habitudes nouvelles sont dignes d'éloge, ces princes en ont tout le mérite, il n'y a point là imitation de leur part. On peut assurer, qu'à leur place, les monarques dont ils sont les héritiers n'auraient pas agi de cette manière. Je ne sais pas bien où serait, dans les circonstances actuelles, ou Pierre Ier, ou Catherine II ; mais ce qui à mes yeux est tout-à-fait démontré, c'est que ni l'un ni l'autre ne serait à Vérone.

Le but de toutes ces réunions des princes, leur objet annoncé du moins est le maintien de la paix entre tous les Etats européens. La paix est le premier des biens sans contredit, mais pour l'homme civilisé qu'est-ce que la paix ? le repos avec la liberté. Sans la liberté le repos n'est pas la vie, c'est la mort sociale, c'est le calme de la tombe. Est-ce cette dernière sorte de paix que les cabinets sont jaloux de maintenir ? Mais il s'agit de paix entre les Etats ? Nul

Etat n'a levé l'étendard contre un autre gouvernement. Nul peuple n'est sorti de sa frontière pour attaquer un autre peuple. Cependant les congrès ont fait marcher des armées; ils ont envahi un royaume dépourvu de tout moyen de résistance. Quoi! c'est la paix entre les divers Etats européens que les congrès ont à cœur de conserver, et ce sont eux qui portent la guerre là où elle n'existait pas! Les congrès ont érigé en dogmes d'incroyables maximes. Leur symbole trouve des incrédules. Comme Mahomet, comme Charlemagne, ils appellent à leur secours la persuasion du glaive. Sous la protection de leurs armées se forment des commissions militaires, s'élèvent des échafauds, se dressent des listes de proscription. Les peuples sont immobiles, on les proclame heureux. C'est là le bonheur selon le pouvoir absolu. Ainsi chaque congrès a frappé la liberté de quelques peuples et l'indépendance de quelques gouvernemens. Faut-il s'étonner que chacune de ces villes, chacun de ces congrès forme une date sinistre et rappelle un souvenir de malheurs? Faut-il s'étonner que leur nom retentisse à l'oreille des nations, comme un tocsin d'alarme, comme le tintement des funérailles?

Si les comptes des cabinets et des peuples devaient se clore comme ceux des particuliers, quelle solde en faveur des peuples! quelle dette à la charge des cabinets!

CHAPITRE VIII.

DU CONGRÈS DE VÉRONE.

Lorsque Genséric, quittant Carthage, donna au commandant de sa flotte ordre de mettre à la voile, le pilote lui demanda de quel côté il devait le conduire : « Vers les peuples que Dieu » veut punir, » lui répondit ce prince. Sans doute, par une inspiration plus humaine, chacun des monarques qui ont récemment quitté leurs Etats pour aller au loin décider du sort des nations étrangères, aura dit au chef de son cortége : « Mène-moi vers les peuples que Dieu » veut sauver. » O Italie! puisse cette espérance n'être pas trompeuse pour toi!

Congrès de Verone, véritable autocratie.

Quel est le caractère de la réunion de cabinets assemblés à Vérone? Ce congrès, comme ceux d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach, est tout simplement une autocratie eu-

ropéenne. Il y a quelque temps, le journal officiel de la Grande-Bretagne, en révélant dans le nouveau ministère l'intention de rompre la longue connivence du ministère précédent aux vues usurpatrices de la Sainte-Alliance, demandait si S. M. l'empereur Alexandre se croyait l'autocrate de l'Europe. Nous demanderons à notre tour si le ministère britannique actuel, partie intégrante du congrès de Vérone, n'est pas devenu membre d'une véritable autocratie; si ce n'est pas un pouvoir autocratique que celui qui prétend pouvoir prononcer sur les formes de l'organisation intérieure de telles ou telles nations, sans en avoir reçu d'elles le mandat, que celui qui agit de son propre mouvement, qui ne tient que de lui seul sa délégation, qui n'a de titres enfin que ceux dont lui-même est la source.

Le caractère du congrès étant déterminé, quelle est la nature de sa composition? Nous voyons à Vérone trois monarques, et les plénipotentiaires de deux puissances. Que les princes soient présens ou absens, ce sont les cabinets seuls qui agissent. Cinq cabinets sont réunis. Chacun d'eux est entouré d'un cortége de diplomates qui forment son conseil. Ainsi, Composition du congrès

cinq gouvernemens sont représentés à Vérone. Tous les autres en sont exclus; mais admettons comme légitime dans ces cinq gouvernemens, la représentation générale du pouvoir; les nations sont-elles donc désintéressées dans les questions qu'il s'agit de débattre et de résoudre? Si au contraire, ce sont leurs intérêts les plus précieux, les plus directs qui sont mis en jeu, où est leur représentation? qui parlera pour elles? qui fera valoir leurs réclamations? qui établira leurs droits? J'honore infiniment tous les hommes qui ont rempli d'utiles fonctions, soit dans l'intérieur des départemens politiques, soit dans les missions à l'étranger; mais, j'en demande pardon à leur expérience, si recommandable sous tant d'autres rapports, les habitudes de toute leur vie sont précisément dans cette circonstance un inconvénient et un danger. Leur instruction spéciale est celle qui est le moins bien placée au congrès, si toutefois, comme on le prétend, c'est de principes qu'on s'y occupe, et non de calculs. La question de notre époque est surtout une question de gouvernement civil. Il s'agit de savoir si les peuples ont droit de prétendre à être gouvernés conformément à leur esprit et à leurs mœurs, et

non suivant l'esprit et les mœurs, soit de leurs aïeux, soit de peuples étrangers; si les cabinets, sous prétexte de maintenir ce qui est légalement établi, ne dépassent pas leurs justes attributions, en forçant des peuples qui ne sont pas leurs sujets de supporter l'existence d'abus, de vices d'administration très illégitimes en effet, bien que leur existence soit légale (1). Est-ce bien à des agens diplomatiques qu'il appartient de résoudre de pareilles difficultés? Pour eux, deux maximes composent le fonds de la science à laquelle ils se consacrent. Deux pensées occupent toute leur activité: au dehors étendre l'influence de leur gouvernement, au préjudice de celle des Etats étrangers; au dedans étendre les attributions du pouvoir, aux dépens des droits des peuples et de ceux de tout corps qui jouirait d'une autorité quelconque, en diminution de celle du prince. Si l'on recherche quelle est la morale à leur usage, quels sont leur catéchisme, leur bréviaire, on trouve que presque tous ils en sont encore à la politique du

---

(1) *Jam verò illud stultissimum, existimare omnia justa esse, quæ scita sint in populorum institutis aut legibus.* (Cicéron, *De legibus.*)

moyen âge. La justice, pour eux, c'est ou l'affermissement ou l'extension du pouvoir. « Le » plus grand acte de justice que puisse faire le » prince, dit Fra Paolo, est de se maintenir. » J'appelle justice tout ce qui concourt au » maintien de l'Etat. » Ces préceptes donnés aux Vénitiens sont ceux qui président encore aujourd'hui aux destinées de l'Europe. Lorsque telles sont les maximes qui forment la règle de conduite des cabinets, lorsque ce sont des hommes nourris de ces maximes que les cabinets consultent, tout s'explique, et le langage et les actes; Troppau et Laybach n'ont plus rien qui doive surprendre, et, s'il n'était pas survenu des incidens qui doivent modifier en quelques parties, les principes et plus encore les procédés, nous saurions d'avance ce que nous avons à attendre de Vérone.

Il n'entre pas dans ma pensée de proposer pour la politique *les colloques* qui, quelquefois, avaient lieu devant les princes pour les démêlés religieux. On sait trop qu'en définitive le théologien le plus habile était celui dont les argumens avaient pour eux l'appui de la force et du glaive; mais, si de nos jours de pareils combats en champ clos étaient encore possibles,

avec quelle facilité les défenseurs de la liberté civile et politique des nations triompheraient des champions du pouvoir absolu, et briseraient les lances sophistiques de leur diplomatie!

La première vérité qui saute aux yeux de tout homme raisonnable est celle-ci. Le caractère du congrès de Vérone est une autocratie qui, du moment qu'elle dépasse la frontière des cinq gouvernemens dont elle se compose, devient un pouvoir usurpateur. La composition de ce pouvoir et le choix unilatéral de ses agens sont une monstruosité, puisque l'une des parties intéressées siége comme juge sur son tribunal, et que l'autre n'a ni représentation, ni défenseurs.

Objet des délibérations du congrès.

Quel est maintenant l'objet des délibérations d'un tribunal si étrange, et composé de pareils élémens? La déclaration de Troppau nous avait appris que les cabinets avaient vu du même œil les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples, mais que c'était de celle de Naples qu'*ils s'occuperaient la première*. La circulaire de Laybach, du 12 mai 1821, sans révoquer ce qui avait été déclaré à Troppau, mais y ajoutant une spécification nouvelle, nous a dit d'une manière précise que « la réunion se renouvel-

» lerait dans le courant de l'année prochaine; » qu'on y prendrait en considération le terme » à fixer aux mesures qui, de l'aveu de toutes » les cours d'Italie, et particulièrement de celles » de Naples et de Turin, avaient été jugées né- » cessaires, pour raffermir la tranquillité de la » péninsule. » Ainsi, le motif antérieur de la réunion actuelle comprenait les affaires d'Italie, de Portugal et d'Espagne. Le cours du temps est venu y ajouter celles de la Grèce et les différends de la Russie avec la Porte ottomane. Le champ est vaste : les peuples sont attentifs; l'humanité inquiète ignore ce qu'elle doit espérer ou craindre.

A en croire les journaux, organes des divers cabinets, la diplomatie des puissances est consciencieusement occupée de questions qui ne se rattachent pas moins à la morale qu'à la politique : elle pèse dans les plus rigoureuses balances les droits respectifs des Etats et les plus graves principes du droit des gens. Avant les congrès de Troppau et de Laybach, il était encore permis de penser que les cabinets balanceraient à faire une solennelle abjuration des principes que la raison des siècles a consacrés comme des vérités fondamentales et hors de

toute contestation. Aussi employèrent-ils près de deux mois en hésitations à Troppau, avant de publier une déclaration qui eût pu être rédigée en dix minutes, mais à laquelle ils ne se décidaient qu'avec cette répugnance qu'on a, malgré soi, pour ce que le bon sens et l'équité désavouent, quoique la politique l'approuve, l'autorise ou paraisse même le commander. Depuis que ce pas, fait en théorie, a été suivi d'une si terrible application; depuis que Laybach a vu éclore ces circulaires, ces déclarations célèbres que l'histoire conserve comme des monumens de l'abus le plus audacieux du sophisme dont l'abus de la force ait jamais donné l'exemple, peut-il exister en ce moment des questions de droit et des discussions de principes? Comment croire que les maximes du droit des gens, foulées aux pieds à Laybach et à Troppau, puissent se réveiller à Vérone, y être remises en honneur, et redevenir le mobile des résolutions des cabinets? Nous ne doutons pas que le nom du droit des gens ne figure dans tous les mémoires, ne se multiplie dans les notes et ne tienne une grande place dans les protocoles. Personne ne sera dupe de ce luxe sentimental des expressions. Le droit des gens de chaque

cabinet sera tout simplement sa convenance. En somme, ce ne sont point des principes qui sont en présence à Vérone, ce sont des intérêts.

Dislocation de la Sainte-Alliance.

Trois intérêts occupent le premier plan. A cet égard le congrès de Vérone offre une nouveauté. A Troppau et à Laybach, où l'Angleterre s'était effacée, la Prusse avait siégé nominalement à côté de l'Autriche et de la Russie. Depuis le changement de son ministère, l'Angleterre a fait entrevoir une volonté; elle a repris sa place. Une grande puissance n'est jamais déshéritée de ses droits que par elle-même. Avec un ministère plus habile, la France pourrait demain se réhabiliter, comme l'a fait hier l'Angleterre. Celle-ci a fait brèche à la Sainte-Alliance: il y a dislocation du triumivrat fondateur. Quoique, jusqu'à présent, l'Angleterre n'eût pas accédé à l'alliance du 26 septembre 1815, lord Londonderry en était censé membre correspondant. L'Angleterre était comme emmaillottée dans des langes où elle n'avait pas de mouvement à elle. Le nouveau ministère l'en a délivrée. Elle va se mouvoir par elle-même. Peut-être l'Europe n'y trouvera-t-elle pas un avantage immédiat, mais il est toujours bon que chaque Etat marche directement et avec franchise vers ce qu'il croit

être son véritable intérêt. Ainsi sont en première ligne à Vérone trois cabinets, ceux de Londres, de Pétersbourg et de Vienne; en sous-ordre, ceux de Paris et de Berlin; Paris par la faute des hommes, Berlin par la faute des choses. Assurément, je ne viens point contester le mérite des négociateurs français, je ne combats que le principe de la politique qui les dirige. Il y a bien de la différence entre l'agitation et l'action, comme aussi entre l'action que l'on prend pour soi-même, et le poids que l'on porte dans l'action des autres. Que la diplomatie française s'agite plus ou moins à Vérone, elle trépigne, elle ne marche pas. Est-elle assez peu circonspecte pour s'élancer en avant? Elle ne change rien à la marche calculée des autres cabinets. Si le résultat de tant d'agitation est de prendre pour elle l'action avec tous ses dangers, aurait-elle l'ingénuité de regarder comme un succès une approbation si facile à obtenir, quand tous les risques et toutes les charges sont pour l'Etat qui la demande? L'importance du rôle d'un cabinet ne se mesure pas à la gravité des périls dont il accepte la chance. Il serait plus exact de dire que la vérité est dans l'assertion contraire. La gravité des périls est bien plutôt, de la part de celui qui s'y

dévoue, la mesure de son imprudence, quelquefois même de sa folie, souvent de sa simplicité. Au reste, ce que j'ai spécialement en vue d'établir, ce sont les dispositions qu'ont apportées à Vérone les diverses puissances, ce sont les intérêts que chacune d'elles a dû chercher et cherche à y faire prévaloir. S'il est des cabinets, et il est à craindre que telle ne soit la position de la France, qui portent au congrès des intérêts factices et des passions, au lieu d'y porter les vrais intérêts de l'Etat et du pays, à côté de ce qu'ils font, on voit assez ce qu'ils devraient faire. Les intérêts fondamentaux des Etats ne sont pas une chose variable comme la passion et le caprice; ils seront après le congrès les mêmes qu'auparavant. Si une fois on les a bien étudiés, bien compris, on sera en état d'apprécier les résolutions qui seront adoptées, de reconnaître quels cabinets auront marché droit vers leur véritable but, quels autres auront fait fausse route. Du haut de l'observatoire que je travaille à élever, il me semble qu'on pourra suivre des yeux et juger sainement les mouvemens de la politique européenne.

Italie. Une question qui souffrira peu de débats parce qu'elle est résolue d'avance, est la prolon-

gation de l'occupation militaire du royaume de Naples et probablement aussi du Piémont, ou au moins de l'importante place d'Alexandrie (1). Cependant, d'après les déclarations mêmes de Laybach, ne serait-on pas fondé à attendre des résolutions d'une nature toute différente? « Des » motifs d'une gravité incontestable et *pleinement justifiés par les résultats*, avaient, disait » la circulaire du 12 mai, déterminé les souverains à intervenir dans les affaires de l'Italie. » Ils sont loin de vouloir prolonger cette intervention au delà des limites d'une stricte nécessité. » On pourrait, en passant, admirer la naïveté de l'aveu qui allègue le résultat de l'intervention, comme la justification de ses motifs, mais nous nous bornons à signaler la partie

(1) On va, dit-on, diminuer dans le royaume de Naples la force de l'armée d'occupation. C'est déjà, sans contredit, un bien pour les habitans; mais, tant que le principe de l'occupation subsiste, ce n'est là qu'un allégement de charges pécuniaires. Il n'y a point pour ce royaume rétablissement de son indépendance. A l'égard du Piémont, on annonce l'évacuation de son territoire comme prochaine. Elle ne sera réelle qu'au moment où les Autrichiens remettront Alexandrie aux troupes piémontaises.

du sens de ce passage qui pose la stricte nécessité comme limite à la durée de l'intervention.

Existe-t-il une nécessité réelle de maintenir des troupes étrangères à Turin et à Naples? Je passe sous silence toute question de droit; je m'en tiens à la question de fait telle qu'elle est posée par les cabinets eux-mêmes. Peut-être est-ce aux rois de Sardaigne et de Naples qu'il faudrait demander s'ils croient avoir besoin de troupes étrangères pour être tranquilles au milieu de leurs sujets; mais il est peu probable que l'on s'adresse à eux, car leur réponse ne serait pas douteuse. Si ces deux princes pouvaient hésiter un instant, on aurait peine à croire à leur liberté morale. Quelque prix en effet qu'ils puissent mettre à exercer dans leurs États un pouvoir indépendant de toute participation de leurs peuples, ce serait leur faire outrage que de supposer qu'ils puissent ne pas éprouver chaque jour le sentiment le plus douloureux en voyant dans leur capitale des uniformes étrangers, comme si dans leurs propres Etats une telle protection pouvait leur être nécessaire. Faut-il même compter pour rien l'orgueil si naturel qui s'attache à une longue possession de la couronne? Ne

doit-il pas peser à l'amour-propre très légitime des princes de cette antique maison de Savoie, qui, dès le douzième siècle, étaient investis du vicariat de l'empire; qui, dans le quinzième, prirent le titre de rois de Chypre; qui, au commencement du dix-huitième, ont possédé le royaume de Sicile, et qui, depuis en échange, ont reçu le royaume de Sardaigne, ne doit-il pas leur peser, et plus encore sans doute aux rois de Naples, membres de la plus ancienne maison souveraine de l'Europe, de paraître devoir le maintien de la paix dans leurs Etats, et même la conservation de leur trône, à des familles récemment parvenues à la dignité royale, à des petits-fils des ducs de Lorraine, des ducs de Prusse et des ducs de Holstein Gottorp? Non, il est impossible d'admettre que les rois de Naples et de Sardaigne n'appellent pas de tous leurs vœux, de leurs instances (1) même les plus actives, la prompte retraite des troupes étrangères interposées entre eux et leurs peuples. D'un autre côté, les cabinets qui ont ordonné l'invasion de ces deux royaumes montreraient eux-mêmes peu de con-

(1) Cette croyance était toute naturelle. Les faits en ont depuis prouvé la justesse.

fiance dans l'efficacité des remèdes violens dont ils ont cru devoir faire usage, s'ils pouvaient craindre que près de deux ans de proscriptions, de persécutions et de compression, n'y eussent pas assuré pour long-temps une profonde tranquillité. La dictature ne durait que quelques mois à Rome. Deux ans ne doivent-ils pas lui suffire dans l'Europe moderne? N'est-il pas temps que l'appareil dictatorial fasse place aux faisceaux pacifiques des consuls? Chez les Romains, au retour de l'ordre légal et régulier, le pouvoir ramené à son ministère protecteur était salué par les hommages des citoyens, surtout quand le sénat, modifiant ce qu'il y avait eu d'exagéré dans ses prétentions, accordait aux plébéiens une partie de leurs demandes. La constitution d'Espagne, momentanément implantée en Italie, inspire-t-elle encore aux cabinets un reste d'inquiétude? Le préservatif est dans leurs mains. On ne demanderait pas mieux, dit-on, que de reconnaître un gouvernement représentatif en Espagne, pourvu que la constitution des Cortès fût modifiée sur le modèle de la charte française. Il est un moyen d'encourager l'Espagne à l'adoption de ce système; c'est de commencer par faire aux Piémontais et aux Napolitains, dont les

droits sont les mêmes, les concessions que l'on offre aux Espagnols. D'où vient, en effet, la différence avec laquelle on traite ces trois nations? Pourquoi refuser à deux peuples ce que l'on accorde volontiers à un troisième? Ne serait-on indulgent que pour la distance, complaisant qu'en raison de la difficulté? Et d'ailleurs, lorsque l'archiduc Jean, au nom de l'Autriche, promettait à l'Italie de lui rendre ses plus beaux siècles; lorsque, de son côté, lord Bentinck l'engageait à imiter l'Espagne gouvernée alors par la constitution des Cortès, devait-on croire qu'il viendrait un moment où on la punirait, par une occupation militaire indéfinie, d'avoir suivi les traces de cette Espagne qu'on lui proposait pour modèle?

L'un des grands torts de la politique est l'audace de la fausseté qui s'enveloppe de mots imposteurs, et qui rend la langue même complice de la mauvaise foi. Dans le vocabulaire de certaine diplomatie, envahir un Etat, c'est le sauver de sa ruine; y tenir garnison, c'est le protéger. J'ai peu de penchant pour les méthodes turques, mais s'il y avait quelque chose à envier aux Ottomans, ce serait la franchise dans l'usurpation. Mahomet II, se préparant les moyens de se

mettre en possession de l'empire grec, après avoir fait construire le château d'Asie, faisait travailler à la construction du château d'Europe. L'empereur Constantin Dragosès lui ayant fait des représentations sur cet envahissement du territoire de l'empire : « Ces deux rivages sont à moi, ré-
» pondit Mahomet : celui d'Asie, parce qu'il est
» occupé par des Ottomans ; celui d'Europe,
» parce que vous ne pouvez pas le défendre. »
Si l'Autriche, maîtresse du nord de l'Italie, ne tient pas le même langage à l'égard du midi de cette péninsule, qu'importe la différence des mots, quand les procédés sont les mêmes ?

Nous concevons parfaitement de la part du cabinet autrichien sa tendance à prendre racine jusque dans l'extrémité méridionale de l'Italie. Rien de mieux entendu que d'accoutumer l'Europe à considérer cette contrée comme une province autrichienne, de manière que plus tard il puisse, soit prononcer l'incorporation franche de la péninsule dans cette monarchie, soit, ce qui revient au même sous un nom plus doux, faire reconnaître sa suzeraineté sur l'Italie, sans que ce dernier acte, graduellement préparé, produise aucune secousse, et même sans que rien paraisse changé dans les forces respectives des

grandes puissances. Autant ce plan est naturel de la part de l'Autriche, autant l'assentiment de l'Angleterre et de la Russie sont difficiles à expliquer. A l'égard de l'Angleterre, son seul motif a été incontestablement de complaire à l'Autriche, dont elle croit avoir un besoin actuel contre la Russie. La politique anglaise, toujours dirigée par l'intérêt du moment, ne connaît point de considérations qui puissent l'arrêter, lorsqu'il s'agit de satisfaire à cet intérêt. Nous avons vu ailleurs qu'en 1795 elle avait abandonné la cause des Turcs pour décider Catherine II à entrer dans la coalition contre la France. En 1822, la Russie étant à son tour l'objet des inquiétudes du cabinet britannique, comme précédemment l'était la France, ce cabinet abandonne l'Italie à l'Autriche pour s'assurer de cette dernière puissance contre les envahissemens de l'empire russe, qui menacent particulièrement la Porte ottomane. Une telle politique n'a sûrement rien de bien élevé et d'honorable; mais on dirait que le gouvernement anglais prend lui-même plaisir à conspirer contre sa propre considération, lorsque, taisant le véritable motif de sa conduite, il lui prête des causes insignifiantes et ridicules. « L'esprit des relations de

» l'Angleterre, suivant les assurances de (1) ce » cabinet, a toujours, en ce qui concerne la » Sardaigne, Naples et l'Italie en général, été » dirigé vers le maintien de la paix générale. » Dans l'invasion armée du Piémont et du royaume de Naples, il n'a rien vu qui « affectât la juste » distribution de la puissance dans le système » européen ; » rien qui pût « compromettre » l'établissement paisible de l'Europe, ou mena- » cer spécialement quelque intérêt national. » L'Angleterre d'ailleurs « n'avait jamais con- » tracté d'obligation de défendre ces gouver- » nemens. » On ne doit plus accuser le ministère britannique d'être difficultueux et intraitable. Jamais on ne fut plus souple et plus accommodant. C'est le molinisme de la politique poussé jusqu'au sublime. Naples et Turin sont envahis à force ouverte par des armées étrangères. Ces deux pays restent sous le poids d'une occupation militaire. N'importe pour le cabinet anglais, la distribution de la puissance dans le système européen n'en est nullement affectée : la paix générale n'a pas souffert la moindre alté-

(1) Cette citation et celles qui suivent sont extraites de l'écrit officiel : *Etat de l'Angleterre au commencement de* 1822.

ration : l'établissement paisible de l'Europe est parfaitement intact : puis, on n'avait point contracté d'obligation envers l'Italie. A la vérité, on avait bien fait quelques promesses aux peuples de cette contrée par les proclamations de lord Bentinck et par plusieurs autres voies; mais on a maintenant de bonnes raisons pour se dispenser de les tenir : il y en a une surtout qui est décisive et péremptoire. « Les carbonari n'étaient » autres que les révolutionnaires français sous » un autre nom. » Il est vrai encore que ces mêmes carbonari ont été précédemment caressés, loués, encouragés par l'Angleterre; mais alors c'était à la France qu'ils demandaient la liberté, c'était sur la France qu'ils voulaient la conquérir, et par cela seul ils n'étaient pas des révolutionnaires. Cependant, il est un degré d'impudeur auquel un ministère responsable hésite d'arriver. L'iniquité des principes mis en avant par certains cabinets était telle, que le cabinet britannique craignit de paraître les approuver. « Il n'hésita pas à donner son adhésion » aux principes de la liberté en général, et à » proclamer sa volonté de ne concourir à au- » cune mesure contraire à l'indépendance na- » tionale. » Nous supposons que c'est de sa

propre indépendance que veut parler ici le cabinet anglais; mais l'indépendance de tous les Etats n'est-elle pas en péril, quand la volonté de plusieurs suffit pour légitimer la violation de l'indépendance d'un seul? Les ministres anglais ont contre ce danger un remède sans égal. Tandis que le despotisme de la force était consacré par le congrès de Laybach, les ministres de S. M. britannique « professaient » pleinement dans leur correspondance diplo- » matique les principes du droit des gens, et » ils publiaient une note qui les reconnaissait » formellement. » Qui serait assez exigeant pour oser demander quelque chose de plus au gouvernement anglais? Ce gouvernement est irréprochable, il est même digne des plus grands éloges. D'autres Etats en sa présence violent le droit des gens; mais lui, il en professe les principes dans sa correspondance diplomatique; il les professe *pleinement*. Il va plus loin; il n'en fait pas mystère; il publie une note qui reconnaît ces principes, qui les reconnaît d'une manière *formelle*. En vérité, lorsqu'un gouvernement n'a, pour excuser sa conduite, qu'une raison qui soit plausible, et qu'il ne veut pas la révéler, ne vaudrait-il pas mieux garder le

silence que de mettre en avant une si niaise justification? Au reste, cette gaucherie était l'œuvre du précédent ministère. L'occasion serait belle pour le ministère nouveau. Probablement celui-ci sera moins maladroit. Sera-t-il plus généreux? Le bon droit et l'humanité auront-ils quelque poids dans sa politique?

S'il a existé pour le gouvernement anglais un motif, qui n'est pas sans force, de donner une adhésion tacite à l'envahissement de l'Italie par l'Autriche, il n'est pas aussi aisé d'apercevoir quel a été, dans le même sens, le motif non pas seulement de l'adhésion, mais des excitations du cabinet de Pétersbourg. La haine de ce cabinet contre les idées constitutionnelles n'est pas sur ce point une explication satisfaisante. Il est peu commun qu'une grande puissance consente à une augmentation relative d'influence au profit d'un Etat voisin, sans une réciprocité de complaisance plus ou moins profitable. Nous serions tenté d'admirer le rare désintéressement du cabinet de Pétersbourg dans cette circonstance si, malgré nous, notre mémoire ne nous rappelait l'article du testament politique de Pierre Ier qui concerne l'Autriche. Ce prince, dont les conseils ne sont pas encore aujourd'hui

dépourvus de sagesse et même d'à-propos, recommande à ses successeurs « de rechercher et en-
» tretenir constamment l'alliance de l'Autriche,
» de la flatter dans son idée favorite de prédo-
» minance, de profiter du plus petit ascendant
» qu'on peut avoir sur elle pour l'engager dans
» des guerres ruineuses; enfin, de l'affaiblir par
» degrés, de la secourir même quelquefois et de
» ne cesser de lui faire secrètement des ennemis
» dans toute l'Europe et particulièrement en
» Allemagne, en excitant contre elle la mé-
» fiance des princes. » S'il était vrai, comme on l'a annoncé de toutes parts, que le cabinet russe ait excité l'Autriche à prendre envers l'Espagne les mêmes déterminations qui ont été adoptées à l'égard du royaume de Naples, on aurait pu penser que les instructions de Pierre Ier avaient trouvé dans ses successeurs une fidèle exécution. Quoi qu'il en soit, il n'est pas de cabinet qui, malgré toute son habileté, n'ait quelquefois servi un rival en espérant de lui nuire; et l'Autriche, ayant le bon esprit de s'arrêter à temps, de se borner à garder ce qu'elle tient sans poursuivre des chances peu sûres, a peut-être échappé à un piége tendu avec assez d'adresse. Ce n'est pas la seule preuve d'habileté qu'elle ait donnée de-

puis 1815, surtout depuis 1818, et jusqu'à présent ce n'est pas elle qui a joué un rôle de dupe. En revanche du peu d'éclat dont a brillé depuis quelques années la politique de la Russie, une noble carrière serait ouverte à cette puissance, si elle avait le facile courage de s'y présenter. A l'égard de l'Italie, seule quelle gloire n'attendrait pas le cabinet de Pétersbourg si, réparant en un jour toutes ses erreurs passées, il réclamait pour le Piémont et pour Naples la cessation d'un système oppressif et usurpateur, dont nul motif spécieux ne légitime plus la prolongation! Dès lors on n'aurait plus de prétexte pour attribuer sa conduite à d'ambitieux calculs, et ses ennemis ne pourraient plus même l'accuser de n'avoir favorisé les entreprises de l'Autriche qu'afin d'obliger cette puissance à partager ses forces, et de lui ôter par ce moyen la disposition d'au moins cent mille hommes, occupés à tenir en respect les différentes parties de la péninsule.

L'Angleterre se mettant à l'écart en ce qui touche l'Italie par ménagement pour l'Autriche, la Prusse n'ayant point sur cet objet d'intérêt bien déterminé, la France, pour qui l'indépendance de l'Italie est de la plus haute gravité, se

trouvant, par des passions de parti, distraite de la route où devrait la retenir sa politique d'état, il résulte de l'apathie volontaire ou de l'impuissance forcée de ces trois gouvernemens, que le maintien ou la cessation de l'occupation du Piémont et du royaume de Naples par les troupes autrichiennes est une question entièrement concentrée entre les cabinets de Vienne et de Pétersbourg. Le système adopté à Laybach ne pourrait par conséquent être détruit ou modifié que par une énergique, mais peu probable insistance de la part de la Russie.

Espagne. La cause de l'Espagne est gagnée, elle l'est du moins en ce sens que, si cette péninsule a encore quelque agression à craindre, ce peut être celle d'un cabinet particulier, ce ne sera plus l'attaque combinée d'une coalition européenne. Le mouvement des opinions sur cette question importante a plus d'une fois varié, et peut-être ces fluctuations ne sont pas indignes d'être remarquées. A peine l'Angleterre avait-elle laissé entrevoir l'intention de rester étrangère à toute intervention armée dans les affaires de ce pays, qu'on a vu commencer les burlesques palinodies des journaux ministériels de divers Etats, qui, la veille encore, prêchaient

une croisade pour soutenir l'armée de la foi. Ce moment de répit a été curieux. Ce n'est pas qu'une expédition militaire en Espagne fût une entreprise facile, même quand l'Angleterre n'en aurait pas rompu le projet, ou du moins empêché l'exécution, à titre d'expédition collective des cabinets alliés. Il n'est pas aisé de dire de l'Espagne ce qu'on dit et ce qu'on pratique à l'égard de l'Italie : « Nous traiterons de vous, chez » vous, sans vous. » D'abord, pour y pénétrer on a devant soi la mer ou les Pyrénées. Le passage franchi, on n'y délibère pas seul, et la délibération ne manque pas de contradicteurs. Peut-être l'Angleterre, par la manifestation d'une volonté ferme, n'a pas rendu plus de services à l'Espagne qu'à la Sainte-Alliance elle-même. Déjà les évènemens du 7 juillet avaient ôté aux ennemis des Espagnols les points d'appui qu'ils pouvaient avoir dans Madrid. Depuis surtout qu'on a vu le nouveau ministère, maniant le pouvoir d'un bras vigoureux et énergique, nettoyer le sol constitutionnel du ridicule fantôme qui prétendait y rétablir le despotisme et l'inquisition, l'ardeur martiale de certains cabinets a dû se calmer et s'attiédir. Aussi les trompettes qui sonnaient la charge se sont-elles réduites

d'elles-mêmes au silence, ou n'ont plus fait entendre que des sons adoucis. La passion a eu ses momens de repos, la démence ses jours lucides. Pendant quelque temps on n'a parlé que de campagnes diplomatiques. La plume avait remplacé l'épée, et l'Espagne a paru n'avoir plus à craindre qu'une guerre de notes et de protocoles. Les adversaires de son indépendance étaient presque devenus ses défenseurs. On a découvert tout à coup avec une merveilleuse sagacité des principes du droit des gens, qui font un devoir de ne pas porter l'intervention au delà d'une officieuse bienveillance, et on a admis pour l'Espagne des raisonnemens très justes, très solides en effet, auxquels il est fâcheux qu'on n'eût pas songé quand il s'agissait du royaume de Naples. On a reconnu dans chaque nation le droit de se constituer, de se gouverner. On a repoussé toute révision étrangère de l'usage que chaque nation fait de ce droit; et, de tous les prétextes antérieurement allégués, on n'en a réservé qu'un seul, la certitude de la captivité d'un roi, réserve conditionnelle dont on avouait même que l'application est extrêmement délicate et l'abus très dangereux.

Cependant, tandis que les organes les plus accrédités de certains gouvernemens se présentaient ainsi comme les apôtres de la paix, à côté d'eux retentissaient les plus belliqueuses forfanteries. Une inexplicable discordance s'est élevée entre les échos d'un même cabinet. On a remarqué dans les sons qu'ils rendent les plus étranges contradictions. En Angleterre comme en France le langage ministériel a eu, quoiqu'à un moindre degré, ses variations. Peut-être, sur ce point, la prudence commande-t-elle de ne pas trop croire aux apparences.

Avant le changement de ministère qu'a suivi un changement de politique, l'interprète ordinaire des pensées du cabinet de Londres faisait entendre que le maintien du cordon sanitaire formé par la France aux Pyrénées, ensuite la transformation de ce cordon sanitaire en une armée d'observation, et la tolérance, pour ne pas dire la connivence de l'autorité française à l'égard de ce qui favorisait les factieux armés contre le gouvernement constitutionnel, pouvaient bien être non pas un acte privé de la France, mais le résultat d'un plan général tendant à employer la force des armes pour contraindre la nation espagnole à modifier sa constitution. Cette soli-

darité que semblait nous offrir le gouvernement anglais ayant été depuis retirée par l'adoption d'une politique différente, le gouvernement français n'a-t-il pas dû s'apercevoir qu'il donnait dans une embuscade en poursuivant seul un système d'hostilité dont se détachait l'Angleterre, et que ne soutiendraient pas les autres cabinets? Qu'est-il arrivé? de deux gouvernemens qui paraissaient agir de concert, l'un est aux yeux de la nation espagnole un ami, un bienfaiteur; l'autre, un ennemi opiniâtre et acharné. En regardant le ministère français comme l'avant-garde de la Sainte-Alliance, peut-être lui faisait-on trop d'honneur; il n'en était que l'enfant perdu. Serait-il assez insensé pour vouloir l'être plus long-temps? On est tenté de croire qu'il n'en est pas incapable. Les puissances du continent, nous a-t-on dit, s'en sont remises à la France sur la suite et la conclusion des affaires d'Espagne. Déférence admirable! On accorde à la France le privilége des dangers de l'expédition. Mais le soupçon est injurieux; les puissances continentales, en cédant à la France l'honneur des premiers coups, le font avec l'intention de concourir de toutes leurs forces aux voies d'exécution qu'elle sera

dans le cas d'adopter. Avec l'intention de concourir! Quelle garantie! Est-il un gouvernement atteint d'une assez profonde cécité pour tenter une entreprise hasardeuse, sur la foi d'une pareille *intention?* Cependant, au nom de qui cette intention est-elle annoncée? au nom des puissances du continent. Que devient l'Angleterre? Ce n'est donc point la quintuple alliance qui parle, c'est la Sainte-Alliance. Je n'examine point si c'est ainsi qu'elle devrait parler; si à Laybach elle ne donnait pas un autre accent à ses paroles, une autre forme à ses déclarations, un autre appui à ses doctrines. Est-il donc si difficile de comprendre son nouveau langage? Que la Russie, qui certes n'enverra ni un homme ni un écu en Espagne, excite la France à y porter la guerre, quoi de plus simple? Il convient au cabinet de Pétersbourg que tous les États européens soient occupés chez eux ou avec leurs voisins. Qu'il tâche d'y pousser l'Autriche avec nous, il a raison encore, et peut-être ne nous presse-t-il si vivement que pour y engager l'Autriche malgré elle. Ainsi agissait Catherine à l'égard des coalitions qu'elle fomentait et ne secondait pas. Que l'Autriche, bien résolue à se tenir à l'écart, nous encourage elle-même à

entrer dans cette voie; qu'elle nous offre son exemple; quand les principes de la Sainte-Alliance lui ont valu des avantages sans dangers, qu'elle nous anime à chercher, pour l'honneur des mêmes principes, des dangers sans la compensation de pareils avantages, est-elle obligée de nous donner de meilleurs conseils? Je suis presque étonné que le ministère anglais ne se joigne pas à ces excitations. Que ce ministère, en effet, tout en blâmant les prétextes de la guerre, ne nous détourne pas de l'entreprendre, rien encore de plus naturel. Est-ce l'Angleterre qui se chargera jamais d'empêcher la France de courir vers un abîme? Je ne sais trop si la nouvelle couleur qu'a reprise tout récemment son journal officiel ne vient pas à l'appui de mes remarques. Devenu tout pacifique en ce qui concerne l'Angleterre, il semble battre la charge du combat où il lui tarde de nous voir engagés. De tous les cabinets qui se montrent si ardens à nous faire entrer dans une fausse route, il n'en est pas un qui n'ait ses motifs, ses vues, ses arrière-pensées. Où serait le bon sens du nôtre s'il se laissait aller à une si fatale impulsion?

Mais supposons un moment l'Autriche assez

dominée par la passion, pour vouloir porter en Espagne un corps de ses troupes, tandis que toutes ses forces lui sont nécessaires pour observer l'Orient; supposons le gouvernement prussien assez aveugle pour décomposer son armée, sur laquelle il s'appuie tout entier; ces deux cabinets enverront-ils en Espagne le produit d'impôts perçus en Allemagne, pour défrayer cette expédition? La guerre moissonne en Italie; il faut qu'elle sème en Espagne. Les coalitions même contre la France eussent été impossibles sans les subsides de l'Angleterre. Qui maintenant fournira des subsides? Il ne manquerait plus à la France que d'ouvrir tout à la fois son territoire et son trésor aux armées étrangères, afin de parvenir au suprême bonheur de rendre à l'Espagne le double fléau de l'inquisition et du pouvoir absolu.

Lorsque les troupes étrangères seraient en route pour l'Espagne, est-il bien certain que le sentiment feint ou simulé de dangers que craindraient l'Autriche et la Prusse, n'engagerait pas ces deux puissances à faire suspendre la marche de ces corps, afin de les tenir à leur portée, sauf à rendre au gouvernement français le service de garder la France, tandis que les troupes

françaises combattraient pour les principes de la Sainte-Alliance dans la péninsule? Toutes ces chances sont possibles : quelque passionné que soit un ministère, il n'y en a pas une seule qui ne doive le faire frémir.

Dans l'état où le ministère français est placé, il n'aurait qu'un parti à prendre, et il ne le prendra pas. Ce serait de renoncer ouvertement à une invasion sur laquelle il est encore indécis. Un revirement loyal et franc serait plus honorable. Couvrir de vains prétextes, un persistance chaque jour décroissante (1) serait un procédé équivoque qui cependant ne tromperait personne. Sans faire la guerre, il en aura aux yeux

(1) C'est cette marche équivoque que suit encore le ministère. Peut-être a-t-il pensé qu'un désistement graduel était indispensable pour sauver son amour-propre engagé par d'autres précédens. C'est un mauvais calcul. Le véritable amour-propre est de prendre franchement le plus sage parti sans se croire lié par des fautes antérieures. Cependant nous ne sommes point injuste. La dernière déclaration de notre Cabinet est un acte très remarquable, par cela seul qu'il l'a faite différente de celle des autres puissances. C'est la première fois depuis sept ans que le gouvernement français a, sous le rapport de la politique extérieure, manifesté une volonté à lui.

de l'Espagne tout l'odieux. Il en aura, sur la France, appelé en partie les maux et les inconvéniens. La nation espagnole, si même il ne l'attaque pas, ne sera tenue envers lui à aucune reconnaissance; et, soit par des mesures qu'elle dirigera contre nous, soit par des avantages qu'elle accordera à l'Angleterre, nous serons punis dans notre commerce du mal que notre cabinet aura voulu et n'aura pas pu lui faire.

Que si le ministère français (car quel acte de démence est impossible à l'esprit de parti?) se trouve entraîné à déclarer la guerre à l'Espagne, cette guerre insensée dans laquelle nous invoquerons les principes de la Sainte-Alliance, ne sera plus qu'une guerre de politique ordinaire. Par cela seul que la Sainte-Alliance n'a point pris envers l'Espagne les mêmes mesures qu'à l'égard de l'Italie, cette alliance n'existe plus. Le nom vit encore, la chose a cessé d'être. L'Europe est rentrée dans les calculs d'intérêt et de convenance, si toutefois en effet elle en était sortie; car maintenant on peut plus que jamais demander si l'occupation de l'Italie en 1821 a eu une autre origine.

Ainsi donc, sauf les imprudences possibles du ministère français, tout en ce moment se

réduit à des déclarations, soit collectives, soit particulières, qu'adressent à l'Espagne telles ou telles puissances. Nous ne reconnaissons point là les *ultimatum* du congrès de Laybach. Au reste, donner des conseils, faire des représentations, est un droit commun à tous les cabinets, comme l'est, pour ceux qui les reçoivent, le droit de les admettre ou de les rejeter. Cependant il nous semble que l'Espagne, à l'égard de représentations parties de puissances réunies en congrès, est autorisée à se plaindre, et qu'elle peut fonder sa plainte sur les actes du congrès eux-mêmes. L'extrait des protocoles d'Aix-la-Chapelle nous offre le passage suivant : « Dans » le cas où ces réunions (le congrès) auraient » pour objet des affaires spécialement liées au » intérêts des autres Etats de l'Europe, *elles* » *n'auront lieu* qu'à la suite d'une invitation » formelle de la part de ceux des Etats que les- » dites affaires concerneraient, et sous la réserve » expresse de leurs droits d'y participer direc- » tement ou par leurs plénipotentiaires (1). »

---

(1) Dirait-on par hasard aujourd'hui ce que disait la Russie en 1808 ? Alors le ministère britannique voulant que ses alliés fussent compris dans les négociations,

D'après cette disposition, il semble que les cabinets réunis n'auraient pas dû s'occuper sérieusement des affaires d'Espagne; car jusqu'à présent nous ne pensons point que le gouvernement espagnol leur en ait fait l'invitation formelle. Si on nous objecte que la pleine puissance des cabinets réunis peut bien les dispenser d'attendre cette invitation de la part de l'Espagne, comme elle les en avait dispensés à l'égard du royaume de Naples, nous croirons encore, sans admettre toutefois l'explication, devoir faire remarquer qu'à l'égard de Naples, le congrès ayant pris l'initiative, ce fut lui au contraire qui, au lieu d'attendre une invitation, en adressa une à Sa Majesté sicilienne. On se rappelle les lettres envoyées séparément à ce prince par les trois monarques réunis à Troppau. Il ne

---

c'est fort bien, répliquait la Russie, mais *ce principe ne s'étend pas du tout à ce qu'il faille y admettre les plénipotentiaires des insurgés espagnols.* A qui s'adressait cette déclaration du cabinet russe? Tout juste à M. Canning, le même qui dirige de nouveau en Angleterre le département des affaires étrangères. Pour la Russie, 1808 et 1822 sont d'accord. Elle n'a été inconséquente qu'en reconnaissant la constitution des Cortès en 1812. Il faut l'excuser; c'était le moment de ses périls; il lui était permis alors d'être moins difficile.

nous est pas connu que nul appel de ce genre ait été fait à S. M. le roi d'Espagne. Serait-ce que l'on considère ce prince comme captif dans Madrid? Mais alors on déclarait aussi que Ferdinand IV était captif dans Naples. Serait-ce que l'on a craint de risquer une proposition qui ne fût pas acceptée? Je ne veux pas présumer la détermination des Cortès espagnoles, mais les résultats du voyage de S. M. S. auraient bien pu, en effet, inspirer de sérieuses réflexions. Quand la générosité, l'aveugle abandon, la confiance exaltée du parlement napolitain ont été pour ce royaume, sinon la cause de sa ruine, à laquelle peut-être il n'eût pas d'ailleurs échappé; mais du moins l'un des moyens qui ont facilité l'envahissement de son territoire par des troupes étrangères, l'hésitation serait bien permise aux Espagnols. Que les cabinets ne s'en offensent pas, ce sont eux qui font l'instruction des peuples. Attaqués par la politique, les peuples finissent par reconnaître qu'ils ont aussi besoin de ses secours pour se défendre; et la défiance est naturelle, lorsqu'on peut craindre d'être victime de sa crédulité. En définitif, les déclarations partielles ou générales des puissances réunies à Vérone, ne sont qu'une de ces démons-

trations sans conséquence, par lesquelles se console le désappointement qui abandonne la partie dans la crainte de la perdre; et il restera entièrement au pouvoir de l'Espagne d'en tenir tel compte qu'elle croira utile à ses intérêts, ou, en cas contraire, de les regarder comme non avenues.

Si le cours qu'a pris la question relative à l'Espagne est un grand évènement dans la politique de puissance à puissance, il est bien plus grave encore considéré dans la politique des gouvernemens à l'égard des nations. Un grand principe est reconnu; un grand fait est consacré; tous les faits correspondans participent à la même garantie. L'ordre constitutionnel, partout menacé, est partout raffermi. Ses ennemis désormais seront réduits à le dénaturer, à le corrompre, ils ne peuvent plus aspirer à le détruire.

Sous le rapport de la misère des Grecs, de leurs droits incontestables à la compassion des Etats européens, premiers auteurs de leur longue infortune, de leurs droits plus sacrés encore à la protection spéciale du cabinet de Pétersbourg, moteur plus ou moins direct de leurs insurrections antérieures, et même de l'insur- Grèce.

rection actuelle, qu'ostensiblement il désapprouve, je ne crois pas devoir rien ajouter aux chapitres où j'ai traité la question ainsi considérée; mais il est, en ce qui touche l'affranchissement des Grecs, une difficulté qui ne semble pas très sérieuse, et à laquelle cependant s'est arrêtée la politique des cabinets. L'idée de l'émancipation des Grecs ne s'est présentée à eux que comme nécessairement liée à l'agrandissement de la Russie. Une telle méprise est fatale pour les Grecs. La question n'est point forcément complexe. Est-il donc impossible que les Grecs se détachent de l'empire ottoman, sans devenir partie intégrante de l'empire russe? Si, dans la guerre de 1769, les Russes exigèrent des Grecs qu'ils prêtassent serment à Catherine II, ceux-ci n'ont, dans la guerre actuelle, prêté serment qu'à la religion et à la liberté. Dira-t-on que la seule émancipation de la Grèce est, comme paraît le croire le gouvernement anglais, une calamité politique, en ce sens que la diminution de puissance qui résulte pour l'empire turc d'une telle séparation porte un accroissement proportionnel dans la puissance de la Russie? Un tel calcul serait bien subtil, outre qu'il n'indique pas de remède au mal dont il se plaint;

et d'ailleurs ces vues d'une politique qui, d'après un mûr examen, pourrait bien n'être que minutieuse, mesquine et rétrécie, devaient-elles aller jusqu'à étouffer tout sentiment humain, jusqu'à rendre le gouvernement anglais l'instrument actif de la destruction de la nation grecque? Devaient-elles aller jusqu'à tracer aux Turcs leurs plans de campagne, jusqu'à leur dicter leurs proclamations et leurs manifestes, jusqu'à refuser dans les îles Ioniennes tout asile aux Grecs malheureux, tandis qu'on fournit tous les genres de secours, des vivres, des munitions et des armes à leurs oppresseurs ?

Les reproches de cette nature que l'on peut faire à l'Angleterre, s'appliquent en grande partie à l'Autriche. Toutes deux semblent se plaire à voir dans la ruine des Grecs la disparition d'un auxiliaire éventuel, dont la Russie pourrait, dans des suppositions plus ou moins probables, s'appuyer, soit contre elles-mêmes, soit seulement contre la Porte Ottomane. C'est donner à la raison humaine des bornes bien étroites, de la supposer incapable d'imaginer une combinaison dans laquelle l'affranchissement de la Grèce puisse trouver place sans que la Russie en reçoive des avantages exclusifs. L'Europe, et

surtout l'Angleterre, n'ont-elles donc rien à gagner à voir une population esclave, rendue aux arts et aux jouissances sociales, ouvrir mille voies jusqu'à présent fermées à leur industrie et à leur commerce? La prétendue difficulté qu'on trouverait à organiser l'indépendance de la Grèce, doit-elle suffire pour dévouer cette contrée à un esclavage éternel? A la vérité, le protectorat de l'Angleterre sur les îles Ioniennes n'est pas un modèle qui doive séduire les amis des Grecs. Tout protecteur unique devient inévitablement un maître, souvent même un maître exigeant et cruel. Le protectorat n'est-il donc pas divisible, et, pour enchaîner l'ambition de la Russie, faut-il absolument seconder celle de l'Angleterre? L'existence sociale des Grecs ne pourrait-elle pas être placée sous la garantie commune des grandes puissances? Que l'on réfléchisse à la situation de cette nation infortunée, et l'on trouvera que, par une incroyable fatalité, les intérêts les plus contraires se réunissent et conspirent contre elle. Amis et ennemis semblent d'accord pour sa perte. Les cabinets européens font à l'égard de la nation grecque tout entière ce que dernièrement ont fait pour une femme grecque un Arabe et un Turc. On la

tue, ou on la laisse tuer, pour qu'un rival n'en ait pas la possession. L'Autriche et l'Angleterre semblent dire aux Grecs : « Vous devez périr ; » car si vous deveniez un peuple, la Russie trou- » verait en vous ou des sujets ou des alliés natu- » rels. Votre retour à une existence politique » nous serait funeste : mourez sous le sabre, ou » languissez sous le bâton ottoman, peu nous » importe ; mais notre intérêt exige que vous » restiez hors la loi des nations. » De son côté, que fait le cabinet de Pétersbourg ? Des traités lui donnent le droit d'intervenir en faveur des Grecs ; l'humanité lui en fait un devoir ; il sera sourd à la voix de l'humanité ; il s'abstiendra de faire respecter ses droits. Les Grecs, s'ils ne trouvaient leur salut en eux-mêmes, auraient le temps d'être anéantis par la colère des Ottomans, avant que l'intervention russe vînt à leur secours. Le raisonnement de ce cabinet a quelque chose de plus extraordinaire encore que celui des cabinets de Londres et de Vienne. Sur quel principe, en effet, sa conduite est-elle réglée ? Pour prouver sa modération, il témoigne qu'il renonce aux prétentions les plus légitimes ; il compte les gouttes de sang qu'aurait fait verser leur poursuite dans une guerre avec la Turquie. N'est-ce

pas à peu près déclarer aux autres puissances : « Vous me supposez des projets ambitieux sur » les possessions ottomanes : peut-être même » m'accusez-vous d'avoir excité l'insurrection » des Grecs pour favoriser le succès de mes vues. » Je prétends vous forcer de reconnaître votre » injustice. Cette nation grecque, que les traités » me permettent et que l'humanité m'ordonne » de défendre, cette nation co-religionnaire de » la mienne, et à laquelle j'ai dû en d'autres » temps d'utiles services, je la laisserai plutôt » exterminer tout entière par les Turcs que de » fournir, en la secourant, un juste prétexte à » vos soupçons. » Admirable délicatesse et merveilleux scrupule ! Etrange humanité surtout qui, sous le nom d'amour de la paix, laisse couler plus de sang mille fois que n'en verserait la plus furieuse guerre. Par cette conduite, le cabinet de Pétersbourg se flatte de donner un grand exemple de désintéressement. Depuis quand la modération et l'humanité ont-elles cessé d'être sœurs ? N'est-il donc plus possible d'être modéré qu'en se montrant barbare ? Pour protéger les Grecs, pour les délivrer d'une insupportable tyrannie, est-il d'absolue nécessité que la Russie les incorpore à son empire ? Est-il indispensable,

pour que les massacres de la Grèce aient un terme, que le cabinet de Pétersbourg ajoute encore à des possessions déjà si vastes l'acquisition de quelques nouvelles provinces? Est-il enfin décidé qu'il n'y aura dans l'histoire du monde qu'un seul roi qui n'ait imposé d'autre tribut, d'autre loi aux vaincus, que le respect pour le sang des hommes, qui ait regardé comme le plus beau de ses triomphes la cessation des sacrifices humains? Ce sont ces misérables défiances des cabinets entre eux qui ont donné à leur politique cette direction si désastreuse pour la nation grecque : que du moins leur réunion au congrès de Vérone ait l'avantage d'en arrêter les sanglantes suites.

Toute espérance ne nous paraît point irrévocablement interdite du côté de l'Angleterre. Quelque rigoureux que soient ses procédés, sa politique ne veut pas cependant être réputée insensible et tout-à-fait dénuée d'entrailles. Elle ne veut pas que l'on puisse croire que « les Anglais ne soient pas affectés (1) en faveur des Grecs ». Elle va même jusqu'à témoigner

(1) Etat de l'Angleterre.

une sorte de disposition à embrasser avec joie un autre système, si quelque accident lui en fournissait l'occasion. « La roue de la fortune, dit le » ministère britannique (1), peut nous placer à » la fin dans une situation où nos désirs se trou- » veraient d'accord avec nos devoirs, et la Grèce » en liberté nous charmerait par une plus vi- » vante ressemblance avec la mère dont elle » descend : *Turne, quod optanti....* » Qui pourrait ne pas applaudir à cet élan sentimental et poétique du ministère anglais? Il a certainement quelque chose qui doit surprendre, si on le compare à la conduite des agens de ce ministère dans le Levant. Il est bien vrai aussi qu'on ne nous montre la possibilité d'un déplacement produit par la roue de la fortune que comme une hypothèse bien incertaine et qui pourrait se réaliser dans un temps où des secours tardifs seraient peu utiles; mais enfin si les grands souvenirs de l'antiquité ont produit une impression si vive sur l'imagination très prosaïque de lord Londonderry qui d'ailleurs, dit-on, avait peu d'obligation à la Grèce, n'est-il pas permis d'augurer mieux

(1) Etat de l'Angleterre.

d'un ministre (1) nouveau dont l'indifférence pour elle serait une coupable ingratitude ?

Nous ne demandons point aux cabinets d'imprimer à l'affranchissement de la Grèce tel ou tel caractère, de donner à son existence telle ou telle forme. C'est à eux seuls qu'il appartient de juger ce que comporte l'ordre européen ; mais sous quelque nom, sous quelque titre que ce soit, nous demandons que les Grecs soient réintégrés dans la loi commune des nations ; ou bien les chrétiens d'Europe seront avec justice accusés un jour d'avoir été les véritables bourreaux des chrétiens de l'Orient.

La passion des cabinets est de montrer une grande rivalité de zèle pour le maintien de la paix générale. Tous peuvent se rassurer sur ce

(1) Si l'on en croit des faits récens, le cabinet britannique pratique à l'égard de la Grèce ce que le ministère français eût dû faire à l'égard de l'Espagne. Ce cabinet ne craint pas, comme le nôtre, de faire volte-face et de changer ouvertement de système. Sans avoir, comme la France, l'honneur d'une suite de traits d'humanité depuis le commencement de l'insurrection, il saura peut-être, plus habile qu'humain, s'assurer le prix des services efficaces rendus à propos. Cette nouvelle direction des affaires en Orient ne trouve pas sans doute inactive la surveillance de notre ministère.

point ; tous peuvent se vanter d'avoir fait leurs preuves. La Russie surtout ne pouvait pas pousser les siennes plus loin. Sa modération a été démontrée jusqu'à la plus complète évidence. On a vu de quels sacrifices cette puissance a été capable. De toutes parts les ruines fumantes de la Grèce en font foi. L'extermination de la population entière de Scio, et de cent villes ou bourgades du Péloponèse, le massacre impuni du patriarche grec, d'une foule de prélats et de milliers de chrétiens paisibles sous les yeux mêmes du gouvernement turc, la captivité des femmes et des enfans livrés à tous les genres d'outrages ou mis à l'encan sur les marchés comme de vils bestiaux, tous ces actes de la barbarie ottomane tolérés depuis près de deux ans, sont de la part de la Russie un éclatant témoignage de longanimité. Au moment même où nous sommes, chaque village incendié, chaque tête de grec qui tombe, est une démonstration de plus de l'héroïque patience du cabinet de Pétersbourg. Ce n'est pas seulement dans ce cabinet l'humanité qui s'est dévouée pour le maintien d'une paix précieuse avec les Turcs, c'est son orgueil même qui s'est plié à la plus incroyable, à la plus humble abnégation. Si sa rare sensibilité a

eu beaucoup à souffrir, son amour-propre n'a pas subi de moindres échecs, n'a pas eu à dévorer de moindres affronts. Reportons-nous en effet aux premières discussions de M. de Strogonof avec le ministère ottoman; constatons de quelle hauteur est parti le cabinet russe, à quel degré il est descendu, et nous ne pourrons admirer assez l'inexplicable effort que ce dernier cabinet a dû faire sur lui-même pour être arrivé au point de demander ou seulement d'accepter à Vérone la médiation de ses alliés entre lui et la Porte Ottomane.

Russie et Turquie.

Dès le moment où l'insurrection éclate dans la Moldavie, le cabinet de Pétersbourg se hâte de déclarer qu'il la désapprouve, et que les insurgés n'ont à attendre de lui aucun secours. Il fait donner au divan, par son ambassadeur, les assurances les plus positives de sa résolution formelle de respecter, dans toute leur plénitude, les traités existans. Le prince Ipsilanti est rayé des contrôles de l'armée et privé de tous les droits de sa naturalisation en Russie. Divers actes de l'autorité russe démontrent la franchise du système suivi par ce cabinet. Des circulaires de l'ambassadeur à Constantinople, M. de Strogonof, recommandent aux sujets

russes dans le Levant de se tenir en garde contre les séductions des Grecs. A Iassi, à Bucharest, les consuls ordonnent aux sujets russes de sortir de ces principautés et de rentrer sur le territoire de l'empire. Il était impossible de faire plus : la Porte n'est pas satisfaite; elle doute de la bonne foi de tous ces actes. Dans les chefs des rebelles qui, presque tous, ont servi en Russie, elle s'obstine à voir des instrumens de cette puissance, et ne dissimule pas ses soupçons. Des troubles ont lieu, et le cri de la haine populaire désigne les Russes comme des ennemis. L'assassinat des Grecs devient un jeu dans Constantinople et s'étend dans les villages voisins : des menaces sont dirigées contre la demeure de M. Fonton, attaché à l'ambassade de Russie, les portes sont enfoncées, la maison saccagée, et M. Fonton n'échappe que par miracle à la fureur d'une populace que l'autorité ne peut contenir. Les réclamations de l'ambassade russe commencent. Elles sont accueillies avec dédain. Les violences journalières commises contre les Grecs auxquels la Russie doit une protection générale, par suite des traités, ou dont quelques-uns sont placés sous sa protection spéciale, obligent M. de Strogonof à renouveler

ses réclamations, à y mettre plus d'énergie. Le meurtre infâme du patriarche grec et d'une foule d'autres innocentes victimes, accusées d'une absurde et impossible conspiration dans Constantinople, mettent enfin en mouvement les légations européennes frappées jusque-là d'une sorte de sommeil léthargique. Pour donner particulièrement aux plaintes de la Russie une apparence de satisfaction, le visir est changé, comme si tous les griefs pouvaient être réparés par le déplacement d'un homme, tandis que ceux qui lui succèdent poursuivent le cours des mêmes persécutions. Par une de ces lois atroces qui font frémir l'humanité, on tourmente, on assassine les Grecs sur le territoire turc, et on leur défend de sortir de ce territoire. S'ils restent, la mort est à tous momens suspendue sur leurs têtes : s'ils veulent partir, la mort les punit de cette criminelle tentative. C'est peu : le divan exige des gouvernemens européens qu'ils se rendent ses complices dans l'exécution de cette horrible loi. La complaisance illimitée des ambassadeurs se prête à ses prétentions. Pour la première fois, sont abdiqués les priviléges les plus précieux des Francs : pour la première fois, leurs déclarations sont proclamées sus-

pectes, et la Porte s'attribue le droit de visite sur leurs bâtimens. L'ordre en est donné : l'ambassadeur russe se débat en vain. Les agens plus flexibles de quelques puissances condescendent aux volontés des Turcs, et ces volontés deviennent une loi générale. Il est défendu aux consuls de protéger les Grecs, de donner refuge à ce peuple proscrit : il est défendu aux capitaines du commerce de transporter les Grecs hors des Etats ottomans. A Smyrne, un navire européen, chargé de près de trois cents Grecs, est réclamé par l'autorité ottomane : par obéissance pour l'ordre des ambassadeurs, ce navire est remis aux Turcs, sous la vaine promesse d'indulgence pour ces infortunés; ce sont trois cents victimes livrées à la mort ou à des tourmens pires que la mort même. Peu de temps après, le consul de Russie dans cette même ville se voit exposé aux derniers outrages; des assassins le menacent; les janissaires, qui lui sont donnés pour sa garde, l'abandonnent; on regarde comme un bonheur qu'il ait pu, en s'embarquant avec sa famille, échapper à des fureurs que nulle autorité ne peut plus contenir. Plus les Turcs devenaient exigeans et impérieux, plus la Russie montrait de déférence et de souplesse. Le con-

sul russe à Iassi somme par des proclamations non-seulement les Russes de déposer les armes et de quitter le territoire ottoman, mais les Moldaves eux-mêmes de rentrer dans l'obéissance due à l'autorité légitime. Ipsilanti fait en cette occasion un acte qui ne peut s'expliquer que par une honorable exaltation de sentimens. Il fait connaître à sa petite armée ces proclamations russes qui le déclarent, lui et ses compagnons, des perturbateurs du repos public, et semble interroger leur pensée : « Non, s'écrie-» t-il avec enthousiasme, des princes d'Europe » se déclarer contre les Grecs ! Non, la chose » est impossible. » Admirable, mais trompeuse confiance, que partagent ses compagnons, surtout ce bataillon sacré, cette fleur de la population grecque, dont toutes les universités européennes ont fourni les soldats, trésor précieux qui, répandu sur la Grèce entière, eût fait partout refleurir la civilisation, et qui va être enseveli pour jamais dans un coin obscur de la Valachie. Quelque sensible que soit pour tout Etat européen la perte de cinq cents jeunes gens, cultivés par d'utiles et brillantes études, chaque année produit pour eux en ce genre de nombreuses moissons, et répare aisé-

ment ces pertes passagères; mais pour la Grèce que de temps, de dépenses, d'années, pour recouvrer tout ce qu'un seul jour lui a ravi! Cependant, à Constantinople, tous les droits de protection, consacrés par les capitulations, étaient foulés aux pieds avec le plus superbe mépris. La Porte avait enfin consenti à une amnistie générale; elle semblait avoir fait un grand effort de générosité. L'Europe sait ce que sont les amnisties turques. Les autorités ottomanes voyaient, sans y mettre obstacle, les meurtres recommencer dans les rues de Constantinople, tandis que l'iman annonçait l'amnistie dans les mosquées. Les Grecs, placés sous la protection russe, étaient spécialement en butte aux plus injurieuses vexations. Les plaintes de l'ambassadeur étaient sans force, souvent repoussées avec aigreur ou avec dédain. Le trésorier même de l'ambassade, Danési, grec de distinction, que la protection la plus solennelle semble devoir rendre inviolable, est arrêté par ordre du divan. Le motif de son arrestation est une injure de plus pour l'ambassade. On accuse Danési de fournir des fonds aux rebelles. L'ambassadeur réclame sa mise en liberté. La Porte conteste les droits sur lesquels il fonde cette réclamation.

L'exemple était nouveau. Jamais, jusqu'à ce jour, la Porte n'avait élevé une telle prétention. Tout grec, admis sous la protection d'un gouvernement européen, était, pour ainsi dire, dénationalisé; il cessait d'être justiciable des tribunaux ottomans, et entrait dans la classe des sujets des gouvernemens protecteurs. Les anciennes règles sont violées, les capitulations n'existent plus. Danési, jeté dans un cachot, est ensuite conduit aux sept tours. Les notes, chaque jour plus vives, de M. de Strogonof sont repoussées par des notes chaque jour plus insolentes, et la querelle était arrivée à un point tel, que, dans tout autre temps, lorsque la Russie était armée d'une moins prodigieuse patience, chacune de ces réponses du cabinet ottoman, comme chacun de ces actes, eût été réputée une déclaration de guerre. Les débats relatifs à l'embargo et à la visite des bâtimens, sous pavillon russe, au passage des Dardanelles, la défense faite par le divan de laisser sortir des blés du canal de Constantinople, n'étaient presque plus que des objets secondaires, en comparaison des débats qui portaient sur les dispositions des traités de 1774, de 1792 et de 1812, par lesquelles était établi le droit de

la Russie d'intervenir en faveur des Grecs. Toutes ces dispositions étaient méconnues, comme si elles n'avaient jamais existé. Enfin, la modération du cabinet de Pétersbourg parut être épuisée, et le $\frac{6}{18}$ juillet 1821, M. de Strogonof remit au divan une note fameuse dont nous croyons devoir rappeler ici quelques passages. Le fonds des demandes était, comme on le sait, le rétablissement des églises grecques détruites, une juste satisfaction pour le meurtre du patriarche, une distinction à établir entre les Grecs insurgés et ceux qui ne l'étaient pas, des garanties pour la sûreté future de ceux-ci, l'admission de la Russie, en conformité des traités, dans les voies à prendre pour la pacification des principautés de Moldavie et de Valachie, demandes auxquelles il n'était ni dans le pouvoir, ni peut-être dans la volonté du divan, de satisfaire; mais c'est moins sur le détail de ces démêlés que sur le ton de la polémique des deux cabinets que nous croyons devoir nous arrêter. Après s'être plaint des excès auxquels le fanatisme ottoman s'est livré dans la Moldavie et la Valachie, l'ambassadeur russe ajoute : « Ce que » l'empereur craignait le plus pour la sublime » Porte, c'est que les mesures, décrétées par

» le ministère ottoman, n'imprimassent à l'en-
» treprise des auteurs de la révolution le carac-
» tère d'une défense légitime contre une des-
» truction totale de la nation grecque et du
» culte qu'elle professe. Ces craintes, il faut
» bien en convenir, ces craintes ne semblent
» que s'être trop réalisées. » Si les craintes exprimées par la Russie paraissaient déjà réalisées dans le mois de juillet 1821, si dès lors la défense des Grecs était légitime, qui oserait en contester la légitimité en décembre 1822? « Si la sublime Porte, continuait l'ambassadeur
» russe, devait poursuivre un tel système, ou si
» elle ne pouvait en réparer les désastreux ef-
» fets, elle se trouverait forcément, malgré les
» intentions les plus bienveillantes qu'auraient
» eues pour elle toutes les puissances de l'Eu-
» rope, placée en état d'hostilité contre le monde
» chrétien. » La Porte a poursuivi son système; elle n'en a point réparé les effets; le monde chrétien doit donc, depuis le mois de juillet 1821, la regarder comme étant contre lui en état d'hostilité. En donnant ces conseils au divan, l'ambassadeur russe lui déclare que c'est « le
» dernier service que lui doive la Russie. La
» Russie, lui dit-il, veut, en faisant connaître

» avec franchise au gouvernement turc les dan-
» gers auxquels il s'expose, lui indiquer en
» même temps la voie de son salut. » Ici se dé-
roulent en détail les demandes connues de la
Russie, et on prévient le cabinet ottoman que
s'il n'y avait pas égard, « il ne resterait plus
» à l'empereur qu'à déclarer dès à présent à la
» S. P. qu'elle se constitue en état d'hostilité ou-
» verte contre le monde chrétien; qu'elle légi-
» time la défense des Grecs qui, dès lors, com-
» battraient uniquement pour se soustraire à
» une perte inévitable; et que, vu le caractère
» de cette lutte, la Russie se trouverait dans la
» stricte obligation de leur offrir asile, parce
» qu'ils seraient persécutés; protection, parce
» qu'elle en aurait le droit; assistance, conjoin-
» tement avec toute la chrétienté, parce qu'elle
» ne pourrait livrer ses frères de religion à un
» aveugle fanatisme.» L'hypothèse exprimée par
la note russe a eu lieu. Les faits ont prouvé
journellement que la S. P. ne se mettait nulle-
ment en peine de donner satisfaction aux ré-
clamations de la Russie. La résistance des Grecs
a pris le caractère le plus sacré : cependant,
le monde chrétien est resté immobile, et la
Russie, immobile comme lui, continue d'aban-

donner ses frères de religion au glaive fanatique des Musulmans. En terminant ses catégoriques déclarations, M. de Strogonof répète que S. M. l'empereur de Russie souhaite sincèrement la conservation du gouvernement turc, et « qu'il » le lui prouve encore aujourd'hui, puisqu'il » lui fait savoir les seules conditions auxquelles » la S. P. puisse éviter une entière ruine. »

Un délai de huit jours est fixé au divan pour sa réponse. L'orgueilleux cabinet n'était pas accoutumé à un si impérieux langage: sa colère et son indignation étaient portées au plus haut point. Sa première résolution fut de n'opposer aux sommations de la Russie qu'un dédaigneux silence. Dans l'intervalle, il témoigne par ses actes combien il est peu disposé à faire droit à ses réclamations; il lâche la bride au fanatisme des hordes asiatiques dont Constantinople est inondée; les rues de cette capitale sont de nouveau teintes du sang des Grecs; des cris de mort retentissent de toutes parts, et on craint que chaque jour ne soit le dernier jour, non-seulement de tous les Grecs, mais de tous les Francs, de tous les Chrétiens. Le délai indiqué par la Russie est expiré. L'ambassadeur russe notifie au divan que sa mission est terminée, et fait

demander ses passe-ports. On les lui refuse : il est gardé à vue par des janissaires. La Porte a auprès d'elle des conseillers habiles. Les passe-ports sont envoyés, M. de Strogonof est déjà sur le bâtiment qui doit le transporter à Odessa. Les conseillers de la Porte, qui veillent pour elle plus qu'elle ne le fait elle-même, avaient vaincu ses ressentimens et sa fierté. On l'avait décidée à donner une réponse aux demandes de la Russie : on avait adouci les dures paroles du divan irrité, et on avait substitué l'ironie à l'insolence. Cette réponse est envoyée à M. de Strogonof, avant qu'il mette à la voile. Il refuse de la recevoir, et part. La légation d'Angleterre se charge de la faire parvenir à Pétersbourg.

Je n'indiquerai que quelques traits de cette réponse, qui, outre qu'elle ne satisfait à aucune des réclamations de la Russie, relève avec beaucoup de tact et de justesse, ce qu'il pouvait y avoir de tranchant dans les expressions de l'envoyé de cette puissance. A l'égard de ses plaintes sur le supplice du patriarche grec, le divan donne à M. de Strogonof une leçon d'histoire et d'histoire de Russie : il lui rappelle la punition d'un patriarche russe mis à mort par ordre de Pierre Ier, et la suppression de la dignité patriar-

cale faite à cette occasion, s'étonnant « qu'un » ministre, tel que M. l'envoyé, auquel rien n'é- » chappe, ait pu ignorer ce fait. » Relativement à la demande que, de son côté la S. P. a adressée à la Russie pour l'extradition de l'hospodar Michel Suzzo, et des autres transfuges, M. de Strogonof ayant précédemment allégué un sentiment de générosité qui s'y opposait, le ministère ottoman réplique avec une judicieuse précision que « les stipulations entre les gouvernemens sont » une chose, et que la *générosité* personnelle » en est une autre; qu'un gouvernement ne peut » pas, pour exercer ce qu'il lui plaît d'appeler » un acte de *générosité*, violer les stipulations » d'un traité qu'il a conclu avec un autre gou- » vernement ; que le meilleur *acte de générosité* » entre les gouvernemens est de remplir les » traités. » On juge bien que le divan ne laisse pas sans répartie les prédictions d'une ruine prochaine dont la note russe exprime la menace. Je rapporte ce morceau, parce que je remarque qu'on l'a supprimé dans quelques-unes des versions de cette réponse. « M. l'envoyé, dit la S. P., » s'est servi, dans la note qu'il a présentée, de di- » verses expressions impropres sur le compte de » l'empire ottoman. Pourquoi faut-il que la S. P.,

» possédant tant de gloire et de puissance, se
» croire aujourd'hui à la veille d'être anéantie
» (ce que Dieu ne veuille), ou même de se trou-
» ver menacée d'un péril imminent? et de pa-
» reilles expressions, si contraires aux égards
» que se doivent les cours entre elles, sont-elles
» bien placées dans la bouche du représentant
» d'une puissance amie? » Si, après avoir lu la note russe, le premier mouvement qu'on a dû éprouver a été un mouvement de joie, quel est l'homme qui, en voyant le persifflage despectueux et effronté de la réponse du divan, n'a pas dû s'écrier avec transport: la Grèce est sauvée! elle ne l'est point: si elle doit l'être, elle ne le sera que par elle-même. Tous les calculs sont trompés. Jamais, jusqu'à nos jours, des déclarations si absolues n'avaient été faites par un gouvernement à un autre État, sans que le lendemain vît joindre à l'argumentation de la veille la dernière raison des rois. Les conseils donnés par la Russie aux Turcs sont « le dernier service
» qu'elle leur doive..... elle leur indique la voie
» de leur salut.... elle leur fait connaître les
» conditions auxquelles ils peuvent éviter une
» entière ruine. » De telles menaces ne peuvent pas être l'œuvre de M. de Strogonof. Il n'y a

point d'ambassadeur, de plénipotentiaire qui jamais, de son seul mouvement, ait osé articuler de semblables prophéties. C'est au cabinet de Pétersbourg seul qu'elles peuvent appartenir. C'est là qu'elles ont été conçues, pesées, arrêtées. La guerre a été résolue : cette résolution n'eût-elle duré que vingt-quatre heures, elle a existé. C'était une grande inspiration, soit que l'humanité y eût quelque part, soit qu'elle eût uniquement sa source dans le système héréditaire des monarques russes, soit qu'on veuille y voir, ce qui est plus naturel, un principe mixte d'humanité et d'ambition, de religion et de politique. L'abandon de cette haute pensée est un malheur pour le genre humain. Nous ne décidons pas s'il en est un au même degré pour la Russie. Les journaux officiels de quelques gouvernemens (1) qui la flattaient naguère, se pressent d'insulter à sa bonhomie, qui, retenue par les liens et les préjugés de la Saint-Alliance, a manqué une si belle occasion. Nous n'allons pas si vite en fait de blâme. Pour une aussi puissant État, une occasion perdue n'est pas un mal

(1) Voyez plusieurs articles du *Courrier*.

irréparable. Chaque jour peut lui offrir d'amples moyens de revanche, et peut-être la joie de ses rivaux a-t-elle été prématurée. Pour le moment, on ne peut en disconvenir, la Russie a porté elle-même un coup sensible à sa considération par le passage brusque d'une extrême hauteur à une extrême faiblesse. Ce même cabinet qui s'était exprimé d'une manière si impérieuse, est devenu sans transition le plus pacifique et le plus débonnaire de tous. Il laisse l'Autriche et l'Angleterre négocier pour lui à Constantinople. Dans une réponse de la Porte Ottomane à l'internonce d'Autriche, il est curieux de voir le divan invoquer contre la Russie les raisonnemens dont la Sainte-Alliance s'est armée contre les peuples d'Italie. L'épigramme n'est pas trop déplacée et ne va pas mal à son adresse. « La S. P. n'a point » d'autre but que de procurer à ses provinces et » à leurs habitans la tranquillité dont ils avaient » joui autrefois..... Les principes de douceur » n'ont fait qu'augmenter l'arrogance et l'esprit » *révolutionnaire* des Grecs.... Les droits sacrés » des souverains semblent commander à S. M. » l'empereur de Russie lui-même, de blâmer » hautement dans son cœur les partisans de cette » criminelle révolution. » C'est la Porte Otto-

mane qui parle ainsi au sujet de la nation grecque « rebelle à son très clément souverain. » Quelle sanglante satire des maximes professées par quelques congrès ! Après avoir renoncé au projet de se faire lui-même justice, le cabinet russe s'est adressé aux principaux cabinets européens. Il les a engagés à trouver les moyens de le dispenser « d'obtenir par la force des armes l'accomplisse- » ment des conditions que l'honneur de sa cou- » ronne, le maintien des traités, la protection » de la religion chrétienne et l'humanité lui ont » fait un devoir d'exiger de la Porte. » Dans le même temps un *ultimatum* est adressé directement à Constantinople par le cabinet de Pétersbourg. Nouvelle menace, nouvel échec. Le divan arrête de rejeter cet *ultimatum* de la manière la plus catégorique, il passe plus d'un mois sans s'occuper d'y répondre. C'est encore de la part des ministres d'Angleterre et d'Autriche un grand effort de le décider même à une réponse qui n'est qu'évasive, et ne satisfait à aucune des réclamations de la Russie. Depuis ce temps, vingt conférences ont eu lieu entre le cabinet ottoman et les ministres médiateurs : vingt notes ont été remises ; et vingt réponses toujours assaisonnées de traits piquans pour le cabinet de

Pétersbourg, ont laissé la question au point où elle était, quant aux termes; avec cette différence, que les Turcs se sont joués des demandes qui leur étaient faites, quant au fond des choses. Il a été proposé au divan d'envoyer un plénipotentiaire sur les frontières de la Moldavie pour y ménager une réconciliation sous la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre. Le divan répond avec fierté qu'il n'a donné lieu à aucune plainte légitime de la part de la Russie, qu'il n'a violé aucun article des traités, que c'est elle qui a envers la Porte des obligations à remplir en rendant des transfuges et en lui remettant les forteresses d'Asie qu'elle retient à tort; que, si la Russie veut renouer des relations amicales, c'est à elle d'envoyer un nouvel ambassadeur, et à désavouer par là M. de Strogonof. Nous ne pousserons pas plus loin ces détails humilians pour le cabinet de Pétersbourg. Lorsqu'un cabinet a souffert un premier outrage, surtout de la part des Turcs, il n'en est point auquel il ne doive s'attendre. Il n'en a été effectivement épargné aucun à la Russie, et des esprits soupçonneux pourraient croire que ses fidèles alliés n'ont pas éprouvé un très vif chagrin des réponses hautaines du cabinet ottoman, bien

qu'ils aient eu soin d'en faire disparaître les trop choquantes inconvenances. Cette comédie dure depuis plus de seize mois, et une remarque assez piquante qui doit frapper tout observateur attentif, c'est que les notes et les repliques semblent former une sorte de dialogue que l'on serait tenté de croire sorti d'une même main.

Nous avons, sous plus d'un rapport, contesté à l'union des cabinets que Troppau et Laybach ont empreinte de si tristes couleurs, la dénomination d'alliance *sainte* dont elle s'est dotée elle-même. Il est un aspect sous lequel ce titre lui est légitimement acquis, et le cabinet de Pétersbourg, agissant dans l'esprit de la Sainte-Alliance, s'est particulièrement chargé d'en fournir la preuve. Si le cachet de la sainteté est dans la patience à souffrir les injures des infidèles, ce cabinet peut s'enorgueillir d'avoir porté au plus haut degré cette vertu évangélique. Qu'il ne s'offense point de cette remarque. Il a eu devant lui de grands exemples, et l'étrange vertu dont nous le félicitons n'est point une nouveauté ni un privilége. C'est une bizarrerie historique qui n'est pas indigne d'attention, que l'indulgence des gouvernemens européens pour les torts des Ottomans envers eux. On dirait

qu'avec ces barbares l'orgueil le plus intraitable peut fléchir sans se compromettre. On sait que Louis XIV lui-même, d'ailleurs si susceptible, si irritable, qui faisait venger par des monumens publics sa dignité offensée dans ses ambassadeurs, semblait ne pas sentir les insultes qui partaient du cabinet ottoman. Aussi le pape disait-il que ce monarque était plus endurant à Constantinople qu'à Rome.

Si l'on en croit certains indices, la Russie serait enfin lasse de sa condescendance. Elle eût pu se fatiguer à moins. Tant de violences sans cesse renouvellées de la part des Turcs, et les massacres de Scio, et récemment l'incendie d'Iassi, et le ridicule spectacle d'un hospodar prisonnier, envoyé en Moldavie sous la garde de préposés turcs, et une foule d'autres actes offensans pour cette puissance, peuvent bien avoir épuisé sa longanimité. A cet égard, comme pour tout le reste, nous ne prononçons point sur les résolutions du moment. Nous croyons avoir bien établi les faits dont la connaissance est nécessaire pour asseoir un jugement sur toutes ces graves questions. Là finit le rôle dont nous nous sommes chargé. Pour le compléter, nous croyons utile de récapituler en quelques lignes

les mouvemens sensibles de la politique des principaux cabinets depuis 1815 jusqu'à ce jour.

Résumé des mouvemens de la politique depuis 1815.

La signature des traités de Paris en 1815, par quatre grandes puissances seules, a créé pour l'Europe un mode d'existence politique qui n'a aucune ressemblance avec le droit public établie par la paix de Westphalie. On pouvait craindre dès lors que cette innovation ne mît le reste de l'Europe à la merci de ces quatre puissances. C'est ce qui est arrivé.

Immédiatement après la conclusion de ces traités, une pieuse exaltation de sentimens, très généreux sans doute, a inspiré à trois monarques l'idée d'une alliance d'une nature toute nouvelle, qui a mêlé la religion à la politique, et formé pour les parties contractantes des engagemens énigmatiques dont l'interprétation était laissée à l'avenir.

Cependant de 1815 à 1818, ce n'est pas encore la Sainte-Alliance, c'est toujours la quadruple alliance qui règne. En effet, le gouvernement français, qui avait accédé au pacte du 26 septembre, n'en a pas moins continué à être en dehors de la direction générale des affaires, tandis que, sans une telle accession, à laquelle

la constitution britannique se refuse, le ministère anglais a conservé pendant quelques années une part principale dans cette direction. Le lien qui tenait les quatre puissances étroitement unies, était une convention particulière signée le même jour que les traités de Paris, mais sans la participation de la France. « Pour consolider, » disait l'article VI de cette convention, les » rapports intimes qui unissent aujourd'hui les » quatre souverains *pour le bonheur du monde*, » les hautes parties contractantes sont convenues » de renouveler à des époques déterminées, soit » sous les auspices immédiat des souverains, soit » par leurs ministres respectifs, des réunions » consacrées aux intérêts communs et à l'examen » des mesures qui, dans chacune de ces époques, » seront jugées les plus salutaires *pour le repos* » *et la prospérité des peuples, et pour le main-* » *tien de la paix de l'Europe.* » Cet article fait voir quelle latitude préparaient d'avance à leurs délibérations futures quatre cabinets qui se présentaient comme chargés de veiller au bonheur du monde, au repos et à la prospérité des peuples. De là les congrès. Le premier fut celui d'Aix-la-Chapelle.

La question relative à l'évacuation de la France

était l'objet de cette réunion : cette question était décidée par les faits. La France payait ses contributions : elle était tranquille. C'étaient les deux conditions exigées d'elle ; toutes deux étaient remplies. La prolongation de l'occupation, et même le morcellement de notre territoire n'auraient pas déplu à certaines puissances. Vainement aussi la politique avertissait l'Angleterre que la France était assez affaiblie. L'incurable et stupide haine du cabinet britannique d'alors ne cédait pas même à la politique. La Russie seule eut le mérite d'une résolution non équivoque. Soit calcul, soit générosité, par la puissance d'une volonté forte, elle entraîna les autres opinions. Il fut expédié à la France des lettres patentes de manumission. On donna l'accolade à son plénipotentiaire, qui fut reçu membre du congrès. Ce n'est plus, à dater de ce jour, une quadruple, mais une quintuple alliance. A la vérité, le cinquième anneau ajouté à la chaîne en augmente peu le poids. Là finissent les démonstrations libérales dans lesquelles les peuples avaient vu l'explication de ce que la Sainte-Alliance offrait d'énigmatique et d'obscur. C'était à cette dernière alliance, à son esprit présumé, que l'on avait attribué les ménagemens observés

jusqu'alors pour quelques gouvernemens constitutionnels. Tout-à-coup ces ménagemens cessent ; ils sont remplacés par un système d'hostilité qui ne se déguise même pas. Si, comme les peuples s'en étaient flattés, la Sainte-Alliance avait eu primitivement pour objet l'amélioration de l'ordre social, elle a, dans ce sens, rendu son dernier soupir à Aix-la-Chapelle.

La domination de l'Europe est dans les mains d'une pentarchie, mais cette pentarchie n'est que nominale. Le ministère français n'est guère consulté. Le cabinet britannique se plie à une connivence peu honorable qu'il tâche de justifier à ses propres yeux par l'intérêt qu'il a de ménager l'Autriche. La Prusse n'a d'opinions que celles des cabinets de Vienne et de Pétersbourg, et tâche de persuader à chacun d'eux séparément que c'est à la sienne qu'il se conforme. Ainsi des cinq puissances, deux seulement occupent la scène d'une manière active. L'Autriche surtout semble avoir pris possession du terrain. Par une flatterie qui n'est pas mal adroite, c'est la Sainte-Alliance qu'elle met en avant et dont elle se déclare le champion. Comme le vague des expressions peut donner carrière au système interprétatif, elle s'en saisit, la commente et la fait par-

ler, comme à Rome le sénat faisait parler les livres sibyllins, c'est-à-dire selon ses intérêts et ses vues. La Sainte-Alliance jusque-là avait été comme une épée qui sommeille dans le fourreau. L'adresse autrichienne a su l'en tirer : les peuples vont en ressentir les coups. De ce moment le nom de la Sainte-Alliance signifie guerre à la liberté, guerre aux constitutions représentatives. Pour l'Autriche tout est calcul ; l'esprit aristocratique, qui est en elle une passion, est en même temps pour elle un moyen. Elle appelle sous ses drapeaux tous les contre-révolutionnaires de l'Europe. Elle a pour clientèle et pour affidés tout ce qui s'alimente des abus et des vices des gouvernemens, des usurpations du moyen âge et de la misère des peuples. Elle a ainsi des alliés dans tous les Etats, surtout dans les Etats germaniques où les princes médiatisés, les membres de l'ordre équestre et autres membres d'anciens corps privilégiés, forment pour elle une sorte d'armée qui est à ses ordres contre les princes souverains dont ils sont les sujets. La prévoyance autrichienne n'a pu empêcher plusieurs de ces princes souverains de donner des constitutions représentatives à leurs peuples. Son premier projet est de détruire ces constitu-

tions; elle y travaille, mais elle ne parvient qu'à les suspendre en partie ou à entraver leur marche. Dans ce qui regarde l'Allemagne, l'Autriche agit seule avec la Prusse. L'Angleterre ou plutôt son ministère égoïste qui ne veut la liberté nulle part sur le continent et qui ne lui en laisse à elle-même que la portion dont il ne peut la dépouiller, professe une adhésion publique à toutes les mesures impopulaires voulues par le cabinet autrichien. Le ministère français essaie d'imiter ces mesures en France. La Russie les transporte en Pologne; mais, malgré l'approbation qu'elle leur donne, on a lieu de croire que cette dernière puissance n'a pas voulu aller jusqu'à laisser frapper un coup décisif, c'est-à-dire jusqu'à se prêter au renversement des constitutions nouvellement établies: il a pu lui convenir d'encourager le cabinet autrichien dans des attaques qui mécontentent les peuples dont il restreint la liberté comme les princes dont il blesse l'indépendance, mais c'eût été trop de complaisance de la part de la Russie de s'enlever à elle-même tout droit de protection en Allemagne en rangeant d'une manière définitive et irrévocable cette contrée tout entière, peuples et princes, sous le despotisme de la cour de Vienne.

Tandis que le congrès de Carlsbad et la diète de Francfort se débattaient contre la liberté régulièrement introduite dans quelques Etats germaniques, les révolutions d'Espagne, de Naples, de Portugal et du Piémont préparaient de nouveaux alimens à l'activité des cabinets. Laissera-t-on ces révolutions affermir des gouvernemens libres, ou faut-il refouler les peuples sous le pouvoir absolu? Cette question ne devrait regarder que les princes dont les Etats viennent de recevoir une nouvelle organisation. Ici l'interprétation de la Sainte-Alliance prend le caractère le plus audacieux, et la Russie, qui en avait laissé pendant deux ans l'exploitation presque exclusive à l'Autriche, revient en partager les honneurs avec elle sans paraître en rechercher les bénéfices. Après lui avoir abandonné en grande partie l'Allemagne, elle se montre ardente à lui livrer plus complètement encore l'Italie. Ces douteuses possessions sont-elles les présens de l'amitié? L'Autriche du moins affecte de le croire. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer encore que les congrès de Troppau et de Laybach ont imposé à l'Europe un nouveau droit public en vertu duquel la Sainte-Alliance est proclamée avoir droit

d'intervenir, même à force ouverte, dans les affaires intérieures des autres Etats. Si l'on demande comment la raison des gouvernemens constitutionnels a toléré ce renversement de tous les principes du droit des gens, la France se tait honteuse de la conduite de son ministère et l'Angleterre allègue pour sa justification une circulaire adressée à ses agens diplomatiques, comme si elle avait payé sa dette au droit des gens par la vaine formule d'une protestation sans effet.

Le nouveau genre d'envahissement consacré par les congrès de Troppau et de Laybach, entrait parfaitement dans la politique traditionnelle de la Russie. On sait quel parti elle a tiré de son droit d'intervention religieuse en Pologne et en Turquie. C'est le même système étendu à toute l'Europe à la faveur du prétendu droit d'intervention politique qu'elle fait, de concert avec l'Autriche, découler de la Sainte-Alliance. Si l'exercice de ce droit usurpé d'intervention politique et religieuse forme pour ces puissances une suprématie sacerdotale, c'est un sacerdoce auquel ne manqueront pas les victimes.

L'attention des cabinets était encore occupée

des affaires du midi, quand l'insurrection éclata en Moldavie et dans la Grèce. Le moment est essentiel à saisir : l'Autriche ne le laisse pas échapper. Compromettre la Russie avec les Grecs est un point important. La Russie craint de rendre sa bonne foi suspecte au cabinet autrichien ; elle se hâte de condamner ce qu'elle eût approuvé quelques mois plus tôt ou quelques jours plus tard. Nulle distinction n'est admise ; on ne voit dans les Grecs que des sujets, dans les Turcs qu'un gouvernement. Les Grecs sont déclarés rebelles, et la voix de la Russie qui tant de fois les a appelés aux armes, se mêle aux anathèmes lancés contre eux. Le cabinet de Pétersbourg s'est fourvoyé. Il importe de l'empêcher de revenir sur ses pas. C'est à Constantinople qu'est surtout la difficulté. Si les Turcs avaient la patiente circonspection des cours de Vienne et de Londres, ils se hâteraient de faire comme elles, de prendre acte des déclarations de la Russie, de s'en féliciter, de lui en montrer de la reconnaissance et de serrer par là les liens dans lesquels elle s'est enveloppée elle-même ; mais la franchise brutale du cabinet ottoman faillit lui enlever tous ses avantages ; il reproche au cabinet russe d'avoir préparé l'insurrection ;

il prétend en avoir les preuves, il l'irrite, lui refuse toute satisfaction et par là lui rend le plus grand service en lui fournissant une occasion honorable de s'affranchir des entraves de Laybach. Le cabinet de Pétersbourg a vu l'heureuse occasion qui lui est offerte, il veut la saisir, il s'y détermine; il embrasse une résolution tout-à-la-fois politique et humaine, il envoie à son ambassadeur la fameuse note du 6 — 18 juillet qui menace Constantinople de sa ruine. La nation grecque était sauvée, les Turcs pouvaient être expulsés de l'Europe, rien chez eux n'était prêt pour leur défense, de grandes destinées s'ouvraient pour un avenir prochain. L'Autriche, qui s'était à Laybach appuyée de la Russie contre l'Angleterre, s'appuie de l'Angleterre contre la Russie. Prévenir la guerre est l'objet de leurs efforts réunis. Pendant trois siècles l'Autriche a invoqué l'Europe contre les Turcs, elle implore maintenant l'Europe pour les Turcs contre le cabinet de Pétersbourg. Le ministère anglais n'est pas moins actif. Si le *Courrier* est moins Turc que l'*Observateur autrichien*, le cabinet britannique est moins avare de faits que de paroles. Dans le cas où cette question serait ajournée pour quelque temps, on

pourrait dire que, comme c'est l'avidité mercantile des Génois qui a transporté les Turcs en Europe, ce serait l'avidité mercantile des Anglais qui les y aurait retenus. Le cabinet de Pétersbourg a faibli, il a reculé : le premier pas une fois fait en arrière, il a marché d'affronts en affronts, d'outrages en outrages, et c'est par ce chemin qu'il est arrivé à Vérone.

D'après ce mouvement de la politique européenne jusqu'au moment actuel, il semble que, sans hasarder d'assertions trop téméraires, on peut réduire à peu près aux généralités suivantes l'expression sommaire de leurs intérêts et de leurs vues.

Italie.

L'Autriche veut naturellement prolonger l'état existant d'occupation militaire.

La Russie a, en 1822, pour consentir à cette prolongation, les mêmes motifs qui l'ont portée à vouloir l'occupation en 1821.

L'Angleterre désire l'évacuation de l'Italie; mais, par ménagement pour l'Autriche, son point d'appui contre la Russie, elle n'exprime pas ou n'exprime que faiblement cette volonté.

Espagne.

L'Autriche, malgré l'ardeur de ses vœux pour le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne, ne peut pas vouloir chercher dans une intervention armée, un embarras lointain qui pourrait lui en susciter d'autres en Italie. Il lui importe de conserver tous ses moyens disponibles pour l'hypothèse d'évènemens qui, en dépit de tous les efforts contraires, peuvent se développer en Orient; mais ces mêmes embarras qu'elle se garde bien de prendre pour elle-même, il ne peut lui être désagréable de les voir retomber sur la France qui d'ailleurs s'en montre avide et semble en solliciter la faveur.

Par les mêmes raisons, ou plutôt par la raison inverse, la Russie doit, comme l'Autriche et plus que l'Autriche, conseiller à la France une expédition en Espagne, dans l'espoir d'y engager l'Autriche elle-même malgré elle; sauf, pour son compte, à imiter Catherine II, qui, chaque année, promettait aux coalitions contre la république française des envois de troupes que son règne ne vit pas réaliser.

Il ne peut pas convenir à l'Angleterre que les

cabinets de Pétersbourg et de Vienne prétendent dicter des lois à l'Espagne.

Grèce et Turquie.

L'Autriche dévoue les Grecs en holocauste à la peur qu'elle a de l'agrandissement de la Russie, et surtout d'un agrandissement auquel en ce moment il serait impossible qu'elle fût associée dans une proportion satisfaisante.

La Russie ajourne ses projets sur la Turquie, peut-être à des années, mais peut-être seulement à des mois. Dans l'intervalle, elle cherche à éparpiller sur d'autres objets l'attention et les forces des gouvernemens européens. Quand la politique d'une grande puissance a brusquement interrompu son cours, se fier à son immobilité accidentelle serait une imprudence. Souvent la politique ressemble à ces fleuves qui, après une disparition momentanée dans des gouffres profonds, reparaissent plus impétueux et plus rapides, grossis des renforts qu'ils ont reçus dans leurs routes souterraines.

L'Angleterre aurait sacrifié les Grecs uniquement pour empêcher, comme l'Autriche, l'extension de la Russie aux dépens des Turcs, si,

d'un autre côté, d'après des suppositions qui nous paraissent fausses, mais qu'elle croit vraies, elle ne les avait pas sacrifiés au calcul d'un monopole qu'elle imagine devoir être plus absolu, plus profitable pour elle sous le gouvernement turc, que ne le serait son commerce livré aux mêmes chances que celui des autres nations, si la Grèce devenait ou province d'un autre empire, ou Etat indépendant.

J'ai laissé de côté la Prusse et la France. Voici en deux mots leur situation à l'égard des trois questions indiquées.

La Prusse, pour qui la Russie serait l'ennemi le plus dangereux, doit paraître vouloir tout ce que veut cette puissance. Au fond, elle ne doit pas vouloir de guerre en Espagne, parce que ce serait diviser les forces sur lesquelles l'Allemagne fonde ses moyens de résistance. Elle est assez indifférente sur le sort de l'Italie, dans le doute si, à la longue, cette occupation sera un bien ou un mal pour l'Autriche. A l'égard de la Turquie ou de la Grèce, elle ne peut pas s'affliger que l'Angleterre et l'Autriche tiennent la Russie en respect. D'un autre côté, elle doit moins que l'Angleterre et l'Autriche craindre la guerre entre les Turcs et les Russes, parce

que la puissance de la Russie, s'étendant vers le sud, et y rencontrant nécessairement beaucoup de difficultés avec les Turcs et les Anglais, cesserait d'être aussi menaçante pour le nord. La Prusse a une position donnée : elle est ce qu'elle doit être.

Il n'en est pas ainsi de la France. Pour elle il y a bien aussi une position donnée, mais son ministère est-il capable de la prendre? N'est-il pas vraisemblable qu'incertain dans sa marche, il va tâtonnant sans savoir où mettre le pied, toujours prêt à le retirer en arrière au moindre mouvement du terrain? D'ailleurs, est-il en son pouvoir d'empêcher que les intérêts de la France ne soient combattus par ceux de l'aristocratie auxquels il obéit par penchant ou par nécessité?

L'intérêt de la France commande le respect pour l'indépendance des Etats, et par conséquent se refuse à toute intervention armée dans les affaires d'Espagne. L'intérêt de l'aristocratie tend à renverser en Espagne le régime constitutionnel. Faute de pouvoir l'anéantir à force ouverte, on veut du moins le miner par la guerre civile, en fournissant à cette guerre meurtrière de funestes alimens.

L'intérêt de la France réclame la prompte évacuation des Etats d'Italie occupés par les troupes autrichiennes. L'esprit de l'aristocratie veut le maintien d'une occupation dont la durée détruise tous les germes de constitutionnalité et raffermisse solidement le pouvoir absolu.

L'intérêt de la France veut l'affranchissement des Grecs, en désirant toutefois que cette révolution ne tourne ni au profit de la Russie ni au profit de l'Angleterre. L'intérêt de l'aristocratie craint dans la Grèce même le triomphe de la liberté.

Quand nous jouirions encore à Constantinople de tous les priviléges dont l'ignorance ou l'impéritie ont, il y a quelques années, fait un lâche abandon, la politique de la France devrait être assez généreuse pour immoler la jouissance passagère de quelques avantages commerciaux à la sainte cause de l'humanité. Même, dans ce cas, la politique conseillerait de seconder, dans leur retour à la civilisation, le Péloponèse et les îles de l'Archipel, bien sûre de trouver plus tard d'amples compensations dans un commerce plus étendu avec ces mêmes contrées devenues libres. Aucune puissance n'est dans une situation aussi belle que la nation française. Si le mi-

nistère était le véritable organe de la nation, il se prononcerait hautement et avec le juste orgueil d'une politique humaine autant que désintéressée

Pour la prompte évacuation des Etats d'Italie;

Pour le respect de l'indépendance de la nation espagnole et de son gouvernement;

Pour la libération des Grecs et leur rétablissement dans la loi des nations, lequel ne peut s'opérer que par leur séparation de l'empire ottoman.

Tous les cabinets agissent-ils à Vérone d'après l'impulsion des intérêts que nous avons indiqués? Tout nous autorise à pencher pour l'affirmative, en exceptant seulement la France, parce que son ministère, même en voulant obéir aux intérêts d'Etat, a pu être forcé d'obéir à des passions de parti.

On a dû remarquer que les dispositions apportées au congrès par les principales puissances ne sont pas mûres pour de grandes explosions. Aussi, les esprits qui attendaient de cette réunion des résultats graves et décisifs pourront bien être trompés.

On sait quelles sont les déterminations prises relativement à l'Espagne.

Il n'a point été fait mention du Portugal.

Tout le monde juge, avec une sorte de certitude, quel sera le parti adopté à l'égard de l'Italie.

Il y a peu d'apparence que la politique des cabinets s'accorde pour un effort généreux en faveur de la Grèce.

On ne peut pas admettre comme probable que le cabinet de Pétersbourg entende se laisser lier les mains en ce qui concerne ses différends avec la Porte ottomane.

Voilà où en sont les choses (1).

Sans me mêler de prédire quel sera le dénouement des diverses affaires mises en discussion, comme le congrès de Vérone n'est point l'objet direct du travail auquel je me livre, comme j'ai embrassé dans mon examen toute l'époque du règne de la Sainte-Alliance depuis son origine jusqu'à ce jour, il me semble utile, avant de finir, de remonter à la pensée dominante à laquelle est dû l'établissement de ce système de congrès successifs; système qui s'est maintenu tant que les intérêts des grandes puissances ont

(1) Elles en sont restées là, et le congrès est dissous.

été d'accord, mais qui touche à son terme depuis qu'ils se divisent. Cette série de réunions périodiques de cabinets a un caractère tout nouveau. Vainement je lui cherche des analogies dans l'histoire, je n'en trouve aucune qui me paraisse exacte. Cependant, comme le motif constamment allégué est l'amour de la paix, le désir du maintien de la paix, une explication très naturelle qui se présente à l'esprit, est que les monarques ont pu concevoir la philantropique pensée de réaliser le rêve de l'abbé de Saint-Pierre. La première idée de ce projet a d'ailleurs une origine royale, puisqu'elle émane de Henri IV; et ce n'est pas assurément manquer de respect pour les princes aujourd'hui régnans, que de leur supposer la volonté de prendre ce bon roi pour modèle. Le rapprochement de ce projet avec ce qui se passe sous nos yeux m'a paru digne d'examen; et peut-être ne sera-t-il pas moins curieux par les points de dissemblance qu'il présente que par les points de conformité.

Parallèle des congrès de la Sainte-Alliance avec ceux du projet de Henri IV.

Il est une remarque préalable qui prouve bien elle-même combien sont chimériques tous les calculs qui ont pour objet de prétendre établir, à quelque moment que ce soit, un point inva-

riable de fixité. La Russie, qui figure aujourd'hui en première ligne dans tous les mouvemens du monde politique, était à peine, il y a deux siècles, réputée puissance européenne. Dans l'énumération des Etats dont devait se former la confédération projetée par Henri IV, la Russie ne paraît que comme un accessoire presque indifférent. « Je ne parle point, dit Sully dans » ses mémoires, de la Moscovie ou grande Rus- » sie.... Outre que ces vastes pays appartien- » nent pour le moins autant à l'Asie qu'à » l'Europe, on doit presque les regarder comme » un pays barbare, et les mettre dans la même » classe que la Turquie. » Ailleurs, il ajoute : « Si le grand-duc de Moscovie ou czar de Russie, » que l'on croit être l'ancien knès de Scythie, » refuse d'entrer dans l'association, on le doit » traiter comme le sultan de Turquie, le dé- » pouiller de ce qu'il possède en Europe, et le » reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous » nous en mêlions, continuer, tant qu'il voudra, » la guerre avec les Persans et les Turcs. » C'est avec cette irrévérence que l'on traitait alors un Etat dont le poids menace aujourd'hui l'Europe entière. Il est difficile d'admettre que la confédération proposée, en supposant son application,

Digitized by Google

eût pu empêcher le développement qu'a pris la puissance russe. On ne refoule point en arrière le cours des choses. Ce qui est possible et plus utile, c'est de le diriger en s'y associant. On manque tout en prétendant davantage. C'est la faute que, sous d'autres rapports, commet aujourd'hui la confédération des cabinets. La république européenne a ainsi, depuis Henri IV, subi une variation extraordinaire dans les élémens qui la composent, mais ce changement n'a rien qui, en admettant la droiture d'intentions que suppose le projet, doive contrarier son exécution.

Le principal instrument voulu par Henri IV et par l'abbé de Saint-Pierre, pour le maintien de la paix, est un congrès investi d'un pouvoir judiciaire sans appel, destiné à terminer toutes les discussions des Etats confédérés, par un arbitrage amical, ou, dans le cas de l'inefficacité des moyens conciliatoires, par le déploiement des forces de toute la confédération. C'est bien là, jusqu'à présent, ce que font les congrès; mais il y a, dans la composition des congrès supposés et des congrès réels, une différence qui n'est pas d'une médiocre gravité. Dans le projet de paix perpétuelle, la base du projet est une

juste et convenable représentation de tous les Etats souverains, avec cette modification, qu'à l'égard des petits Etats d'Allemagne et d'Italie, plusieurs sont associés pour une représentation. L'énumération des Etats, réduits d'après cette règle, présente encore dix-neuf puissances délibérant sur le pied d'une parfaite égalité. Ce n'est pas là tout-à-fait ce qu'on a vu dans les derniers congrès, ce qu'on voit maintenant à Vérone. Tout aujourd'hui est concentré entre cinq puissances, à la rigueur entre trois d'elles seulement; et peut-être n'est-il pas inexact de dire que, depuis quelques années, deux de ces puissances, fortes de la tolérance des autres, ont fait prévaloir leurs volontés et leurs intérêts comme les intérêts et les volontés de la société européenne. Le système précédent établissait un concours égal de la part des dix-neuf puissances dont il composait l'Europe. Le système nouveau a déshérité de ce droit plus des deux tiers de ces puissances. La théorie, comme on voit, posait pour base l'égalité de droits entre les Etats : la pratique offre le privilége pour quelques-uns et l'exclusion pour le plus grand nombre.

Une autre base de la république européenne, telle que l'entend l'abbé de Saint-Pierre, est l'u-

nité de religion, c'est-à-dire que la Turquie en doit être écartée. Je commence encore par trouver ici une concordance parfaite entre l'ancien projet et le système actuel de la Sainte-Alliance, qui n'admet que des nations chrétiennes; mais à côté de ce point de conformité, j'aperçois aussi malgré moi un trait singulier de dissemblance. Les forces de la grande confédération devaient être consacrées à protéger toutes les nations chrétiennes contre les Turcs, les Tartares et tous les sectateurs de religions autres que le christianisme. La différence qui se présente ici a quelque chose de cruel. Le système de nos congrès est tout différent. C'est la paix avec l'empire ottoman qu'avant tout il veut conserver. Quelle paix que celle dont tant de sang chrétien est le prix!

A la vérité, l'un des principes du projet de paix perpétuelle est encore, comme ceux des congrès, le maintien de l'état de possession territoriale existant; mais quel est aujourd'hui dans l'application le résultat de ce principe? L'état de possession des Turcs est précisément celui qu'on craint le plus de troubler. Pour n'en pas encourir le soupçon, on renonce à de légitimes droits, on abandonne à leurs fureurs la popula-

tion de la Grèce, de la Moldavie et de la Valachie. Malgré les traités qui accordent en Turquie, au cabinet de Pétersbourg, un droit d'intervention qu'il usurpe ailleurs, ce cabinet s'en interdit l'usage, tant il a peur de paraître porter atteinte à l'état de possession de la Porte ottomane. Admirable scrupule! On doit regretter qu'il n'en soit plus tenu compte quand il s'agit d'Etats chrétiens, du Piémont et du royaume de Naples.

Le projet de paix perpétuelle qui réunissait toutes les puissances dans un congrès, sans en excepter aucune, avait prévu l'inconvénient de laisser long-temps dans les mêmes mains la présidence des délibérations. On craignait que le monopole de la présidence n'amenât l'usurpation d'un ascendant préjudiciable à l'égalité des droits des Etats confédérés. Il paraît qu'aujourd'hui les grandes puissances sont moins ombrageuses entre elles. Les délibérations ont toujours le même régulateur, et auprès du même président, toujours on revoit aussi le même rédacteur des protocoles. Les congrès ont leur secrétaire perpétuel, comme nos académies.

Un point auquel tous nos efforts ne peuvent trouver une ombre de ressemblance dans le

système d'aujourd'hui est celui qui, dans le projet de paix perpétuelle, était le préalable rigoureux, la condition première de l'association. Pour garantir les princes de la révolte des sujets, il devait avant tout être pris des mesures pour que, de leur côté, les sujets fussent garantis de la tyrannie des princes. Ce n'est pas là que conduisent les doctrines de nos congrès qui établissent en dogme que les princes, en leur qualité de législateurs suprêmes et sans partage, ne sont comptables qu'à Dieu de l'usage de leur pouvoir, ce qui exclut la responsabilité même dans la personne de leurs ministres.

Je ne veux pas pousser plus loin le parallèle. En comparant notre époque à celle où Henri IV concevait la formation d'une conférence européenne, au lieu de trouver dans les directeurs des congrès actuels les légataires de ce prince, j'y trouve précisément ceux contre lesquels, s'il vivait aujourd'hui, serait dirigée sa confédération. La maison qui régnait alors tout-à-la-fois en Espagne et en Autriche avait menacé l'Europe de la monarchie universelle. C'était cette monarchie universelle qu'il voulait combattre et faire disparaître. Les cabinets de Pétersbourg et de Vienne n'exercent-ils pas aujourd'hui cette

souveraineté générale dont Henri IV s'indignait? Si l'Angleterre, long-temps absurde dans l'excès de sa haine contre la France, était capable de revenir, sous un ministère plus habile, à de plus raisonnables dispositions, le véritable rôle de l'Angleterre et de la France, rôle qu'Henri IV remplirait aujourd'hui, serait de rallier autour d'elles tous les gouvernemens constitutionnels existans, et d'opposer l'impénétrable rempart d'une ligue de nations libres aux prétentions illimitées du triumvirat des monarchies absolues.

En admettant, ce qu'il est doux de penser, que l'intention première des monarques ait été de mettre en application la grande pensée de Henri IV, on est forcé de reconnaître que, si cette idée a été louable dans les princes, la politique de leurs cabinets a, dans l'exécution, porté de terribles atteintes à la pureté du projet tel qu'Henri IV l'avait conçu.

Dans la discussion relative à la Grèce, l'une des difficultés qui se sont offertes à l'Autriche et à l'Angleterre, tient à la crainte qu'ont ces deux cabinets de voir les dépouilles des Ottomans grossir encore les forces dont dispose celui de Pétersbourg. Si ces diverses puissances eus-

sent voulu seulement étudier dans les mémoires de Sully le projet de paix perpétuelle qu'elles ont paru vouloir réaliser, elles y auraient trouvé un expédient bien simple, par lequel eût été levé l'inconvénient qui les embarrasse. Ce projet a soin de déterminer d'avance l'emploi qui doit être fait des conquêtes, et on se souvient que c'est particulièrement sur les Turcs et les Tartares qu'il déclare les conquêtes légitimes et permises. « Une précaution unique à prendre, » dit Sully, par rapport à tous les pays conquis, » eût été d'y fonder de nouveaux royaumes » qu'on déclarerait unis à la république chré- » tienne, et qu'on distribuerait à différens » princes en excluant soigneusement ceux qui » tiendraient rang parmi les souverains de l'Eu- » rope. » Dans le cas d'une croisade d'humanité contre les Turcs, qui empêcherait de suivre aujourd'hui un plan aussi sage ? Respectons l'indépendance de la Grèce, si elle peut se suffire à elle-même, mais si, pour s'affranchir, elle a besoin des Etats européens, pourquoi les princes, ses libérateurs, ne lui donneraient-ils pas un gouvernement et même un chef, en ayant soin, suivant la pensée d'Henri IV, de

choisir ce prince en dehors des monarques régnans?

Le parallèle que nous venons d'établir entre les congrès qui s'assemblent sous nos yeux et les congrès voulus par le projet de paix perpétuelle est, comme on voit, peu satisfaisant, et laisse beaucoup à désirer. On en a récemment indiqué un autre : on a comparé les congrès actuels aux conciles. Ce dernier rapprochement offre moins d'exactitude encore, à moins qu'on ne veuille voir les conciles par le côté le moins honorable, c'est-à-dire, le bras armé du glaive temporel, pour faire triompher leurs décisions théologiques.

Parallèle des congrès de la Sainte-Alliance avec les diètes opposées à la réformation religieuse.

Il est un autre point de comparaison qui offre plus de traits de ressemblance : ce sont les diètes convoquées par Charles-Quint à Worms, à Nuremberg et à Spire, pour arrêter les progrès de la réformation. Alors aussi c'étaient des idées nouvelles qui combattaient d'anciennes idées : c'étaient aussi des idées anciennes qui, maîtresses du pouvoir, employaient la puissance des gouvernemens, les sentences des tribunaux et la force des armes, pour assurer leur triomphe sur les idées nouvelles. Le fond des choses est

parfaitement le même : les moyens ont beaucoup de ressemblance entre eux. Les différences qui se rencontrent, ne sont pas sans intérêt.

Charles-Quint dépassait de beaucoup à l'égard de l'Allemagne les droits qu'il tenait de la dignité impériale. Les cabinets, membres de la Sainte-Alliance, ne vont-ils pas beaucoup plus loin en appliquant à l'Europe entière le droit interventionnel dont ils se sont eux-mêmes investis et en brisant à leur gré l'organisation intérieure d'Etats étrangers et indépendans ?

Pour étouffer les nouvelles doctrines Charles V s'assura l'appui d'une association de *princes zélateurs pour la religion catholique.* La Sainte-Alliance a aussi son association de *princes zélateurs pour le pouvoir absolu.*

La diète de Worms avait mis au ban de l'empire Luther ainsi que ses fauteurs et adhérens. Dix autres diètes renouvelèrent les mêmes proscriptions. On sait quels anathèmes ont été fulminés, surtout depuis 1818, contre les hommes qu'on affecte de nommer *révolutionnaires.* On sait quelles vexations ils ont eues à souffrir en diverses contrées, quelles peines ont été prononcées contre les carbonari d'Italie.

Les manifestes et rescrits publiés au nom des diètes élevaient contre les défenseurs de la liberté religieuse les plus horribles accusations. Il n'est pas de crime qu'on ne leur imputât. On n'est aujourd'hui ni plus juste, ni plus mesuré, ni plus décent : les mêmes calomnies se renouvellent contre les amis de la liberté politique.

Faute de pouvoir réfuter les écrits de Luther, on les livrait aux flammes, on en défendait la réimpression. La liberté de la presse est encore aujourd'hui l'ennemi que l'on redoute le plus. Partout on cherche à l'enchaîner. Les sciences morales et politiques sont surtout celles que l'on voudrait pouvoir bannir du répertoire des connaissances humaines.

Une grave différence existe au désavantage de notre époque. Au seizième siècle, un certain nombre de princes regardaient la liberté religieuse comme leur propre cause. Aujourd'hui ils ne voient dans la liberté politique que la cause de leurs peuples. Aussi alors les rescrits de l'empereur furent déclarés attentatoires à la liberté des Etats, et les dissidens s'unirent pour en empêcher l'exécution. De nos jours, quoique l'indépendance des princes d'Allemagne n'ait pas

été plus respectée par les mesures adoptées à Carlsbad, nul de ces princes ne s'est déclaré contre elles. Aux maximes et aux entreprises des congrès de Troppau et de Laybach qu'a opposé l'Europe ? Une protestation de l'Angleterre qui s'est bornée à condamner les maximes des congrès et qui a laissé un libre cours à leurs actes.

S'il se formait des ligues pour s'opposer à la liberté religieuse, des ligues aussi se formaient pour la défendre. Pourquoi aujourd'hui la liberté politique n'aurait-elle pas dans une réunion de princes constitutionnels, sa ligue de Magdebourg et de Smalkade?

Alors on négociait avec les princes religionnaires. On leur proposait de remettre à un concile général la solution des points litigieux. Que faisaient ces princes? Ils répondaient qu'ils ne pouvaient reconnaître aucun concile qu'autant qu'ils y paraîtraient comme *partie principale et non comme accusés*. Les peuples ont-ils été appelés à faire plaider leur cause devant les congrès par des représentans munis de leur mandat? Voit-on à Vérone des plénipotentiaires de l'Espagne ? Est-ce comme *partie principale*

que le roi de Naples lui-même parut à Laybach en 1821 ?

En 1526, une alliance fut conclue sous le nom de *Sainte-Ligue* entre les rois de France et d'Angleterre, le pape, le duc de Milan et les Vénitiens, pour s'opposer aux progrès de la maison d'Autriche en Italie. En 1821, une ligue sous le nom de *Sainte-Alliance* a livré l'Italie à l'Autriche.

Une heureuse chance vint au secours de la liberté religieuse. Les Turcs pénétrèrent en Hongrie. On craignit plus alors les Turcs que les protestans. L'Autriche menacée laissa respirer les consciences. On accorda aux protestans une liberté provisoire de croyance et de culte pour prix de la réunion de leurs forces contre l'ennemi commun de la chrétienté. La même chance s'est offerte, mais sans fruit pour la liberté politique. Aujourd'hui on redoute moins les Turcs que les défenseurs de cette liberté. Ce sont eux, ce ne sont plus les Turcs qui sont considérés par les cabinets comme l'ennemi commun. En vain une nation chrétienne, menacée d'une entière extermination, implore l'assistance des Etats chrétiens. Un soin plus

important occupe les cabinets : ils ne s'en laissent point distraire. Il n'y a pour la liberté politique ni répit ni ajournement : on ne connaît pour elle ni paix ni trève. D'ailleurs les frontières d'aucun Etat ne sont compromises par les cruautés des Ottomans : il ne s'agit que d'une population et non pas d'un territoire.

Quoique les manifestes de Charles V ne parlassent que de sa sollicitude *pour le rétablissement du bon ordre et de la paix dans l'empire*, tous les historiens s'accordent à déclarer que, dans ses efforts pour écraser les protestans, il aspirait surtout *à établir un despotisme absolu sur toute l'Allemagne*. Ce n'est pas à l'Allemagne que se bornent aujourd'hui les prétentions des cabinets directeurs de la Sainte-Alliance.

Une fâcheuse ressemblance signale les deux époques, c'est le règne du système interprétatif et le triomphe de l'équivoque. Nous aimons à remarquer que, de nos jours, l'équivoque n'est pas aussi cruelle. Sur la foi de paroles qui ne devaient pas être douteuses (1), le landgrave de

(1) On avait donné au landgrave l'assurance qu'il n'avoit *aucun* emprisonnement à craindre. On prétendit

Hesse s'était rendu auprès de Charles V; il est arrêté et jeté dans un cachot. Aujourd'hui la Sainte-Alliance n'emprisonne point les rois: c'est elle au contraire qui se déclare leur appui; mais les rois de Sardaigne et de Naples en sont-ils plus libres?

Au seizième siècle, les rois de France furent proclamés protecteurs de la liberté germanique. Protéger la liberté religieuse était en effet un rôle digne d'eux. Protéger la liberté politique des peuples ne serait ni moins beau ni moins utile.

La persécution des protestans fut l'ouvrage des jours prospères de Charles V. L'Europe n'a dû la reconnaissance de la liberté religieuse qu'aux revers de ce prince. Nous ne formons point contre les cabinets opposans des vœux inhumains. Les peuples, pour devenir libres, ne demandent point que les rois soient malheureux. Il leur serait cent fois plus doux de devoir

---

avoir assuré seulement qu'il n'avait pas à craindre un emprisonnement *éternel*. Les mots *einige* et *ewige* étaient le texte de cette fraude. Ainsi de nos jours les cabinets ont joué sur les mots *assemblées d'Etats* et *constitutions représentatives*.

a un consentement volontaire de leur part les concessions qui ne furent arrachées que par la force à Charles V. Leurs vœux seront remplis, si les déterminations du congrès de Vérone sont pour la liberté politique ce que furent pour la liberté religieuse la trève de Lintz et la transaction de Passau.

Deux routes sont ouvertes devant le congrès. L'option est libre. Il dépend de lui de faire sa propre destinée, de consacrer le nom et le rang qu'il doit avoir dans la postérité. Il faut qu'il soit terrible ou généreux, magnanime ou impitoyable. Ce qu'il y aurait de moins historique, ce serait la nullité. Ou bien il suivra la trace des congrès précédens, ou bien il développera un caractère qui lui soit propre. Dans le premier cas, il doit prendre une marche décidée et franche. Il faut qu'il applique sans restriction à l'Espagne, toutes les mesures qu'il a fait peser sur le Piémont et le royaume de Naples : il faut comme à l'Espagne, les appliquer aussi au Portugal. Par là il y aura conséquence dans le système. Ce système est bon ou mauvais, c'est ce que nous n'examinons pas ici. Du moins il y en aura eu un, et il aura été suivi avec fermeté et persévérance. Si l'on peut blâmer la nature

des résolutions adoptées par les cabinets, on n'aura pas à leur reprocher d'avoir tergiversé dans l'exécution. Leur politique pourra être jugée rigoureuse : on ne l'accusera pas d'avoir été poltrone et versatile. Enfin, la Sainte-Alliance sera sur pied avec ses doctrines et tous leurs résultats.

Si au contraire le congrès est jaloux de laisser des souvenirs plus doux et plus flatteurs, de belles occasions lui sont offertes. Respecter l'indépendance des peuples et des princes, rendre l'Italie à elle-même, laisser à chaque nation le soin de pourvoir à l'organisation de son gouvernement domestique, il n'y a là rien de très difficile : c'est rétablir ce qui n'eût pas dû être détruit ; c'est ressusciter le véritable ordre social que l'on a bouleversé sous prétexte de le défendre. Un beau trait pourrait couronner l'œuvre, ce serait la combinaison amicale de moyens efficaces, pour assurer la libération de la Grèce, sans faire de cette entreprise un moyen d'agrandissement et de conquête.

Entre ces deux partis il n'y a point de milieu : tolérer l'occupation militaire de l'Italie, et cependant n'occuper ni le Portugal ni l'Espagne; éluder la difficulté en se remettant à la

France du soin de la résoudre; s'en rapporter également à la Russie pour la décision de ses démêlés avec les Turcs, sans rien stipuler en faveur de la nation grecque, ce serait laisser toutes les affaires dans l'état où elles étaient avant la réunion de Vérone. Ce n'était pas la peine d'appeler sur cette ville les regards du monde, pour ne leur présenter qu'un spectacle si insignifiant et si mesquin. D'ailleurs, la Sainte-Alliance aura cessé d'exister dans cette seconde supposition comme dans la première. Seulement, dans la première, sa cessation ne serait que l'effet d'une volonté loyale et humaine. Les peuples attendent avec anxiété la détermination définitive des cabinets; ils ne désespèrent jamais du cœur des princes, rarement même de la raison des ministres; ils n'ont point de ressentimens sans terme, point de haines éternelles; tout est oublié quand on revient à eux de bonne foi. Le sentiment auquel leur âme est le plus ouverte est celui de la reconnaissance. Leur reconnaissance même ne suit pas seulement le bienfait; elle le provoque, elle va au-devant de lui comme ensuite on la voit lui survivre. Que les plénipotentiaires y songent : le congrès est encore maître de choisir; il est en son pouvoir d'être l'effroi ou

l'amour de l'humanité. Le terme moyen serait le ridicule. Les cabinets, nous aimons à nous en flatter, reculeront devant toute résolution dont puisse s'effrayer le genre humain. Si le congrès sort de l'alternative indiquée, on serait autorisé à croire que ce synode de la Sainte-Alliance pourrait bien en être le dernier. Du moins une nouvelle réunion serait bien peu probable, et l'Autriche, qu'on ne trouve guère en défaut, ne serait pas trop mal avisée de faire renvoyer au congrès prochain la solution finale de ce qui concerne l'Italie. Dans toutes les hypothèses le congrès, maintenant assemblé, aura eu cependant un caractère particulier qui le distingue des précédens. Illusoire et peu significatif en apparence, il aura toujours produit un effet important par cela seul qu'il aura vu les cabinets réunis abdiquer, de fait, malgré les déclarations contraires à l'égard de l'Espagne et du Portugal, le fameux droit interventionnel dont, sous le nom de Sainte-Alliance, ils s'étaient investis eux-mêmes, et dont ils ont fait un si funeste usage envers l'Italie. Vainement on dirait qu'il n'y a pas abdication de ce droit, qu'au contraire on l'a reconnu, consacré par la délégation même qui en est faite au gouvernement

français, pour l'appliquer, s'il le juge convenable. Est-ce le conserver entre les mains de la Sainte-Alliance, est-ce le maintenir dans toute sa force, tel qu'on l'a déployé à Troppau et à Laybach, que d'en laisser à un gouvernement particulier la libre disposition? Est-ce pour son développement hypothétique un appui bien redoutable qu'une promesse de secours plus hypothétiques encore, mais qui, dans tous les cas, seraient plus à craindre pour le gouvernement français que les Cortès et leur constitution? La conservation de ce prétendu droit n'est que nominale; l'abdication est réelle. Grâce à ce désistement forcé ou volontaire, les peuples ne regarderont point le congrès actuel du même œil que ceux des dernières années. Bien différent des autres, s'il ne fait pas cesser le mal, il ne l'aggrave pas, ou il ne l'aggrave que par le fait seul de la prolongation de l'état existant. C'est un congrès presque négatif. Il ne déclare point la guerre, il ne la fait pas, il ne l'impose pas. Ses actes se réduisent à des remontrances plus ou moins amicales, plus ou moins sévères. Ces remontrances sont fondées ou injustes, opportunes ou intempestives, n'importe; il n'y a point là de violence, point d'hostilité. C'est

presque un commencement de retour vers la pureté des principes du traité du 26 septembre 1815, avant qu'il eût été dénaturé par de pernicieuses interprétations. Enfin, pourvu que la quintuple Alliance n'éprouve point d'altération capable de troubler ni la paix continentale, ni la paix maritime entre les puissances qui la composent, il ne semble pas que le congrès de Vérone doive laisser aux peuples de trop pénibles souvenirs, s'il ne leur rappelle, comme résultat principal, que les obsèques de la Sainte-Alliance, non de celle que conçut à Paris l'âme religieuse des monarques, et dont les peuples avaient attendu tant de bienfaits, mais de celle qu'ont fait prévaloir sous son nom les vues impopulaires des cabinets, et que les congrès de Troppau et de Laybach ont chargée du poids d'une si désastreuse célébrité.

Post-Scriptum.

Depuis la publication de la première édition de cet Ouvrage, le congrès de Vérone s'est dissous. Je le montrais en action, et il n'était déjà plus. Sa dissolution n'a rien changé à mon travail. Ce que je supposais s'est trouvé exact; ce que j'avais pressenti s'est réalisé. Quoiqu'un écrit politique ne soit pas tenu d'offrir,

comme une composition littéraire, une série d'événemens prise à leur origine et conduite jusqu'à leur dénouement, j'aurais pu avec assez de justesse intituler cet écrit : *Histoire du règne de la Sainte-Alliance.* Née en 1815, couverte de voiles mystiques pendant deux ans, développée ou dénaturée en 1818, impérieuse et tyrannique sous sa forme nouvelle jusqu'à la fin de 1822, la Sainte-Alliance est venue expirer à Vérone. Là est son tombeau; là doit être placée son épitaphe. Peut-être on parlera d'elle comme si elle existait encore; on ne fera plus qu'évoquer une ombre. Au même moment a fini le congrès. Il a fini, non avec le fracas d'un torrent qui rompt ses digues, mais avec le calme d'un fleuve silencieux dont les eaux se perdent tout à coup dans le sable. A la vérité, on dirait qu'il a voulu revivre dans l'action partielle des ministres de trois puissances qui de Paris ont, par la voie de leurs collègues à Madrid, adressé des déclarations identiques au gouvernement espagnol. Il a voulu revivre surtout dans la circulaire datée de Vérone le 14 décembre, et envoyée par les cabinets de ces trois mêmes puissances à leurs ministres près les diverses cours de l'Europe. Ces trois cabinets persévèrent dans leurs doctrines; nous ne les en blâmons pas. Ils

modifient leurs procédés; nous leur en rendons grâce, et nous en félicitons les peuples. A la fin de 1822, ils répètent encore que l'insurrection des Grecs est une entreprise coupable. La voix du genre humain tout entier se charge de les démentir. Ils s'obstinent à qualifier le système de leur politique particulière du nom de système européen. La civilisation européenne réclame contre une telle usurpation. Ils ordonnent à leurs agens de quitter l'Espagne. Que ne se sont-ils bornés à un ordre semblable à l'égard du Piémont et du royaume de Naples! Depuis qu'on a vu M. de Strogonof partir de Constantinople en annonçant à l'empire turc sa ruine immédiate, sans que deux ans après l'épée russe soit encore sortie du fourreau, on a dû être guéri des terreurs qu'auraient pu inspirer jadis ces formules comminatoires. Au lieu de s'affliger de la retraite d'agens dont la présence lui offre plus d'inconvéniens peut-être que d'avantages, il n'est pas certain que l'Espagne ne la regarde pas comme un bienfait. Ce qu'il faut plaindre en cette occurrence, c'est le cabinet de Berlin qui, satellite obligé de ceux de Vienne et de Pétersbourg, n'a pu certainement qu'avec beaucoup de regret prendre part à des actes qui vont

fermer l'accès du territoire espagnol aux draps et aux toiles de la Silésie. Ainsi la circulaire datée de Vérone le 14 décembre, et les notes expédiées de Paris à Madrid le 26 du même mois, ne sont plus de ces redoutables éclairs que la foudre accompagne; elles ressemblent bien plutôt aux éclairs pâlissans qui suivent la menace d'un orage évanoui. Les sinistres adieux faits à l'Espagne par des cabinets qui vont être comme morts pour elle, n'auraient de gravité (et Dieu sait à qui cette gravité serait fatale) qu'autant que le Gouvernement français céderait à la périlleuse fantaisie de recueillir l'insidieux héritage de ces cabinets, et de se porter, soit aujourd'hui, soit plus tard, pour leur exécuteur testamentaire.

La France (1) acceptera-t-elle ce legs onéreux de la Sainte-Alliance? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement anglais restera-t-il spectateur immobile de l'invasion de l'Espagne? Vérone ne nous a rien appris de certain sur ces éventualités. Le congrès, en se dissolvant, a laissé l'avenir couvert d'un nuage. C'est aux cabinets de Londres et de Paris qu'il est réservé d'y faire pénétrer la lumière.

---

(1) Ici commence l'addition faite à cette nouvelle édition.

Toutefois, avant de nous transporter aux bords de la Seine et de la Tamise, il importe de considérer quelles ont dû être les dispositions particulières dans lesquelles se trouvaient, au moment de la séparation des souverains, les trois puissances qui ont formé l'arrière-garde du congrès; nous devons rechercher si les dispositions de ces trois puissances, l'Autriche, la Russie et la Prusse, ont eu en effet le caractère de concordance que veulent faire supposer leurs démonstrations extérieures. Malgré le travail de ces démonstrations étudiées, il n'a pas été difficile d'apercevoir dans la parité même du langage ou dans sa réserve comme dans son exagération artificielle, des indices de dissidence effective à l'égard des points sur lesquels on semble être le plus d'accord. Il a été démontré pour tout observateur exercé et clairvoyant que ces trois puissances se sont quittées peu contentes les unes des autres et peut-être aussi peu satisfaites d'elles-mêmes.

On pourrait dire qu'il y a aujourd'hui une espèce *de guerre civile* dans presque tous les cabinets, l'Angleterre et la Russie exceptées. Seuls, les cabinets de ces deux dernières puissances avaient à Vérone une volonté faite, parce

que tous deux ayant déjà eu aussi leur guerre intérieure auparavant, c'était le parti vainqueur dans l'un et dans l'autre qui avait figuré seul au congrès.

Il y avait eu *guerre* dans le cabinet de Pétersbourg. L'objet en est connu. Cet objet de débat avait été de décider lequel des deux partis convenait le mieux à ce cabinet, ou de continuer à se couvrir du nom et des maximes de la Sainte-Alliance, pour s'assurer à lui seul la suprématie errante et divisée depuis la chute de Napoléon, en étendant sur tout le continent le filet d'une autocratie qui porte avec elle la menace de huit cent mille baïonnettes; ou bien, en se bornant à partager cette suprématie avec d'autres grandes puissances, de saisir les facilités que lui offrait l'insurrection des Grecs pour porter en Orient tout le poids de ses forces et y consommer les vieux projets de sa politique héréditaire. Soit raisonnement, soit exaltation d'esprit, le système de la domination occidentale l'a emporté. Ce n'est pas que les vues sur l'Orient soient abandonnées. Le débat dans le cabinet russe ne roulait que sur un point d'initiative. Ce cabinet était donc arrivé à Vérone avec une intention arrêtée, se

réservant, si cette intention n'obtenait pas une réussite complète, de revenir à l'autre projet qu'il n'avait qu'ajourné. Pour cette puissance, il fallait à tout prix la guerre quelque part. Force a été de l'accepter dans l'occident de l'Europe pour qu'il ne la fît point dans l'orient.

Depuis quelques années, il y avait pareillement *guerre* dans le cabinet britannique; il y avait guerre, même dans l'esprit du ministre dirigeant. La question pour ce gouvernement était de savoir s'il persisterait à laisser les cabinets, zélateurs de ce qu'ils appellent le principe monarchique, abuser de ce mot pour établir leur domination matérielle sur les états du continent, ce qui devait avoir l'inévitable effet de réunir le continent tout entier, d'abord sous le joug d'un système unique, et bientôt après sous le joug unique de la puissance principale placée à la tête de ce système; ou bien si, abjurant une connivence impolitique, l'Angleterre ne devait pas mettre ses soins à rompre cette unité dont les suites pouvaient être à craindre pour elle et à rétablir sur le continent une division de puissance formant un contre-poids plus ou moins fort contre la prépotence de la Russie, mais auquel l'adjonction de l'Angleterre pût,

au besoin, donner une consistance suffisante pour maintenir un juste et raisonnable équilibre. Le doute était pénible. La mort de lord Londonderry a tranché la question. La Grande-Bretagne est revenue ouvertement à sa véritable politique. Il eût été absurde en effet que cette puissance cédât volontairement au cabinet de Pétersbourg la domination suprême du continent, qu'elle avait disputée et enfin arrachée à la France par vingt-cinq ans d'une ruineuse et implacable guerre. L'Angleterre eût perdu en un moment le fruit de tous ses travaux et de tous ses sacrifices, si elle avait souffert que, sous prétexte de combattre les révolutions, la Sainte-Alliance, et particulièrement la Russie sous le nom de la Sainte-Alliance, fît peser son bras de fer sur la totalité du continent. Comme la Russie, l'Angleterre avait ainsi porté à Vérone un principe fixe, une résolution ferme. La *guerre civile* avait cessé dans ces deux cabinets. Elle existait, elle existe encore à Vienne, à Berlin et à Paris.

Il y a encore aujourd'hui *guerre* dans le cabinet autrichien. Ce cabinet est divisé entre sa politique d'état et sa politique de doctrine ou de Sainte-Alliance. La politique d'état lui commande, il

est vrai, de faire tous ses efforts pour empêcher une rupture entre Pétersbourg et Constantinople, mais cette même politique lui commande aussi de tâcher de prévenir dans l'occident de l'Europe une guerre qui, devant occuper une partie des forces de l'Angleterre, diminue les moyens opposés à la Russie et par conséquent accroît dans la même proportion l'ascendant de cette dernière puissance. Contre cette politique d'état s'élèvent la politique de doctrine, les maximes de la Sainte-Alliance, le principe monarchique, l'esprit aristocratique surtout, esprit qui, régnant dans les salons ministériels, entre et domine dans les conseils des souverains. De là il arrive que, froissé entre des intérêts divers, placé dans la nécessité de faire un choix, la guerre de la France avec l'Espagne étant comme la condition de l'immobilité de la Russie à l'égard de la Porte ottomane, le cabinet autrichien, peut-être avec l'espoir secret de profiter du mal d'autrui, aime mieux laisser la France et l'Espagne s'engager dans une lutte désastreuse, à laquelle l'Angleterre même pourra prendre part, que de voir d'un côté s'aggraver ses dangers sur sa frontière d'Orient, et de l'autre, triompher les principes constitutionnels

auxquels l'esprit aristocratique a juré une guerre d'extermination.

A Berlin, *même guerre*, mêmes combats entre la politique de gouvernement et la politique de parti, entre la raison d'état qui voudrait se soustraire à la prépondérance russe, et l'esprit aristocratique qui marche à son but par le secours de cette prépondérance. Qu'en résulte-t-il? C'est que ce cabinet, pour qui tout est danger, redoute la guerre de la France avec l'Espagne sous ce rapport que toute guerre nouvelle, surtout une guerre dirigée contre des opinions, contre des systèmes politiques, peut faire rejaillir des étincelles sur des points même très éloignés des lieux où elle aura commencé; mais en même temps, comme la résolution de la guerre ne dépend pas de lui, ce cabinet ne pouvant distraire ses peuples des idées de constitution que par des idées de puissance, doit désirer, en échange des périls auxquels une nouvelle commotion l'expose, de se ménager au moins une indemnité financière par l'envoi d'une portion de ses troupes sur un territoire étranger, et, par suite d'une occupation d'abord amicale, la chance de la conservation ultérieure d'une partie du territoire ou des postes occupés.

Ces réserves mentales, ces vues subsidiaires n'étant, pour l'Autriche comme pour la Prusse, que la compensation éventuelle d'un mal que leur politique d'état leur prescrit de détourner, la position de ces deux puissances est évidemment contrainte et embarrassée. Il n'y a de position franche et bien déterminée que celle de la Russie et de l'Angleterre.

Entre les positions gênées et incertaines, la pire de toutes est assurément celle du gouvernement français. D'après l'état de choses que nous avons exposé, on conçoit sans peine que la Russie a dû déployer auprès de ce gouvernement toute l'activité de ses intrigues, la chaleur des excitations, peut-être même la puissance de la menace. On juge également que le ministère britannique, qui ne veut pas épuiser dans une guerre sans utilité pour lui des forces qu'il lui importe de conserver pour la défense de plus grands intérêts, mette tout en œuvre afin de détruire à Paris l'effet des machinations russes, et de déterminer le cabinet des Tuileries au maintien de la paix. La France dont la Russie réclame le bras, ostensiblement au nom de la Sainte-Alliance, sous le prétexte de combattre en Espagne l'esprit révolutionnaire, mais en

effet pour attaquer l'Angleterre dans l'Espagne, la France consentira-t-elle à être un instrument, un levier à l'usage d'une politique étrangère? C'est cette question qui tient depuis deux mois l'attention publique en suspens, et qui même, depuis qu'elle a paru décidée, n'a pas cessé d'être un sujet de doute et d'incertitude. Du côté de la Russie, il n'y a tout simplement qu'action de cabinet. Tout de sa part se réduit à ces menées sourdes, à ces manœuvres obscures et souterraines que pratique la vieille diplomatie du pouvoir absolu. Il n'en est pas ainsi en Angleterre et en France. A Paris et à Londres on voit autre chose que des cabinets; à côté des cabinets, on aperçoit des peuples. Les peuples dans ces deux capitales, dans ces deux Etats, ont aussi une opinion, et de plus le droit de la manifester. Si ce n'est pas de l'opinion des peuples que part toujours la déclaration de la guerre, c'est toujours dans cette opinion qu'en est placé le succès. Le plus sage, le plus habile de ces Etats est celui où les affaires sont dirigées dans un tel esprit que l'opinion des peuples se trouve être celle du cabinet. Nous allons tâcher d'offrir parallèlement un tableau du mouvement de l'opinion de ces deux cabinets et de ces deux peuples.

Le passage du duc de Wellington à Paris dans son retour à Londres a été marqué par des démarches conciliatrices, et depuis ce moment tous les actes du cabinet britannique ont eu le même caractère. Le ministère français est loin d'avoir montré la même constance dans sa marche, la même fixité dans ses résolutions. C'est de vieille date un vice inhérent à la monarchie de la France, vice que l'organisation représentative n'a pas déraciné encore, qu'il y a presque toujours dans le gouvernement même deux pouvoirs souvent ennemis, deux directions souvent contradictoires; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le pouvoir secret finit presque toujours par triompher du pouvoir officiel. Vérone a vu, par exemple, deux négociateurs français marcher dans des routes différentes, l'un se prononçant pour la paix, l'autre pour la guerre. La volonté, sinon numérique, du moins dominante dans le conseil, étant déclarée pour la paix au moment du retour des négociateurs, le ministre belliqueux a dû quitter le terrain et l'abandonner au ministre pacifique. Le chef du système de la guerre étant tombé, le triomphe de paix devait paraître assuré et complet. Cette attente a été trompée. Paris, même en politique,

est un pays de métamorphoses. Le négociateur pacifique de la veille, mis en possession du portefeuille des affaires étrangères, est, à l'exemple de celui dont il a pris la place, devenu un ministre guerrier. On avait cru à un changement de système : il n'y a eu qu'un changement de personne. C'est le même drame continué par un autre acteur. On dirait que le génie de la guerre, caché dans l'hôtel de Wagram, s'empare de tous les hôtes qui viennent l'habiter. Cette fois, ce génie l'emporte et range sous sa loi la portion même du ministère qui avait jusque là milité pour la paix.

L'Europe inquiète attendait l'ouverture des assemblées délibérantes de France et d'Angleterre comme devant résoudre tous les doutes. Le langage des deux trônes a été tout-à-fait opposé, et la solution est ajournée encore.

Autant l'ardeur des combats éclate dans les paroles du roi de France, autant l'amour de la paix est empreint dans celles du roi de la Grande-Bretagne. Ce zèle du cabinet britannique pour la paix s'explique mieux, il faut en convenir, que l'impatience belliqueuse du gouvernement français; et en effet, que peut désirer de la guerre la cour de Londres qu'elle n'ait déjà ob-

tenu de la seule démonstration de son amour pour la paix ? Dès à présent les deux Etats moissonnent ce qu'ils ont semé. Déjà pèsent sur la France tous les maux d'une guerre qui n'est pas commencée encore. Déjà l'Angleterre a recueilli tous les bénéfices qu'elle eût pu espérer de la guerre la plus heureuse, et c'est la France complaisante qui a pris soin de les lui assurer. N'est-ce pas la France qui, en forçant le gouvernement constitutionnel d'Espagne à se jeter dans les bras de l'Angleterre, livre à celle-ci, en Europe l'approvisionnement exclusif de la péninsule, dans le Nouveau-Monde l'accès désormais facile et sans obstacle des colonies espagnoles qui se sont déclarées indépendantes, et même un accès, équivalant à une véritable possession, dans quelques-unes des colonies restées fidèles à la métropole ? Si le gouvernement britannique est obligé de prendre part à la guerre, quel avantage il a sur nous ! Par l'hostilité seule de ses menaces, la France a déjà tout perdu. Elle fera la guerre pour conquérir les biens dont elle s'est volontairement dépouillée, et la paix même qui n'est troublée que par elle. L'Angleterre ne fera la guerre que pour conserver ses conquêtes déjà consommées et pour les accroître. Dans cette

conjoncture favorable pour lui, le cabinet de Londres a eu le difficile talent de concilier l'utilité et l'honneur. En même temps qu'il a su satisfaire à ses intérêts par les actes et les faits matériels, il s'est présenté aux yeux des nations comme le défenseur des principes sur lesquels repose leur indépendance. En effet, tandis qu'en France le discours du trône proclamait le dogme d'un pouvoir royal préexistant aux droits des peuples, pouvoir qui seul peut, selon son bon plaisir, donner ou ne pas donner aux peuples les institutions que réclament leurs besoins, tandis qu'il annonçait la résolution de faire prévaloir par la force des armes ce dogme subversif du repos et de l'indépendance des nations, le discours du trône en Angleterre instruisait la nation anglaise *du refus fait par son gouvernement de prendre part aux actes de Vérone qui pourraient être regardés comme une intervention dans les affaires d'Espagne*, et l'assurait des efforts qu'il ne cessait de faire pour calmer l'irritation existante entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol. Un important commentaire a été même ajouté à ce discours par les ministres dans la déclaration de lord Liverpool que le discours du trône *n'exprime pas*

d'une manière assez formelle la désapprobation du gouvernement anglais. Les peuples ont vu avec reconnaissance le ministère britannique reconnaître de nouveau et de la manière la plus solennelle le droit qu'a chaque nation de *se donner le gouvernement qui lui convient*, et de plus avouer que, même en admettant pour certaines hypothèses un droit d'intervention qui, dans tous les cas, ne devrait être que d'un usage très rare et dont toujours l'application serait dangereuse, cette hypothèse n'existe point par rapport à l'Espagne. Quand les gouvernemens parlent un langage qui va droit au sens moral et aux véritables intérêts des peuples, ce langage est sûr d'être entendu, d'être senti par tous les cœurs, compris par toutes les imaginations. Aussi l'Angleterre en cette circonstance a-t-elle présenté le plus beau des spectacles, celui d'une concordance pleine, entière, absolue, entre le gouvernement et la population. Toutes les démarcations, toutes les barrières ont disparu, toutes les différences ont été effacées, tous les partis se sont confondus en un seul, le parti de l'indépendance des peuples et de l'intérêt national de l'Angleterre. Hasard inouï! Les causes les plus opposées se trouvent, dans la circon-

stance actuelle, réunies, liées l'une à l'autre et comme indivisibles. Ce qui est dans le gouvernement un calcul est un sentiment dans la nation. Ce que, de son côté, la nation veut tout à la fois comme avantage direct et comme instinct d'humanité, le gouvernement le désire comme nécessité de puissance, comme considération de grandeur, comme obligation de sa dignité à défendre, de son rang à maintenir. Le ministère n'annonce pas tout ce qu'il pense. L'opposition même comprend ce qu'il tait. Les membres de l'opposition, qui partout sont les gardiens des vrais intérêts du pays, respectent la réserve du ministère dans la juste et honorable confiance que les réticences ministérielles cesseront le jour où le demandera l'utilité commune, qui sera l'opportunité pour le gouvernement. Quel contraste entre la marche des cabinets d'Angleterre et de France! Combien en France est différente la situation respective du pouvoir et de la nation! En France aussi il y a un parlement, mais combien il s'en faut, d'après le système qui règle la composition de la chambre élective, que la nation voie son propre vœu dans l'expression du vœu de cette chambre! L'Europe connaît la discussion qui a eu lieu sur le crédit supplémen-

taire de cent millions demandé par le ministère, c'est-à-dire sur la question de la guerre et de la paix. Cette discussion serait d'un intérêt européen quand même elle aurait été renfermée dans le seul débat de la France avec l'Espagne, mais elle a pris un caractère beaucoup plus grave par les assertions non pas du ministère, mais de deux ministres français. Deux ministres se sont mis en contradiction manifeste sur un fait capital, sur un fait d'une nature telle qu'il est impossible de concevoir leur présence prolongée dans une même administration. Une telle circonstance n'a de précédent nulle part. C'est une singularité historique qu'il importe de recueillir, et c'est ce qui nous engage à en consigner ici le détail.

L'un de ces ministres, le président même du conseil, a déclaré dans les termes les plus formels à la chambre des députés que *si la France ne combattait pas la révolution espagnole aux Pyrénées, elle aurait à la défendre à sa frontière du nord*. Ainsi la guerre de la France contre l'Espagne ne serait pas l'effet d'une volonté libre, mais une nécessité. Elle aurait été commandée, imposée au gouvernement français. La justice ou l'injustice de cette guerre n'eût été d'aucun poids dans les déterminations de ce gouverne-

ment. Placé entre deux dangers, il eût choisi celui qu'il jugeait le moindre, et la résolution qu'il a prise, résolution en apparence audacieuse, téméraire, n'eût été en effet qu'un acte de lâcheté. On a peine à concevoir que jamais ministère se décide à de pareils aveux, mais il n'est pas impossible de supposer que, comme celui-ci a été fait précisément par le ministre même qui s'était prononcé avec le plus de force pour le maintien de la paix, ce ministre a pu laisser échapper cette vérité terrible comme une dernière ressource pour appeler à son secours l'indignation publique, seul appui qui lui reste contre une guerre dont il entrevoit les effrayantes conséquences.

Après M. le président du conseil est venu un autre ministre, qui ne devrait pas sans doute être le moins bien informé, M. le ministre des affaires étrangères; et ce dernier, au lieu de confirmer l'assertion de son collègue, la traite de pure fable, la repousse comme une véritable chimère. Il s'égaie même sur les alarmes qu'une telle supposition aurait pu faire naître, et s'offensant ensuite de l'avilissement où serait tombée la France par son assimilation *à ces esclaves que les anciens faisaient quelquefois marcher au com-*

bat, il enveloppe dans une dédaigneuse ironie le démenti le plus explicite que jamais membre d'un gouvernement ait donné à un autre membre des mêmes conseils. Lequel de ces deux ministres doit inspirer le plus de confiance? Laquelle des deux assertions semble-t-elle la plus vraisemblable? Aux yeux de beaucoup de personnes, la vraisemblance est pour celle qui a dû coûter au ministère un plus grand effort. Dans son désir de maintenir la paix, le président du conseil, en désespoir de cause, n'a-t-il pas immolé à ce maintien de la paix la honte d'un aveu qu'il n'a dû faire qu'à regret? Champion de la guerre aujourd'hui, après avoir été long-temps l'apôtre de la paix, le ministre des affaires étrangères n'aurait-il pas préféré le salut de l'amour-propre ministériel à toute autre considération, et, pour disculper le ministère du reproche de faiblesse, n'usurpe-t-il pas la faute d'un mauvais conseil qu'il n'a pas donné, le triste honneur d'un crime politique qui n'est pas à lui? Ce crime, celui d'une guerre injuste et sans nécessité, est-il enfin un acte spontané et libre de la part du ministère? La spontanéité est peu probable. Peut-être ne serait-il pas mal séant de dire que c'est un acte mixte dans lequel se confondent des senti-

mens opposés. Le ministère ne veut pas la guerre quand il écoute la voix de la prudence, il la veut quand il écoute sa passion; il se débat entre le bon sens qui s'y refuse et l'esprit aristocratique qui la commande; tour à tour il cède à la raison qui parle pour la sûreté du trône et à ses idées de parti qui la compromettent. Si on reconnaît, d'après la déclaration même du président du conseil, que l'influence étrangère est venue enforcer une passion déjà si impérieuse par elle-même et par les bruyans organes qui l'entretiennent, on est moins étonné d'une détermination que le ministère a embrassée en aveugle et dont il est épouvanté depuis qu'il l'a prise. Le ministre des affaires étrangères et le président du conseil ont sacrifié l'un et l'autre, un jour plus tôt, un jour plus tard, leur conviction réfléchie et raisonnée à une influence extérieure combinée avec les passions d'un parti domestique, différant entre eux seulement en ce point, que l'un est convenu de l'influence à laquelle il avait cédé, et que l'autre nie l'existence de cet ascendant extérieur, afin de se donner du moins les apparences d'une politique de sentiment et d'une détermination volontaire.

Mais en laissant de côté cette contradiction,

si incroyable entre deux ministres qui siégent dans les mêmes conseils, le langage tenu récemment par le ministre des affaires étrangères de France forme seul, dans la classe des états où les cabinets parlent avec les nations, une espèce particulière dont l'apparition n'a pas dû médiocrement surprendre non-seulement la diplomatie des gouvernemens absolus, mais la diplomatie même des gouvernemens constitutionnels.

Jamais en effet la tribune des gouvernemens représentatifs ne fit rien entendre qui ressemblât au discours prononcé, le 24 février dernier, par le ministre des affaires étrangères de France à la chambre des députés. Jamais les publications des cabinets absolus n'ont rien offert qui portât une telle empreinte. On sait assez que dans des questions comme celle de la guerre et de la paix, l'élégance du style n'est point du tout la mesure de la solidité de l'argumentation. Il importe peu que de tels discours soient plus ou moins académiques. Les intérêts commerciaux ou industriels des peuples n'admettent point ce genre de compensation, et les fleurs semées à pleines mains dans l'examen d'une question d'état sont un dédommagement bien peu

substantiel de l'absence de justesse dans les idées et d'exactitude dans le raisonnement. Nous ne venons pas relever dans le discours du ministre français tout ce qui est susceptible d'être controversé, et ce qui déjà l'a été avec succès en ce qui concerne la France seule. Nous ne signalerons que les passages qui intéressent toute l'Europe, et sur lesquels tout ministre des affaires étrangères est responsable devant elle. Trois points principaux ont, dans ce discours, frappé d'étonnement quiconque a l'habitude des affaires et les connaissances nécessaires à leur maniement, une citation à faux, une citation indiscrète et une citation tronquée.

D'abord *une citation à faux*. Pour excuser l'intervention actuelle de la France dans les affaires de l'Espagne, le ministre français a invoqué l'exemple de la conduite de l'Angleterre à l'égard de la France au commencement de la révolution; et taisant à dessein ou négligeant par inadvertance la précision des dates qui en cette matière sont la solution de la question même, il a présenté les raisonnemens de la déclaration de l'Angleterre en novembre 1793 comme justificatifs de l'intervention que s'arroge aujourd'hui la France à l'égard de la nation

espagnole, tandis que la déclaration de Whitehall, postérieure de dix mois à la déclaration de guerre faite alors à l'Angleterre par la France, n'était qu'une récrimination, qu'un exposé de griefs, une énonciation de plaintes qui pouvaient dans le temps être justes et légitimes. Ce ministre s'est ainsi armé du bouclier de la défense pour légitimer une attaque non provoquée; il a fait valoir comme fondement d'une agression ce qui n'était que l'argumentation d'une guerre défensive. L'oubli d'une date aussi importante est moins facile à concevoir sans doute dans un ministre des affaires étrangères que dans toute autre personne; mais si ce n'était pas un défaut de mémoire, le fait serait beaucoup plus grave. La méthode d'ailleurs aurait ses dangers. On risque de rencontrer des mémoires qui ne sont pas toutes infidèles, et il peut résulter d'une petite ruse que l'on a crue sans péril, une déconvenue dont il eût mieux valu ne pas courir la chance. L'option ici serait scabreuse. Le public choisira entre l'inadvertance et l'intention.

Une citation indiscrète. Je ne sais trop si c'est de ce nom qu'elle aura été qualifiée par divers cabinets, et surtout à Pétersbourg. L'une des qualités qui distingue le génie d'un écrivain

dans la composition d'un roman ou d'un poëme est bien d'inventer des moyens nouveaux qui n'aient pas été exploités encore par ses devanciers. Il n'en est pas tout-à-fait de même du monde politique et de sa manière de procéder. Ce monde a ses formes, ses usages, sa routine même; et l'invention non-seulement n'y joue pas toujours un rôle très brillant, mais souvent même y est tout-à-fait hors de place. Ce n'est pas ainsi une invention heureuse, un moyen à effet, et surtout un moyen d'un effet utile, que de traduire à la tribune d'un pays le chef d'une monarchie étrangère, que d'y transporter les conversations même officielles de ce prince, et, ce qui est plus délicat encore, ses conversations confidentielles. Le vieux gouvernement représentatif de l'Angleterre, notre aîné dans la carrière, ne nous a jamais donné un tel exemple. En Angleterre on communique bien au parlement les actes des cabinets étrangers, on met en scène les cabinets et quelquefois leurs principaux organes; on n'y transfère jamais la personne des monarques. Il était réservé à la politique d'imagination de quitter les sentiers battus pour se frayer des routes nouvelles; mais quelque recommandables que soient les principes

qui conduisent à ces innovations, il est douteux que leurs inspirations hasardeuses puissent remplacer avec succès l'ancienne observation des convenances établies et des formes reçues. En général dans les affaires les témérités de l'esprit sont rarement des utilités en fait, et le genre sentimental qui peut plaire à des individus s'accorde peu avec le positif des intérêts des nations.

Le troisième tort du ministre français est une *citation tronquée*. Ici le manque de mémoire n'est pas une excuse. L'intention est manifeste. Lorsque ce ministre a cité à la tribune des passages d'une lettre et d'une note de S. G. le duc de Wellington, il n'est pas un esprit ayant quelque expérience qui n'ait compris qu'un fragment de note ou de lettre ne peut pas être produit comme pièce décisive sur une question diplomatique, puisqu'il est possible que, par suite d'une sorte de controverse à laquelle a pu se livrer l'auteur de cet acte, sa conclusion soit précisément contraire à l'esprit partiel du paragraphe qui en a été détaché. Cette possibilité seule ôtait beaucoup de sa force au mode d'argumentation employé par le ministre français. Que faut-il en penser maintenant, quand le soupçon s'est converti en réalité,

quand le ministère britannique s'est vu contraint de relever (1) ce qu'il y avait eu d'inexact de la part du ministre français à vouloir faire saisir, dans le texte à la vérité correct d'un passage d'une note, un esprit, une opinion, un système qui se trouvent ensuite *considérablement modifiés* par d'autres passages que ce ministre ne cite pas? « Qui ne sait en effet, a » dit M. Canning, que souvent on établit un cas » hypothétique pour lui en opposer un autre, » qu'on admet une proposition pour en amener » ensuite le contraste? » La leçon a été donnée avec une réserve remarquable, on doit supposer que l'effet en sera d'autant plus profond; et la maladresse, punie presque au moment de la faute, doit promettre à la France de la part de son gouvernement plus de franchise pour l'avenir. Sans doute le ministère français, se façonnant par degrés aux procédés nécessaires du gouvernement représentatif, déposera sur le bureau des chambres les documens relatifs aux questions qu'elles auront à traiter, et l'inconvénient des citations incomplètes ne se renouvellera plus. Au reste, le ton de ménagement

(1) Chambre des Communes, séance du 28 février.

que s'est en cette circonstance imposé le ministère britannique tient évidemment à l'extrême désir qu'a ce ministère d'empêcher la guerre de la France avec l'Espagne. Peut-être est-ce la première fois qu'il nous est venu de l'autre côté de la Manche des admonitions bienveillantes, des avis salutaires et conservateurs. La raison en est simple : dans l'intérêt de la France c'est l'intérêt même de l'Angleterre que défend le ministère de ce dernier pays. Ce n'est pas précisément la France qu'il veut sauver, c'est l'Angleterre qu'il craint de jeter dans une guerre inopportune, et dont les avantages ne balancent pas à ses yeux les inconvéniens. Ce n'est pas la ruine de notre commerce, de notre industrie, de toutes nos richesses intérieures qu'il veut prévenir, c'est la plénitude de ses moyens, de ses forces, de sa marine qu'il veut, par la prolongation de la paix, conserver intacte pour l'hypothèse toujours admissible d'une lutte plus importante qu'il peut avoir à soutenir sur un point plus éloigné et pour un objet dont la solution serait de nature à produire des résultats préjudiciables à l'équilibre européen. Par ces motifs que la raison approuve, l'activité des efforts que fait l'Angleterre pour conserver la paix se

trouve suffisamment expliquée. Je n'examine point si à ces motifs il s'en joint d'autres qui n'aient pas un si honorable principe. Je n'examine point si l'aristocratie anglaise, d'ailleurs la moins impopulaire de toutes, puisqu'elle doit la conservation des priviléges fort étendus dont elle jouit encore au mérite qu'elle a eu de se dévouer à la défense des libertés du peuple anglais, je n'examine point, dis-je, si cette aristocratie ne cherche pas d'une manière plus ou moins directe à faire introduire dans la constitution d'Espagne des modifications propres à fortifier le principe aristocratique dans cette constitution. Cette tendance, qui peut avoir aussi sa bonne foi, ne serait répréhensible qu'autant qu'elle ferait jouer des ressorts dangereux pour l'indépendance de l'Espagne. Je n'examine point si le ministère lui-même n'entre pas dans les intrigues qui sont mises en œuvre à Madrid pour amener les Espagnols à quelque acte de condescendance dont puisse se contenter le gouvernement français. Un tel procédé montrerait, il est vrai, trop à découvert que, touché principalement de son intérêt direct, le cabinet de Londres ne serait pas éloigné de favoriser, d'encourager même des transactions peu conformes à l'intégralité de

l'indépendance espagnole; mais sans rejeter cette supposition qui n'a rien d'invraisemblable, ce qui est démontré, c'est que ce cabinet, voulant détourner une guerre voisine à laquelle il lui serait impossible de rester long-temps étranger, obéit à une haute pensée, à une politique d'état profonde et bien entendue. Sous ce rapport ses démarches pour la conservation de la paix sont loyales et sincères. D'un autre côté, ce qui n'est pas moins évident, c'est que le gouvernement français, malgré ses harangues guerrières, ses démonstrations menaçantes et les forfanteries de ses gazettes officielles, ne redoute rien tant que le commencement de cette guerre dont il semble accuser la lenteur; c'est que son impatience affectée cache le plus vif désir d'en arrêter l'explosion; c'est que ses exigeances si absolues dans le discours du trône et les discours des ministres, sont prêtes à se montrer satisfaites des plus légères apparences d'une concession quelconque à laquelle consentirait le gouvernement espagnol. Telle est pour le moment la position de ces trois puissances, et cependant rien ne garantit que la guerre n'aura pas lieu. L'Espagne ne la veut pas, mais elle se dispose à la soutenir; elle a pour elle le bon droit et la justice. L'An-

gleterre ne la veut pas. C'est sa politique qui s'y refuse, mais c'est une circonstance honorable et trop rare que celle où la politique est d'accord avec l'humanité. La France ne la veut pas plus que ces deux autres puissances, et peut-être est-ce elle qui doit la craindre le plus; mais elle est prête à la faire, parce qu'elle l'a préparée; et elle est condamnée à la faire, s'il arrive que le gouvernement espagnol, inflexible dans la défense de ses justes droits, refuse de lui donner un prétexte même illusoire dont elle puisse prendre acte pour justifier son mouvement rétrograde. La guerre éclaterait donc pour sauver l'amour-propre d'un ministère! C'est pour un tel motif que seraient mises en loterie la tranquillité de l'Europe entière, la prospérité de deux grands états et la sûreté de la dynastie qui les gouverne!

Je ne terminerai point ce tableau de la situation actuelle du monde politique sans porter un moment mes regards sur l'Allemagne. Là aussi les cabinets et les peuples sont en présence. Il est vrai que la crise n'est pas imminente, mais le germe du mal existe. Là aussi les cabinets des monarchies absolues, malgré toutes les assurances contraires, nourrissent des projets

inquiétans pour les peuples, et, de plus qu'ailleurs, la crainte est permise pour l'indépendance des souverains de second ordre.

Quoique les affaires de cette contrée fussent en dehors de celles qui se traitaient à Vérone, il est notoire que l'esprit de la Sainte-Alliance, fortifié de certains calculs d'intérêt, ne cesse d'agir dans un sens restrictif des droits des nations germaniques, but qui ne peut être atteint sans que l'indépendance des princes confédérés ne reçoive une grave atteinte. On est fondé à croire que, s'il n'a pas été ouvert à Vérone une délibération solennelle sur des mesures à prendre envers ces Etats et ces souverains, il y a eu du moins un accord particulier entre les cabinets de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, ayant, pour objet général de modifier et de dénaturer, là où il est établi, le régime constitutionnel, surtout en mettant des entraves à ce qui fait la vie du système représentatif, *la liberté de la presse et la publicité des débats*. A la vérité les journaux aux ordres des monarchies absolues, soit sur le territoire de ces puissances, soit sur celui des Etats mêmes qu'elles compriment, s'évertuent chaque jour à nier la réalité de leurs machinations anti-constitutionnelles; mais l'im-

portance même qu'elles mettent à ces désaveux ne fait qu'affermir la croyance contraire.

Nous ne nous attacherons pas à des particularités qui, par leur coïncidence et leur ensemble, pourraient équivaloir à une démonstration. Nous ne voulons indiquer ici que des circonstances avérées et des actes publics. L'Europe a eu connaissance de la circulaire adressée le 2 janvier dernier par le cabinet de Stuttgard à ses agens diplomatiques. On se hâtera d'objecter qu'elle a été rétractée depuis par ce cabinet. Nous répondrons que cette prétendue rétractation, arrachée à la faiblesse par la force, est une preuve de plus de la justesse des observations du cabinet wirtembergeois et de la légitimité de ses plaintes. Nous rendrons surtout hommage à la fermeté courageuse et difficile qu'il a montrée encore, même dans l'espèce de palinodie à laquelle on a voulu le condamner. Ce cabinet se borne à expliquer sa dépêche et à témoigner qu'elle ne devait pas être rendue publique. Son authenticité n'est donc pas démentie. Les observations qu'elle renferme subsistent dans toute leur force. Elles portent sur des points qui ne sont pas d'une médiocre gravité.

C'est une remarque importante et honorable

surtout de la part d'un Etat de second ordre, que celle qui concerne l'usurpation de ces congrès, dont les délibérations roulent sur des questions communes à la famille européenne et quelquefois particulières à l'Allemagne, sans qu'on ait daigné y appeler des plénipotentiaires des Etats germaniques et même seulement un représentant de la confédération, qui, comme corps collectif, devrait à ce titre être comptée *parmi les puissances de premier ordre.*

Il y a aussi un louable sentiment de dignité dans l'observation relative aux formes nouvelles des communications des grandes puissances avec les Etats d'un rang inférieur, formes si étranges que c'est par les notes datées de Vérone que ces Etats ont reçu *la première signification officielle de l'existence de ce congrès, de son but et de ses résultats.* Il est naturel sans doute que des Etats qui se croyaient affranchis des liens dont les avait chargés la suprématie française, ne voient pas aujourd'hui sans inquiétude trois puissances continentales adopter des formes et des procédés dont les suites, *si cette tutelle était exercée par des souverains moins éclairés et moins généreux, devraient être à craindre pour les Etats moins puissans.*

La communication donnée à la diète germanique des circulaires de Vérone par l'Autriche, la Prusse et la Russie, a été elle-même une circonstance favorable à la manifestation de l'opinion des Etats confédérés. On sait quelle a été la division des votes. Six se sont déclarés pour l'opinion de l'Autriche, huit pour celle de la Bavière et trois pour celle de Virtemberg. En fondant avec adresse celle de la Bavière et de l'Autriche, le résultat a été un vote presque unanime; mais dans cette unanimité apparente, il a été facile de reconnaître la véritable pensée du plus grand nombre des Etats de second ordre.

En définitive, la situation de l'Allemagne n'a pas éprouvé de variation sensible. Le projet de la réunion d'un nouveau congrès germanique à Vienne est abandonné du moins pour le moment. Les attaques méditées et peut-être résolues contre *la publicité des débats*, paraissent être également ajournées. Quant à *la liberté de la presse*, on continue à lui faire une guerre acharnée, mais par voie d'insinuation et d'influence, sans recourir à une législation et à des mesures nouvelles. De ces faits on peut conclure que les Etats de l'Allemagne méridionale n'ayant pas montré la docilité qu'on espérait

d'eux, les grandes puissances remettent, jusqu'à des circonstances plus favorables, la reprise de leurs tentatives maintenant sans effet, tandis que la population allemande et les princes de second ordre placent aussi leur espoir dans le bienfait du temps. Ainsi la cause du pouvoir absolu n'a presque pas gagné de terrain en Allemagne. Celle des peuples n'y a pas souffert de dommage. Pour cette contrée, comme pour toute l'Europe, les grandes chances que renferme l'avenir sont dans la guerre de la France avec l'Espagne.

Tandis que la politique de la Russie s'occupe à presser cette guerre du pouvoir autocratique contre les droits des nations, il est un pays, un peuple, qui vingt fois appelé à la liberté, à l'indépendance par le cabinet de Pétersbourg, doit en grande partie sa liberté, son indépendance à la distraction ambitieuse qui tient fixée sur l'Occident l'attention de ce cabinet. Vingt insurrections, dans lesquelles la Russie avait promis à la nation grecque l'appui de ses innombrables armées, n'avaient eu pour dénouement qu'un lâche abandon de la part de cette puissance et l'aggravation de la misère des Grecs. Livrés aujourd'hui à leurs propres forces, tra-

bis par leurs perpétuels excitateurs, les Grecs obtiennent des succès qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes, et cette fois, en conquérant la liberté, ils peuvent espérer aussi de sauver leur indépendance. A leurs triomphes sur des mers qui ont reconnu leurs anciens maîtres, ils ont ajouté des victoires non moins éclatantes sur leur sol continental; et après s'être montrés, dès le début de leurs combats, dignes descendans des héros de Salamine, ils ont réveillé à leur tour les souvenirs de Platée et de Marathon. Cette fois, la Grèce a suffi à la Grèce. Pour la consolation de l'humanité, la trahison a été un bienfait et la perfidie a tourné au profit de ceux qu'elle prenait pour victimes.

Au milieu du douloureux tableau que présente l'Europe, c'est du moins un touchant spectacle que celui d'une contrée où l'homme avili dans les fers se régénère dans la liberté, où une nation perdue pour l'histoire renaît de ses cendres et se recompose en un corps indépendant. Quand l'esclave des Ottomans, quand le raja brise les fers de la plus cruelle servitude dont l'espèce humaine ait jamais subi l'ignominieuse atrocité, quel est le peuple auquel l'espérance puisse être interdite, le despotisme

qui puisse se croire éternel? Ici encore la fortune sourit au gouvernement anglais, qui ne manque jamais l'à-propos. Grâce à lui, l'horizon de la Grèce s'éclaircit en un instant, et l'étoile de l'Angleterre, bien que tardivement propice, y fait aussitôt pâlir la nôtre. Persécuteur des Grecs quand nous les servions déjà par une bienveillante neutralité, le cabinet britannique, au moment où la France les néglige, se présente à eux comme un puissant protecteur. C'est lui qui va leur rendre les derniers services, les services péremptoires auxquels est attachée l'irrévocabilité de leur émancipation; et, faisant oublier ainsi ses premières hostilités, c'est lui qui se trouve le plus immédiatement en mesure de recueillir les principaux avantages d'une révolution dont il a été long-temps le plus terrible adversaire, combinaison habile et profonde qui sait, dans le moment opportun, réunir aux bénéfices matériels d'un avide égoïsme les apparences de la générosité et le mérite d'une honorable protection en faveur de la faiblesse aux abois. Ce rôle, admirablement conçu, est celui que s'est créé pareillement l'Angleterre dans la querelle de la France avec l'Espagne.

Cette dernière guerre qui tient le monde en

suspens, cette guerre si grosse d'avenir, déclarée de fait, existante en réalité, se fera-t-elle enfin par un déploiement régulier des drapeaux français et des drapeaux espagnols? Le doute, qui sur ce point semble éclairci chaque jour, ne cesse de se renouveler le jour suivant. L'époque où nous sommes offre ce trait particulier que les résolutions du lendemain ne sont presque pas celles de la veille; que certains cabinets ne se croient plus liés par leurs actes antérieurs, et que pour l'opinion publique, accoutumée à ces variations, une déclaration même officielle de la guerre n'est pas encore la guerre. Ce n'est plus en effet du choix tout-à-fait libre des cabinets que la guerre dépend. Cette décision est maintenant plus dans les choses que dans les hommes. Quoique, dans le ministère français, les esprits les plus ardens eux-mêmes appellent de leurs vœux secrets quelque incident qui vienne enchaîner leur factice enthousiasme, il est plus que probable qu'en attendant ce miracle, c'est l'indiscrète menace de leurs préparatifs en France, et la maladresse de leurs manœuvres à Madrid, qui auront rendu inévitable cette guerre dont ils voudraient pouvoir s'abstenir. Souvent le sort des états ressemble à celui de ces personnages

que l'antiquité nous représente comme marqués du sceau de la fatalité, de cette fatalité irrésistible attachée aux oracles, dont l'accomplissement s'opère par les moyens mêmes que l'imagination invente afin de s'y soustraire. Qu'ont produit en effet les trames ourdies à Madrid par des agens étrangers ou par des Espagnols dévoués soit à la France soit à l'Angleterre? Tout annonce que le but de ces mouvemens était d'arriver à la composition d'un ministère plus flexible que les précédens, et qui, en admettant quelque modification à la constitution espagnole, donnât ainsi au gouvernement français le simulacre d'une satisfaction sur laquelle il ne se montre plus très exigeant. Ce but même n'a pas été atteint. La population de la péninsule ne s'est point prêtée à ces machinations de la politique étrangère. La situation de l'Espagne est devenue plus délicate et les dangers de la royauté se sont accrus précisément parce qu'on veut la placer dans une arche inabordable d'où elle puisse avec impunité foudroyer toutes les libertés de la nation espagnole.

Cependant le ministère chargé de la défense de cette nation n'a pas été inactif. Au dedans, il a dispersé en grande partie les bandes qui in-

festaient particulièrement ses provinces contiguës au territoire français. Au dehors, des arrangemens particuliers avec l'Angleterre, arrangemens précieux quoique chèrement achetés, lui garantissent des ressources et des secours qu'il ne peut recevoir que de cette puissance. Dans la péninsule même, l'identité des intérêts du Portugal avec ceux de l'Espagne, assure à celle-ci, en cas d'invasion, l'appui de l'armée et de la nation portugaises. Tout est prêt pour une résistance qui dans le premier moment n'offrira pas, selon toute apparence, des masses bien imposantes au choc de nos bataillons, mais qui, multipliant sur une foule de points divers les attaques de détail, lassant la patience de nos guerriers, ne leur offrira que des périls sans gloire et tout au plus des triomphes sans résultat. Un sombre voile est étendu sur les évènemens ultérieurs. Malheur à la main qui se chargera de le lever!

Quelle puissance invisible impose donc au genre humain cette guerre que ne veulent ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni la France-elle-même? Qui la vent donc? Qui la veut? A Pétersbourg? la politique. A Vienne, à Berlin, Qui? la politique? Non, l'aristocratie. A Paris, le génie de la

contre-révolution. L'avenir fera connaître où est la sagesse, où est la démence; et l'avenir, c'est demain. Nous touchons à un de ces momens décisifs qui font époque dans le cours des siècles. Le premier coup de canon qui sera tiré ouvrira une ère nouvelle dans les destinées du monde. L'humanité l'attend avec effroi. La diplomatie se flatte en vain d'en régler les effets. Les cabinets des monarchies absolues lui demandent le rétablissement universel du pouvoir de droit divin. Les peuples encore asservis lui demandent leur affranchissement. C'est ce coup de canon qui jugera le procès subsistant entre les cabinets et les peuples. Il frappera tout ensemble, nous devons le craindre, les palais et les cabanes, les nations et les trônes; mais il ne tuera pas la liberté, les peuples sont immortels.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

INTRODUCTION..... Page 1
CHAPITRE Ier. Qu'est-ce que la Sainte-Alliance.. 21
CHAPITRE II. Des réalités de la Sainte-Alliance.. 51
CHAPITRE III. De l'état politique de l'Allemagne. 161
CHAPITRE IV. De la Grèce. — Tableau sommaire de ses malheurs depuis six siècles..... 211
CHAPITRE V. De l'état de la Grèce avant l'insurrection actuelle..... 244
CHAPITRE VI. De la Russie à l'égard de la Grèce.. 279
CHAPITRE VII. Résumé de la situation des cabinets à l'égard des peuples..... 346
CHAPITRE VIII. Du congrès de Vérone..... 362
P. S. de la deuxième édition..... 468
Addition faite à la troisième..... 471

FIN DE LA TABLE.

Z

7_5_73

Digitized by Google

0058 01239

Digitized by Google